PN-ABT-681
92352

Etude Socio-économique et sur l'utilisation des terres dans le Département de Diffa

- Le Mangari

- Le Kadzell et le Bassin du Lac Tchad

- Manga

Steve Anderson
Consultant, USAID
August, 1993

Etude Socio-économique et sur l'utilisation des terres dans le Département de Diffa

- Le Mangari

- Le Kadzell et le Bassin du Lac Tchad

- Le Manga

Steve Anderson
Consultant, USAID
August, 1993

TABLE DES MATIERES

INDEXE DES TABLEAUX ET DIAGRAMME.....I

INDEXE DES CARTES.....III

RECONNAINANCE.....XIV

INDEXE DES ACRONYMES.....XV

RESUME.....1

1. INTRODUCTION.....2

2. SYNTHESE.....10

3. PREMIER TRIMESTRE DE L'ETUDE, LE MANGARI

A. Milieu Physique.....25
B. Milieu Social.....26

I. Gestion de l'Utilisation des Terres et des Ressources Naturelles..30

A. Agriculture.....30
B. Elevage.....36
C. Extraction.....37
D. Collecte des Ressources Naturelles.....38

II. Strategies d'Adaptation et Securite Alimentaire.....40

A. Agriculture.....40
B. Elevage.....44
C. Activité d'Exploitation.....48
D. Activités de Collecte 49
E. Artisanat.....51
F. Migration Saisonnière.....52

III. Commerce National et Transfrontalier.....54

A. Produits Agricoles.....54
B. Animaux et Produits d'Animaux.....55
C. Extraction.....59
D. Services.....59
E. Vente au Détail.....61

4. DEUXIEME TRIMESTRE DE L'ETUDE, LE KADZELL ET LE BASSIN DU LAC TCHAD

A. Cadre Physique.....67
B. Milieu Social.....68

I. Utilisation des Sols et Gestion des Ressources Naturelles.....73

- Le Kadzell:
A. Agriculture.....73
B. Ressources Naturelles.....80

- Lit du Lac:
A. Agriculture.....83
B. Ressources Naturelles.....88

II. Strategies Adaptives et Securite Alimentaire.....90

- Le Kadzell:
A. Agriculture.....90
B. Elevage.....96
C. Ressources Naturelles.....99
D. Artisanat.....100
E. Migration Saisonnière.....100

- Le Lit du Lac:
A. Agriculture.....101
B. Elevage.....103
C. Ressources Naturelles.....104
D. Artisanat.....104
E. Migration Saisonnière.....105

III. Echange Intérieure et Trans-frontalière.....106

- Le Kadzell:
A. Agriculture.....106
B. Commerce du Bétail.....114
C. Artisanat.....116
D. Commerce de Produits de Première Nécessité.....116

- Le Lit du Lac
A. Agriculture.....118
B. Commerce du Bétail.....120
C. Autres Activités Commerciales.....121

5. TROISIEME TRIMESTRE DE L'ETUDE, LE MANGA

A. Milieu Physique.....124
B. Milieu Social.....125

I. Gestion de l'Utilisation des Terres et des Ressources Naturelles..135

A. Pâturage.....135
B. Points d'Eau.....135
-Puits Traditionnels.....135
-Puits en Ciment.....149
C. Terres Agricoles.....153
D. Natron.....154

II. Strategies d'Adaptation et Securite Alimentaire.....156

A. Elevage.....156
B Agriculture.....159
C. Artisanat.....162
D. Activités des Femmes.....166
E. Echange d'Animaux pour le Mariage.....167
F. Migration Saisonnière.....168

III. Commerce et Commerce Transfrontalier.....171

A. Commerce avec le Kawar et la Libye.....171
B. Commerce avec le Nigéria.....179
C. Commerce avec N'Guigmi.....183
D. Commerce avec N'Gourti.....189
E. Commerce avec le Tchad.....191

6. BIBLIOGRAPHIE.....195

7. ANNEXE I.....199

A. Informateurs (total et par trimestre).....200
B. Carte: Densité de la Population Départementale.....201

8. ANNEXE II.....202

A. Migration Saisonnière chez le Fulbé.....203

9. ANNEXE III.....204

A. Carte de l'Arrondissement de Diffa.....205
B. Statistique de la Komadougou.....206
C. Carte du Lac Tchad, 1908.....207
D. Carte du Lac Tchad, 1973.....208
E. Carte du Lac Tchad, 1973.....209
F. Interviews des Cultivateurs de Poivron.....210
G. Evolution des Commerces National de Poivron.....217
H. Evolution Culture du Haricot dans le bassin du Lac Tchad....219
I. Interviews et Statistiques sur le Commerce du Poivron.....220

10. ANNEXE IV.....228

A. Information sur le Zakat.....229
B. Population Animale de l'Arrondissement N'Guigmi.....230
C. Conclusion de l'Etude du Projet Danois dans l'Arrondissement de N'Guigmi.....230

TABLES and DIAGRAMS

1. TABLE 1: Micro-environmental zones of the Diffa Department...

2. TABLE 2: Departmental population in 1977 and 1988.....

3. TABLE 3: Evolution of duneland brought under cultivation between 1972 and 1989 for Arrondissements of Diffa and Mainé-Soroa.....

4. TABLE 4: 1985-90 commercialization of dry/cold season produce in Arrondissement of Mainé-Soroa.....

5. TABLE 5: 1991-92 pepper production calendar for Komadougou River Basin (Zone IB).....

6. TABLE 6: 1991-92 correlation of cereal purchases with pepper sales.....

7. TABLE 7: Lake Chad Basin agricultural calendar.....

8. TABLE 8: 1991-92 conversion of Naira to Franc CFA.....

9. TABLE 9: Flora of the Manga.....

10. DIAGRAM A: Ethnic, caste, and clan divisions among the Toubou and Arabs of the Manga.....

11. TABLE 10: Well depths, ethnicity of well-diggers, and ethnicity of well-users of Manga sites visited.....

12. TABLE 11. Frequency of abandonment of traditional wells.....

13. TABLE 12: Ethnicity of well-diggers at sites visited.....

14. TABLE 13: Informants who cultivate.....

15. TABLE 14: 1987-92 rainfall statistics for the Arrondissement of N'Guigmi.....

16. TABLE 15: 1991-92 surface area cultivated in the Arrondissement of N'Guigmi.....

17. TABLE 16: 1987-92 rainy season production and yield statistics for the Arrondissement of N'Guigmi.....

18. TABLE 17: 1990-93 informants who migrated to Libya.....

19. TABLE 18: 1992-93 informants who engaged in trade with the Kawar.....

20. TABLE 19: 1990-92 statistics on camel export to Libya.....

21. TABLE 20: 1992-93 informants who engaged in trade with Geidem.....

22. TABLE 21: 1992-93 informants who engaged in trade with Chad.

23. DIAGRAM B: Komadougou River flow (volume and duration).....

24. DIAGRAM C: Increase in bean production in Lake Chad Basin..

MAPS

A. Niger and the Diffa Department.....1

B. Micro-environmental zones.....

C. Distribution of ethnic groups.....

D. Trade patterns and commodities.....

E. The Teda/Daza (Toubou) domain.....

F. Demographic view of the Manga in 1987.....

G. Demographic view of the Manga in 1993.....

H. Well sites visited during research.....

I. The Kawar.....

J. Location of Geidem, Nigeria.....

K. Population density in the department.....

L. Diffa Arrondissement.....

M. Lake Chad Basin in 1908.....

N. Lake Chad Basin in 1973.....

O. Lake Chad Basin in 1973.....

MAP B

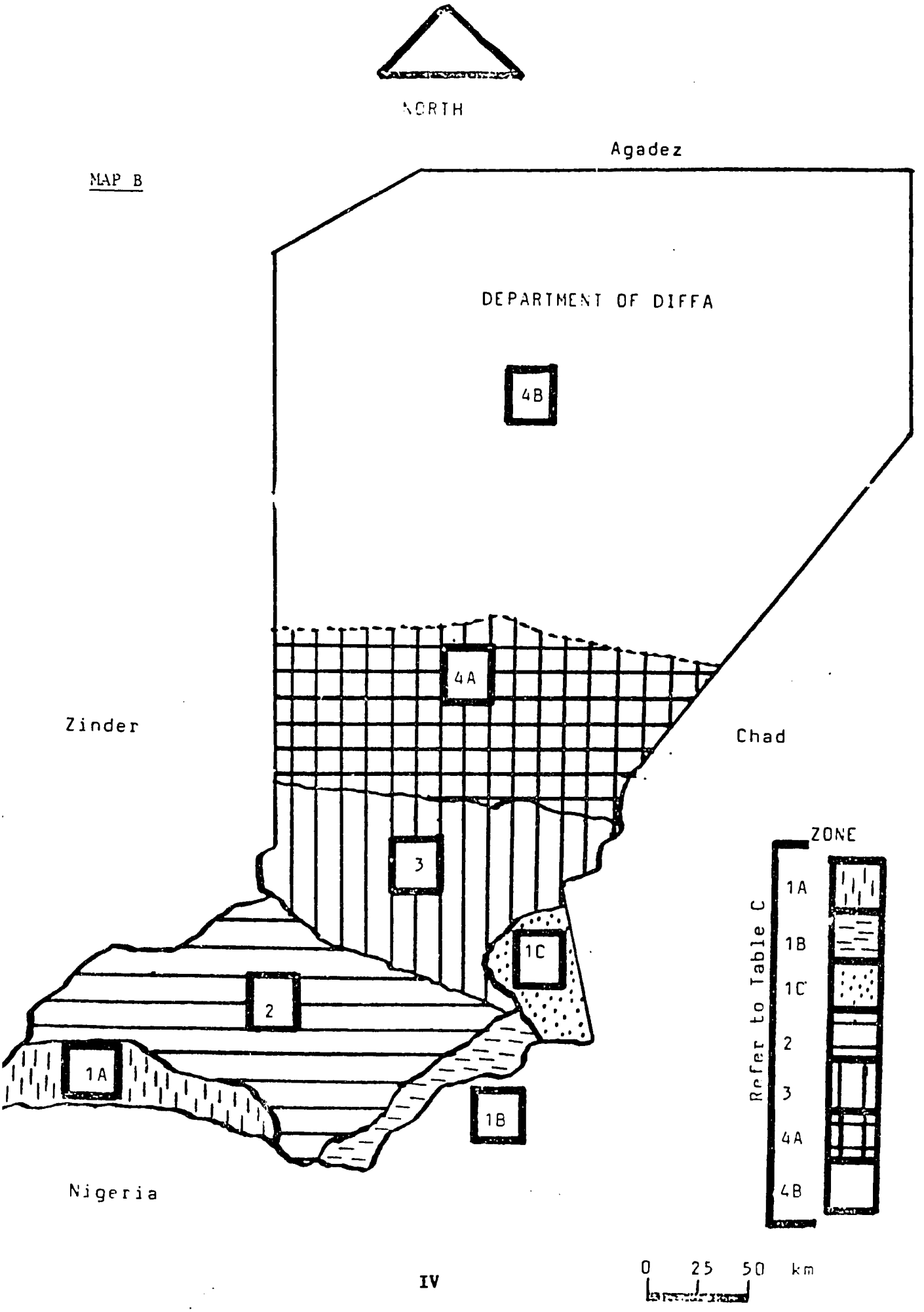
NORTH
Agadez
DEPARTMENT OF DIFFA
4B
4A
Zinder
Chad
3
1C
2
1A
1B
Nigeria
ZONE
Refer to Table C
1A
1B
1C
2
3
4A
4B
0 25 50 km

MAP C

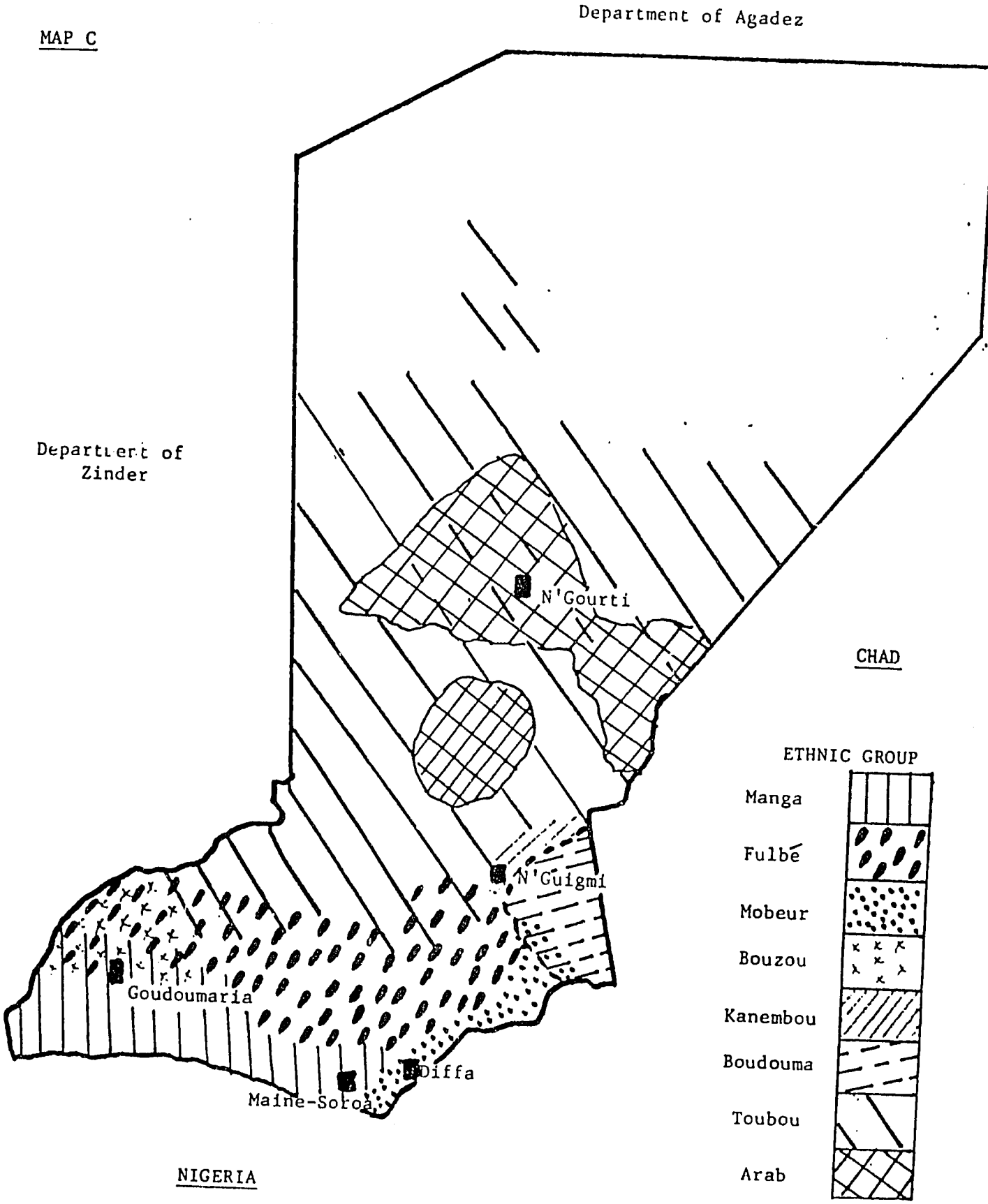
Department of Agadez
Department of Zinder
N'Gourti
CHAD
ETHNIC GROUP
Manga
Fulbé
Mobeur
Bouzou
Kanembou
Boudouma
Toubou
Arab
N'Guigmi
Goudoumaria
Diffa
Maine-Soroa
NIGERIA
0 25 50 km.

MAP D

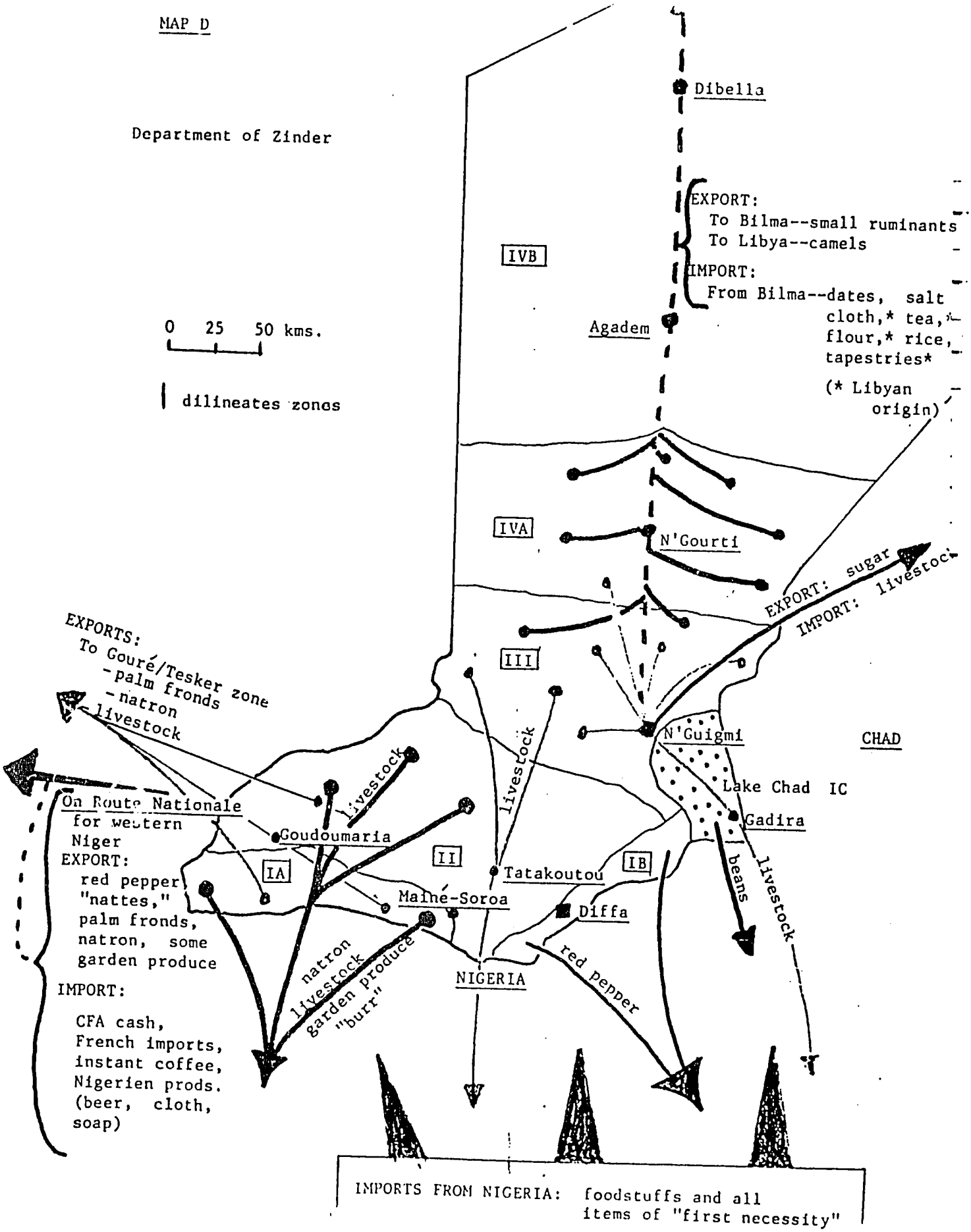
Department of Zinder
0 25 50 kms.
dilineates zones
Dibella
EXPORT:
To Bilma--small ruminants
To Libya--camels
IMPORT:
From Bilma--dates, salt
cloth,* tea,*
flour,* rice,
tapestries*
(* Libyan origin)
IVB
Agadem
IVA
N'Gourti
EXPORT: sugar
IMPORT: livestock
III
EXPORTS:
To Gouré/Tesker zone
-palm fronds
-natron
-livestock
N'Guigmi
CHAD
Lake Chad
IC
Gadira
livestock
livestock
On Route Nationale
for western
Niger
EXPORT:
red pepper
"nattes,"
palm fronds,
natron, some
garden produce
IMPORT:
CFA cash,
French imports,
instant coffee,
Nigerien prods.
(beer, cloth,
soap)
Goudoumaria
IA
II
Tatakoutou
IB
Maine-Soroa
Diffa
beans
livestock
natron
livestock
garden produce
"burr"
NIGERIA
red pepper
IMPORTS FROM NIGERIA: foodstuffs and all
items of "first necessity"

DOMA[illegible] TOUBOUS MAP E

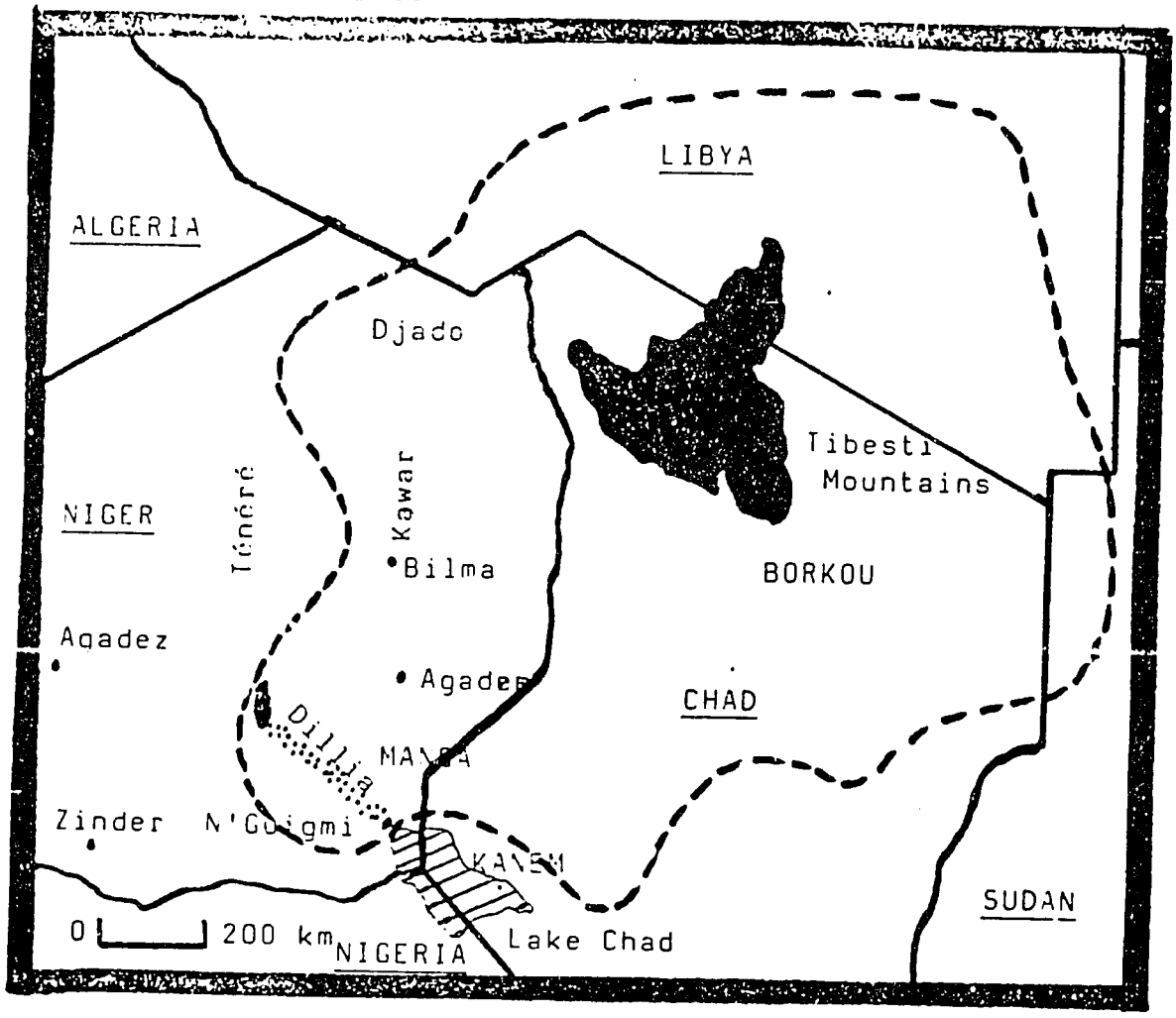

indicates supposed domain of Toubous

Source: Les Marques de Betail Chez les Daza et les Azza du Niger.

MAP F

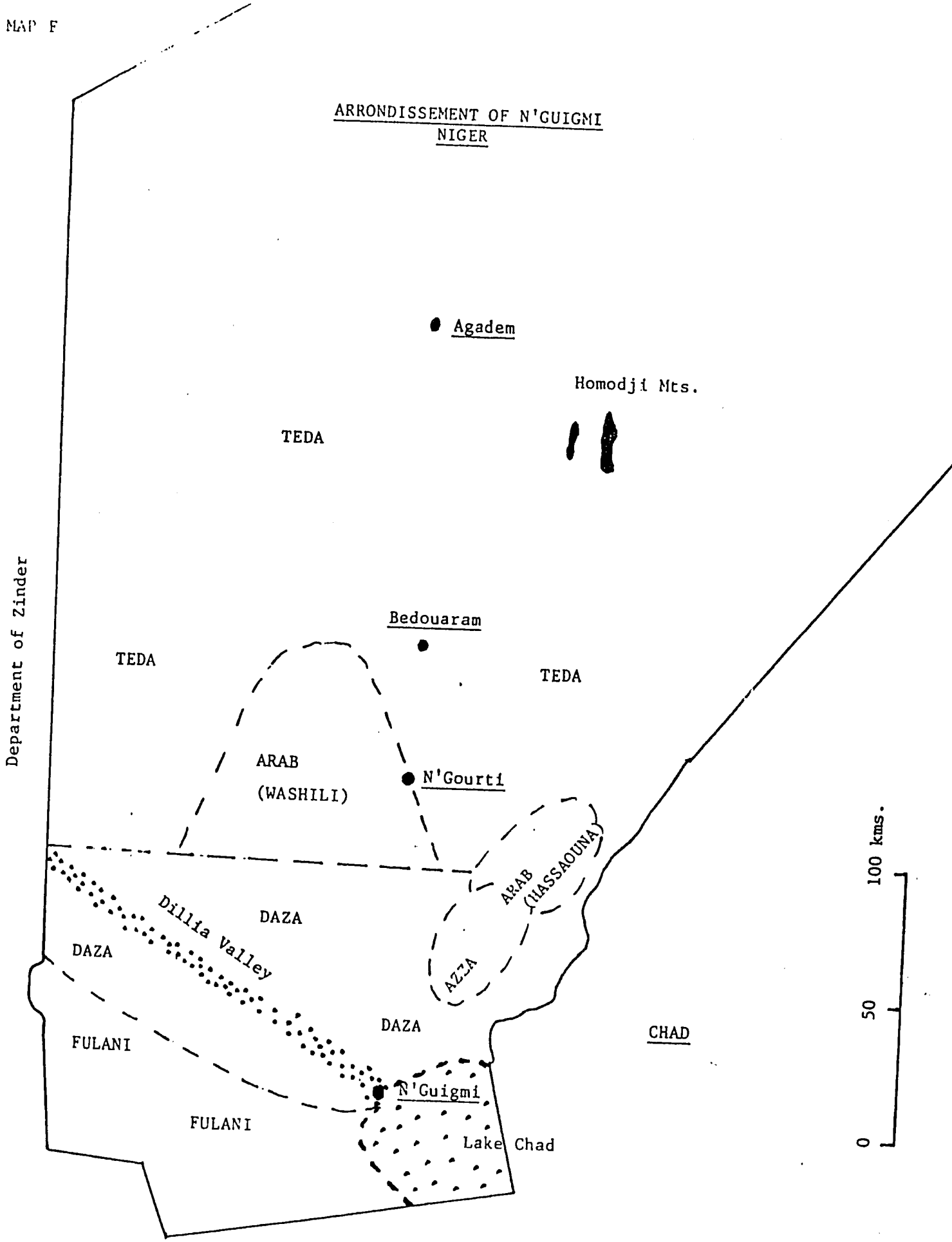

Source: L'amenagement de l'Elevage dans le Departement de Diffa, 1987

MAP G

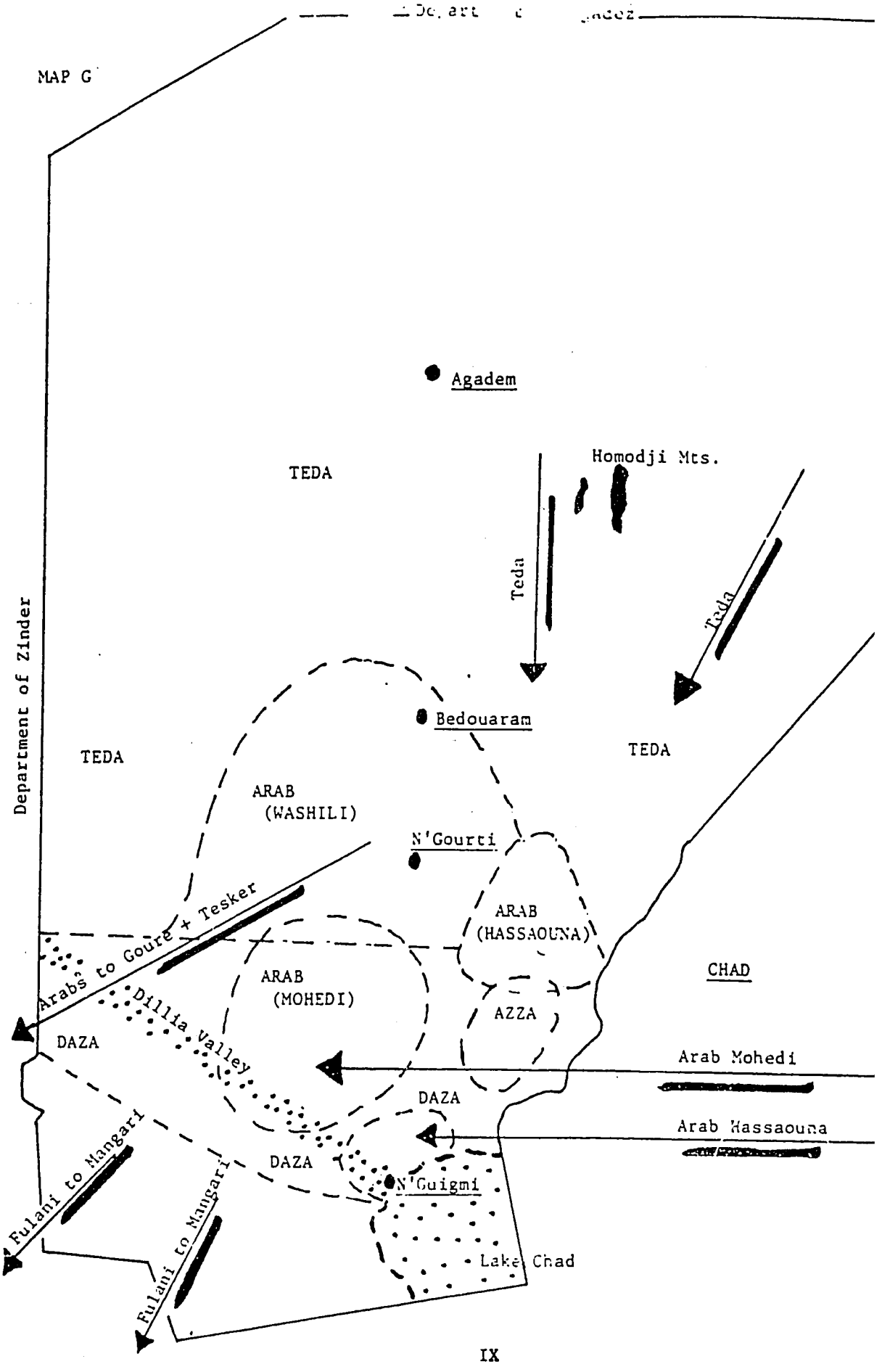
Agadem
Homodji Mts.
TEDA
Teda
Teda
Department of Zinder
Bedouaram
TEDA
TEDA
ARAB
(WASHILI)
N'Gourti
ARAB
(HASSAOUNA)
Arabs to Goure + Tesker
ARAB
(MOHEDI)
CHAD
AZZA
Dillia Valley
DAZA
Arab Mohedi
DAZA
Arab Hassaouna
Fulani to Mangari
DAZA
N'Guigmi
Fulani to Mangari
Lake Chad

MAP H

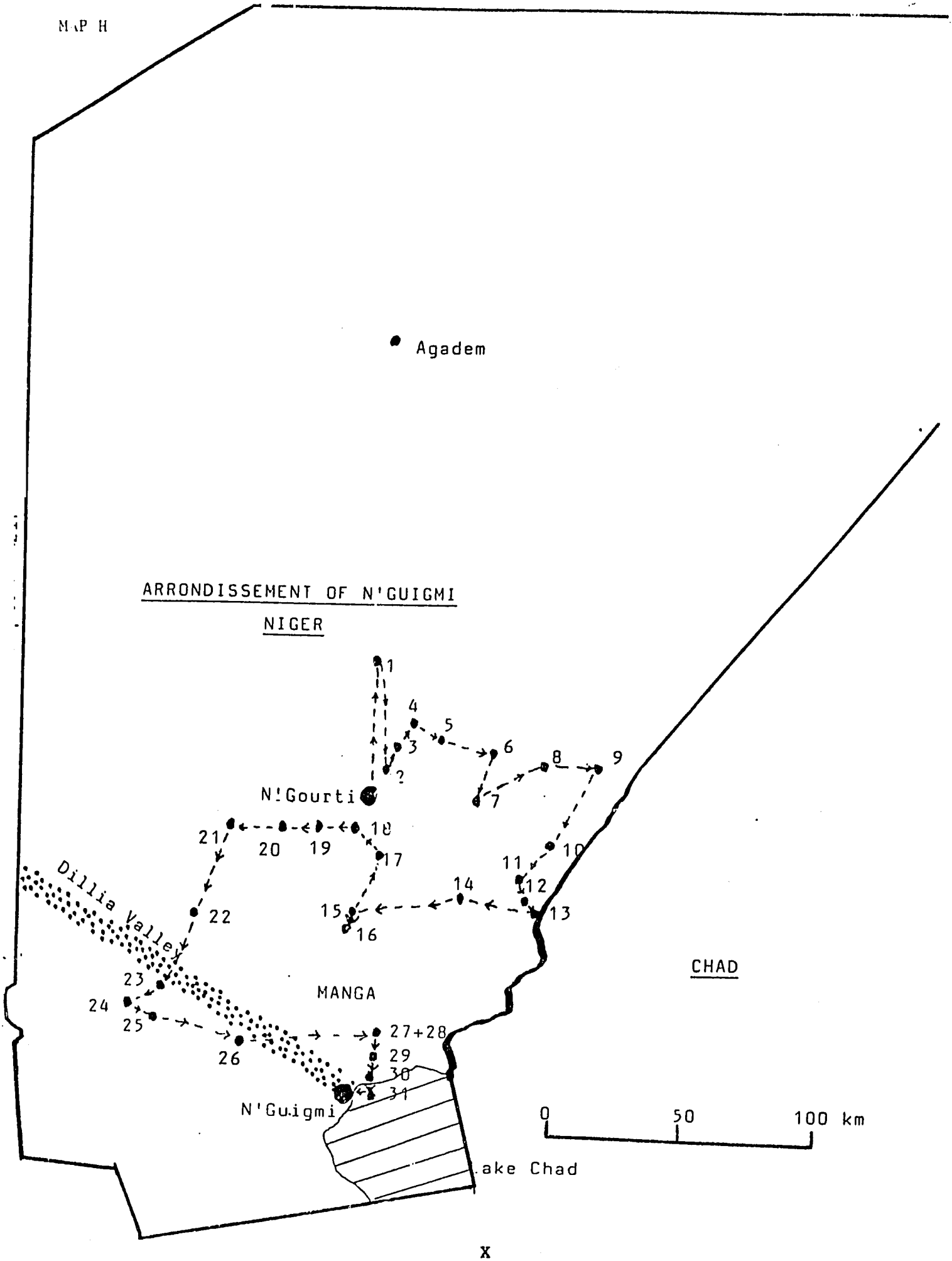
Agadem
ARRONDISSEMENT OF N'GUIGMI
NIGER
N'Gourti
Dillia Valley
MANGA
CHAD
N'Guigmi
Lake Chad
0
50
100 km
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27+28
29
30
31

MAP I

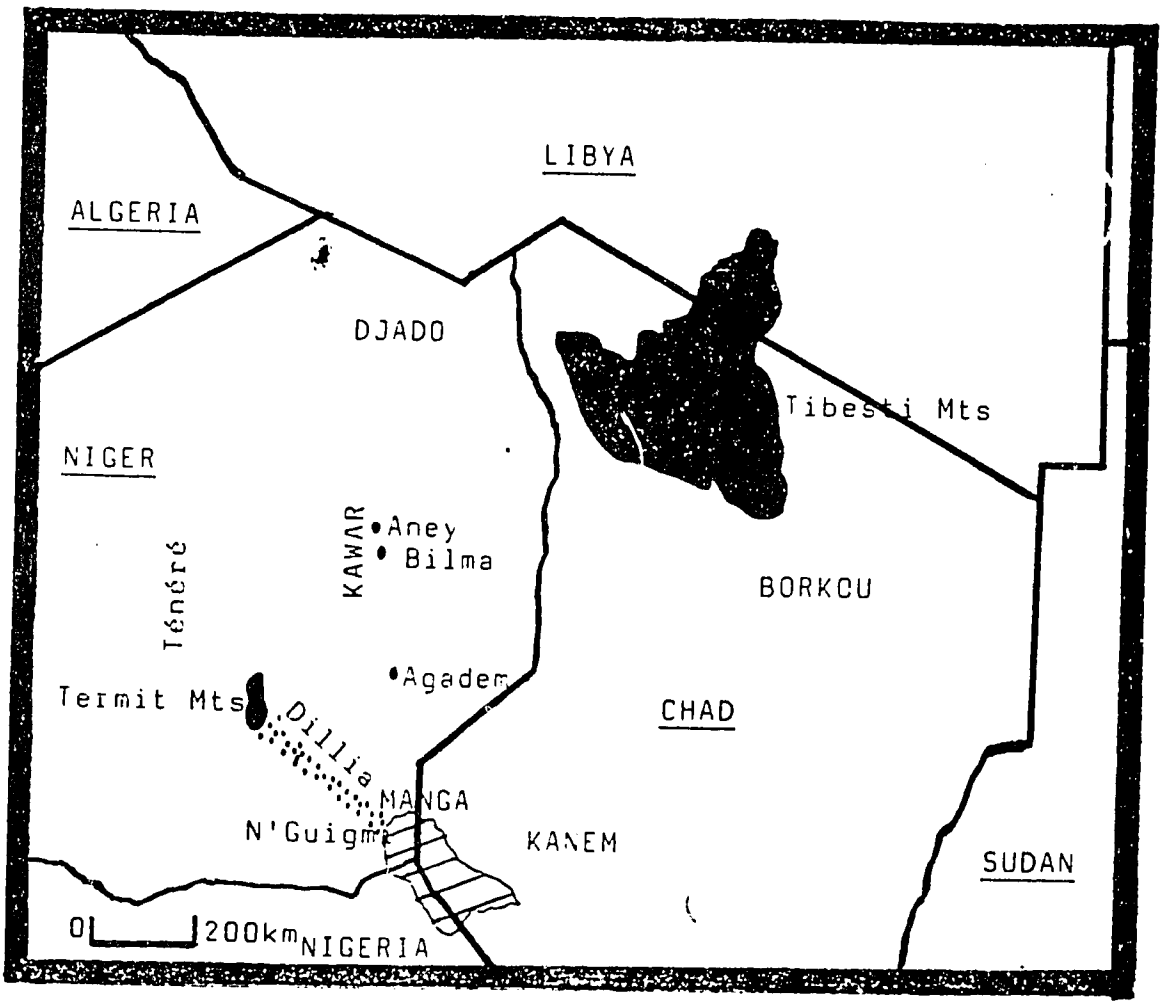
LIBYA
ALGERIA
DJADO
Tibesti Mts
NIGER
Aney
Bilma
KAWAR
Ténéré
BORKOU
Agadem
Termit Mts
Dillia
CHAD
MANGA
N'Guigmi
KANEM
SUDAN
0
200km
NIGERIA

MAP J

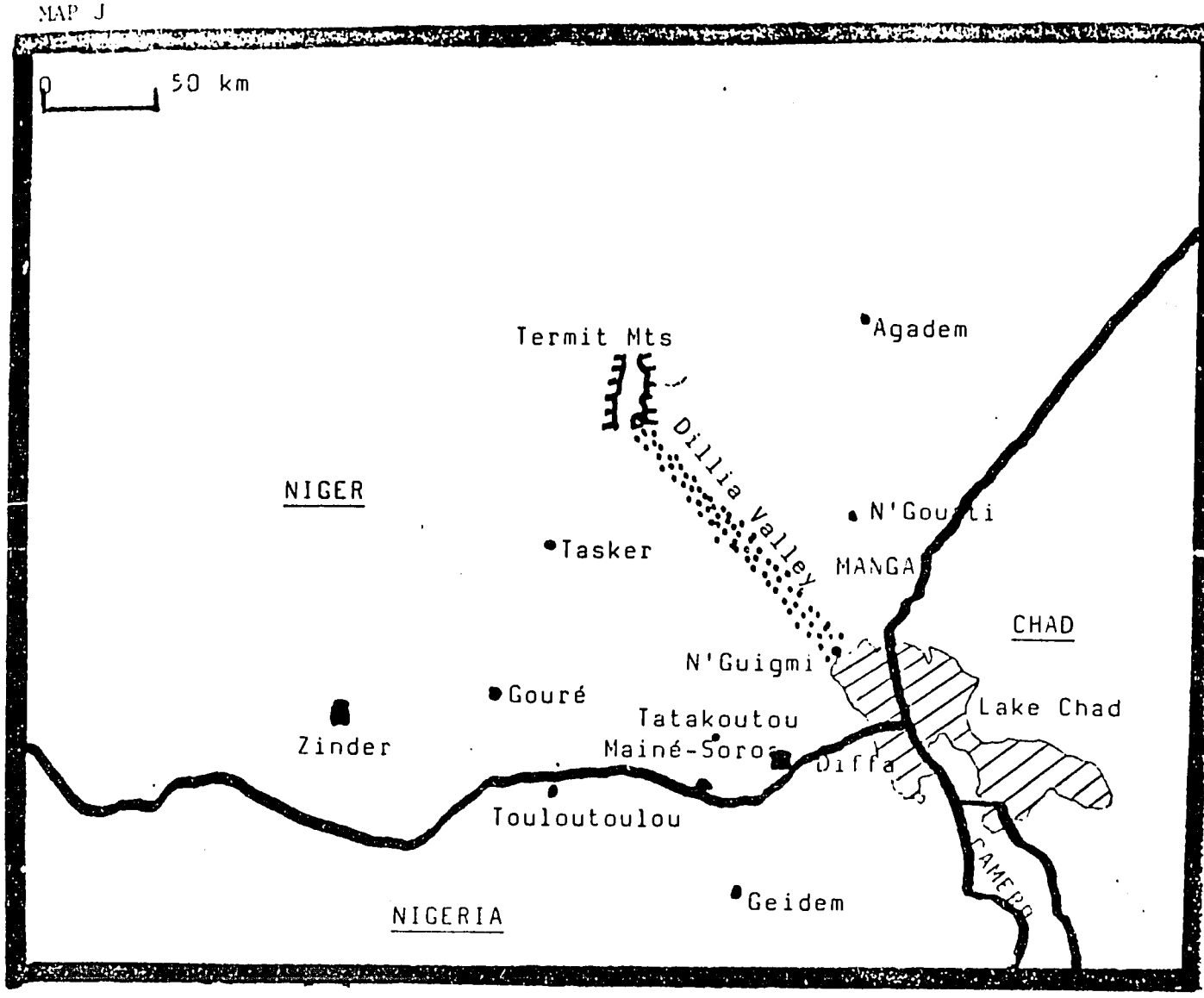

Source: Les Marques de Betail Chez les Daza et les Azza du Niger

MAP K

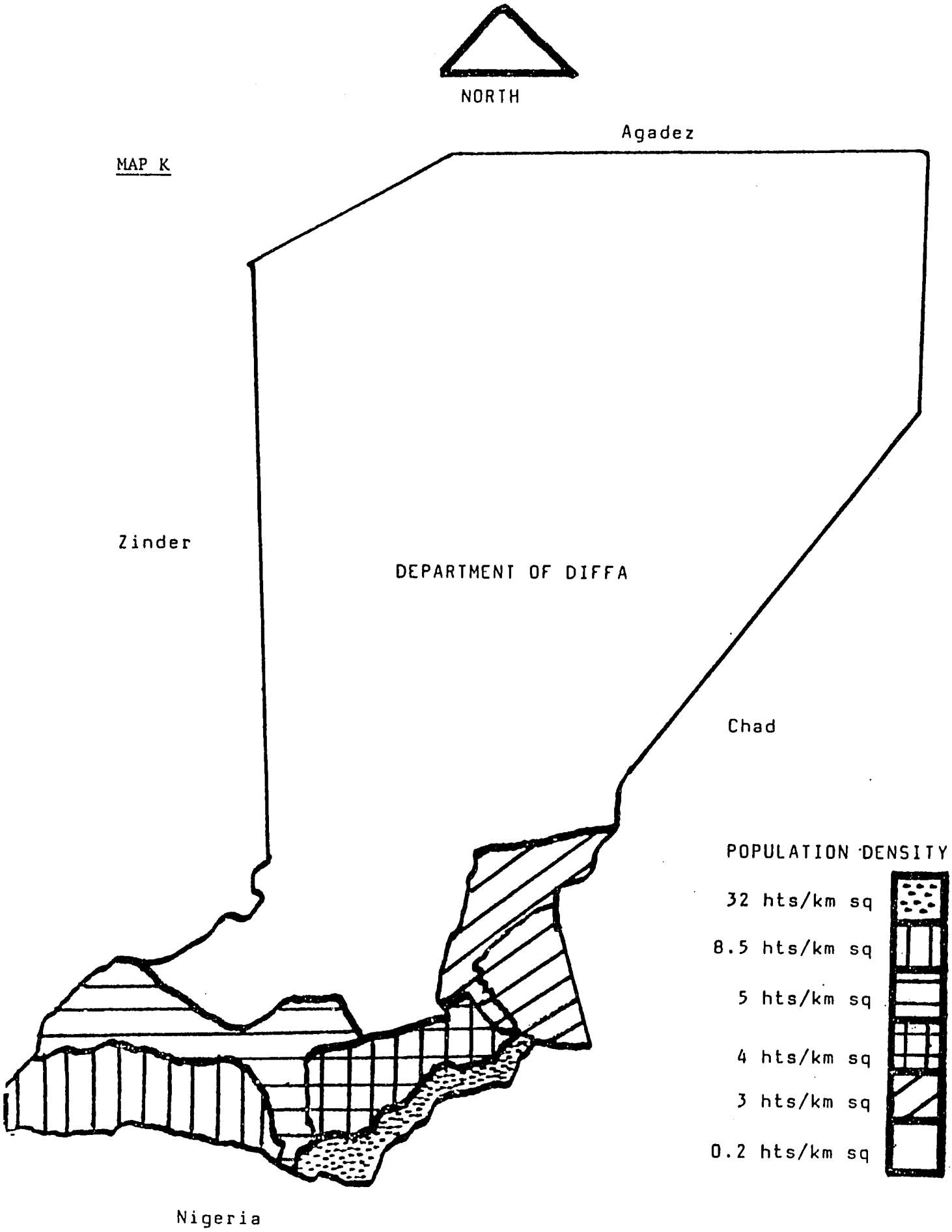
NORTH
Agadez
Zinder
DEPARTMENT OF DIFFA
Chad
Nigeria
POPULATION DENSITY
32 hts/km sq
8.5 hts/km sq
5 hts/km sq
4 hts/km sq
3 hts/km sq
0.2 hts/km sq

0 50

ACRONYMS

BIT	Bureau International de Travail
DDP	Direction Départementale du Plan
DPM	Disaster Preparedness and Mitigation Program
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
INRAN	Institut National del la Recherche Agronomique du Niger
IRSH	Institut de Recherches en Sciences Humaines
PADADD	Projet d'Appui au Développement Agricole du Départment de Diffa
PDENCE	Projet de Développment de l'Elevage dans le Niger Centre-Est
PNUD	Programme des Nations Unie- pour le Développement
SDDR	Schéma Directeur de Développement Régionale
USAID	United States Agency for International Development

Remerciements

Le chercheur voudrait remercier les organisations et les personnes suivantes pour l'assistance technique et/ou l'appui moral qu'elles ont bien voulu lui apporter pendant la réalisation de cette étude:

USAID/Niger

Amadou Tidjani Boukari, Projet PADADD (Diffa)

Abba Gana Bedemi, Cultivateur (Gueskérou)

Simon Aivodji, Directeur du Projet PADADD (Diffa)

Marjanska Leeweurik, Direction Départemental du Plan (Diffa)

Johan Beumer, Projet Danois (Diffa)

Michel Jahier, Station INRAN (Kodjimiri)

Claude Mauret, Projet Danois (Zinder)

El Hadji Abba Gana, Commerçant (Diffa)

Maman Aïssami, Directeur de l'Ecole Primaire (Toumour)

Boukar Malam Guptchia, Enseignant de l'Ecole Primaire (Bosso)

Youssouf Mahamat, Major du Poste Médical (N'Gourti)

Mahamat Hisséne, Berger et ancien combattant (vers N'Gourti)

RESUME

Généralités:

L'Etude Socio-économique et sur l'Utilisation des Terres dans le Département de Diffa (Projet # 683-0261) est un contrat d'un an financé par l'AID. Il couvre la période allant de juillet 1992 à août 1993. L'étude est axée sur la gestion de l'utilisation des terres et des ressources naturelles, les stratégies d'adaptation relatives à la sécurité alimentaire et le commerce et le commerce transfrontalier.

Les conclusions de l'étude seront utiles à plusieurs domaines des programmes de la Mission, y compris la prévention des catastrophes, la gestion des ressources naturelles, la commercialisation des exportations, la planification et la santé familiales et les femmes dans le développement. L'actuel Programme de Prévention et d'Atténuation des Catastrophes (PAC) revêt une importance particulière, ainsi que la dynamique de la commercialisation des exportations (notamment le bétail et les poivrons), les modèles d'utilisation des terres, les stratégies de gestion des ressources naturelles et les interactions entre les paysans et les éleveurs.

Conclusions:

I. Gestion de l'utilisation des terres et des ressources naturelles

L'utilisation des terres et des ressources naturelles dans le Département de Diffa fait l'objet de différentes restrictions coutumières (non statutaires). L'efficacité avec laquelle une série de restrictions est appliquée dans une communauté donnée semble directement liée à trois facteurs; le degré de sédentarisation, la densité de la population et le fait que si l'économie ou l'élevage constitue ou non la principale activité économique.

Les communautés entièrement sédentaires avec une densité de la population relativement élevée accordent généralement une reconnaissance universelle et un respect des lois coutumières régissant l'utilisation des terres et des ressources. Chaque membre de la communauté est conscient de l'existence des ces normes et comprend que leur transgression donne lieu à des sanctions de la part des autorités traditionnelles/gouvernementales. L'institution de ces normes peut être attribuée à la longue résidence de ladite communauté (décennies ou siècles) au même endroit, la nature stationnaire de leurs activités agricoles dans cet endroit et d'une conscience qu'une pression démographique croissante pesant sur les terres et les ressources naturelles limitées qui fait des lois réglementant le régime foncier une nécessité.

Chez les communautés d'éleveurs semi-nomades qui vivent dans

des régions à population plus clairsemée, les règles régissant la gestion des terres et des ressources naturelles sont moins nombreuses et plus sujettes à une interprétation individualisée. Ces règles semblent être généralement reconnues comme normes standard qui doivent être appliquées et qui, en réalité, ne le sont pas. En conséquence, l'utilisation des terres et des ressources naturelles a tendance à être régie par des individus ou groupes qui appliquent (ou enfreignent) ces normes selon leurs critères propres. Leur succès dépend en général de la manière dont ils emploient bien la diplomatie ou la force vis-à-vis des voisins auxquels ils pourraient être opposés. Ni l'autorité traditionnelle ni l'autorité publique ne sont assez fortes pour changer cette situation. Cette approche plus individuelle peut être due à l'extrême mobilité des communautés concernées et à la faiblesse de la densité de la population.

Outre les raisons économiques, écologiques et démographiques expliquant la différence de conception du régime foncier des populations sédentaires ou semi-nomades, il existe un important facteur social. Lorsque une communauté sédentaire a une conception commune des règlements du régime foncier sur toute une région aussi grande qu'un canton [1] ou un arrondissement [2], ces sphères d'idées partagées dans la zone pastorale se limitent souvent à une seule famille ou un campement. Cela est dû au fait que la conception de ce qui constitue la collectivité est fréquemment limitée à une entité plus réduite (une famille) que dans les communautés sédentaires. Dans la zone pastorale, les groupes partageant des points de vue communs en ce qui concerne le régime foncier ont tendance à être plus petits, plus nombreux et plus sujets à une fragmentation que ceux de la zone sédentaire.

II. Stratégies d'adaptation et sécurité alimentaire

Pour la grande majorité des concessions du Département, la sécurité alimentaire n'est pas basée sur la production céréalière de la saison des pluies. Cela semble être le cas depuis au moins le milieu des années 70, sinon bien avant cette date. Bien qu'il y ait des années pendant lesquelles ces récoltes céréalières sont suffisantes pour faire face aux besoins de consommation des familles, ces années ne constituent pas la norme. Par conséquent, les familles s'engagent dans une variété d'autres activités qui leur permettent de satisfaire leurs besoins.

Dans les parties les plus méridionales du Département, les cultures de contre-saison (pendant la saison sèche/froide) constitue un des nouveaux moyens les plus importants des résidents pour compenser leurs déficits alimentaires. La culture de rente du

---

[1] une entité administrative, déjà en français dans le texte

[2] entité adminsitrative plus grande que le canton, déjà en français dans le texte

poivron représente la plus significative de tous. Les autres cultures principales (pour consommation et/ou vente) comprennent le manioc, le blé, le riz, le maïs, les oignons et le niébé. L'extraction du natron [3] n'est pas une nouvelle activité mais continue néanmoins à représenter une importante activité génératrice de revenus. La composition du cheptel a définitivement changé en passant de la préférence pour les bovins à celle pour les petits ruminants. On dit que ces animaux sont souvent choisis plus que tout autre pour l'investissement des liquidités excédentaires (par les hommes et les femmes). Le commerce représente également une importante stratégie d'adaptation bien que cela ne soit pas de date récente; il implique la revente des produits alimentaires locaux et importés (nigérians), les produits de l'artisanat et les produits manufacturés. La migration saisonnière au Nigéria est une nouvelle activité à laquelle s'adonnent les hommes valides pendant les années de mauvaise production céréalière; ce sont en général les hommes qui n'ont pas de champs pour la culture de contre-saison. Les femmes aident leur mari dans les activités agricoles et dans le développement de celles relatives à l'artisanat et à la cueillette.

Traditionnellement, la sécurité alimentaire de la zone de transition des agro-pastoralistes semi-nomades était basée principalement sur l'élevage et secondairement sur la production céréalière. Aucune de ces deux activités n'assure actuellement la sécurité alimentaire. La plupart des éleveurs retiennent leur préférence pour les bovins mais la taille du troupeau a été réduite (à cause des morts ou des ventes obligatoires). L'objectif déclaré de la plupart des éleveurs est de reconstituer leurs troupeaux de bovins par le biais généralement de l'élevage des petits ruminants; les caprins et les ovins ne sont pas des animaux nouveaux pour les éleveurs de la région, mais ils ont été récemment choisis à cause de leur résistance à la sécheresse et de leur rapide reproduction, comme produit générant des revenus avec lequel on peut reprendre la reconstitution des troupeaux de bovins. Les autres nouvelles stratégies d'élevage comprennent l'apport d'un supplément au régime alimentaire des animaux et une légère augmentation de la mobilité du troupeau. Plus plusieurs éleveurs plus jeunes, rester tout le long de l'année avec le troupeau familial n'est plus possible. Au lieu de cela, la migration saisonnière (au sein du département) et les services tels que le transport et le trekking [4] sont des activités bien récentes. Les possibilités de culture de contre-saison sont moindres dans cette région par rapport au sud. Les femmes répondent à ces changements de conditions en augmentant la quantité de produits laitiers, de produits artisanaux et de produits de collecte qui est vendue.

Pour la plupart des résidents de la zone pastorale nord, la production céréalière n'a jamais été (de mémoire d'homme) un facteur

---

[3] Potasse locale

[4] conduite des animaux à pied d'un endroit pré-établi à un autre.

contribuant à la sécurité alimentaire de leurs familles. Les activités pastorales étaient de par l'histoire et sont présentement les principaux facteurs qui garantissent la sécurité alimentaire. En réponse aux sécheresses de 1968-75 et de 1980-85, qui ont rendu les conditions environnementales intenables pour leur élevage traditionnel de bovins, les résidents se sont convertis à l'élevage des chameaux. Le mouvement général de l'ensemble de la population vers le sud et sa mobilité accrue accompagnaient ce changement. Le commerce avec Bilma et le Tchad (seul le commerce avec le Tchad est récent) représente la plus importante alternative de génération de revenus pour les chefs de familles dont les troupeaux sont petits. Pour certaines castes minoritaires, la production et la vente accrues des produits de l'artisanat des femmes représentent une source importante de revenus pour la famille. De toutes les régions du Département, c'est dans le secteur le plus septentrional que l'on rencontre le nombre le plus faibles d'activités économiques. A part une certaine modification limitée des pratiques d'élevage, le plupart des stratégies d'adaptation sont liées au commerce. ces formes de commerce sont à leur tout comparativement limitées; les participants à ce commerce sont des hommes en bonne santé, possédant des animaux, disposant de parents ou d'amis pour prendre soin de leurs troupeaux en leur absence et dotés de la jugeote nécessaire pour l'exécution de leurs activités parfois dangereuses.

III. Commerce et commerce frontalier

EXPORTATION VERS LE NIGERIA: Le commerce frontalier dans le Département de Diffa est essentiellement basé sur l'exportation du bétail, du natron et des produits agricoles bruts. La majorité de ces articles est destinée au Nigéria. Les exportations de bétail englobent les bovins, les camelins et les petits ruminants. LA plupart de ces animaux semble partir des éleveurs de soit du Niger, soit du marché d'une ville frontalière du Nigéria et est conduit sur les marchés à terme de Kano ou Lagos par des commerçants professionnels. La grande partie de la collecte de natron semble être achetée et exportée par les commerçants nigérians sur les site d'exploitation (pour dit-on usage dans le tannage du cuir et la fabrication du savon). Le poivron rouge constitue la culture de rente la plus importante et exportée. La majorité des exportations semblent partir des agriculteurs des marchés de villes frontalières du Nigéria d'où les commerçants les transportent vers les marchés urbains de Maiduguri, Kano et Lagos. Les autres exportations agricoles portent sur le manioc, le niébé, le riz, le blé, le maïs, les ignames et les oignons; le volume d'exportation de ces produits varie parce que l'on a tendance à les consommer que pendant les années de pénurie céréalière.

IMPORTATION DU NIGERIA: En échange de ce qu'ils exportent vers le Nigéria, les résidents du Département de Diffa importent de ce pays tout ce dont ils ont besoin. Les années où la production céréalière locale est insuffisante, ce sont le mil et autres produits vivriers importés du Nigéria qui permettent aux familles de faire face à leurs besoins. Outre les besoins en vivres, la

majorité des articles de base utilisés quotidiennement (à savoir les objets de première nécessité tels que le savon, les habits, le sucre, les ustensiles de cuisine, etc.) sont importés du Nigéria.

Hormis le fait de dériver un bénéfice évident de la vente de tous les produits importés du Nigéria, les habitants de Diffa profitent également de la proximité des grands marchés nigérians qui demandent constamment leurs produits. A l'exception de cette demande émanant du Nigéria, aucune autre région avoisinante (le marché intérieur nigérien y compris) ne fait preuve d'une telle capacité d'absorption.

EXPORTATION VERS LA LIBYE ET LE TCHAD: A part le commerce frontalier avec le Nigéria, il existe une exportation de chameaux vers la Libye et une exportation du sucre vers le Tchad (le sucre est d'origine nigérienne). La première exportation semble représenter l'activité d'une poignée d'individus qui sont relativement aisés et ayant de bonnes connections. Par contre, l'exportation du sucre vers le Tchad implique un large éventail de la population du Nord pastoral. Le sucre est généralement échangé contre des chameaux qui sont importés au Niger et vendus sur le marché de N'Guigmi. (L'on devrait mentionner que ce commerce est illicite--l'importation du sucre est interdite par le Gouvernement tchadien).

EXPORTATION VERS LE NIGER OCCIDENTAL: Le commerce avec le Niger occidental porte sur plusieurs des mêmes produits qui sont exportés au Nigéria, mais à une échelle plus réduite. Une part importe du bétail et du natron est destinée aux marchés pastoraux de Gouré/Tesker (Département de Zinder) et est évacuée par les pastoralistes/commerçants à pied sur les routes traversant le pays. Par contre, une grande partie des exportations agricoles et de feuilles de palmier/nattes sont écoulées par les grossistes professionnels dans des véhicules motorisés le long de la Route Nationale goudronnée. Contrairement aux exportations de bétail vers le Nigéria dont la plus grande partie implique des commerçants professionnels et des animaux d'abattage, une proportion importante du bétail exporté dans la zone de Gouré/Tesker semble concerner des éleveurs qui envisagent l'élevage des animaux. Le poivron semble représenter l'exportation agricole prédominante. Les autres produits maraîchers tels que le manioc, les oignons, le gombo, le blé et les légumes de contre-saison[5], les dattes et les courges sont, selon les rapports, exportés en quantités plus limitées. Les pastoralistes et les marchands apportent le natron dans la zone de Gouré/Tesker. Des rapports non confirmés citent le natron comme étant exporté à Maradi (et ensuite à Kano, Nigéria) pour la fabrication du savon. Les feuilles de palme séchées (pour la fabrication des nattes)[6] et les nattes déjà faites sont exportées en

---

[5] déjà en français dans le texte et couvre la période sèche entre octobre et mai

[6] déjà en français dans le texte

gros le long de la Route Nationale.

IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU NIGER OCCIDENTAL: Les importations en provenance du Niger Occidental sont très limitées et portent sur quelques produits que l'on ne trouvent pas au Nigéria. Ce sont les articles importés de France, de Côte d'Ivoire (café instantané) et fabriqués au Niger (bière, vêtement et savon). Ils sont généralement destinés aux villes de Diffa, N'Guigmi et Mainé-Soroa et non aux villages. Quant aux villageois qui vendent leur production dans le Niger occidental sans y acheter quelque chose, ce sont les liquidités en CFA qu'ils cherchent à "importer" dans le département (dans le village, ils les échangent contre la naira avec bénéfice).

COMMERCE INTERNE: Le commerce interne ou circulaire au sein du Département de Diffa est basé sur la revente du bétail, des produits agricoles, du natron, des nattes et des articles d'importation de "première nécessité". Eu égard à ces derniers, le Nigéria demeure le principal fournisseur. C'est seulement dans certaines parties de la zone pastorale (nord de N'Guigmi) que les produits libyens importés par les commerçants de Bilma représentent une part substantielle du marché de ces produits.

Recommandations

Cette recherche a couvert une si grande variété de sujets en une si courte période que les données collectées manquent certainement de précision et de profondeur. Toutefois, on peut porter les observations suivantes.

I. Concernant les questions de régime foncier dans le département:

- avant qu'une activité de développement ne soit entreprise dans le Département de Diffa, une entière compréhension des normes coutumières et spécifiques à la zone en matière de gestion des terres et des ressources naturelles en vigueur dans la région cible est cruciale au succès de l'activité.

- dans plusieurs parties du Département de Diffa, l'interprétation coutumière de la gestion des terres et des ressources naturelles n'est pas conforme à celle du Code Rurale; toute organisation dont l'activité de développement est basée sur les statuts du Code Rural, devrait examiner les implications de cette différence d'interprétation.

- si une activité de développement doit être basée sur les stipulations du Code Rural, les populations concernées doivent comprendre et accepter le Code; pour le moment, le Code Rural est pratiquement inconnu dans le Département de Diffa.

- dans les zones agricoles, on devrait consentir des efforts pour institutionnaliser les normes permettant le passage et/ou la circulation des animaux (locaux et transhumants), afin d'assurer un

accès équitable aux ressources en eau et en pâturage.

II. Concernant la commercialisation du poivron dans la zone de la rivière:

Le souhait le plus constamment exprimé par les paysans locaux et les marchands de poivrons porte sur la création d'un système de marché organisé: les paysans souhaitent (1) une structure logistique plus grande au niveau de la vente de leurs poivrons aux marchands et (2) recueillir des francs CFA au lieu des nairas; les commerçants souhaitent avoir une plus grande facilité en matière de (1) stockage du poivron sur le plan local, (2) transport du poivron vers les régions occidentales du Niger et (3) vente de leurs produits en arrivant à destination (Zinder, Maradi ou Niamey).

Eu égard au souhait exprimé des populations locales, l'on recommande que:

a. le marché nigérien du poivron soit étudié afin de déterminer s'il est ou non plus réceptif à une future augmentation de l'importation des poivrons en provenance du Département plus importante que l'actuelle.

b. si l'on se rend compte qu'il y une demande pour les augmentations accrues de poivrons, les exportations en provenance du Département de Diffa peuvent être accrues en (1) réduisant les frais de transport au sein du Département grâce à la suppression de la taxation illégale sur la Route Nationale, (2) en subventionnant partiellement les véhicules et structures de stockage, et (3) la sensibilisation des commerçants de Zinder, Maradi et Niamey afin d'adapter le volume accru des poivron sur le marché des consommateurs ou le marché international des exportations.

III. Concernant le Nord pastoral (Arrondissement de N'Guigmi)

Les éleveurs souhaitent rester dans la zone pastorale pour poursuivre l'élevage des chameaux. Cela est difficile à cause des pertes d'animaux occasionnées par la sécheresse et la dégradation de l'environnement. Toute organisation dont l'activité entraîne une aide à ces populations devrait envisager deux moyens possibles d'intervention:

a. avec l'objectif d'aider les éleveurs à reconstituer leurs troupeaux de chameaux, accorder les prêts de 5 ans devant servir à l'achat des animaux ou aux activités commerciales; (1) ces prêts doivent être basés sur certains animaux en guise de garantie appartenant à l'emprunteur (ces animaux subséquemment marqués afin d'empêcher leur vente avant l'échéance du prêt), (2) l'application de ces prêts devant être par l'agent du projet, un homologue de

l'administration et le chef local de tribu[7] (non le chef de groupement[8]), (3) les bénéficiaires des prêts doivent être suivis par un agent du projet (basé dans la zone du projet) pendant les 5 ans que dure le prêt et (4) les fonds remboursés à la fin des 5 ans doivent constituer un fonds à partir duquel de nouveaux de 5 ans seront accordés (ce deuxième groupe de bénéficiaires devra être déterminé en même temps que le premier, acquérant ainsi des capitaux à la suite de l'exécution entière et complète des engagements des premiers bénéficiaires).

b. avec l'objectif de faciliter les activités d'élevage des pastoralistes et de réduire la dégradation du milieu qui est encouragée par les pratiques actuelles de creusage des puits; promouvoir un programme de creusage de puits (béton armé) dans l'Arrondissement de N 'Guigmi, en consultant les résidents locaux semi-permanents afin de déterminer l'emplacement de ces puits et parvenir à un consensus avec ces mêmes groupes dont les membres deviendraient les superviseurs/administrateurs (responsables) des puits.

IV. Concernant l'alimentation ou la rémunération contre le travail dans le Département

Dans deux situations différentes, les informateurs qui participaient aux programmes d'alimentation contre le travail dans le Département de Mainé-Soroa ont exprimé leur satisfaction par rapport aux tâches et à la forme de paiement en nature qu'ils avaient reçu. Les deux cas impliquaient une stabilisation des dunes autour des villages ou cuvettes[9] et semblaient faire essentiellement participer des adultes capables. Eu égard à ces initiatives:

a. si les céréales et autres vivres sont disponibles sur les marchés locaux, une solution préférable a l'alimentation contre le travail serait la rémunération contre le travail car: (1) l'économie locale bénéficierait de cet apport de liquidités et (2) le coût élevé (à l'organisation de développement) de l'importation des vivres serait supprimé.

b. la rémunération contre le travail serait particulièrement envisagé pour les femmes, compte tenu d'une tendance qu'on a observé chez les femmes à consacrer davantage de leurs revenus disponibles aux besoins nutritionnels de leur famille beaucoup plus que les hommes.

c. la plantation des arbres, l'ensemencement des pâturages, la construction des barrières et la clôture des espaces semblent toutes

---

[7] déjà en français dans le texte

[8] déjà en français dans le texte

[9] bassin ou dépression dans le paysage

être des mesures écologiques appropriées (bien que "non-soutenables" sur le plan économique). La protection et l'entretien de ces installations devraient être envisagés (en offrant à une plusieurs personnes les stimulants de la rémunération contre le travail).

d. si l'on envisage les programmes d'alimentation/rémunération contre le travail dans d'autres régions du département, notamment dans l'Arrondissement de N'Guigmi (où l'on est très à cheval sur les problèmes de caste), le genre de travail proposé et la frange de la population à laquelle il est offert doivent être examinés minutieusement.

MAP A

MAP OF Niger

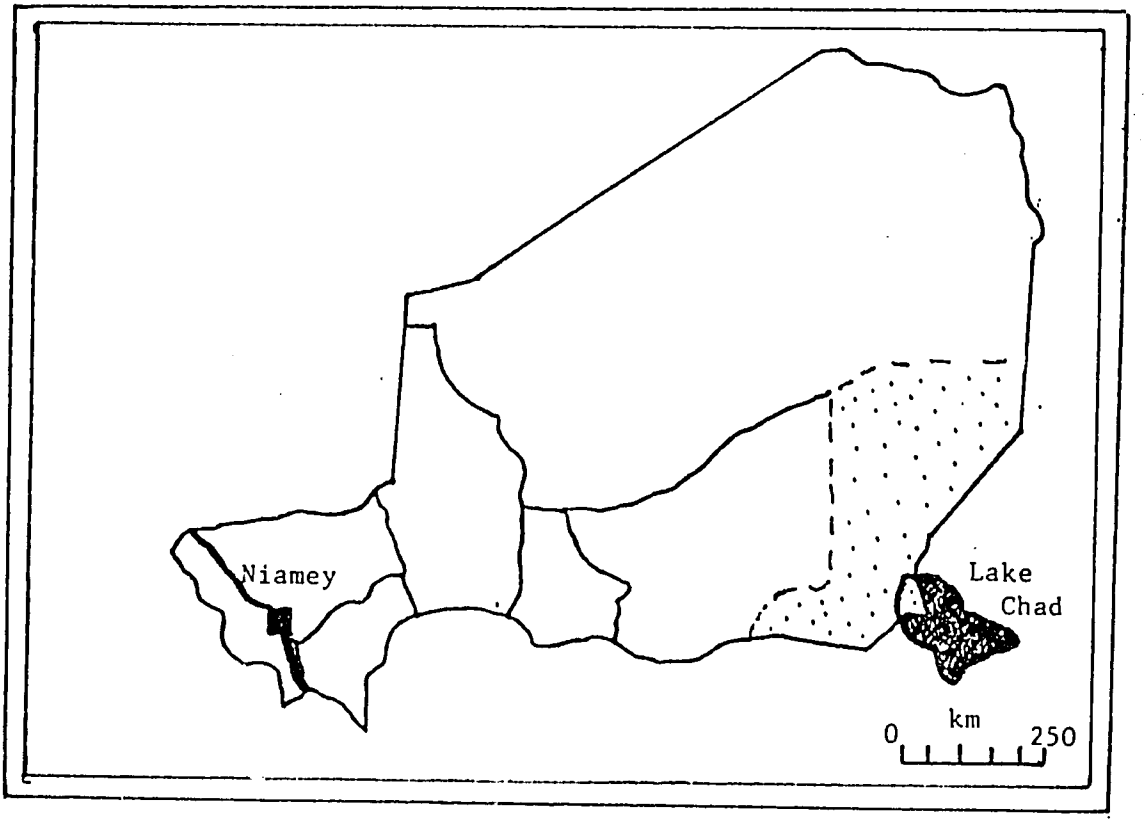

Diffa Department

1.

INTRODUCTION

Les informations générées par cette étude ne sont généralement applicables aux autres régions du Niger, mais peuvent fournir des connaissances utiles pour les objectifs plus larges de développement de la Mission. Elles permettent de comprendre les normes socio-économiques pour compléter les conclusions des études entreprises dans d'autres régions du pays.

Les treize mois de travail sur le terrain, de collecte des données et d'analyse fournissent une description des gens, des stratégies de gestion foncière, de systèmes de production et de réseaux commerciaux dans le Département de Diffa. L'enquête sur les stratégies de gestion de l'utilisation des terres met particulièrement l'accent sur le genre de normes locales qui prévalent, qu'elles soient basées sur l'autorité administrative, l'autorité traditionnelle (des chefs), le genre, l'ethnicité, la richesse ou le degré de sédentarisation. L'examen des systèmes de production est axé sur la manière dont les familles utilisent leur temps/ressources en main-d'oeuvre dans une variété d'activités génératrices de revenus, tirant des leçons de ces différentes conclusions concernant la prise de décision relative à la sécurité alimentaire. L'enquête sur les réseaux commerciaux couvre les modèles de commerce national et transfrontalier, mettant l'accent sur la pertinence par rapport à la prise de décision relative à la sécurité alimentaire.

La période consacrée à la recherche est répartie en trimestres, dont chacun couvre une ou plusieurs zones des principaux types de zones agro-pastorales découvertes dans le Département de Diffa. Le premier trimestre (juillet-octobre 1992) couvre la partie la plus au sud-ouest; cela permet de faire le tour des activités agricoles et d'extraction effectuées dans les cuvettes ainsi que des activités agricoles et pastorales saisonnières réalisées dans la steppe environnante, et ce tout le long de l'année. Le second trimestre (novembre-janvier) couvre les parties au sud et plus au sud-est du département, y compris les activités agricoles et pastorales effectuées le long de l'année dans les bassins de la Komadougou et du Lac Tchad. Le troisième trimestre (mars-mai 1993) couvre les parties plus au nord du département, mettant l'accent sur les activités pastorales qui constituent le système essentiel de production dans cette steppe/zone désertique.

Méthodologie

L'équipe de recherche était composée d'un consultant représentant l'USAID/Niger (M. Steve Anderson) et d'un traducteur. Le consultant parle le Kanouri. Il fallait des traducteurs pour le fulfuldé (M. El Hadji Abba Gana) et le Dazaga (M. Mahamat Hisséme).

Pendant les six premiers mois, on se déplaçait essentiellement à pied, en raison de la relative densité de la population dans les régions couvertes et du manque de moyen motorisé de transport. Les trois derniers mois, le déplacement se faisait à dos de chameau.

L'équipe a passé douze des treize mois qu'a duré la recherche, dans le Département de Diffa. Elle a passé environ neuf mois sur le terrain pour réaliser les interviews avec les paysans et les éleveurs. Après chaque période de trois mois, elle allait passer un mois dans la capitale du Département aux fins des activités de collecte des données dans les bureaux de l'administration publique nigérienne et aux sièges du projet/ agence des donateurs. L'équipe a passé le dernier mois de l'étude à Niamey afin de rédiger le rapport final.

Durant les neuf mois passés en tout sur le terrain, un total de 771 informants ont été interviewés. Concernant ces derniers, 436 étaient des hommes et 335 des femmes. Bien qu'un effort ait été consenti pour baser les données sur une représentation égale des hommes et des femmes, la composition de l'équipe qui ne comprenait que des hommes et la pratique locale qui consiste à soumettre les femmes à une semi-réclusion ont contribué à empêcher l'accès des femmes informatrices (notamment dans les régions pastorales couvertes pendant les premier et troisième trimestres). Voir Annexe I sur l'affinité régionale, par classe/caste, et ethnique des informateurs. L'age des informateurs allait de 15 à 80 ans. Le format des interviews comprenait aussi bien les groupes que les individus. Les sites des interviews englobaient les marchés, les champs, les bords de puits, les maisons individuelles, les places publiques et les campements nomades/semi-nomades. Bien que sept différents questionnaires aient été élaborés pour couvrir les différentes activités basées sur les régions, les genres, les classes/castes, ils n'ont servi que de directives approximatives pour chaque interview; les questions qui ne semblaient pas pertinentes (pour les informateurs) ont été rejetées et/ou modifiées au hasard par le chercheur.

Etant donné la manière non systématique dont les questions étaient posées, la grande variété de sujets abordés et le caractère vaste de la région géographique couverte, les résultats de cette étude devraient être considérés beaucoup plus comme qualitatifs que quantitatifs. En outre, compte tenu du temps limité accordé à la recherche dans chaque sous-région, certaines populations émigrantes et activités saisonnières n'ont pas été couvertes dans le présent document. Par conséquent, les inférences et les conclusions tirées par le chercheur devrait être considérées comme provisoires.

Caractéristiques physiques et démographiques du Département

Le Département de Diffa est situé dans l'extrémité la plus au

sud-est du Niger. Il est limité à l'est par le Tchad, au sud par le Nigéria. au nord par le Département d'Agadez et à l'ouest par celui de Zinder. Le Département n'a une limite géographique naturelle qui se confond avec la rivière Komadougou. La capitale administrative est basée à Diffa. Le Département est réparti en trois arrondissements, à savoir N'Guigmi, Diffa et Mainé-Soroa qui couvrent une superficie de 140 000 km2 et peut être divisé en différentes zones micro-écologiques.

ZONE I: Dans la partie sud-ouest du département, se conformant à la Zone IA, la steppe est parsemée de cuvettes dont le sol est riche en matières organiques, le couvert arboral dense et les nappes phréatiques peu profondes. Dans certaines cuvettes, des points d'eau se forment pendant la saison des pluies. La Zone IB comprend les terres qui donnent sur la Komadougou. Comme dans les cuvettes de la Zone IA, cette région du bord de la rivière est généralement caractérisée par des sols riches, une croissance dense des arbres et des nappes d'eau peu profondes. Le lit de la rivière se remplit en juillet ou août et se maintient généralement jusqu'en janvier. Certains marécages et sources pérennes permettent d'avoir de l'eau tout le long de l'année. La Zone IC couvre le bassin du Lac Tchad. A l'instar des Zones IA et IB, le lit du lac comporte des poches de croissance dense des arbres et des nappes d'eau peu profondes. On dit les eaux du lac avaient déserté la Zone IC ces cinq dernières années. La majorité des parties de la Zone I donne lieu à des activités agricoles tout le long de l'année. A l'exception de la présence transitoire de certains pastoralistes nomades, les résidents de cette région sont pour la plupart des agro-pastoralistes sédentaires.

CRITERES	Pluviométrie(mm)	Végétation	Eaux de surface	Eaux souterraines (m)
Zone I	200-250	couvert arboral dense dans les cuvettes, les bassins de la rivière et du lac	cuvettes Komadougou et Lac Tchad	5-10
IA	200-240	dans les cuvettes, espèces dominantes Hyphaena thebaica et Phoenix dactilifera	eau stagnante dans certaines cuvettes, saisonnières	5-10
IB	200-250	dans le bassin de la rivière, Hyphaena thebaica, Tamarindus indica et Diospyros mistiliformis	eau dans le bassin de la rivière et marécages associés, saisonniers	5-10
IC	180-200	dans le lit du lac, Prospis africana, Calatropis procera, Balinites aegyptiaca et Acacias raddiana et nilotica	aucune eau de lac actuellement rencontré sur le territoire nigérien	0-10
Zone II	150-200	steppe/savane, espèces dominantes Acacia et Salvadora persica	aucune	10-40
Zone III	100-150	steppe, espèces dominantes Acacia raddiana et Salvadora persica	aucune	2-40
Zone IV	50-100	steppe/désert	cuvettes et sources	0-50+

IV A	0-100	espèces dominantes Leptadenia pyrotechnica, Commiphora africana, Balinites aegyptiaca et Acacia raddiana	eau stagnante dans certaines cuvettes saison-nières	14-50+
IV B	0-50	espèces dominantes sur les dunes Panicum turgidum, Cyperus jemenicus, Leptadenia pyrotechnica, dans les dépressions kusum et Acacia raddiana	eau stagnante dans les cuvettes saison-nières; sources à Agadem et Dibella	0-50+

Partiellement basé sur: Analyse Thématique des Problèmes du Département de Diffa, Cellule Technique du SDDR du Département de Diffa, août 1991

ZONE II: Dans la région se conformant à la Zone II, la croissance des arbres est moins dense, les sols sont plus sablonneux et la nappe phréatique est souvent située à des profondeurs qui font trois ou quatre fois celles de la Zone I. La grande partie de la Zone II peut être classée comme savane et steppe. Dans les parties centrale et septentrionale de cette région, la majeure partie des terres sont déboisées. A l'exception de quelques cuvettes, l'activité agricole de la Zone II n'a lieu que pendant la saison des pluies. Les habitants de cette zone sont des agro-pastoralistes à la fois sédentaires et semi-nomades. Comme dans la Zone I, on note également la présence transitoire des pastoralistes nomades.

ZONE III: Cette zone est composée de steppe intercalée de dunes et de dépressions. A l'exception de la partie qui touche au bassin du Lac Tchad (Zone IC), le nombre des arbres et la variété des espèces sont beaucoup plus limités dans les régions méridionales. Le couvert végétal se limite généralement à des buissons et à quelques herbes pérennes. Plusieurs dunes de la région sont dépourvues d'arbres. La majorité des habitants de cette zone sont des pastoralistes semi-nomades, bien qu'il existe des groupes minoritaires d'agro-pastoralistes semi-nomades.

ZONE IV: Elle constitue la jonction de la steppe et les limites plus au sud du Sahara. Dans la majeure partie de la Zone IVA, les dunes montagneuses sont remplacées par la steppe comme trait prédominant du terrain. De la Zone IVA à la Zone IVB, la

végétation se raréfie progressivement pour se limiter souvent, et ce de manière exclusive à l'intérieur des cuvettes. Une grande proportion des dunes environnantes demeure dénudée de vie végétale tout le long de l'année. La nappe phréatique de la Zone IV est plus accessible que celles des Zones II et III en raison de la profondeur de la plupart des cuvettes et vallées que l'on y rencontre. En outre, les sources pérennes d'Agadem et Dibella (Zone IVB) ont de l'eau à fleur de terre. Les habitants de cette région des pastoralistes nomades et semi-nomades.

L'ensemble de la population du Département de Diffa était estimé à 185 140 habitants en 1988. Cette population est composée d'une multitude de groupes ethnolinguistiques (voir Carte C). Le plus important de ces groupes est celui des Kanouri qui se répartit en cinq sous-groupes à savoir le Mobeur, le Manga, le Kanembou, le Sougourti et le Jetko. Les Kanouris représentent 58% de la population départementale. La plupart d'entre eux réside dans la Zone I. Les Fulani constituent le second groupe ethnolinguistique le plus important, avec une représentation de 22% de la population du département. Les Fulani de Diffa comprennent essentiellement le sous-groupe Fulbé (agro-pastoralistes semi-nomades), avec le nombre de Wodaabé (pastoralistes nomades) variant chaque année au gré des conditions de pâturage. La plupart des Fulani résident dans la Zone II. Les Toubous (agro-pastoralistes semi-nomades) représentent 8,9% de la population du département. Ils vivent dans les Zones III et IV. Les Arabes (pastoralistes nomades et agro-pastoralistes semi-nomades) font 2,8% de la population départementale. Ils cohabitent avec les Toubous dans les Zones III et IV. Le nombre des Boudouma (agro-pastoralistes semi-nomades) ne figure pas dans les chiffres du recensement de 1988, mais l'on peut supposer qu'il varie selon les conditions de pâturage du bassin du Lac Tchad. La présence des Boudouma se limite au bassin du Lac Tchad (Zone IC). De même l'on n'a pas non plus indiqué le nombre de la population de Bouzou (agro-pastoralistes sédentaires et semi-nomades) résidant dans la partie occidentale de la Zone III.

On estime que différents facteurs sont à l'origine de la faible population du département. La région n'est pas à même, sur le plan écologique, de supporter une grande population; des rapports datant du début de la période coloniale et décrivant la région comme étant semi-désertique, laissent entendre que ce n'est pas un phénomène nouveau. Par ailleurs, en ce qui concerne la majeure partie de son histoire connue, l'on dit que la région a fait l'objet d'une grande insécurité. Jusqu'en 1910, les razzia[10] effectués par les Toubou pastoralistes, les Arabes, les Touareg et les Boudouma étaient des événements réguliers; bien les autres pastoralistes n'étaient pas épargnés, ces raids étaient essentiellement commis contre les Mobeur et les Manga sédentaires des parties méridionales du département.

---

[10] raids dont le but est généralement de capturer des esclaves et de piller.

Il semble que l'imposition par l'autorité coloniale au début du XXième siècle ait instauré une période de relative sécurité, mais les exactions monétaires du Gouvernement et des militaires ont continué selon les suppositions à rendre la région non attrayante pour les éventuels immigrants. Le départ de l'autorité coloniale 30 ans auparavant constitue selon les dires, un important facteur pour le retour de la région dans une situation d'insécurité chronique. En outre, deux sécheresses importantes survenues ces 20 dernières années ajoutées au boom économique du Nigéria voisin ont, paraît-il, favorisé l'émigration du département. Enfin, le Département de Diffa présente une incidence généralement élevée de grossesses non-productives (17%) et d'unions stériles (29%).[11] Le taux de croissance relativement lent constaté dans le département est en partie imputable à ce phénomène.

GROUPE ETHNIQUE	% du total départemental	
	1977	1988
Toubou*	1,8	8,9
Arabe**	5,4	2,8
Kanouri	54,7	58,6
Fulani***	30,6	22,4
Haoussa	3,4	4,7
Djerma	0,4	1,0
Autres	2,6	0,4

* Eu égard aux Toubou, l'écart entre les chiffres de 1977 et ceux de 1988 ne reflète presqu'assurément pas une croissance nette de leur nombre. Cela est plus vraisemblablement dû à l'impossibilité pour les agents du recensement d'avoir accès aux populations Toubou en 1977. Le compte de 1977 a été réalisé en novembre à une période où le temps froid et les pâturages abondants post-saison des pluies encourage le mouvement vers le nord et la dispersion de la population, alors que le compte de 1988 s'est effectué en mai, lorsque les populations sont généralement installées plus au sud et de manière concentrée.

** Ce chiffre devrait être considéré comme hypothétique. Il semble qu'au cours de la dernière décennie, une partie importante de la population arabe (Washili) résidant avant dans les alentours de N'Gourti ait émigré vers le sud dans les régions avoisinant Bouti et

[11] Bulletin trimestriel population Info. No 1, juillet 1985 DSD.

Tasker. Toutefois, ces cinq dernières années, on a enregistré une immigration significative des Arabes (Hassaouna et Mohedi)du Tchad.

*** La diminution de la population des Fulani est attribuée à leur émigration vers le sud-est, dans le Mangari et le Département de Zinder.

2. SYNTHESE

Les trois thèmes de la présente étude sont la gestion de l'utilisation des terres/des ressources naturelles, les stratégies d'adaptation et le commerce/le commerce transfrontalier dans le Département de Diffa. Les conclusions concernant chaque thème peuvent réparties en catégories en fonction de la zone agro-pastorale à laquelle elle s'applique.

I. Gestion de l'utilisation des terres/ressources naturelles

Les populations du Département de Diffa interprètent différemment les droits (les leurs et ceux des autres) s'appliquant aux terres et ressources naturelles les entourant.

A. ZONE I, SEDENTAIRES AGRO-PASTORALISTES

Les agro-pastoralistes sédentaires résidant dans la Zone I considèrent souvent la terre comme un bien appropriable. Ce sont les sous-groupes ethniques (Kanouri) Manga et Mobeur, habitant les régions couvrant les cuvettes, la Komadougou et le Lac Tchad. Selon les dires, leur histoire remonte à une date située entre 100 et 1 000 ans.

Les droits de propriétaire peuvent être accordés à une personne, une famille ou un autre groupe. Dans certaines cuvettes de la Zone IA, l'on rapporte que l'on enregistre une incidence faible mais de plus en plus grandissante de vente des terres. Ce phénomène n'est pas observé dans les régions de la Komadougou ou du Lac Tchad (Zones IB et IC), mais les informateurs ont prétendu que cela est dû aux facteurs sociaux plutôt qu'à une interdiction coutumière; il semble que la vente soit techniquement aussi bien possible dans ces zones. La propriété dans la Zone I ne paraît pas dépendre d'une exploitation continue des terres concernées; l'on a trouvé de nombreux cas où les propriétaires dont les terres sont restées non cultivées pendant presqu'une décennie sans mettre en danger leur titre. Eu égard à l'utilisation des terres et ressources naturelles, les activités agricoles ont la priorité sur les usages aux fins de pâturage et autres. Cela conduit à des conflits, généralement entre les éleveurs transhumants Wodaabé qui n'approuvent pas l'appropriation par les populations résidentes des ressources qu'ils considèrent comme publiques. La chefferie[12] représente l'arbitre de l'utilisation et du transfert des terres dans la région. Les règlements dont elle se sert constitue une combinaison de préceptes coraniques et traditionnels parfois ambiguës. En aucun endroit, le Code Rural n'est cité comme

---

[12] déjà en français dans le texte

influençant les politiques de régime foncier.

B. ZONE II, AGRO-PASTORALISTES SEMI-NOMADES

Les agro-pastoralistes semi-nomades résidant dans la Zone II exercent un contrôle sur les terres et les ressources naturelles, sur la base d'un droit d'accès ou d'utilisation plutôt que la propriété. Ce sont les Fulbé de la Zone II et certains Daza/Azza/Agra de la Zone III. On dit que les Fulbé vivent dans la région depuis environ 200 ans.

Les activités d'élevage (basées sur les bovins et les petits ruminants) nécessitent fréquemment le mouvement de leurs campements pendant la saison sèche/froide, mais les informateurs semblent retourner à un site fixe pour leurs activités agricoles de la saison des pluies. Les normes régissant ces terres agricoles sont basées sur un droit d'accès/d'utilisation plutôt que sur l'appropriation des terres elles-mêmes. L'utilisation continue de la terre semble représenter la seule manière viable dans laquelle un tel régime foncier est perpétué. Laisser une parcelle non cultivée revient, selon les dires, à abandonner les droits d'utilisation/accès. La chefferie représente l'autorité devant laquelle l'on porte les litiges concernant ces terres. Les litiges impliquant des terres agricoles mettent généralement aux prises les Manga qui sont résidents depuis longtemps et les Fulbé qui se sont installés plus récemment et qui souhaitent s'adonner aux activités agricoles, mais leur accès aux terres fait souvent l'objet d'une restriction par les Manga.

Les ressources naturelles telles que les pâturages et l'eau sont inappropriables, selon les dires, mais l'accès à ces ressources a tendance à être soigneusement contrôlé. Le refus ou la limitation des droits d'abreuvement à un puits constitue le moyen essentiel par lequel on empêche les groupes indésirés et leurs troupeaux d'exploiter les parcours locaux. Seule la moitié environ des informateurs ayant eu des litiges afférents aux ressources naturelles prétendent avoir fait appel à l'autorité de la chefferie; les autres affirment avoir imposé leur volonté tout seuls. La majorité de ces litiges mettraient aux prises les populations locales Manga et Fulbé et les éleveurs transhumants Wodaabé. Les résidents Manga et Fulbé cherchent à préserver les ressources en pâturage pour leurs propres animaux.

C. ZONES III ET IV, ELEVEURS SEMI-NOMADES

Les éleveurs semi-nomades résidant dans les Zones III et IV exercent leur contrôle sur les terres et ressources naturelles sur la base du droit d'accès/utilisation. Ces ressources sont utilisées pour la plupart aux fins de l'élevage plutôt qu'à des fins agricoles. Ces populations comprennent les Teda, les Daza et les Washili/Hassaouna Arabes. Ils habitent la région pendant une

période allant de 250 ans à 500 ans.

Les éleveurs semi-nomades de camelins font montre d'un plus grand degré de mobilité que les agro-pastoralistes vers le sud, néanmoins considèrent certaines régions comme leur "territoire". L'accès aux privilèges de pâturage dans ces régions est contrôlé à partir du puits. Les litiges concerneraient les éleveurs transhumants et locaux, leur incidence s'accroissant généralement pendant les années où les pâturages n'ont pas bien donné. Le plupart des informateurs prétendent que leurs litiges sont résolues sans l'intervention de l'autorité de la chefferie.

II. Stratégies d'adaptation et sécurité alimentaire

De récentes études impliquent qu'une sécheresse cyclique représente une norme écologique au Sahel[13]. Les différentes méthodes que les populations utilisent pour s'adapter à ces conditions sont appelées les stratégies d'adaptation; ces dernières sont définies comme *méthodes que les familles utilisent pour acquérir des vivres lorsque les méthodes conventionnelles de production et d'achat ne sont plus fonctionnelles.*[14] Dans la présente étude, l'on a tenté de faire la distinction entre les stratégies d'adaptation en période de crise et les stratégies "normales" de diversification des revenus employées en périodes normales. L'adaptation comprend différents mécanismes social, économique et écologique.

STRATEGIES ECONOMIQUES. L'objectif des stratégies économiques d'adaptation est d'élargir toutes les activités (énumérées ci-dessus) qui constituent les systèmes de production en temps normal. Dans le domaine agro-pastoral, la diversification des genres de céréales cultivées et le nombre/type des animaux élevés représente les variables primaires. Les autres activités importantes sont le commerce, la migration et l'artisanat. L'objet de ces stratégies est d'accumuler les biens y compris les produits agricoles, les animaux, les bijoux, les outils de travail ou autres dont on peut se dessaisir en périodes de disette.

STRATEGIES SOCIALES. L'objectif des stratégies sociales d'adaptation est de redistribuer les ressources disponibles entre la famille, le clan, la caste ou le groupe d'âge. Le fondement de cette stratégie est la réciprocité; ce partage assure que le donneur aura, s'il se trouve ultérieurement en difficulté, le droit de solliciter l'aide (paiement en retour) des différentes personnes

---

[13] DE WAAL, Alexander, Famine that kills, Oxford: Clarendon Press, 1989

[14] Programme de Prévention et d'Atténuation des Catastrophes, Document d'Approbation de l'Assistance au Programme (683-0271/0279), Volumes I et II, USAID/Niger, juin 1992, p. 22

auxquelles il/elle avait auparavant fait un don. Cette stratégie englobe les dons et/ou les prêts d'argent, d'animaux, de terres et de biens meubles. Elle peut également inclure l'envoi d'envoi pour vivre avec des parents ou le mariage des filles à des marabouts ou hommes riches.

ADAPTATIONS ECOLOGIQUES. Les différentes altérations au niveau des techniques de plantation ou d'élevage représentent l'adaptation écologique. Pour les paysans, ces dernières peuvent englober la plantation de différentes cultures en fonction des types de sol, l'altération des pratiques de fertilisation et la culture intercalaire. Pour les éleveurs, les modes de pâturage peuvent être modifiés selon la disponibilité de l'eau et de la quantité/variété des parcours.

A. ZONE I

La Zone I est essentiellement peuplée par les agro-pastoralistes sédentaires du groupe ethnique Kanouri (sous-groupes Manga et Manga). Les stratégies économiques, sociales et les adaptations écologiques employées par ces sous-groupes diffèrent en fonction de la section de la Zone qu'ils habitent.

1. Zone I A

a. *Stratégies économiques*

Agriculture: L'irrigation du manioc, des ignames et des différentes plantes légumineuses dans les bas fonds des cuvettes pendant la saison sèche/froide constitue la principale stratégie agricole et économique des résidents Manga. Les informateurs prétendent cultiver ces plantes même pendant les années "normales" de production céréalière, mais affirment que le nombre de personnes engagées dans ces activités augmente de manière vertigineuse en période de stress (c'est-à-dire de pénurie céréalière). Environ 85% des informateurs Manga ont prétendu effectuer ces activités de jardinage actuellement ou en période de pénurie alimentaire dans les familles. A peu près 50% des femmes interviewées ont dit qu'elles prennent part à ces activités aveo leur mari; ce jardinage apparaît rarement comme une activité indépendante des femmes. Cette stratégie semble avoir été employée sur une grande échelle depuis les années 60; mais depuis le milieu des années 80, la diminution de la nappe phréatique a fait régresser cette activité. C'est devenu une activité limitée à ceux qui sont en bonne santé et qui ont un accès aux terres limitées des bas-fonds des cuvettes.

L'accroissement de la surface cultivée, lorsqu'elle s'applique à la culture céréalière, constitue une stratégie économique d'usage presqu'universel.

Extraction: L'exploitation et la vente du natron constituerait une stratégie économique non-agricole importante pour

les hommes Manga mariés du groupe d'âge de 27-55 ans. Environ 25% des informateurs ont prétendu qu'ils s'adonnent à cette activité annuellement; ce nombre augmente de 15% pendant les années de mauvaise récolte. La plupart de ces informateurs ont dit avoir un accès limité voire nul aux jardins des bas-fonds des cuvettes. Le nombre des personnes exploitant le natron augmenterait pendant les années de mauvaise récolte. Moins de 10% des informatrices Manga ont se livrer à l'exploitation du natron. La moitié de celles qui ont prétendu effectuer cette activité, ont affirmé qu'elles le font en association avec leur mari. Cette activité serait exécutée depuis au moins 15 ans.

Migration: La migration saisonnière (au Nigéria) constitue une autre stratégie économique non-agricole importante pour les Manga. Bien que plusieurs jeunes émigrants (18-35 ans) aient déclaré que leur motivation n'était pas strictement économique, ce n'était pas le cas avec les informants plus âgés et mariés. Les hommes plus âgés et mariés ont tous affirmé qu'ils ne quittaient leur village que contraints par les mauvaises récoltes céréalières et le manque d'autres activités locales génératrices de revenus. Ces autres solutions locales de rechange seraient généralement dues au manque d'accès aux terres de jardinage dans les bas-fonds des cuvettes ou, pour ceux qui y avaient accès, au manque d'enfants aptes dans leur famille (main-d'oeuvre pour travailler ces terres). De même, l'accès aux activités d'exploitation du natron serait limité. Les migrants ont presque toujours des hommes en bonne santé physique. La migration saisonnière serait devenue une stratégie économique largement utilisée ces 20 dernière année.

Elevage: Ces 10 à 20 dernières années, les petits ruminants ont remplacé les bovins comme animaux de choix pour les personnes ayant des revenus économiques moyens. Cette réorientation représente une adaptation aux conditions écologiques qui sont moins favorables pour les bovins. Elle reflète également la situation économique des résidents qui a généralement diminué. Les ovins et les caprins sont perçus comme étant bien adaptés aux conditions sylvo-pastorales, sont économiquement acquérables pour les individus à revenus économiques modestes et facilement convertis en liquidités ou échangés. Ils sont cités par la majorité des informateurs comme bien productif de choix pour l'investissement du surplus de liquidités.

Activites des Femmes: Les stratégies économiques utilisées par les femmes sont souvent liées à celles de leur mari (à savoir une participation au jardinage dans les bas-fonds des cuvettes, l'exploitation du natron, etc.). Les activités indépendantes les plus importantes comprenaient l'achat des petits ruminants, le tissages des nattes et le traitement du burr[15].

---

[15] fibre tendre qui est extraite de l'écorce du fruit du palmier doum (Hyphaena thebaica)

Environ 90% des informatrices ont déclaré investir leurs économies dans les caprins (les autres 10% préfèrent les bijoux). Il paraît que cette stratégie est devenue populaire ces 15 à 20 dernières années. Le tressage des nattes et le traitement du burr sont des activités d'une popularité presqu'universelle. Les deux peuvent être exécutées pendant la sieste[16], après le repas du soir et les autres moments d'inoccupation. L'on a davantage de temps pour ces activités après la culture et la récolte du mil (c'est-à-dire pendant la saison sèche/froide). Le tressage des nattes et le traitement du burr ne seraient des activités génératrices de revenus (c'est-à-dire commerciales) que ces 20 dernières années. Des deux, le tressage des nattes paraît être légèrement plus populaires parce que moins laborieuse et les matières premières nécessaires sont plus faciles à acquérir.

Pour les personnes plus âgées, les handicapés ou les infirmes, le tressage des nattes semble être une stratégie économique de choix.

b. Stratégies sociales

Les stratégies de la Zone IA semblent communément porter sur les prêts de terre, l'aide pour les cultures/la récolte , le partage des outils de travail ou des bêtes de somme, le don de la zakat[17] aux marabouts ou nécessiteux, la prise de commission (c'est-à-dire les personnes qui font des courses au marché/satisfont les demandes de ceux qui sont restés au village), et l'envoi temporaire/permanent des enfants chez les parents. Aucune de ces stratégies ne seraient d'origine récente.

c. Adaptations écologiques

Les deux adaptations écologiques importantes de la Zone IA serait la culture pendant la saison des pluies dans la steppe et la région des dunes plutôt dans les bas-fonds des cuvettes et la cessation apparemment totale de l'utilisation du fumier pour fertiliser ces champs. Les deux adaptations constitueraient des réponses face à la réduction de la pluviométrie.

SECURITE ALIMENTAIRE. La sécurité alimentaire est perçue comme une combinaison des activités traditionnelles et de celles plus récemment adoptées. Les activités traditionnelles comprennent la culture des céréales pendant la saison des pluies, l'exploitation du

---

[16] période de repos pendant les heures les plus chaudes de la journées, généralement entre 12h00 et 15h00.

[17] une dîme annuelle imposée par l'Islam, calculée sur la base des biens combinés d'un individu (toute la richesse). Voir Annexe IV pour les détails

natron et la propriété du bétail. Les stratégies adoptées ces 20 dernières années englobent l'accroissement de la surface des champs cultivés pendant la saison des pluies, la participation au jardinage dans les bas-fonds des cuvettes pendant la saison froide/sèche, le changement de la composition des troupeaux qui passent des bovins aux petits ruminants, la migration pendant une partie de l'année pour chercher des revenus, l'exercice du commerce et (spécifiquement pour les femmes) le tressage des nattes et le traitement du burr sur une grande échelle.

2. ZONE IB

a. *Stratégies économiques*

Agriculture: L'irrigation du poivron comme culture de rente constitue la seule stratégie économique importante employée par les résidents de la Zone IB. Environ 80% des informateurs cultivent le poivron chaque année, indépendamment des cultures céréalières. La culture largement répandue du poivron comme culture de rente a commencé au début des années 80. L'on rencontre généralement au moins une culture secondaire dans les champs et généralement c'est le blé, les oignons, les ignames et/ou les légumes de contre-saison. Cette culture n'est pratiquée que par les hommes possédant des terres situées au bord du fleuve, un capital adéquat et une bonne santé physique.

La culture du riz dans le lit du fleuve est activité exercée de longue date. En tant que stratégie économique, elle aurait perdu de sa popularité au profit de la culture du poivron. La culture du riz apparaît fréquemment comme la solution pour les personnes n'ayant pas accès à la celle du poivron. La culture du riz serait en augmentation par rapport aux mauvaises récoltes céréalières.

Migration: La migration saisonnière ne paraît pas aussi importante dans la Zone IB que dans la Zone IA. Le bassin du Lac Tchad est le plus couramment cité comme destination de ces migrants, qui l'ont choisi depuis les années 70. Selon les indications, cet état des choses changent à mesure que l'assèchessement progressif des sols du bassin du Lac rend impossible les activités agricoles et la pêche de jadis. Ce genre de migration saisonnière semble avoir une importance capitale pour les individus ne disposant pas soit d'un capital de roulement suffisant soit de l'accès nécessaires aux terres pour cultiver le poivron. La plupart de ces gens sont des jeunes hommes célibataires en bonne santé.

Elevage: La même réorientation des 15 à 20 dernières années qui consistait à passer des bovins aux petits ruminants et qui avait été constatée dans la Zone IA serait survenue dans la Zone IB.

Activites des Femmes: Les stratégies économiques de la plupart des femmes mariées semblent être liées à celles de leur mari. Elles participent généralement à la culture du poivron-jardinage pendant la saison froide/sèche, à la culture intercalaire du gombo comme activité indépendante. Les stratégies économiques entreprises de manière indépendante englobent l'achat des petits ruminants, le tressage des nattes et le traitement du burr. Comme dans la Zone IA, ces deux dernières stratégies sont d'origine récente (environ 20 ans).

b. Stratégies sociales

Les stratégies sociales de la Zone IB sont couramment mentionnées sous forme de prêts des terres, du matériel et du capital nécessaire pour la culture du poivron. Elles comprennent également l'aide au niveau de la main-d'oeuvre aux fins de la culture/récolte, le partage des outils, le don de la zakat aux marabouts ou nécessiteux, la prise de commissions pour les courses au marché, l'envoi des enfants chez les parents et le mariage des filles aux hommes riches ou influents. A l'exception de celles afférentes à la culture du poivron, aucune de ces stratégies ne serait d'origine récente.

c. Adaptations écologiques

Une importante adaptation écologique adoptée dans la région consiste à limiter l'accès des éleveurs transhumants aux points d'eau et pâturages dans le lit du fleuve, essayant ainsi d'épargner ces ressources pour leur propre bétail. Cette mesure d;adaptation suscite une controverse avec les éleveurs, pour qui le passage à la zone devient de plus en plus problématique. L'adaptation écologique impliquant l'agriculture englobent la cessation de l'utilisation des engrais sur les champs cultivés pendant la saison des pluies et au niveau de la culture intercalaire du mil/niébé.

SECURITE ALIMENTAIRE. La sécurité alimentaire dans cette zone était traditionnellement basée sur la culture céréalière pendant la saison des pluies, le jardinage irrigué de certains tubercules/légumes pendant la saison sèche/froide et l'élevage des bovins. Depuis le milieu des années 80, le jardinage du poivron a supplanté toutes les autres activités économiquement importantes. C'est avec les recettes de la commercialisation du poivron que l'on achète les céréales en cas de pénuries alimentaires; certains paysans semblent avoir complètement abandonné la culture du mil pour acheter à 100% tout ce dont ils ont besoin avec les revenus provenant de la vente du poivron. Bien que la rentabilité effective du poivron semble varier chaque année, la plupart des résidents de la Zone IB posent en équation leur sécurité alimentaire avec la production alimentaire. Hormis la production du poivron, la sécurité alimentaire des familles peut également être basée sur la culture des différentes céréales des jardins (blé, riz, ignames,

légumes de contresaison), la possession des petits ruminants, le tressage des nattes et le traitement du burr.

3. ZONE IC

a. *Stratégies économiques*

Migration: La migration saisonnière vers les frontières du Lac Tchad (situées maintenant hors du Niger) représente la stratégie économique de choix pour les jeunes hommes aptes de la Zone IC. Cette stratégie qui ne date de longtemps, vient en réponse au retrait progressif des eaux du Lac depuis 1988 et la dispersion encore récente des eaux de la Komadougou.

Agriculture: Les stratégies économiques concernant l'agriculture englobent le remplacement du maïs par le sorgho comme culture de choix pendant la saison sèche/froide. Cette mesure d'adaptation aurait été mise en application ces 15 dernières années, en raison de l'inaccessibilité du maïs à l'attaque des oiseaux. Le niébé a constitué une importante culture de rente vers la fin des années 80, mais a été sérieusement réduit, selon les dires, depuis 1990 à cause de l'attaque des insectes et la récession des nappes phréatiques.

Activites des Femmes: Comme dans les Zones IA et IB, les femmes participent aux tâches agricoles qui constituent les principales stratégies économiques de leurs familles. Les stratégies indépendantes utilisées par les femmes de la Zone IC semblent se limiter à l'acquisition des caprins.

b. *Stratégies sociales*

Les stratégies sociales englobent l'aide par le biais de la main-d'oeuvre pour la culture/récolte , le don de la zakat aux marabouts et nécessiteux, l'envoi des enfants chez les parents. Eu égard à la migration saisonnière, les amis ou les parents émigrent souvent ensemble, vivant et travaillant ensemble sur le site de destination.

c. *Adaptations écologiques*

Le passage de l'utilisation du sorgho à celle du maïs à cause des oiseaux granivores représente l'adaptation écologique la plus significative des résidents du lit du lac.

SECURITE ALIMENTAIRE. Les perceptions de sécurité dans cette zone sont presqu'entièrement basées sur les stratégies agricoles de la saison froide/sèche. Le succès réduit enregistré localement par de ces stratégies ces cinq dernières années (à cause du retrait des eaux du lac) oblige une proportion croissante de la population mâle à entreprendre la migration saisonnière.

B. ZONE II

La Zone II est essentiellement peuplée d'agropastoralistes semi-nomades fulani (sous-groupe Fulbé).

a. *Stratégies économiques*

Certaines stratégies économiques employées par les résidents de la partie septentrionale de la Zone II ressemblent à celles utilisées par les résidents de la Zone IA (les deux Zones se touchent), mais plusieurs facteurs les empêchent d'être identiques; la Zone II a une pluviométrie plus faible, est éloigné des centres commerciaux, n'est doté que de quelques cuvettes où l'on exploite du natron et ses résidents sont généralement plus attachés à un mode de vie plus pastorale que ceux de la Zone IA.

Elevage: Les résidents semi-nomades de la Zone II ont entrepris une réorientation moins marquée que les populations sédentaires de la Zone I, en passant de l'élevage des bovins à celui des petits ruminants. Lorsque cela était possible, ils ont maintenu leurs troupeaux de bovins en achetant des aliments (burr et graines de coton) pour compléter l'alimentation des animaux. L'on aurait tout aussi bien enregistré une plus grande mobilité des camps/troupeaux. Dans les cas de conversion de l'élevage des bovins à celui des caprins, ces conversions semblent être considérées comme une modification provisoire; plus de la moitié des informateurs s'étant ainsi convertis, ont déclaré leur détermination de reconstituer leur troupeaux de bovins éventuellement.

Agriculture: Comme dans le cas de la culture céréalière, l'augmentation de la surface cultivée constitue une stratégie économique d'utilité presqu'universelle.

Le jardinage irrigué dans les cuvettes des bas-fonds pendant la saison froide/sèche représente une modification récente pour les Fulbé de la Zone II. Sur les 30% des informateurs employant cette stratégie (50% des informateurs prétendent qu'ils l'appliqueraient s'il y avait des cuvettes irrigables ou s'ils y avaient accès), la majorité d'entre eux déclarent que c'est une activité régulière et annuelle que les récoltes céréalières soient bonnes ou mauvaises. Le manioc, les ignames, le maïs, les ignames, l'oignon et le tabac constituent les principales cultures cultivées. Il paraît qu'avec la propriété ou le prêt des terres, c'est une stratégie adoptée par les hommes valides. Il semble qu'elle soit employée par ceux qui n'ont pas beaucoup de bovins (c'est-à-dire qui peuvent être mis en équation avec la richesse et qui nécessitent un mouvement). Ce jardinage irrigué est généralement cantonné dans la partie méridionale de la Zone II (le N'Gourbaye). La plupart des informants prétendent cette stratégie est employée depuis le milieu des années 80.

Migration: La migration (au sein du département) de la main-d'oeuvre salariée est une stratégie non-agricole importante des résidents de la Zone II. Elle ne semble impliquer que les hommes dont l'âge varie généralement entre 16 et 35 ans. Elle est adoptée par ceux dont les familles n'ont pas que quelques bovins ou pas de bovins du tout et pas accès aux terres des cultures pendant la saison sèche. La migration diminuerait de manière substantielle pendant les années de bonne récolte céréalière. Elle serait devenue une stratégie largement utilisée ces 15 dernières années.

Activites des Femmes: Les stratégies économiques des femmes semblent moins souvent liées à celles de leur mari que celles de femmes sédentaires de la Zone I. Dans la partie méridionale de la Zone II proche de la région des palmiers doum (*Hyphaena thebaica)*, environ 70% des informatrices déclarent avoir commencé le tressage des nattes et le traitement du burr comme stratégie économique ces 15 dernières années. Dans la même partie méridionale de la Zone II, les femmes vendent fréquemment du lait et du beurre dans les villages sédentaires Manga. Cette activité dépend du nombre de vaches appartenant à la famille. En outre, ce n'est pas une activité effectué tout le long de l'année; les modifications des conditions de pâturage déterminent la quantité de lait produit et la durée de la période de vente.

Eu égard aux personnes âgées, handicapées ou infirmes, le tressage des nattes serait la principale stratégie économique.

b. Stratégies sociales

La restructuration des cellules familiales par rapport à la réduction des troupeaux de bovins constituerait une nouvelle stratégie sociale importante pour les Fulbé. Elle se manifeste sous deux formes générales: un accroissement du nombre des hommes qui demeurent dans les camp de leurs pères après leur mariage parce que les pères ne peuvent pas fournir le nombre requis d'animaux pour le troupeau indépendant de leurs fils; et un nombre accru de personnes appauvries vivant chez des parents qui gardent des troupeaux viables (regroupement), de prêt des terres ou des animaux, le don de la zakat/sadaka aux ma abouts ou nécessiteux, l'envoi des enfants chez les parents.

c. Adaptations écologiques

Certains informateurs ont déclaré avoir changé de sites de culture pendant la saison des pluies en passant des cuvettes de bas fonds aux steppes et terres des dunes face à la réduction de la pluviométrie, mais les données sont insuffisantes pour procéder à une généralisation régionale concernant cette adaptation. Quant à l'élevage, la plus grande flexibilité de l'endroit et de la fréquence des mouvements semble la modification récente la plus importante.

SECURITE ALIMENTAIRE. Les perceptions de la sécurité dans cette zone varient. Pour la majorité des informateurs, il semble que les perceptions de la sécurité demeurent fondamentalement basées sur la traditionnelle combinaison de l'élevage des bovins/petits ruminants et la culture du mil (tous deux supposaient une main-d'oeuvre familiale substantielle). Pour compenser l'insuffisance de ces activités, les stratégies récentes destinées aux hommes comprennent le jardinage irrigué et la migration saisonnière. Pour les femmes, elle englobent la vente des produits laitiers, des nattes et du burr. Les différentes stratégies sociales entraînant la redistribution aux indigents (regroupement) sont employées en vue de rationaliser de manière effective l'exploitation des ressources animales/agricoles existantes.

C. ZONES III + IV

Les Zones III et IV sont essentiellement habitées par les Toubous et Arabes semi-nomades dont la plupart élèvent des camelins et ne pratiquent pas d'agriculture.

a. Stratégies économiques

Elevage: La plupart des stratégies économiques remontaient aux sécheresses de 1968-75 et 1980-85. Elles comprennent la réorientation de l'élevage des bovins à celui des camelins et le mouvement généralisé des populations vers le sud. La taille des troupeaux serait tout aussi bien réduite, mais cela semble être davantage attribué à la mortalité animale et la reproductibilité réduite plutôt qu'à des mesures délibérées adoptées par les éleveurs. La mobilité a augmenté face la rareté de plus en plus grandissante des ressources en pâturage. L'élevage des petits ruminants a acquis une importance économique croissante, même pour les informants possédant des troupeaux comparativement plus grands de camelins; la vente de ces petits ruminants qui aurait été socialement inacceptable pour les éleveurs de camelins avant les années 80, semble maintenant représenter une source significative de revenus en espèces pour ces pastoralistes (et un moyen d'éviter de vendre leurs chameaux).

Commerce: Pour les gens dont les troupeaux sont trop petits pour leur permettre de vivre de l'élevage uniquement, le commerce avec Bilma ou le Tchad représente la stratégie économique la plus importante disponible.

Activites des Femmes: Au niveau de la caste minoritaire Azza, le tressage des nattes par les femmes est source d'un important pourcentage des revenus familiaux en espèces dans certains cas.

b. Stratégies sociales

Les stratégies sociales comprennent l'aide des membres de la famille ou de la communauté au niveau des activités telles que le fonçage des puits, la recherche des animaux manquants, l'abreuvement au point d'eau et la prise de commissions pour faire les courses au marché. Donner la zakat aux marabouts ou aux membres de la famille et envoyer les enfants font également partie de ces stratégies. Aucune n'est citée comme stratégie nouvelle.

c. *Adaptations écologiques*

La modification des modes de pâturage qui s'est manifestée par le mouvement des populations vers le sud après les années 80, représente la première adaptation écologique entreprise. Eu égard à ce mouvement dans le bassin du Lac Tchad (le mode prédominant pendant la sécheresse de 1980-85), les informateurs prétendent généralement qu'en cas de future sécheresse, ils ne choisiraient pas plus cette destination; les types de pâturage indésirables et/ou la mauvaise eau que l'on trouve dans le lit du lac sont à l'origine du taux élevé d'avortement et de mortalité chez les camelins que l'on a conduits dans cette région. Au lieu d'aller dans le lit du lac, certains informants déclarent qu'ils réduiraient leur mobilité (c'est-à-dire qu'ils resteraient sur place) ou se déplaceraient vers le sud-ouest dans la Zone II.

SECURITE ALIMENTAIRE. L'on dit couramment que la perception de la sécurité dans cette zone est basée sur deux éléments: la possession d'un nombre suffisant de camelins et de membres de la famille pour assurer l'entretien adéquat du troupeau. Les camelins constituent des biens productifs dont le lait représente la base de l'alimentation quotidienne et dont la vente assure la fourniture de céréales (personne ne semble vivre uniquement de lait). Pour que les rapports symbiotiques entre les éleveurs et leurs animaux demeurent en équilibre, l'on cite les chiffres de 5 à 7 chamelles reproductives comme étant le taux minimum acceptable pour chaque adulte. Pour les familles dont la taille des troupeaux est très petite, le commerce des hommes avec Bilma et/ou le Tchad serait le moyen principal d'assurer la sécurité alimentaire de la famille.

III. Commerce et commerce frontalier

A. ZONES I + II

1. ZONE IA + II

Le commerce dans les Zones IA et II est plus diversifié que dans toutes les autres zones couvertes par l'étude. Ce commerce englobe une variété de produits agricoles, animaliers, d'extraction et d'artisanat en plus des services. Certains articles sont produits et vendus au sein de la région ou exportés, d'autres (notamment le bétail) proviennent de l'extérieur mais traversent la région par les routes commerciales venant du nord vers le sud et

d'autres sont importés de l'extérieur (la plupart du Nigéria).

Les principales exportations de ces zones sont le bétail, le natron, les frondes de palme, les nattes et les produits agricoles (manioc, maïs, les oignons, les ignames, les dattes et les agrumes). La majorité de ces produits est exportée au Nigéria et une petite quantité est envoyée dans les régions occidentales du Niger. Les importations vers cette région proviennent presqu'entièrement du Nigéria. Les plus importantes d'entre elles sont les céréales outre les produits de première nécessité et non périssables utilisés par les familles moyennes. La plupart de ces biens font l'objet d'une ou plusieurs transactions de revente avant d'atteindre le consommateur (dans le cas des importation) ou quittent le département (dans le cas des exportations); le petit bénéfice que tire chaque commerçant pendant ces transactions constitue une part significative des liquidités individuelles. Les autres activités commerciales comprennent le tressage des nattes, le traitement du burr, la vente des produits laitiers, la vente du bois de chauffe et la prestation des services (transport, la main-d'oeuvre agricole, etc.)

2. ZONE IB

Depuis l'institution du poivron comme principale culture de rente au milieu des années 80, la Zone IB est essentiellement devenue une zone de production des exportations. Le blé, les ignames, le gombo, les oignons, le riz, la coriandre et les légumes de contre-saison sont également exportés, mais ni leur volume ni leur valeur économique ne sont comparables à ceux du poivron. Le Nigéria semble être la destination de choix pour le gros de ces exportations. Comme dans les Zones IA et II, les céréales et les articles de première nécessité constituent les importations les plus significatives (tous de provenance nigériane). Le bétail traverse la région du nord vers le sud par les routes commerciales, le volume du commerce animalier réellement effectué au sein de la Zone IB semble beaucoup plus réduit que celui des Zones IA et II. La vente à petite échelle des produits manufacturés (nigérians) et des produits locaux tels que le burr, les nattes, les condiments de sauce, les produits laitiers et le bois de chauffe génèrent également des liquidités.

3. Zone IC

A l'exception du trafic commercial traversant la Zone IC, le volume de l'activité économique concernant les biens produits dans la région semble minimal. Les exportations semblent être presqu'entièrement limitées aux produits agricoles. Le niébé qui constituait la culture d'exportation la plus importante de la région à la fin des années 80, a souffert ces trois dernières années d'une grave infestation par les insectes, Le maïs, le blé, l'orge et le riz sont également produits et exportés de la région, mais, selon les rapports, en quantités plus réduites que le niébé ils sont

souvent consommés plutôt que commercialisés). Le peu de bétail qui est localement commercialisé semble être d'origine locale; la plupart de ce bétail que l'on rencontre sur les marchés locaux semblent transiter dans la région en venant du nord pastoral pour aller sur les marchés terminaux au Nigéria. Les services tels que le transport semblent être assurés par les étrangers (Toubou) plutôt que par les autochtones. La participation des femmes à la vente des produits naturels et de l'artisanat est remarquablement moindre dans la Zone IC que dans les autres parties du département.

B. ZONES III + IV

Une faible activité économique est comparativement effectuée à l'intérieur des Zones III et IV. Les grands marchés extérieurs de N'Guigmi, Bilma et Geidem (Nigéria) servent plutôt de conduits pour la plupart du trafic commercial dans la région. C'est sur ces marchés que le bétail (Produit principal des Zones III et IV) sont vendus. En échange du bétail, le marché de Bilma est la source de toutes les importations libyennes, celui de N'Guigmi est réservé aux importations nigérianes (notamment le sucre et les céréales). Ce commerce semble n'impliquer que les hommes. Le commerce interne est limité aux boutiques de N'Gourti qui offrent des céréales et les articles de première nécessité ou les échanges locaux qui s'effectuent dans les campements des éleveurs. Ce commerce englobe la vente des produits tels que les nattes (femmes Azza), le lait (femmes), les sacs fabriqués à base de crin de chameau (femmes arabes) et les services tels que les travaux de forge (hommes Azza), la maroquinerie (hommes Azza) et le creusage des puits (hommes Fulbé et Azza).

3.

PREMIER TRIMESTRE DE L'ETUDE (Zones IA et II)

Le Mangari

Les trois premiers mois de l'étude concernent la plus grande partie de l'Arrondissement de Mainé-Soroa et la section occidentale de celui de Diffa. La majeure partie de cette région entre dans ce les résidents locaux ont appelé le Mangari (la place du Manga). Le Mangari est réparti en deux sections; le Mandaram au sud et le N'Gourbaye au nord.

A. Milieu physique

Le Mangari est remarquable pour ses nombreuses cuvettes. Une cuvette est une dépression dont le diamètre peut varier de plusieurs centaines de mètres à cinq ou dix kilomètres. Les types de sol et la flore à l'intérieur de ces cuvettes diffèrent carrément de ceux du paysage sahélo-saharien environnant. Il faut faire la distinction entre deux types généraux de cuvettes, en fonction de leur latitude relative; les sols de celles qui sont dans la zone la plus au sud-est (à peu près au sud de la Route Nationale et à l'ouest de Mainé-Soroa) ont une teneur plus élevée en sel et natron. Leurs nappes phréatiques sont généralement peu profondes et dans certaines régions, l'eau stagne dans des mares pendant la saison des pluies. C'est à l'importance de ses réserves en sel et natron que la région méridionale doit son nom Mandaram dérivé du mot kanouri manda qui veut dire sel.[18] Des nappes d'eau plus importantes et une pluviométrie plus élevée permettent un couvert végétal dense, comprenant le *Tamarindus indica, l'Hyphaena thebaica* et le *Phoenix dactlifera* (introduit). Dans la zone située au nord du Mandaram (et appelée N'Gourbaye), l'on rencontre des cuvettes, mais la faiblesse de la pluviométrie et la plus grande profondeur des nappes d'eau contribuent à les rendre trop arides pour donner lieu aux micro-environnements luxuriants des oasis de la variété du Mandaram. Les cuvettes du N'Gourbaye ne contiennent pas non plus de riches réserves en natron comme celles du Mandaram.

Les terres entourant ces cuvettes sont caractérisées comme étant typiquement sahéliennes; les sols sont sablonneux et la nappe d'eau est située à une profondeur plus grande que dans les dépressions. La végétation des dunes et de la steppe séparant les cuvettes est généralement plus dense dans les zones méridionales à

---

[18] MAIKOREMA, Zakari, Contribution à l'histoire des Populations du Sud-Est Nigérien, le cas du Mangari, Etudes Nigériennes No.53, Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH), 1985, p.20

cause de la pluviométrie plus élevée devenant dans le nord un couvert arboré plus rare (avec prédominance de l'*Acacia raddiana* et du *Salvadora persica*) et à des sols plus dégradés. Dans les régions méridionales et septentrionales, le *Cenchrus biflorus* et le *Brachiaria psammophiles sahélien* constituent les plantes majeures du pâturage.

La sécheresse et la désertification ne seraient pas des phénomènes nouveaux dans cette région. Même au début du 20ème siècle, les rapports présentaient le Mangari comme étant un "quasi-désert". toutefois l'on peut également dire que la dégradation du couvert végétal et du sol a atteint ces vingt dernières années des proportions graves, même par rapport aux précédents historiques.

B. Milieu social

1. LES MANGA

Les Manga appartiennent au groupe ethnolinguistique Kanouri. Bien que l'historique de leur résidence dans le quadrant sud-est du Niger fasse l'objet d'un débat, l'on a avancé que "*...l'unanimité est acquise sur le fait que...leur installation au N'Gourbaye...remonte, en grande partie, seulement au siècle dernier.*"[19] Les activités d'extraction du sel et du natron dans les cuvettes auraient attiré les premiers immigrants. importance de ces activités seraient largement réduite vers la fin de la première moitié du 20ème siècle à cause du déboisement (les arbres étant nécessaires au traitement du sel). Toutefois les Manga sont restés, adaptant leurs activités afin d'inclure l'agriculture irriguée dans les cuvettes et l'agriculture pluvieuse et l'élevage dans la steppe et les dunes environnantes.

Les Manga sont un peuple sédentaire et agro-pastoral. Le village est généralement basé sur une ou plusieurs lignées. Un système aurait existé dans le temps et répartissait la société en nobles, une classe moyenne (commerçants[20] , agriculteurs, éleveurs et guerriers) et une basse classe (forgerons, bouchers et griots.)[21] Ces distinctions semblent avoir perdu beaucoup de leur importance. Les modifications économiques et écologiques survenues dans le milieu Manga ont brisé les barrières qui maintenaient auparavant l'intégrité et, en fait la raison d'être de ces groupes. C'était l'extraction du natron et la production du sel qui sont

---

[19] MAIKOREMA, Zakari. Contribution à l'histoire des Populations du Sud-Est nigérien, Le cas du Mangari, Etudes Nigériennes No 53, Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH), 1985, p. 66

[20] déjà en français dans le texte

[21] une combinaison conteur rituel et de crieur public

censés avoir attiré les Manga dans la région pendant le 19ème siècle; "...*une richesse minérale a permis à des sédentaires de vivre dans un pays qui convient surtout à l'élevage...*"[22] La plupart de ces premiers habitants ne séjournaient que de manière saisonnière auprès des cuvettes qu'ils exploitaient et retournaient chez dans le sud pour effectuer les activités d'agriculture pluvieuse.[23] Le déclin de l'industrie d'extraction peut être attribué à différents facteurs, le plus important est peut-être la pénurie du matériel combustible nécessaire pour le long processus de préparation du sel. Au début des années 1910, l'on a observé que "*le pays est dès maintenant complètement déboisé à grande distance des villages; il est devenu une steppe.*"[24] En outre, le marché mangari du sel a décliné en raison de sa qualité inférieure (par rapport au sel de Bilma, par exemple) et de l'introduction du sel marin provenant d'Europe. Le traitement du sel et l'extraction du natron demeurent néanmoins des activités économiques rentables dans le Manga d'aujourd'hui, quoiqu'à une échelle beaucoup plus réduite.

L'activité agricole pluvieuse la plus importante au Manga est la culture du mil et, à un degré moindre, celle du sorgho et du niébé. Ces cinq dernières décennies, les cultures de saison froide/sèche telles que le manioc, le maïs, la canne à sucre, l'oignon, le blé, le coton, les dattes et les arbres fruitiers ont occupé une place importante de l'agriculture manga. Leur importance aurait augmenté proportionnellement au déclin des activités d'extraction du sel et du natron. Toutefois, la sécheresse chronique de ces deux dernières décennies aurait eu in impact négatif sur cette activité. Un nombre significatif de cuvettes du Mangari a été abandonné parce que ces cuvettes ne donnaient plus lieu à ces cultures irriguées.

L'élevage occupe une partie importante des activités économiques du Manga. Avant les sécheresses de 1968-75 et 1980-85, le nombre des propriétaires de bétail serait extensif. Les Manga sédentaires se seraient adonnés à un élevage passif; "...*les troupeaux manga passent généralement toute l'année sur les pâturages*

---

[22] CHUDEAU, R., Sahara Soudanais, 1909

[23] MAIKOREMA, Zakari, Contribution à l'histoire des Populations du Sud-Est nigérien, Le cas du Mangari, Etudes Nigériennes No 53, Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH), 1985, p. 66

[24] THEBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'Elevage dans le Département de Diffa, Projet Développement de l'Elevage dans le Niger Centre-Est (PDENCE), octobre, 1987, p. 113

situés autour des villages."[25] Les troupeaux ont été décimés pendant les sécheresses des années 1968-75 et 1980-85, lorsque les pâturages ont été prématurément épuisés et que les propriétaires n'étaient pas préparés à entreprendre une longue migration. Suite à ces sécheresses, l'élevage des petits ruminants aurait été favorisé par rapport à celui des bovins.

2. LES FULBé

Les Fulbé appartiennent au groupe ethnolinguistique Fulani. La présence des Fulbé dans le Mangari semble être relativement récente; l'histoire ne fait aucune mention d'eux avant 1909.[26] L'on a supposé que c'est largement à cause de l'arrivée de l'autorité coloniale française et de la cessation subséquente des razzia Toubou/Arabe/Touarègue que les Fulbé ont immigré de l'ouest. Ils auraient rencontré peu de résistance (de la part des Manga autochtones) à leur installation, dans la mesure où leur préférence allait au N'Gourbaye pastoral (au nord de la grande partie de la zone de résidence des Manga).

Les Fulbé sont un peuple semi-sédentaire et agro-pastoral. A l'instar des manga, la structure de leur village est habituellement basée sur la lignée commune. La famille nucléaire (wuro ou famille)est la cellule essentielle de production, élevant un troupeau et cultivant son propre champ. Plusieurs familles constituent un guré ou campement. Une agglomération de campements qui sont parfois disséminés sur plusieurs km2 autour d'une cuvette donne un taardé. Un chef de tribu dirige cette entité. Au niveau du taardé, les rapports entre les membres de la communauté sont très forts, "*...notamment au travers de l'entraide...prêt des animaux, des vivres, travaux des temes..."*[27] Même au delà de ce niveau, la lignée (leynol), qui est basée sur un ancêtre commun, il existerait un solidarité "*constamment présente même lorsque la plupart (des membres) ne se connaît pas."*[28] L'on devrait garder à l'esprit que, bien que la reconnaissance d'un ancêtre commun et la solidarité qui

---

[25] THIBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'Elevage dans le Département de Diffa, Projet Développement de l'Elevage dans le Niger Centre-Est (PDENCE), octobre, 1987, p. 113

[26] CHUDEAU, R., Sahara Soudanais, 1909

[27] ROQUE, Olivier, DJIBIR Bello, Rapport D'identification et Prposition de Projet de Document Appui aux Groupements-Nord Goudoumaria, janvier 1991, 3.3.2.

[28] ROQUE, Olivier, DJIBIR Bello, Rapport D'identification et Prposition de Projet de Document Appui aux Groupements-Nord Goudoumaria, janvier 1991, 3.3.2.

en découle soient très importantes, leur manifestation physique sous forme d'un campement composé d'une seule famille ou d'une grande colonie de semi-sédentaires dépend d'une façon plus importante de la manière dont la pluviométrie annuelle influence les conditions agricoles et d'élevage.

L'agriculture ne constituerait pas une pratique nouvelle pour les Fulbé. Contrairement aux autres groupes Fulani, tels que les Wodaabbé qui sont des pastoralistes purs, les Fulbé auraient pratiqué l'agriculture pendant au moins plusieurs générations. Historiquement, la culture pluvieuse des céréales de subsistance comme le mil, le sorgho et le niébé, de concert avec les activités d'élevage leur permettait de vivre. Les récoltes pluvieuses réduites et la décimation des troupeaux ces 20 dernières années auraient obligé un nombre significatif de Fulbé à s'engager dans la culture de contre-saison dans les cuvettes tout comme les Manga.

Les troupeaux de bétail des Fulbé ont été réduits pendant les sécheresses des deux dernières décennies, mais ils n'auraient pas été aussi gravement affectés que ceux des Manga. Les Fulbé semblent avoir gardé un nombre important de bétail. En outre, la majorité des Fulbé interviewés pour la présente étude ont fait part de leur détermination de reconstituer leurs troupeaux de bovins. Bien que l'élevage des petits ruminants aurait gagné une plus grande importance depuis la perte des bovins,[29] la plupart des Fulbé ne semblent pas considérer la conversion permanente à l'élevage des caprins et ovins comme une solution souhaitable. Cet élevage est plutôt considéré comme une concession temporaire à des conditions écologiques actuellement intenables, grâce à laquelle 'on peut lentement reconstituer les troupeaux de bovins. L'élevage Fulbé n'implique pas généralement une longue migration telle que pratiquée par les autres Fulani comme les Wodaabbé. Pendant une année de bonne pluviométrie, les Fulbé gardent leurs troupeaux à une proximité relative de la cuvette auprès de laquelle ils vivent, les abreuvant aux puits peu profonds creusés dans la cuvette. Les informateurs Fulbé de cette étude ont déclaré que même pendant les années de disette, ils n'immigraient généralement à plus de 100 à 200 Km du Mangari.

---

[29] THEBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'Elevage dans le Département de Diffa, PDENCE, octobre, 1987, p. 67

I. GESTION DE L'UTILISATION DES TERRES ET DES RESSOURCES NATURELLES

La gestion de l'utilisation des terres et des ressources naturelles sera examinée par rapport aux pratiques (a) agricoles, (b) d'élevage, (c) d'extraction et (d) de collecte.

A. AGRICULTURE

Les activités agricoles des populations manga et Fulbé ont lieu dans deux cadres différents, l'intérieur des cuvettes et la steppe extérieure et les dunes. Les normes de propriété des terres, les droits d'utilisation et le transfert varient quelque peu dans la mesure où ils s'appliquent à ces zones respectives.

1. Parcelles à l'intérieur des cuvettes

Dans l'Arrondissement de Mainé-Soroa, toutes les cuvettes ont des propriétaires.[30] Les informateurs n'étaient pas d'accord sur la manière ces droits de propriété se sont développés. Certaines personnes prétendaient que par le passé, le chef avait distribué les terres de la cuvettes entre les villageois, dont on voit les descendants cultiver lesdites terres aujourd'hui; ces informateurs ont déclaré que les parties arables de la cuvette restaient en fin de compte toujours à la disposition du chef. Les autres affirmaient que le fait que leurs ancêtres aient défriché la terre a établi par lui-même leur droit. Indépendamment des différents désaccords concernant les origines historiques de leur propriété, presque tous les informateurs ont reconnu le rôle actuel du chef en tant qu'arbitre dans les litiges afférents aux terres des cuvettes. De même, ils ont reconnu son droit de reprendre et de redistribuer les terres dont le propriétaire est mort sans descendance. La plupart d'entre eux ont déclaré que l'on consulte naturellement le chef lorsqu'un propriétaire souhaiterait vendre, prêter ou alors transférer ses terres.

a. Vente des parcelles des fonds de cuvettes

La vente des terres serait un phénomène nouveau pas très répandu. Dans la plupart du Mangari, on accorde à la terre la valeur spéciale de quelque chose appartenant à Dieu (Allah). Son aliénation (sous forme de vente) n'est pas entreprise de manière légère. La vente implique la cession de l'héritage des descendants du vendeur. La plupart des informants ont affirmé qu'ils ne pouvaient accorder une valeur monétaire à la terre. Toutefois cela semble changer, en raison éventuellement de l'influence des idées occidentales et de la rareté croissante des parcelles des fonds des

---

[30] Analyse Thématique des Problèmes du Département de Diffa, Cellule Technique du SDDR du Département de Diffa, août 1991, p. 149

cuvettes, cette dernière raison étant plus décisive.

b. Prêts des parcelles des fonds des cuvettes

Le type beaucoup plus courant de transfert est la cession temporaire des droits d'usage (prêt). Les termes des prêts semblent largement varier en fonction du degré de connaissance qu'a le propriétaire de l'emprunteur, des installations semi-permanentes existant déjà sur la parcelle (puits, arbres, etc.), et de ce que l'emprunteur souhaite faire avec la parcelle. Il semble que la plupart des éventuels emprunteurs qui réussissent à acquérir une parcelle sur prêt sont soit des amis soit des parents du propriétaire. Ces prêts sont généralement triennaux et les propriétaires prennent la précaution de convoquer au moins deux ou trois témoins (y compris le chef de village) afin d'assurer que l'emprunteur sache que les conditions de son prêt sont publiques. En cas de refus des propriétaires de prêter les terres, l'on a noté que "...*beaucoup de chefs d'exploitation refusent le prêt en estimant que les bénéficiaires pourraient refuser le respect des contrats souscrits.*"[31] C'est souvent le cas des parcelles avec des dattiers, des puits et autres installations semi-permanentes. Les propriétaires craignent que les emprunteurs n'abusent desdites installations.

Il semble exister d'énormes variations en matière de prêts. Le scénario le plus courant cité par les informateurs implique un emprunteur qui insiste sur trois points: que l'emprunteur ne plante rien dont le temps de récolte prévisible excède la durée du prêt; que l'emprunteur ne touche à aucun des arbres se trouvant sur la parcelle (qu'ils aient poussé tout seuls ou qu'on les ait plantés) ou leurs fruits; et que la parcelle soit restituée à temps au propriétaire afin de lui permettre de la préparer pour la saison subséquente. La première stipulation est spécifiquement conçue pour empêcher la plantation des arbres fruitiers, ce qui équivaut à faire valoir une revendication à la propriété. La seconde spécification est prévue, comme elle s'applique à l'arbre fruitier ou au dattier existant déjà, pour protéger le propriétaire du maraudage de l'emprunteur. L'on a cité des cas spéciaux où l'on a permis à des emprunteurs de récolter des dattes, des rameaux de palmier et des agrumes en petites quantités accordées par le propriétaire. Etant donné que cette stipulation "ne touche pas" concerne les arbres ayant poussé tout seuls, elle semble être conçue pour protéger beaucoup plus les propriétaires contre les amendes que les agents des Eaux et Forêts[32] leur impose que de l'appréciation de ces arbres par les propriétaires. La

---

[31] Analyse Thématique des Problèmes du Département de Diffa, Cellule technique du SDDR du Département de Diffa, août 1991, p. 149

[32] déjà en français dans le texte

dernière stipulation de l'accord de prêt assure que le propriétaire reprenne possession de son champ à temps pou défricher, cultiver et procéder autres préparations nécessaires pour la saison subséquente. Certains propriétaires-informateurs ont fait part de leur volonté de permettre à un emprunteur une plus grande latitude dans ses activités; l'emprunteur pourrait creuser un puits, planter des arbres fruitiers, même construire une maison, étant entendu que tous ces améliorations reviendraient au propriétaire à l'expiration du prêt. Ces propriétaires conciliants semblent constituer une exception, bien que les données fassent défaut pour le confirmer.

On n'a rencontré aucun cas où l'emprunteur a payé au propriétaire les frais de location pour un prêt. Cela peut être dû au fait que la plupart des bénéficiaires du prêt semblent êtres des amis ou des parents des propriétaires.

c. Héritage des parcelles des fonds des cuvettes

A l'exception de la vente ou du prêt des terres, l'héritage est la seule autre manière par laquelle on transfèrerait les droits d'accès à la terre. L'héritage des terres est régi dans le Mangari par le Coran. Il semble que seuls les mâles ont le droit d'hériter des terres. Selon les informateurs, une femme n'hérite des terres que lorsqu'elle demeure le seul membre restant d'une famille (après que l'on soit remonté à trois générations pour trouver des héritiers mâles). Il est également stipulé qu'une femme peut transmettre à ses fils certains droits innés qu'ils peuvent faire prévaloir afin d'obtenir l'accès aux terres des cuvettes appartenant à leur grand-père maternel.

d. Biens relatifs aux parcelles des fonds des cuvettes

Les arbres, puits et autres installations semi-permanentes d'une parcelle située au fond d'une civette peuvent avoir une valeur indépendante de la terre sur laquelle ils se trouvent. Cela veut dire que ces biens peuvent être vendus sans que cette vente n'affectent le champ sur lequel ils sont situés (et vice-versa).

On a vu plusieurs exemples où des individus qui avaient vendu leurs droits de récolte des fruits ou d'accès aux pâturages sans pour autant vendre la parcelle sur laquelle sont sises ces ressources. Vous trouverez ci-dessous deux exemples:

> Le premier cas concernait un paysan Manga d'âge mûr résidant dans un grand village dans le N'Gourbaye. Il avait acheté des palmiers dattiers arrivés à maturation auprès d'un Fulbé voisin. L'achat ne couvrait pas la terre sur laquelle étaient plantés ces dattiers. Incidemment, son objectif déclaré était effectivement d'acquérir le champ aussi; il se disait qu'étant donné qu'il avait acheté les arbres,

le propriétaire serait plus disposé à prêter ou vendre éventuellement le champ parce qu'il n'aurait plus à s'inquiéter du vol de ses dattes.

Le second exemple impliquait la vente des droits de pâturage aux éleveurs Fulani par un autochtone Manga. Cette vente eut lieu dans un grand village du Mandaram, sur une cuvette ou l'on procédait à l'extraction du natron et au jardinage. Le vendeur était l'administrateur chargé des ressources en natron appartenant au chef du canton. Cet administrateur n'est pas le propriétaire per se du champ ou des ressources s'y trouvant, mais il en contrôle l'accès au nom du chef de canton. Il régit l'exploitation des réserves de natron et, sous prétexte de protéger le natron en formation (dans les mares), contrôle un certain périmètre autour du point d'eau. C'est dans ce périmètre que le pâturage hautement apprécié et riche en natron se développe. Avec la permission ou à l'insu du chef de canton, l'administrateur restreint l'accès à cette ressource et vend les droits y afférents comme il veut. Cela semble être une pratique courante appliquée actuellement dans les cuvettes.

En ce qui concerne l'héritage, les normes sont similaires. Les gens peuvent hériter des droits d'usage des installations semi-permanentes d'une parcelle sans l'acquérir elle-même. Contrairement au cas d'héritage des terres, les femmes peuvent hériter des droits d'usage des arbres fruitiers et des dattiers. Dans plusieurs situations, les informateurs ont déclaré que les femmes détenaient des droits de propriété sur les arbres eux-mêmes et/ou un droit à une partie des fruits récoltés desdits arbres.

e. Transfert informel des droits d'usage aux parcelles des fonds des cuvettes

Les transferts informels des droits d'usage paraissent le plus souvent impliquer des femmes. Elles se voient souvent attribuer une partie du jardin de leur mari dans laquelle elles cultivent des légumes et autres produits pour les besoins de la famille. Cela ne serait un phénomène nouveau. Ce qui semble être relativement nouveau est le fait que les femmes Manga assurent les parcelles sur lesquelles elles cultivent pendant la saison sèche/froide (en vue de la commercialisation ultérieure de la récolte). L'on découvrait généralement que la parcelle ainsi exploitée avait été prêtée par quelqu'un de la famille.

2. Parcelles de la steppe et des terres des dunes

Les conditions de vente, de prêt et d'héritage s'appliquant aux parcelles de la steppe et des dunes se caractérisent par la réduction des formalités qui régissent les transactions concernant les terres des fonds des cuvettes. Cela est peut-être dû au fait qu'elles sont plus nombreuses.

a. Vente des parcelles de la steppe et des dunes

Aucun des informateurs n'a déclaré avoir connaissance de champs de steppe ou de dune ayant été vendus.

b. Prêts des parcelles de la steppe et des dunes

Les éventuels emprunteurs s'adressent au chef de village si la parcelle qu'ils cherchent semble n'appartenir à personne. Ils s'adressent au propriétaire s'il y en a un. L'incidence du refus de prêter les champs de la steppe et des dunes semble beaucoup plus faible que celle des sites des jardins des fonds des cuvettes. Cela peut être dû à leur abondance relative. Les conditions allant souvent de pair avec ces prêts porteraient sur la fertilisation (à l'aide du fumier) et l'abattage des espèces d'arbres ayant poussé tout seuls. Les informateurs ont unanimement déclaré qu'ils ne fumaient plus leurs champs de la steppe et des dunes et qu'ils interdisaient aux emprunteurs de le faire (la pluviométrie étant insuffisante pour permettre au fumier de s'infiltrer). Eu égard aux espèces d'arbres poussant tout seuls dans ces champs, les propriétaires ont affirmé qu'ils interdisaient leur abattage par les emprunteurs, en ajoutant qu'ils n'aimaient pas ces arbres (*"ils abritent les oiseaux qui mangent notre mil"*) mais avaient peur de l'amende qu'infligeait le service des Eaux et Forêts en cas d'abattage desdits arbres.

c. Héritage des champs de la steppe et des dunes

Les normes d'héritage s'appliquant aux champs des dunes et de la steppe sont identiques à celles régissant les terres des fonds des cuvettes.

d. Appropriation des parcelles de la steppe et des dunes n'appartenant à personne

Le défrichement comme moyen d'établir la propriété joue un rôle important dans l'exploitation des champs des dunes et de la steppe. Tandis que tous les champs des fonds des cuvettes appartiendraient aux gens, ils semblent constituer une faible portion de l'ensemble de la surface des terres cultivées dans le Mangari. Le Mangari est composé en grande partie de terres n'appartenant à personne en brousse. Sur ces terres, défricher signifie littéralement "faire valoir ses droits". Le fait que cela constitue ou non un droit à la propriété ou à un simple usage, dépend de la proximité des autres paysans. Dans les régions déjà

habitées, le cultivateur éventuel demande la permission au chef de village avant de défricher ces terres. Le chef de village décide d'accorder ou non les droits de propriétaires ou les privilèges d'usager temporaire. Dans les zones plus reculées, les informateurs ont déclaré qu'ils avaient défriché et cultivé la terre au hasard.

e. Dormance des droits fonciers

L'on a rencontré de nombreux exemples de litiges liés au régime foncier et découlant de ce que l'on peut appeler les droits "latents" ou "dormants" relatifs aux parcelles. Ces droits de propriété demeureraient en vigueur malgré le fait que la parcelle concernée peut rester non exploitée. L'on a cité des cas où ces droits sont ainsi restés "dormants" pendant plusieurs décennies sans tomber en désuétude. Dans de nombreux cas, les informateurs ont prétendu que ces droits étaient fictifs, ayant été simplement inventés afin d'empêcher les éventuels usagers d'avoir accès à une zone donnée. Vous trouverez ci-dessous deux exemples dont la première s'applique à un champ de cuvette et le second à une parcelle de la steppe/dune:

> Les résidents d'un village fulbé, sis dans le Mandaram depuis environ 50 ans, ont creusé des puits et commencé à cultiver ce qui semblait être des champs abandonnés dans une cuvette voisine. Peu après que l'activité ait démarré, il a environ quatre ans, les résidents locaux Manga ont tenté de reprendre possession de la cuvette prétendant qu'ils détenaient des droits de propriété. Les informateurs ont reconnu que les Manga avaient en fait résidé dans la région avant les Fulbé, mais que la soudaine âpreté des premiers peut avoir été fortement influencée par la mise en place d'un projet de forage de nombreux puits cimentés dans la cuvette qui était auparavant sans intérêt. Après des litiges qui ont impliqué les deux villages et chefs de canton, seuls des paysans Fulbé jadis nombreux ont réussi à obtenir des parcelles dans la cuvette. Les Manga ont largement gain de cause dans leur revendication des terres sur la base de leurs droits "dormants". Les informateurs Fulbé ont déclaré que ces droits n'ont jamais réellement existé et que le parti pris de la chefferie Manga contre les nouveau venus Fulbé signifiait que ces derniers auraient rarement la victoire dans ces cas.
>
> Il y a plus de 40 ans, l'informateur (un Toubou d'origine tchadienne) a immigré avec sa famille et son bétail pour venir à leur site actuel dans le N'Gourbaye. Il y a vingt-deux ans, l'informateur avait commencé à cultiver du sorgho dans une parcelle qui semblait abandonner. Il y deux ans, les Manga des villages locaux auraient réclamé ledit champ. L'informateur a pu garder une petite portion du champ litigieux grâce à une négociation personnelle

avec les différents réclamants. Il a déclaré n'avoir pas porté l'affaire devant le chef local parce qu'il estimait que ce tribunal serait partial contre des non-Manga. Concernant les droits dormants et les Manga locaux, il a affirmé que ces derniers "*reprendraient tout champ qu'ils voudraient sous prétexte que leurs grands-parents l'avaient cultivé.*"

B. ELEVAGE

Les droits de pâturage et d'abreuvement sont les facteurs les plus importants qui déterminent les activités d'élevage dans le Mangari.

PATURAGE: Eu égard aux pâturages naturels, il existerait dans le Département de Diffa un "*surpâturage...l'exploitation excessive des pâturages par le bétail entraînant la dégradation de la végétation et des sols.*"[33] Quant aux résidus des récoltes, les droits de pâturage de ces derniers sont systématiquement refusés parce qu'ils utilisent eux-mêmes les résidus ou craignent les effets négatifs du fumier dans le champ (c'est-à-dire qu'un troupeau paissant ces résidus enfument le champ avec son fumier, mais la pluviométrie n'arrive pas à faire infiltrer ce fumier, il cause une déshydratation ou une "brûlure" des récoltes).

La combinaison du surpâturage et de l'effet négatif du fumier sur les terres agricoles incite les résidents locaux à restreindre l'accès aux éleveurs. Le principal moyen de contrôler l'accès au pâturage est de restreindre l'accès aux puits.

EAU: Les puits cimentés seraient publics parce qu'ils sont installés par le gouvernement ou un projet. En réalité, l'accès paraît être contrôlé par les populations résidentes. Les étrangers négocient généralement les conditions de leur séjour (ou passage continu) avec le chef de village. Pour les raisons détaillées ci-dessus, les informateurs affirmaient généralement que leurs chefs dissuadaient les éleveurs transhumants de traîner.

Les puits traditionnels étaient régis par des normes différentes selon les régions. Dans la Zone IA la plus au sud (le Mandaram), des nappes phréatiques élevées et la plus grande abondance d'arbres dont les branches servent à renforcer la cavité des puits) facilitent le forage des puits. Dans ces régions, une famille ou un individu peut creuser et entretenir les puits. A quelques exceptions près, ces puits sont creusés dans les cuvettes et servent aussi bien à des fins agricoles que pastorales.

---

[33] Analyse Thématique des Problèmes du Département de Diffa, Cellule technique du SDDR du Département de Diffa, août 1991, p., 58-61

Les puits traditionnels de la Zone II septentrionale (le N'Gourbaye) sont également sis dans les cuvettes, mais servent généralement beaucoup plus pour l'élevage que pour des fins agricoles. La profondeur des nappes d'eau et la rareté des arbres font du forage et de l'entretien des puits une activité plus complexe. Ces tâches sont plus souvent réparties entre les membres d'une famille ou d'une communauté.

Presque tous les informateurs ont déclaré permettre aux étrangers et à leur bétail d'utiliser leur puits (cimenté ou traditionnel) au moins une fois sans paiement aucun. Qu'ils soient ou non autorisés à rester pendant des périodes prolongées paraît souvent dépendre du fait que les éleveurs connaissent ou non les résidents locaux. Les locaux Manga et Fulbé ont affirmé permettre aux autres éleveurs (Fulbé) locaux qu'ils connaissaient d'utiliser leur puits durant des périodes prolongées. Ils ont déclaré que cela était souvent basé sur l'amitié et les cadeaux de lait provenant des éleveurs. Le fait que ces éleveurs participent souvent à l'entretien du puits sans qu'ils soient sollicités cimente ces relations. Les informateurs Manga et Fulbé ont affirmé être moins tolérants avec les éleveurs transhumants inconnus tels que les Wodaabé. Les inconvénients avancés suite à l'autorisation donnée à ces éleveurs de s'attarder comprennent l'épuisement rapide du pâturage, le danger que les animaux mal surveillés ne détruisent les cultures et le risque que les troupeaux arrivant n'apportent des maladies. Lorsque des privilèges d'utilisation des puits sont accordés de manière prolongée à ces éleveurs, ces derniers les paient souvent (en espèces ou avec des animaux).

C. EXTRACTION

1. Natron

L'extraction du natron représente l'activité économique la plus vieille du Mangari. Le natron se forme dans la partie la plus profonde d'une cuvette où les eaux de pluies stagnent. En s'évaporant ces eaux laissent une croûte de matière minérale (natron) qui est ensuite collectée. Historiquement et actuellement, c'est une activité essentiellement manga. On estime à quatre vingt quatorze le nombre de cuvettes actuellement exploitées,[34] dont la plupart se trouvent dans la Zone IA. La majeure partie du natron est commercialisée sous forme brute, une faible quantité étant transformée en sel.

Au Mangari, toutes les réserves de natron appartiendraient au chef de canton ou à une branche collatérale de sa famille. Ce

---

[34] ROQUE, Olivier, DJIBIR, Bello, Rapport D'identification et Proposition de Document de Projet Appui aux Groupements - Nord Goudoumaria, janvier, 1991, 1.3.5.

droit de propriété a évolué de ce qui aurait été avant un simple droit de taxation; historiquement, les chefs de canton imposaient ceux qui souhaitaient exploiter les réserves de natron situées sur son domaine, mais ce droit de taxation est devenu une reconnaissance du chef comme propriétaire de la ressource elle-même.

Les personnes souhaitant exploiter le natron négocient avec le représentant du chef (wakil), dont un réside dans chaque village situé à proximité de la cuvette produisant le natron. Les informants ont déclaré que les conditions d'un accord peuvent varier. La négociation peut être basée sur la quantité de natron devant être récoltée ou sur la taille de la zone devant être exploitée. En échange de ce droit d'exploitation, le paiement en nature semble être plus courant que le paiement en espèces. Le montant du paiement en nature varierait entre un tiers et deux-tiers de la récolte totale.

D. COLLECTE DES RESSOURCES NATURELLES

Hormis le natron, on continue à considérer la plupart de ressources naturelles comme inappropriées. Cette conception semble être sujette au changement sur la base de la disponibilité de la ressource concernée.

1. Fourrage

La récolte du foin aux fins du stockage ou de la vente est une pratique qui n'aurait commencé que ces dix ou quinze dernières années. C'est une pratique généralement réservée pour les années de mauvaise production des pâturages. C'est une activité essentiellement manga et prédomine davantage autour des plus gros villages où le pâturage a tendance à s'épuiser rapidement. La plupart des informateurs ont déclaré récolter le fourrage sans discrimination. Les propriétaires ne considèreraient pas cette activité comme étant suffisamment importune pour justifier une demande des droits d'accès.

2. Bois de chauffe

Les informants ont exprimé l'ambivalence concernant les droits de propriété en matière de bois de chauffe. Ils ont reconnu que la collecte du bois sur une parcelle appartenant à quelqu'un d'autre pouvait susciter l'antipathie, même si le propriétaire du champ n'avait pas de droit reconnu pour faire prévaloir des droits de propriété sur le bois. Ce phénomène était plus remarquable à proximité des plus gros villages où le bois était devenu plus rare.

3. Produits du Palmier Doum (*Hyphaena Thebaica*)

Eu égard aux fruits et frondes du palmier doum (matières premières du burr et des nattes respectivement), le cas semble être analogue à ceux du fourrage et du bois de chauffe. Le conflit entre

la pratique et le principe a été illustré dans plusieurs villages sédentaires, où les informants ont affirmé que le palmier doum ne pouvait pas faire l'objet d'une propriété, mais se plaignaient néanmoins d'étrangers qui avaient récemment commencé à exploiter ces palmiers des environs.

4. Gomme Arabique *(Acacia Senegal)*

La collecte et la commercialisation de la gomme arabique aurait été une activité importante avant les sécheresses de 1968-75. La plupart des espèces produisant la gomme ont disparu depuis lors.

II. STRATEGIES D'ADAPTATION ET SECURITE ALIMENTAIRE

L'objet de cette section est de clarifier les stratégies locales ayant été adoptées pour faire face aux modifications qui ont bouleversé leurs activités traditionnelles ces vingt dernières années.

A. AGRICULTURE

1. Agriculture pluvieuse

La culture du mil représenterait entre 72% et 86% de la production agricole annuelle[35] du Mangari, la production effective aurait diminué ces 20 dernières années. Les paysans ont tenté d'adapter leurs pratiques agricoles de différentes manières.

La tentative la plus patente d'augmentation de la production du mil consistait à accroître les surfaces cultivées. Les informants ont déclaré percevoir les différents avantages de la culture sur les pentes des dunes. Par exemple, les années où les pluies sont séparées par de longues périodes de sécheresse, le mil sur la pente d'une dune souffrirait moins de la déshydratation que celui se trouvant au sommet de la dune ou à l'intérieur d'une cuvette. Les eaux de surface s'infiltrent du sommet de la dune vers les pentes. Par contre, les plantes situées à l'intérieur d'une cuvette profitent d'une grande quantité d'eau immédiatement disponible après une pluie, mais à mesure que le sol (dont la teneur en argile et matières organiques est élevée) commence à se dessécher, l'humidité résiduelle est bloquée au lieu d'être libérée pour les plantes. La culture sur les pentes des dunes est pratiquée en complément (et non au lieu) de la culture dans les bas-fonds des cuvettes. Cette stratégie de propager les risques n'aurait été employée qu'au cours de la dernière décennie.

La jachère serait pratiquée dans certaines régions, mais elle ne représenterait pas une stratégie nouvelle de récupération de la fertilité des terres. Dans certaines régions, la jachère est pratiquée au gré de l'individu; dans d'autres, c'est par décision collective qu'un champ est soumis à la jachère. Dans ce dernier cas, comme constaté par le Projet Danois dans le Mandaram, les paysans ont collectivement abandonné une cuvette et déplacé leurs champs vers une autre cuvette proche, après avoir constaté que la fertilité de la première avait diminué. Les villageois de la plupart de la région couverte par cette étude manquent soit de terres arables soit de la cohésion sociale nécessaire pour mettre en

---

[35] Analyse Thématique des Problèmes du Département de Diffa, Cellule Technique du SDDR du Département de Diffa, août, 1991, p. 159

application cette stratégie.

Tableau 3
Evolution des terres des dunes cultivées (en hectares)

Années	DIFFA	MAINE-SOROA
1972	2 320	13 220
73	3 450	14 600
74	3 450	17 500
75	16 200	23 100
76	16 100	29 636
77	18 460	36 930
78	18 460	36 930
79	30 720	27 000
1980	31 640	24 000
81	31 370	28 700
82	42 676	42 574
83	19 735	27 850
84	32 068	29 833
85	38 476	39 113
86	46 525	38 841
87	44 493	40 626
88	42 903	38 908
89	29 384	53 167

Source: Etabli sur la base des chiffres tirés du "bilan départemental" et de "l'annuaire des statistiques de l'agriculture".

2. Culture pendant la saison séche/froide

Le jardinage irrigué dans les terres des fonds des cuvettes aurait sérieusement commencé pendant les années 60 et 70. Il représente la plus significative des récentes modifications des pratiques agricoles locales. Les Manga constituent la majorité des participants à cette activité.

Le manioc est le produit agricole le plus important cultivé dans les jardins des fonds des cuvettes. Le blé, le maïs, l'igname et la canne à sucre viennent en seconde position. L'importance accordée aux palmiers dattiers et arbres fruitiers semblait varier avec chaque informateur interviewé; les arbres fruitiers comprennent essentiellement les agrumes, avec un accent secondaire sur les mangues et les bananes. Aucun des informateurs rencontrés ne pratiquait la culture des arbres fruitiers comme principale activité économique. Le jardinage irrigué est essentiellement une occupation pour les hommes, les femmes et les enfants y participent de façon accessoire. Environ 75% des femmes Manga mariées à des jardiniers ont déclaré participer aux travaux de jardinage de leur mari. La moitié des informateurs adultes Manga ont affirmé qu'un tiers ou plus de leur revenu annuel ou de leur subsistance provenait de ces activités de jardinage.

La culture du palmier dattier dans le Mangari remonte,selon les estimations, à environ 50 ans.[36] Bien que les dattes soient à la fois consommées et commèrcialisées, il semble que seuls quelques exploitants aient mis au point les techniques de culture, de récolte et de stockage. Une étude portant sur cinq cuvettes dans le Projet Palmeraie Diffa réalisée en 1988 estime que seule la moitié des 30 tonnes de dattes récoltées était consommable. Sur cette récoltes, l'on estime que 80-90% des dattes étaient vendues immédiatement après la récolte, lorsque les prix étaient au plus bas point. Comme avec les autres fruits, l'on a rencontré aucun informateur qui pratiquait la culture des dattiers comme activité principale.

TABLEAU 4
Produits de culture de saison froide/sèche commercialisés dans l'Arrondissement de Mainé-Soroa

Produits (tonnes)	1985	1986	1987	1988	1989	1990
poivron rouge	57	109,44	297,86	462,77	381,74	416,29
canne à sucre	-	438,33	456	295,73	333,45	261,25
manioc	24505,25	5564,96	3289,66	4701,47	5934,08	5335,2
igname	-	19,76	27,87	234,34	404,98	509,2
patate	11,4	13,22	31,92	646,84	53,01	26,6
Contre-saison	-	42,59	520,05	92,57	1094,74	1120,00

Source: Service Statistique Diffa.

Nous n'avons rencontré que quelques cas de femmes (toutes Manga) cultivant les produits susmentionnés indépendamment des hommes. On voyait plus couramment les femmes cultiver de petites parcelles appartenant à leur mari ou parents. Dans ces champs étaient cultivées les plantes entrant dans la préparation des sauces ou le gorko [37]. Bien que ces cultures appartiennent aux femmes les cultivant, la plupart des légumes pour la sauce finissent par être consommées par la famille. Par contre, le gorko est souvent commercialisé par les femmes qui le cultivent.

Comme noté plus haut, le jardinage dans les bas-fonds des cuvettes concerne essentiellement les Manga. Les Fulbé n'ont généralement pas les possibilités de s'adonner à ce jardinage car la

---

[36] MAURET, Claude, Approches des Revenus et des Stratégies Paysannes de la Zone de Keboulwa, Projet Danois, mai 1992, p. 25_

[37] une petite plante dont les baies sont utilisées par les femmes comme produit de beauté leur permettant de rougir leurs dents .

majorité d'entre eux réside dans le nord du Mangari, où les cuvettes irrigables sont rares. En outre, à certains endroits, les Manga contrôlent les droits d'accès aux cuvettes et refuseraient de les accorder aux Fulbé.

Les jardins des Fulbé couverts par l'étude étaient généralement plus petits que ceux des Manga; environ 30% des informateurs ont attribué cela au manque d'accès aux parcelles plus grandes, alors que 55% ont imputé ce fait à l'insuffisance de la main-d'oeuvre. On trouve dans les jardins des Fulbé les mêmes cultures (énumérées ci-dessus) que l'on rencontre dans ceux des Manga, avec l'exception du tabac. Les Fulbé commercialisent et fument leur récolte de tabac (Les Fulbé et les Arabes sont les seuls groupes ethniques du département qui fument). Certains informants ont déclaré planter et récolter deux fois par an. Le surplus est vendu sur place ou au Nigéria. La culture du tabac est essentiellement réalisée par les hommes, mais les femmes récoltent la fleur du tabac que l'on mâche avec la noix de cola comme stimulant supplémentaire. Les informateurs Fulbé disent que la culture du tabac n'est pas une activité nouvelle.

Le jardinage dans les bas fonds des cuvettes semble être une stratégie adoptée plus récemment pour les Fulbé que pour les Manga, les informateurs prétendant généralement n'avoir entamé cette activité que ces dernières 15 années. Nous n'avons aucun cas de femmes Fulbé effectuant du jardinage indépendamment des hommes. Contrairement à la situation des femmes mariées Manga, seuls 20% des femmes Fulbé mariées à des jardiniers ont déclaré participer aux activités de jardinage. A peu près 75% de tous les hommes Fulbé employant cette stratégie ont affirmé qu'elle rapportait plus du tiers des revenus annuels ou besoins de subsistance de la famille.

La viabilité des activités de jardinage de contre-saison dans les cuvettes semble être entravée par plusieurs facteurs. Tous les paysans interviewés se sont plaints que la baisse du niveau des nappes phréatiques les ait contraints à abandonner certaines cuvettes et à réduire les surfaces cultivables dans d'autres. Bien que ce retrait des nappes phréatiques ait commencé un siècle auparavant,[38] on dit qu'il est la cause d'une régression récente perceptible des activités de jardinage irrigué.[39] Le refus des droits d'accès aux terres des cuvettes, comme examiné ci-dessus, constitue un obstacle majeur pour les éventuels jardiniers dans les groupes des nouveaux venus tels que les Fulbé. Enfin, lorsque l'accès ne posait pas de problème, la sous-utilisation des jardins disponibles dans les cuvettes était généralement imputée à la

---

[38] MAURET, Claude, Approche des Revenus et des Stratégies Paysannes dans la Zone de Keboulwa, Projet Danois, mai, 1992, p.25

[39] MAURET, Claude, Approches des Revenus et des Stratégies Paysannes dans la Zone de Keboulwa, Projet Danois, mai 1992, p. 25

pénurie de la main-d'oeuvre disponible. Les informateurs Manga ont fréquemment déclaré que leurs fils préféraient la migration saisonnière au Nigéria au lieu de travailler dans les jardins des cuvettes. Les informateurs Fulbé ont souvent affirmé qu'ils avaient plus urgemment besoin de leurs fils pour l'abreuvement et la supervision du troupeau familial que pour le travail dans les jardins.

B. ELEVAGE

1. Manga

a. PETITS RUMINANTS

Avant les sécheresses de 1968-75 et 1980-85, les Manga auraient gardé d'importants troupeaux pendant toute l'année auprès de leurs villages. Le fait d'avoir du bétail serait bien courant sauf chez les individus les plus indigents. Dans les conditions écologiques post-sécheresse, seuls les personnes relativement aisées ont préservé ou reconstitué leurs troupeaux de bétail. Pour la plupart des autres, les ovins et les caprins seraient devenus les animaux de choix; ils exigent un investissement moins importants de liquidités et sont mieux adaptés que les bovins aux conditions silvo-pastorales qui prévalent.

Environ 45% des informateurs ont déclaré qu'ils investissaient leur surplus de liquidités dans l'achat des petits ruminants avant toute autre chose. Par contre, 85% des informatrices ont dit que cet achat était leur premier choix. La plupart des informateurs considèrent les petits ruminants comme des tirelires constituant un endroit raisonnablement sûr pour l'épargne et ne nécessitant pas de dépenses excessives pour leur entretien. Plus de la moitié de l'ensemble des informateurs considéraient l'investissement dans les petits ruminants comme un investissement à court terme, prévoyant généralement la revente des animaux un an après la date d'achat. Etant donné que la plupart des transactions ont lieu en naira, une monnaie dont la rapide dévaluation est reconnue, même cette sécurité à court terme est appréciée.

La vente des petits ruminants par une femme semble plus dénoter de la misère/difficulté économique que la vente par un homme. Les femmes disposent de quelques sources d'investissement de plus que les hommes. En outre, elles sont moins à même de se dessaisir de ces biens pour des raisons non essentielles. Soixante pour cent des informatrices mariées ont déclaré qu'elles ne vendraient leurs animaux qu'au cas où leur famille aurait besoin de "produits de première nécessité". Plus de 90% des informatrices célibataires ont prétendu que "seule la faim" leur ferait vendre leurs animaux.

b. BOVINS

La propriété des bovins chez les Manga semble se limiter à une minorité. Elle équivaut toujours à un degré de richesse/sécurité supérieur à la moyenne. Compte tenu des conditions écologiques relativement inhospitalières et des coûts considérables d'entretien du bétail, les bovins représentent souvent un "investissement de prestige" plutôt qu'une source de sécurité. Pendant les années de maigres pâturages, les propriétaires de bovins ont déclaré qu'ils complétaient le régime de leurs animaux avec les graines de coton, le son de blé, le burr et les résidus de récoltes. L'investissement dans les boeufs est généralement est généralement considéré comme un investissement à long terme.

c. CAMELINS

Environ 25% des informateurs Manga ont affirmé posséder un chameau servant de bête de somme. Seul un informateur a déclaré élever des chameaux aux seules fins de la reproduction.

2. Fulbé

Avant les sécheresses de 1968-75 et 1980-85, les Fulbé auraient entretenu de grands troupeaux de bovins, migrant sur de courtes distances et retournant généralement à un site en vue de la culture pluvieuse. Les priorités des Fulbé semblent avoir été les contraires de celles de leurs voisins Manga, pour lesquels l'élevage constituait une activité secondaire, parallèlement à la culture; les Fulbé cultivaient "*...non pas dans l'objectif d'une auto-suffisance céréalière mais dans le but de pouvoir vivre plus facilement de troupeaux...*"[40] La dynamique socio-économique sous-tendant la propriété des bovins est également différente de celle des Manga. Pour ces derniers, le bétail représente généralement une source d'investissement, tandis que les Fulbé en tirent leur subsistance et un sens d'identité sociale.

a. BOVINS

Les Fulbé ont dans l'ensemble perdu moins de boeufs que les Manga pendant les sécheresses de 1968-75 et 1980-85. Bien que cela était probablement dû en partie à leur grande mobilité, les informateurs ont également exprimé une réticence marqué à vendre leurs animaux (même lorsque les facteurs économiques semblaient encourager une telle vente). Actuellement, les informateurs affirment que l'augmentation du champ du mouvement migratoire et l'apport d'un complément alimentaire au régime du bétail (sous forme de burr, de graines de coton, son de blé et de résidus des récoltes) constituent leurs principales mesures d'adaptation.

---

[40] THIBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'Elevage dans le Département de Diffa PDENCE, octobre, 1987, p. 69

Comme susmentionné, les Fulbé tirent de leur bétail un sens d'identité sociale. Il existe une intimité entre les Fulbé et leurs animaux dans le mesure où l'historique, le caractère et le nom de chaque animal sont connus de chaque éleveur. Par ailleurs, certains animaux d'un troupeau ont été l'objet de cadeaux ou de prêts de la part des autres éleveurs (symbolisant l'amitié, scellant le mariage, etc.). Cette perception symbolique et non-économique des bovins justifie en partie la manière différente dont certains Fulbé se sont adaptés pour changer leur méthode traditionnelle d'élevage. Dans une situation impliquant une pénurie alimentaire, environ 75% des informateurs Fulbé possédant du bétail ont déclaré qu'ils réduiraient le nombre de repas journaliers, vendraient leurs biens et quitteraient le site natal pour chercher un travail rémunérateur avant d'accepter de vendre leurs boeufs. Par conséquent, il semble que l'on devrait pas évaluer le changement d'adaptation de l'élevage du bétail par les Fulbé selon des critères purement économiques qui peuvent être appliqués à d'autres groupes ethniques.

b. PETITS RUMINANTS

Tous les chefs de famille Fulbé ont déclaré posséder quelques petits ruminants. Bien que la plupart affirmaient qu'ils avaient ces animaux depuis plus de 20 ans. environ 90% ont dit que leur importance (pour la sécurité économique de la famille) avait augmenté de manière significative ces 10 dernières années. Ils s'entendaient généralement pour dire que 10 à 20 ans auparavant, la vente des bovins plutôt que celles des petits ruminants constituaient assurait la sécurité économique de leurs familles et que c'est le contraire qui se produit aujourd'hui. Environ 30% des informateurs ont déclaré posséder moins de 10 bovins et plus de 20 petits ruminants. *"Quand il y avait beaucoup de boeufs, "* commentait un informateur *"les chèvres n'étaient bonnes qu'à être égorgées pour honorer les hôtes. A l'époque, j'aurais méprisé l'idée qu'aujourd'hui je serai amené à vendre une chèvre à un moment afin d'acheter ce dont j'ai besoin."*

Contrairement aux Manga, la plupart des Fulbé ont exprimé leur détermination à reconstituer leurs troupeaux de bovins. La réorientation vers les petits ruminants est généralement considérée comme un expédient temporaire. Cette étude ne peut pas s'étendre sur l'efficacité de cette stratégie à (1) générer des revenus pour racheter des bovins ou (2) équilibrer en préservant le capital animal. Les informateurs ont affirmé que les caprins et les ovins se reproduisent plus vite que les bovins et sont mieux adaptés aux conditions de pâturage existantes, mais ils sont également plus sujets aux maladies. Environ 15% des chefs de famille Fulbé ont déclaré avoir racheté plus de 5 boeufs avec les fonds générés exclusivement par la vente des petits ruminants.

c. CAMELINS

Dans une situation analogue à celle des Manga, environ 50% des Fulbé ont déclaré posséder au moins un chameau servant de bête de somme, mais nous n'avons pas rencontré d'informateurs qui s'adonnaient essentiellement à l'élevage des camelins.* Bien que le chameau soit écologiquement bien adapté à la région, la plupart des informateurs ont affirmé que la logistique (la grande mobilité) et les problèmes de vol les ont dissuadé d'élever ces animaux.

* Le chercheur n'a pas couvert la moitié septentrionale de la Zone II, où ces Fulbé résideraient.

d. PRêTS D'ANIMAUX

La pratique du habbaané[41] est un aspect de l'élevage Fulbé qui ne semble pas exister chez les autres groupes ethniques du Département. Elle ne serait pas une pratique nouvelle. La forme traditionnelle consisterait à laisser à l'emprunteur une vache en âge de procréer jusqu'à ce qu'elle ait mis une ou deux fois avant de la retourner au prêteur. Tous les informateurs ont déclaré que l'on continue à pratiquer le habbaané de nos jours, mais sa véritable utilité économique n'est pas claire à la lumière de la réduction générale du nombre des vaches disponibles à prêter.

e. REGROUPEMENT

Le regroupement est une stratégie sociale utilisée par les Fulbé dont les troupeaux sont devenus trop petits pour supporter leur famille. Ces familles appauvries s'intègrent à des familles possédant des troupeaux qui restent viables. Environ 25% des chefs de famille Fulbé ont déclaré avoir accepté un ou plusieurs parents indigents cette dernière décennie. Une conséquence fortuite de cette stratégie est de concentrer plus efficacement la main-d'oeuvre (face aux troupeaux viables), mais elle impose également une contrainte sur la quantité de lait produit par le troupeau.

Une étude régionale effectuée en 1987 a constaté qu'une autre conséquence des pertes des animaux des Fulbé était reflétée par une incidence accrue des hommes mariés restant dans les campements paternels par manque d'animaux offerts dans le cadre du mariage avec lesquels ils constituent leurs propres troupeaux. Sur les 182 familles interviewées pendant cette étude, l'on a découvert que 43% d'entre elles avaient un ou plusieurs fils mariés ainsi contraints à rester dans le campement paternel.[42]

---

[41] un mot Fulfuldé se référant au prêt d'animaux

[42] THIBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'Elevage dans le Département de Diffa, PDENCE, octobre 1987, p. 106

f. GARDIENNAGE

Le gardiennage des animaux des autres semble être une occupation prédominante des Fulbé. Environ 10% des chefs de famille Fulbé interviewés ont déclaré pratiquer le gardiennage contre paiement (en raison de la réticence de plusieurs informateurs à discuter du gardiennage, il se peut que le chiffre réel soit plus élevé). Cette occupation se serait développée ces 15 dernières années.

L'on a plusieurs cas de gardiennage impliquant des bergers qui n'avaient qu'un ou deux boeufs dans un troupeau qui autrement appartient entièrement à des propriétaires absents (Manga ou Fulbé). Ces bergers ont déclaré ne recevoir que le lait produit par le troupeau en guise de paiement. Bien que les termes d'un tel contrat apparaissent exploiter les bergers travaillant sous ledit contrat, ces derniers ont effectivement déclaré s'estimer heureux d'avoir trouvé un moyen de rester en brousse; ces personnes affirmaient le plus couramment qu'ils étaient en train de constituer leur propre troupeau (en commençant souvent par les petits ruminants) tout en vivant entre-temps des troupeaux de leurs employeurs ou familles. Dans la plupart des cas étaient impliqués des chefs de familles qui avaient perdu leurs propres animaux ou dont les familles n'avaient pas pu leur fournir leurs propres animaux à leur mariage. Comme l'a dit un informateur, *"lorsque vous avez perdu tous vos animaux, que faites-vous?"* Ces personnes ont déclaré que toutes autres solutions de rechange au mode de vie pastorale étaient inacceptables.

Dans les exemples de gardiennage que nous avons observés chez les Fulbé , il y avait une certaine variation des normes de chaque contrat. Un nombre significatif d'éleveurs retournait les animaux à leurs propriétaires pendant la saison sèche, le risque de mort étant jugé trop élevé (malgré le fait que les éleveurs sont supposés n'encourir aucune pénalité pour les animaux qui mourraient sous leur garde). Les autres ont insisté que les propriétaires fournissaient des graines de coton et du son de blé pour compléter le régime des animaux.

C. ACTIVITES D'EXPLOITATION

1. Natron

La collecte et la vente du natron constituerait une importante activité économique non agricole pour les hommes Manga mariés du groupe d'âge de 27 à 55 ans. Environ 25% des informateurs ont déclaré s'adonner à cette activité sur une base annuelle, ce nombre s'accroissant de 15% pendant les années de mauvaises récoltes. La plupart ont dit n'avoir qu'un accès limité ou nul aux jardins des bas-fonds des cuvettes. Le nombre de personnes exploitant le natron augmenterait pendant les années de mauvaises

récoltes. Moins de 10% des informatrices Manga ont affirmé s'adonner à l'exploitation du natron. La moitié de celles qui disent procéder à cette exploitation, ont affirmé qu'elles le faisaient en association avec leur mari. Cette activité remonterait à 150 ans.

2. Sel

Le traitement du sel à partir du natron aurait été la principale industrie de la région pendant le 19ème siècle. L'introduction du sel marin aurait été cruciale pour la destruction du marché du sel produit au Mangari. La déforestation (déjà avancée en 1900) aurait aussi bien contribué au déclin de cette industrie (parce qu'il faut du bois pour cuire le sel).[43]

Le traitement du sel exige un effort d'équipe. Les hommes ou les femmes collectent le natron et le déposent dans un grand panier en fibres de palmier servant de filtre. Les femmes versent alors de l'eau dans ledit panier et le liquide est recueilli dans un récipient posé sous le filtre. Le liquide est ensuite versé dans des moules et cuit jusqu'à évaporation complète de l'eau (environ 24 heures), laissant de solides blocs ou barres de sel. Cette activité ne rapporte pas beaucoup selon les dires. Environ 25% des informateurs et 2% des informatrices (la plupart des divorcées) ont déclaré prendre part à cette activité chaque année. Environ le double de ce nombre d'informateurs a affirmé qu'il envisagerait cette activité pendant les années de mauvaises récoltes.

D. ACTIVITES DE COLLECTE

1. Bois de chauffe

La collecte et la vente du bois de chauffe semble être essentiellement excutée par les Fulbé, chez lesquels elle semble être le choix d'individus très marginalisés. C'est une activité récente (remontant à 15 ans) concernant les hommes de 10 à 50 ans. Environ 45% des informateurs Fulbé ont dit avoir collecté du bois de chauffe aux fins de la vente à un moment ou un autre ces 5 dernières années. 25% d'entre eux ont dit que la vente représentait une activité génératrice de revenus annuels réguliers. Les autres 20% ont affirmé qu'ils s'adonnaient de manière sporadique à cette activité, tout juste pour gagner des revenus leur permettant de faire face à une situation temporaire de pénurie alimentaire/de difficulté. Voici un exemple:

L'informateur est le chef d'une famille de 5 personnes,

---

[43] MAIKOREMA, Zakari, Contribution à L'histoire des Populations du Sud-Est Nigérien, Le Cas du Mangari, Etudes Nigériennes No 53, IRSH, 1985, p. 166.

résidant dans le nord du N'Gourbaye. Il possède environ 25 petits ruminants. Au moment où il choisissait de collecter et de vendre le bois de chauffe, il avait semé et sarclé ses champs de mil qu arrivaient rapidement à maturation, mais il n'avait plus de vivres à la maison. Pour gagner de l'argent afin d'acheter des vivres, il avait choisi de vendre du bois de chauffe plutôt que de vendre un de ses animaux. L'informateur a déclaré qu'il entreprenait cette activité les autres années suite à des pénuries alimentaires de court terme. Selon lui, la vente du bois de chauffe représentait une activité à durée limitée qui ne le séparerait pas pendant longtemps de sa maison et des opérations prévues de récolte. L'informateur et son fils ont récolté le bois localement et l'ont transporté à dos d'âne jusqu'au site de vente situé à environ 50 km de leur village natal. Il a dit avoir accepté un paiement en espèces ou en nature (mil).

2. Produits du Palmier Doum *(Hyphaena Thebaica)*

Le palmier doum est utilisé pour ses fruits et ses frondes. Le fruit du palmier (ou noix) est dépouillé de la fibre externe tendre appelée burr (en Kanouri). Cette fibre sert essentiellement de complément des aliments des animaux et accessoirement de condiment pour la consommation humaine. Le traitement et la vente sont des activités féminines.

La préparation et la vente du burr seraient des activités exécutées depuis fort longtemps par les femmes Manga. Environ 35% de ces informatrices ont déclaré traiter régulièrement le burr comme stratégie génératrice de revenus. 30 autres pour cent ont affirmé qu'elles ne s'engageraient dans ce travail que si les autres solutions (tressage des nattes, collecte du natron, jardinage, etc.) paraissaient moins rentables. La plupart des informateurs Fulbé ont déclaré qu'ils n'avaient entrepris cette activité que ces 10 dernières années. Environ 25% de ces informateurs ont affirmé qu'ils procèdaient régulièrement au traitement du burr comme stratégie génératrice de revenus. Il faut généralement à une femme deux jours pleins pour remplir un sac de 50 kg de burr. Le sac se vendrait entre 300 et 400 F CFA pendant la saison sèche où la demande est la plus élevée. Le burr est commercialisé sur les marchés nationaux et nigérians. Le traitement du burr est une solution non applicable pour plusieurs résidents du N'Gourbaye où les cuvettes avec des palmiers doum sont plus rares qu'au Sud.

Outre son fruit, le palmier doum est exploité pour ses frondes. Ces dernières sont essentiellement utilisées pour le tressage des nattes. La collecte et la vente des frondes de palmier doum sont généralement des activités masculines.

La collecte et la vente des frondes en gros seraient des activités récentes (10 ans) pour les Fulbé et les Manga. Environ

35% des informateurs mâles ont dit avoir participé à cette activité à un moment ou un autre ces trois dernières années. 15% de ces personnes ont affirmé qu'elle leur servait de source régulière de revenus; ils semblaient être des groupes marginalisés, généralement sans sites de jardinage, sans accès à la récolte du natron, sans animaux, etc.

La collecte des frondes de palmier est une activité exécutée pendant la saison sèche/froide et qui rapporte des liquidités d'une manière relativement rapide. Après avoir coupé, séché et lié en paquets les frondes, les informateurs ont déclaré qu'ils avaient transporté les paquets (généralement à dos de chameau) jusqu'à un marché ou un site situé sur la Route Nationale.

E. ARTISANAT

1. Nattes

Le tressage des nattes (en fibres de palmier) pour usage familial serait une très vieille activité. Mais le tressage des nattes en gros aux fins de commercialisation serait une activité qui aurait démarré 15 ans auparavant. Cette activité semble inclure les Manga et les Fulbé, les hommes, les femmes et tous les groupes d'âge. Vous trouverez ci-dessous certains exemples:

> L'informateur est un Manga d'environ 60 ans, qui réside avec sa familles de 5 membres dans le Mandaram. Ses sources de revenus comprennent le jardinage dans les bas-fonds des cuvettes et le transport (à dos de chameau). Il tresse les nattes à ses heures libres pendant les soirées et la sieste. Il déclare qu'il a tressé des nattes toute sa vie, mais l'âge l'oblige à chercher des moyens moins pénibles de gagner des revenus. Il collecte lui-même les frondes brutes de palmier dans les cuvettes locales. Il vend ses nattes sur les marchés locaux.
>
> L'informateur est un Fulbé célibataire de 23 ans. Il tresse des nattes en gardant le troupeau familial, en se rendant au champ ou en causant avec ses amis pendant la sieste. Chaque fois qu'il se trouve inoccupé, il travaille sur une bande de natte enroulée qui pend d'un équipement composé de fibres et d'un bâton qu'il porte sur l'épaule. L'informateur dit qu'il est motivé pour entreprendre cette activité parce qu'elle représente sa seule source de revenus personnels; cultiver le champ le champ familial et superviser le troupeau familial ne lui rapportent rien personnellement. Tous les revenus provenant du tressage des nattes lui appartiennent. Il collecte les frondes de palmier dans les cuvettes locales et vend ses nattes sur un grand marché nigérien proche.

L'informateur est une Fulbé d'environ 40 ans, la première femme d'un paysan/commerçant qui en a une autre et qui réside dans un grand village du N'Gourbaye. Elle a tressé des nattes toute sa vie, mais ne les a vendues que ces quinze dernières années. Ce changement est dû au déclin du commerce de son mari qui fournissait avant assez de revenus pour satisfaire tous les besoins familiaux. Comme elle est semi-cloîtrée, elle ne peut pas s'adonner à des activités génératrices de revenus qui l'amèneraient hors du domicile; elle tresse à la maison des nattes qu'elle remet à une de ses filles pour vendre sur le marché local.

F. MIGRATION SAISONNIèRE

1. Manga

Chez les Manga, la migration saisonnière semble n'impliquer que les hommes. Environ 45% de tous les informateurs Manga ont déclaré avoir effectué la migration saisonnière à un moment donné ces 5 dernières années. Le fait que ces personnes émigrent ou non essentiellement pour une nécessité économique ou pour d'autres raisons semble être en corrélation avec le groupe d'âge.

La plupart des jeunes informateurs (18-35 ans) qui ont émigré ont déclaré qu'ils ne l'avaient pas fait uniquement pour des raisons économiques. Plusieurs d'entre eux ont dit qu'ils étaient plus motivés par la curiosité que par les besoins économiques (migration en tant que rite de passage). Leur destination était généralement le nord du Nigéria. Cette région serait devenue le pôle d'attraction pendant les années 70 et 80 avec l'expansion de l'économie nigériane, au moment même où le Mangari souffrait de la sécheresse. Les plus jeunes migrants ont affirmé qu'ils avaient effectué différentes formes de travaux manuels, certains dans de grands projets agricoles et d'autres dans des entreprises commerciales, des terminus du frêt et sur les sites de construction des plus grandes villes. La majorité de ces occupations étaient à court terme et offraient très peu de rémunération.

La migration des personnes plus âgées et mariées (35-50 ans) semble plus clairement motivée par une nécessité économique. Environ 90% des informateurs ont affirmé que le manque de vivres dans leur famille les a poussés à émiger. Bien que ce genre de migration ne soit pas citée comme étant nouvelle, elle serait devenue plus fréquemment nécessaire ces 25 dernières années. La plupart des informateurs ont dit qu'ils ne quitteraient pas leur domicile s'ils avaient des activités économiques viables dans le pays. Lorsqu'ils émigrent, ils affirment qu'ils cherchent des occupations plus permanentes et mieux rémunérées plus que les jeunes émigrants. Plusieurs d'entre eux cherchent des champs à eux, souvent dans la région nord-est du Nigéria qui touche le Lac Tchad.

Ces informateurs ont déclaré que leur objectif premier est de rentrer chez eux dans le Mangari avec assez de vivres ou de fonds pour soutenir leurs familles jusqu'à la prochaine saison des pluies.

2. Fulbé

Les Fulbé entreprenant la migration saisonnière semblent être exclusivement des mâles. Environ 60% de ces informants ont affirmé avoir effectué cette migration saisonnière à un moment donné ou un autre ces 5 dernières années. Ce phénomène remonterait à 15 ou 20 ans. L'incidence de la migration en tant que rite de passage semble plus faible; les informateurs de presque tous les groupes d'âge ont dit avoir été motivés par la nécessité économique.

Contrairement à la migration des Manga dont la plupart semble avoir lieu pendant la saison sèche/froide, celle des Fulbé survient tout aussi bien au cours de la saison pluvieuse. La migration pendant la saison sèche apparaît plus souvent comme étant de courte portée (aussi bien au niveau du temps que de la distance). Les informateurs la pratiquant avaient tous entre 15 et 30 ans. La plupart de ces personnes ont déclaré avoir fini les travaux agricoles dans les champs familiaux et au lieu de rester oisifs à la maison, ils ont cherché des contrats à court terme pour cultiver dans les champs des autres (généralement à 50 km de la maison). Ils sont retournés dans leurs champs familiaux pour la récolte.

La migration de la saison sèche/froide concernait environ 50% des informateurs Fulbé à un moment donné ou un autre pendant ces 5 dernières années. Un pourcentage élevé de migrants semblait venir du N'Gourbaye où le nombre des autres possibilités de travail pendant la saison sèche/froide est limité; il y a moins de cuvettes où l'on peut s'adonner au jardinage ou à l'exploitation du natron comme dans le sud. Il semble que cette forme de migration devient un événement régulier dans la vie des jeunes gens (commençant entre 14 et 16 ans) et se poursuit jusqu'au mariage (25 et 33 ans). Toutefois, les informateurs ont remarqué la fréquence accrue avec laquelle les hommes continuent à émigrer après le mariage. En se mariant, l'acquisition des animaux devrait normalement supprimer la nécessité de cette migration, mais plusieurs informateurs ont dit que ces troupeaux acquis dans le cadre du mariage étaient insuffisants.

(Voir Annexe II pour le tableau sur la migration et les activités saisonnières entreprises).

III. COMMERCE NATIONAL ET TRANSFRONTALIER

A. PRODUITS AGRICOLES

1. MANIOC

Le manioc semble le produit agricole le plus important parmi ceux des bas-fonds commercialisés dans la localité de Mangari. Selon les informations recueillies sur les lieux, le manioc est d'habitude commercialisé dans sa forme première. Etant donné qu'il est moins cher, les produits à la base du manioc transformés tels que la farine du manioc ("gari" en Haousa) sont achetés du Nigeria au lieu d'être transformés localement (dans le village, un moulin pour la transformation du "gari" a été abandonné pour cette raison). Une grande quantité (probablement la grande majorité) du manioc local est exportée vers le Nigeria. D'après les informations, la quantité du manioc commercialisée localement (par exemple Magaria) augmente pendant les années de récolte déficitaire du mil.

2. PRODUITS SECONDAIRES

Les mêmes conditions commerciales générales s'appliquent aux ignames et au maïs. Selon les informations, la canne à sucre et les oignons sont dans plusieurs cas vendus localement. La production de ces cultures baisse au cours des années de mauvaise récolte du mil dans la mesure où les activités de jardinage sont considérablement consacrées à la production des cultures telles que le manioc, le maïs et les ignames. Quant aux agrumes, plusieurs informateurs affirmaient que les vendeurs de fruits les cherchent jusqu'à Zinder. Ces individus se déplacent en voitures ou en camions et se ravitaillent d'habitude à partir de certains points le long la route nationale et par fois aux sites des cuvettes.

3. DATTE

Approximativement 70% des personnes interrogées ont déclaré qu'elles exportent la grande partie de leur récolte vers les marchés nigerians. Ces destinations sont préférées par rapport aux petits marchés locaux étant donnés que la demande y est constante et de grandes quantités acceptées. Un grand nombre d'informateurs (dont les 70% mentionnés ci-dessus) vendait une partie de leur dattes dans les marchés locaux, l'ensemble de ces ventes étant sur des petites échelles et que les recettes provenant de ces ventes sont souvent utilisées pour acheter le mil (qui est moins cher au Nigeria que dans les marchés locaux), ce qui constitue ainsi un autre facteur favorable à l'exportation. Les dattes locales semblent être d'une qualité médiocre, limitant ainsi la possibilité de les commercialiser dans les marchés urbains tels que Diffa, Zinder et autres où elles doivent faire un concurrence avec les importations d'une plus grande qualité en provenance de l'Algérie et de la partie nord du Niger.

4. BLE

La grande partie du blé cultivé dans la localité de Mangari semble s'exporter vers le Nigeria où la demande est suscitée par tant les industries de boulangerie et de minoterie. Dans une situation analogue à celle du manioc, la transformation du blé est moins cher Nigeria qu'au Niger.

Appui Logistique

La plupart des informateurs ont affirmé que les meilleurs prix pour leurs produits (à l'exception de la datte et du blé) sont concentrés dans les plus grandes villes tant au Niger qu'au Nigeria. Plusieurs informateurs ont mentionné qu'il n'arrivent pas à se rendre dans ces centres pour les raisons du manque de temps, des contacts commerciaux ou de transport. La première de ces raisons était citée plus communément par les paysans qui désiraient commercialiser leurs propres produits au lieu de passer par des intermédiaires. Ces paysans, qui ne peuvent pas supporter de longues périodes d'absence de leurs exploitations,admettent que l'absence des routes motorisables diminue considérablement le potentiel commercial de leurs produits. Un informateur a remarqué que les personnes qui avaient abandonné la production des cultures pour devenir des vendeurs et des transporteurs de produits agricoles souvent réussissaient mieux; "nous étions des producteurs, mais depuis qu'ils (ex-producteurs) se sont transformés en intermédiaires, ils sont devenus plus riches que nous".

Utilisation de recettes

La majorité des informateurs engagés dans la vente des produits maraîchers affirment qu'ils utilisent les recettes de leurs opérations principalement pour acheter du mil.Lorsque le foyer dispose de suffisamment de nourriture, les petits ruminants servent de sources d'investissement la plus répandue. Quelques paysans qui vendent leurs produits à Diffa affirment qu'ils achetent des oignons, du gombo et du poivron dans cette localité pour les revendre dans les marchés de Mangari. Les intermédiaires affirment qu'ils réinvstissent une partie de leures bénéfices dans leur commerce (mais en tart que paysans, une partie est également investie dans les petits ruminants).

B. ANIMAUX ET PRODUITS D'ANIMAUX

Le commerce d'animaux et de produits d'animaux constitue une partie prépondérante de l'ensembles d'activités économiques dans la localité de Mangari. En ce qui concerne le bétail, le commerce semble être un marché d'exportation nord-sud. Par contre, le commerce depetits ruminants semble plus "circulaire", déplacer les

animaux dans la région.

1. Bétail

Les transactions concernant le bétail auraient considérablement fléchi au cours des 18 dernières années. Pour les interlocutaires engagés dans ce commerce, cependant, la majorite estiment que le matériel logistique sont resté largement inchangé; il s'agit d'un commerce d'exportation dans lequel les marchés de Mangari servent de petits points d'accueil pour les animaux qui sont transférés vers les centres d'accueil plus importants au sud, en occurrence les chef-lieux au Nigeria où ils sont éventuellement transportés à Kano ou à Lgos. Selon les informations, la grande majorité de ces animaux font le déplacement à pied. Au Nigeria, ceux qui ont les moyens les transportent en véhicules jusqu'aux marchés terminaux. Ceux qui ne sont pas capables de transporter leurs animaux vers le sud les vendent dans les marchés des chef-lieux. Plus de la moitié des interlocuteurs affirmaient avoir passé leur animaux en contrebande vers le Nigeria sans faire les formalités auprès des douaniers[44] nigeriens tandis que de l'autre côté, un paiement arbitraire est négocié avec les autorités nigérianes. Les opérateurs dans ce commerce semblent essentiellement des personnes à l'âge moyen qui ont au moins 20 ans d'expérience. Ils disposent également d'importantes liquiditées et/ou d'une bonne réputation.

2. Petits ruminants

La grande partie du commerce en petits ruminants dans la localité de Magari concerne actuellement les caprins et les ovins. Bien qu'une certainte proportion de ce commerce suit le même écoulement nord-sud de l'exportation du bétail, une partie significative de cette activité reste toujours domestique (pour les ressortissants de Magaria). Selon les informateurs, cette situation relève du fait que les investissements nécessaires pour le commerce en petits ruminants sont plus importants par rapport à ceux du bétail. Toujours au niveau de ce commerce, il y a une certaine souplesse qui n'existe pas au niveau du bétail; les distances parcourues (c'est-à-dire le temps passé en dehors de chez soit et d'autres préoccupations) entre les centres d'achat et les centres de vente peuvent être plus courtes. Contrairement aux commerçants du bétail, ceux des petits ruminants sont des groupes d'âges et des barèmes de revenu diverses. Cette activité est accessible aux jeunes gens et nécessite moins de fonds en capital et d'expérience. Quelques exemples sont les suivants:

> L'informateur est un Manga âgé de 20 ans qui vit avec sa mère à N'Gourbaye. Il achète quelques caprins dans un marché hebdomadaire de Jeudi qui se trouve à

---

[44]déjà en français

30 km nord de son village pour les transporter à bord d'un taxi pour les vendre dans un marché de samedi d'un autre village se trouvant à 50 km sud. En même temps, il achète et vend des peaux . Selon les informations recueillies, cette activité constitue sa seule source de revenu. Cette activité le préoccupe toute l'année, même pendant l'hivernage dans la mesure où cela ne le met pas à l'écart de ses travaux champêtres pour long temps.

L'informateur est un Manga âgé de 22 ans qui vit avec ses parents à Mandaram. Jusqu'à cette année, il ne fait que commerce en petits ruminants, achetant des caprins et des bovins auprès des Fulbés locaux qu'il rencontrait au niveau des points d'eau. Il réunit un petit nombre de ces animaux , souvent aux environs de 10, qu'il transporte éventuellement à pied à la direction d'un marché du Nigeria 20 Km vers le sud. Il déclare qu'il aurait voulu transporter ces animaux dans un véhicules vers Lagos, malheureusement, le manque de fonds en constitue une contrainte. Il a pratiqué ce commerce au cours de quatre dernières années avant de l'arrêter cette année. Il affirme que les marges bénéficiaire sont restées les-mêmes, et que les prix galopants du mil rendaient le commerce en petits ruminants moins rentable (tout en admettant que le transport des animaux jusqu'à Lagos reste rentable). Actuellement, son revenu provient principalement des activités de jardinage et de transport.

En dehors de ces petits commerçants, il y a des individus qui investissent d'importants capitaux dans les animaux qu'ils transporte à travers de longues distances:

L'informateur est boucher de l'ethnie Haoussa âgé de 30 ans qui habite un grand village de N'Gourbaye au cours de sept dernières années. Il exporte des caprins et des ovins vers Lagos (en même temps que du bétail, des peaux et de la viande séchée). Les animaux exportés sont achetés en petits nombres dans un délai d'un mois soit auprès des individus qui les lui fournissent ou dans les marchés. A la fin de chaque mois, il les transporte à pied vers le grand marché le plus proche au Nigeria environ 35 km. au sud où il paie 150 F CFA par tête d'animal aux douaniers nigeriens pour (aucun reçu n'est délivré) et un frais tout inclusif d'environ 1000 F CFA aux autorités nigerians (aucun reçu n'est également délivré). Il charge les animaux dans un camion au niveau du marché sur la grande route pour les

acheminer vers Lagos. Bien qu'ils existeraient de nombreux actes de corruption dont le paiement est exigé en cours de route, il affirme que la vente des animaux à Lagos est rentable. D'après les informations, les petits ruminants constituent le fondement de ce commerce dans la mesure où ils sont plus nombreux par rapport au bétail dans les marchés de Mangari d'où il se ravitaille.

Que les acheteurs peuvent être disponibles dans tout marché permet au vendeur de choisir la distance qu'il veut parcourir vers le sud avec les animaux (en fonction de son temps et de ses fonds). Plusieurs informateurs ont affirmé qu'il s'âgit d'un commerce dans lequel ils s'engagent de manière sporadique et qui dépend du niveau de sa rentabilité par rapport aux autres perspectives agricoles ou commerciales, aux prix du mil et à la puissance du Naira.

Logistiques

Le commerce d'animaux dans la localité de Mangari se réalise presqu'entièrement sans le transport motorisé. L'utilisation consistante des véhicules motorisés pour transporter des animaux semble avoir commencée au niveaux des marchés se trouvant sur les grandes axes au Nigeria. Généralement, les bovins sont concernés dans le commerce vers le sud alors qu'une partie significative du commerce en petits ruminants semble demeurer une activité interne ("circulaire" dans la localité de Mangari).

3. Peaux et cuirs

Le commerce en peaux et cuirs dans la localité de Mangari n'est vraisemblablement pas une activité récente. Les informateurs affirment que jusqu'aux cinq dernières années, ils vendaient la grande partie de leurs produits au Niger par des circuits de l'Etat, malheureusement, ces acheteurs ne sont plus disponibles. La plus grande quantité de peaux et de cuirs serait exportée vers le marchéterminal de Kano, Nigeria. La quantité de peaux et de cuirs faisant l'objet du commerce aurait connu un fléchissement au de dernières 20 années et cela, de même que leur qualité. En outre, une grande partie de ce marché aurait été prédominé par lea cuirs des petits ruminants par rapport à ceux des bovins.

Aucun informateur ne s'est présenté pour affirmer que le commerce en peaux et cuirs constitue sa principale activité commerciale. Par contre, les uns et les autres affirment généralement qu'ils achetent et vendent une certaine quantité de cuirs en même temps que d'autres produits (produits agricoles, bétail etc...) en tant que principal circuit de leurs activités commerciales. Ces informateurs, à l'instar du boucher mentionné ci-dessus, sont des éléments types de ce phénomène.

C. EXTRACTION

1. Natron

Le natron exploité dans la Zone IA est exporté vers le Nigeria ou la zone pastorale aux alentours de Gouré (Niger). La grande partie du natron exporté vers le Nigeria est vendu au niveau du site d'exploitation de la cuvette. D'après les informateurs qui vend le natron par ce cannal, ils collectent simplement le natron en des sacs pour attendre l'arrivée des acheteurs. Très souvent, les acheteurs proviennent du Nigeria communément à bord de grands camions (d'immatriculation nigerianne). Le natron est exporté sur une petite échelle vers le Nigeria par des nigeriens qui utilisent des animaux comme moyen de transport (chameau). D'habitude, ces individus, tant les exploitateurs eux-mêmes que les intermédiaires, selon les informations, ne prennent pas des quantités qui dépassent dix sacs à chaque opération.

Une quantité nondéterminée du natron exportée à partir de la Zone I est acheminée vers les régions de Gouré et Kutus où la demande en est générée par les éleveurs de chameaux. Ces ventes de natron se réalisent soit sur les sites d'exploitation dans les cuvettes ou le long de la route nationale.

D. SERVICES

1. TRANSPORT

Le transport semble être une activité considérablement dominée par les Fulbé. Approximativement 20% des informateurs Fulbé ont affirmé qu'ils font le transport sur une base régulière (par rapport aux 5% pour Manga). La moitié de ces individus ont déclaré que cette activité est la plus importante parmi leurs stratégies génératrice de revenu. Selon eux, la demande est consistante compte tenu du manque de véhicules motorisés. Bien q'elle puisse s'alleger pour faire face à la campagne agricole, cette activité se serait généralement réalisée pendant toute l'année.

Pour cette activité, le chameau est l'animal de transport très préféré dans la mesure où il est capable de porter beaucout de charge, court à une grande vitesse et couvre de longues distances par rapport aux assines. Les informateur affirmaient en général qu'ils utilisent l'un dans l'autre 2 - 4 chameau (par transport). Plusieurs informateurs ont déclaré que leurs activités de transport ne concernaient uniquement le transport des marchandises des autres personnes mais plutôt en assiciation avec leur propre commerce. Le cas suivant en constitue un bel exemple:

> L'informateur est de l'éthnie Fulbé marié et âgé de 27 ans. Il a fait son entrée dans le commerce du transport il y a trois ans maintenant. Il affirme que pendant la sèche/froide, le transport reste sa

seule activité. Au début, il engage un marché avec un commerçant de la place pour transporter le mil de celui-ci du Nigeria à Mangari. Avant d'effectuer le déplacement pour la destination du mil, il charge les chameaux de natron ou de feuilles de palmier à partir d'une cuvette locale. Il vend ces produit dès son arrivée au Nigeria, utilisant ainsi les recettes pour acheter ses besoins. Ensuite, il charge les chameaux avec le mil du commerçant pour lequel il a effectué le déplacement et rentre à Mangari. Le voyage aller-retour prend deux semaines au terme desquelles il laisse les animaux se reposer et pâturer pour deux semaine. S'il veut repartir aussitôt, il loue deux ou trois chameaux de la place pour recommencer le cycle. Il affirme avoir commencé ce commerce de transport il y a trois ans et que l'activité représente la principale source de revenu de sa famille.

2. "TREKKING" (ACHEMINEMENT DU BÉTAIL SUR PIED)

Une autre activité dominée par les Fulbé est le trekking ou l'acheminement des animaux appartenant à d'autres personnes vers les lieux de marché. L'importance du trekking est évident, étant donné que le transport motorisé des animaux est presqu'inexistante et que les propriétaires très souvent n'aiment pas accompagner leurs animaux au marché sur des distances de 50 - 100 km. Le cas ci-après en constitue un exemple:

L'éleveur a 30 ans qui est célibataire et vit avec sa mère et le mari de sa mère dans le village de N'Gourbaye. Pendant la saison morte, il achemine les grands et les petits ruminants depuis N'Gourbaye jusqu'à un grand marché au Nigeria 100 km de loin. Un propriétaire paie pour ses prestations sur la base d'une tête d'animal et conformément aux procédures stipulées pour la traversée de la frontière. S'il arrive à faire passer les animaux en contrebande, il est payé 500 F CFA par tête de bovin et 90 F CFA par tête de petit ruminant. S'il suit les formalités douanières, il est payé par tête de bovin et 40 F CFA par petit ruminant. C'est le propriétaire qui décide la procédure à suivre dans la mesure où l'on court le risque de confiscation d'animaux au cas où ceux-ci sont interceptés en contrebande. Cet éleveur ne prend jamais plus de 4 - 5 bovin à chaque opération tandis que les caprins et les ovins sont pris en grand nombre. Parfois, il fait le voyage seul, parfois il est accompagné d'un assistant. Selon la période de l'année, revenu provenant de cette activité est consacré à l'achat du mil (à partir du Nigeria) ou des petits ruminants.

E. VENTE AU DéTAIL

1. MARCHANDISES DIVERSES

La vente en détail sur une petite échelle semble à la portée des hommes et des femmes de tous les groupes d'âge. Il apparît que les Manga sontgénéralement plus nombreux et mieux installés dans cette activité par rapport aux Fulbé. Un certain nombre d'informateurs attribuent cette réalité au fait que les Manga ont de longue expérience dans le commerce par rapport aux Fulbé qui, jusqu'au dernier temps, étaient relativement auto-suffisants dans leurs activités champêtres et pastorales. Les cas suivants servent d'exemples des activités commerciales des Manga:

> Dans deux différents villages dans la localité de N'Gourbaye, les informateurs ont affirmé que la principale activité de contre-saison de la population active masculine était la vente en détail à dos d'âne dans les régions pastorales septentrionales. D'après les informateurs, il ne s'âgit pas d'une nouvelle activité mais plutôt de celle qui date d'une période ancestrale. La plupart des marchandises sont achetées du Nigeria: thé, sucre, chaussures plastiques, mirriors, épingles de surité, fils à coudre, pagnes, lames à rasoir, savon, noix de cola, etc... Quelques condiments pour la sauce restent les seuls produits qui pourraient se procurer sur le plan local. Le détaillant moyen charge deux ânes de ses marchandises et fait son voyage avec plusieurs autres commerçants (pour des raisons sociales et de sécurité). Leurs voyages aller-retour les font parcourir des centaines de kilomètres dans les zones pastorales au nord de N'Gourbaye où ils restent pour pendant semaines ou les mois nécessaires pour épuiser leurs stocks. La majorité de leurs clients sont des Fulbé résidant en des petits hameaux ou en des campements transitoires. D'habitude, les détaillants acceptent le paiement sous forme de petits ruminants qu'ils revendent au Nigeria contre paiement en espèces pour s'approvisionner en d'autres stocks. Ils affirment ne pas avoir des problèmes avec les agents de sécurité à la frontière en exportant les animaux (1000 F CFA par caprin ou ovin payé aux douaniers nigeriens et une petite somme d'argent payée aux douaniers nigerians); ils affirment, cependant, que toutes les importations étaient passées en contrebande pour esquiver ce qu'ils considéraient comme étant une taxation excessive.
>
> Dans plusieurs zones N'Gourbaye, les femmes Manga sont rencontrées dans la vente en détail des condiments à sauce, du thé, des noix de cola et de

divers produits plus petits mis dans les "tasses"[45] qu'elles transportent sur la tête. Ces femmes avaient l'âge de 35 - 55 ans. Certaines parmi ces femmes étaient divorcées ou veuves. Leurs opérations s'effectuaient non loin de leur village d'origine; aucune parmi elles n'avait eu à passer la nuit en dehors de son foyer. Elles ont affirmé que leurs clients étaient la population locale ou des pastoralistes transitoires, ajoutant que leur commerce date d'au moins dix ans à partir de la période où les récoltes ne satisfaisaient plus leurs besoins. Cette activité est sporadique et sous réserve de l'exclusion par des tâches plus importantes ou d'un manque de clients.

Dans un grand village de Manga-Fulbé dans la localité de N'Gourbaye, trois différents styles de vente en détail étaient identifiés pour les mêmes produits de base pour la sauce. (a) Une vieille femme Manga veuve (sans enfant) avait commencé la vente des condiments sur un étagère au marché lorsqu'elle était devenue faible pour continuer la cultive du mil il y a trois ans de cela. Elle n'est plus propriétaire des marchandises qu'elle vend mais plutôt elle les prend sur paiement d'une indemnité pour le compte de différents propriétaires (hommes et femmes). Elle est toujours présente devant son étagère. Elle ne sait pas tisser les nattes ou fabriquer les paniers, une échappatoire commune pour les vieilles femmes dont la vision et la coordination du centre moteur reste efficace. Elle avait une fois acheté des caprins avec les fonds qu'elle avait économisés, malheureusement, elle était obligé de les vendre tous cette année à cause des prix croissant du mil. (b) Une mère et sa fille de Manga, toutes les deux divorcées, achètent du beurre, des nattes, et les cordes de palmier des villages voisins. Plusieurs personnes leur apportent ces articles, sachant qu'elles les achèteront. Ces femmes vendent l'ensemble de ces articles à ou dans un des plusieurs grandes villes commerciales au Nigeria. Si la vente s'effectue à Diffa, elles achètent du piment, des oignons et du gombo avec les recettes. Par contre, si la vente s'effectue au Nigeria, elles achètent de

---

[45] litéralement, tasse en français, mais au Niger, il signifie les bols et tout contenaire métaliques de toute dimensiom.

l'huile végétale, "kuli-kuli"[46], des arachides, de la farine et de différents condiments avec les recettes de la vente. Ces articles ainsi achetés à l'extérieur, sont vendus en petites quantités dans leur village. En utilisant la farine et l'huile vététale, elle préparent et vendent des beignets[47]. Elles se sont engagées dans cette activité pendant plus de dix ans. (c) Un homme célibataire Manga âgé de 25 ans avait commencé la vente des condiments il y a cinq ans après avoir quitté l'école. Il s'est mobilisé un capital pour commencer cette opération en vendant un grand poste radio qui lui a été offert par sa mère et avec deux prêts qu'il avait contractés auprès des commerçants de la place. Il achète ses marchandises en frac d'un marché au Nigeria situé à centaine de kilomètres. Il paie les doits d'importation tant aux autorités nigeriennes que nigerianes. Il vend ses marchandises en petites quantités et en grandes quantités le jour du marché de son village et dans deux autres villages locaux situés à une vingtaines de kilomètres. Il réalise cette activité toute l'année. Il affirme que des bénéfices sont réalisées mais le pouvoir d'achat de cet argent n'est pas comme avant.

2. PRODUITS LAITIERS

a. Lait

La vente du lait se présente comme une activité prédominée par les Fulbé. Les informateurs fulbé ont affirmé qu'ils ne vendaient du lait que très récemment. Par contre, c'étaient les éleveurs Manga qui sont à l'origine de la pratique de vente de lait à l'époque pré-sécheresse. Avant leurs difficultés économiques et la disparition des éleveurs Manga au cours des vingt dernières années, les Fulbé sont devenus les plus grands revendeurs du lait.

La quantité de lait vendue est en fonction de la quantité dont sa famille aurait besoin pour sa propre consommation par rapport à ses besoins en espèces. Il a été observé que les éleveurs sahéliens ont généralement une plus grande dépendance de l'échange avec les populations agricoles et que les céréales acquises suites à cette opération constitue une partie de plus en plus importantes de leurs repas qui auparavant étaient basés sur les

---

[46] ce produit d'arachide, composé d'une matière solide qui est un produit secondaire après extraction de l'huile, est vendu dans sa forme solide (ayant été frits) et utilisé pour préparer les sauces

[47] déjà en français dans le texte

produits laitiers. Un certain nombre de familles ne vendent que quelques litres de lait par jour, alors que d'autres remplissent des jerrycans de 25 litres chacun qu'ils transport à dos d'âne pour vendre. La production du lait dépend non seulement du nombre des vaches à lait au sein de son troupeau, mais aussi des quantité et qualités de la pâture qu'elles consomment. La période entre juillet et septembre marque souvent les mois de production maximale du lait (fromage et beurre également), la période entre mars et juin étant celle de la production minimale.

La vente de lait est une tâche que incombe uniquement aux femmes. C'est la femme qui trait les animaux, décide la quantité à vendre et organise la vente. Il n'a été constaté aucun rôle d'intermédiaire (c'est-à-dire toutes les vendeurs étaient les producteurs Fulbé eux-mêmes bien que de tels rôles existent dans les zones urbaines telles que Diffa. Il n'est pas rare pour une femme de parcourir 20 km par jour avec 10 litres de lait posé sur sa tête pour aller vendre. Les recettes de cette vente du lait sont très importantes dans la mesure où elles recommencent (en fonction de la croissance des parcours) quand les champs de mil ne sont pas encore mûrs et les greniers sont épuisés. C'est la femme qui gère les recettes provenant de ces ventes. Cependant, malgré la liberté économique ostensible de la femme Fulbé, la grande partie des recettes du lait en réalité sont consacrées aux besoins subsistants de la famille.

b. Beurre et fromage

La grande partie du beurre et du fromage (cikou) produit dans la localité de Mangari serait vendue par les producteurs directement aux consommateurs. Sur plusieurs sites le long la route nationale, cependant, quelques femmes locales Manga ont mis en place un système de revente. Selon les informations recueillies, le beurre et le **"cikou"**sont fournis directement à ces femmes par les producteurs. Les principaux consommateurs sont les voyageurs à moto pratiquant la route entre Zinder et N'Guigmi. Ce commerce se serait développé dans les années 70s quand la route avait été premièrement construite. La majorité des informateurs engagés dans ce commerce avaient diversifié pour ajouter la vente des nattes, des condiments et des fruits en même temps que le beurre et le **"cikou"**. Plusieurs parmi eux sont mariés. Un informanteur a remarqué que le commerce a transformé un certain nombre de ces femmes en principales procuratrices de leurs familles.

3. NATTES

Une grande partie de toutes les nattes fabriquées dans la localité de Mangari sont commercialisées par le biais des transactions personnelles entre le producteur et le client local. Un nombre plus restreint des nattes font l'objet du commerce en g^Ros qui s'est développé au cours des 10-15 dernières années. Dans ce commerce, les femmes et les hommes locaux (Manga et Fulbé)

achètent des nattes en frac et les revendent aux commerçants à de différents points de marché et de collecte sur la route nationale. Les cas ci-après sont quelques exemples de ce commerce:

L'informateur est célibataire Fulbé âgé de 30 ans qui vit en famille à N'Gourbaye. Il avait commencé à acheter les nattes il y a cinq ans fabriquées dans plusieurs hameaux qu'il revend dans un marché hebdomadaire très proche. Il transporte un maximum de 20 nattes par opération à l'aide d'un chameau de la famille. Il vend son stock au même acheteur en gros chaque jour du marché. Ce marché se trouve sur la route nationale et sert ainsi de point de collecte de nattes qui seront vendues aux acheteurs en gros en provenance de Zinder, Diffa, et N'Guigmi. L'informateur gagne 50 F CFA de bénéfice par natte. Il entreprend régulièrement ce commerce chaque année pendant la saison sèche/froide en association avec l'acheminement des animaux vers les marché nigerians pendant des semaines au cours desquelles il ne peut pas faire la collecte de nattes. Ce commerce représente la seule source de revenu de l'informateur.

L'informatrice est une Manga. âgée de 27 ans qui dans un village de N'Gourbaye le long la route nationale. Elle avait commencé la vente de nattes en gros il y a trois ans, démarrant avec un capital qu'elle avait mobilisé sur les ventes de caprins. Contrairement à l'informateur dans le cas précédent qui se rend chez les fabricants de nattes dans leur village respectif, ce sont plutôt les fabricants de nattes qui lui apportent leurs stocks. Etant donné que son village est situé sur la route nationale et en conséquence fournit une plate-forme d'un grand marché hebdomadaire, il sert également d'un point de collecte de nattes. La commercialisation de nattes est une activité qui se déroule toute l'année à laquelle l'informatrice associe son commerce de produits laitiers, de condiments et de fruits.

L'informateur est un Manga âgé de 40 ans et marié qui vit dans un village de N'Gourbaye sur la route nationale. Dans le marché hebdomadaire de son village, il achète des natttes et/ou des frondes de palmiers. Il organise ses achats le long la route nationale et marchande avec les passagers à bord des tracteurs se dirigeant vers l'est. Selon les informations, les gros véhicules plutôt que des taxis permettent de rendre ce commerce rentable dans la mesure où les chauffeurs de ces poids-lourds gagnent des revenus supplémentaires auprès de ces commerçants

et par conséquent négocie de manière raisonnable. D'habitude, ces véhicules sont chargés d'une certaine quantité de cargaison cependant, les nattes et les frondes de palmier sont facilement attachées en haut. L'informateur affirme avoir préféré la vente de ses stocks à N'Guigmi dans la mesure où il y trouve des acheteurs déjà disponibles (, ce qui ne serait pas le cas de Zinder). Par rapport à Diffa, N'Guigmi est préféré du fait que les prix qui y sont proposés sont plus intéressants et que le F CFA est la monnaie utilisée (à Diffa c'est le Naira). En revanche, si les conditions du marché sont favorables, l'informateur s'arrête à Diffa pour acheter du poivron, des oignons ou du gombo qu'il revend à son retour chez lui.

Selon l'informateur, il fait ce commerce depuis deux ans et que cela ne constitue pas sa seule source de revenu (il cultive un jardin de bas-fond et exploite du natron en même temps), toutefois, il affirme qu'il a fait son entrée dans la vente de nattes dans la mesure où cela lui procure des recetttes en espèces.

4.

DEUXIEME TRIMESTRE DE L'ETUDE (ZONES 1B ET 1C)

Le "Kadzell" et le Bassin du Lac Tchad

La zone de l'étude au cours du deuxième trimestre de la présente étude socio-économique est conforme à peu près à celle des zonez 1B et 1C à la Carte B. La zone 1B constitue la rive gauche (nord) du fleuve Komadougou Yobé et est dénommée **"Kadzell"** (ou **"Kazal"**) en Kanouri. La zone 1C comprend le lit du Lac Tchad.

A. CADRE PHYSIQUE

ZONE 1B: Le fleuve Kamadougou Yobé court sur une distance approximative de 150 km du territoire nigerien, ayant son point d'entrée au sud de Mainé-Soroa et sa sortie du pays non loin de Bosso. Le fleuve a sa source dans la Plaine de Bauchi et court nord-est vers le bassin du Lac Tchad. Le Kamadougou est un fleuve saisonnier et selon les informations, relève plus de la pluviométrie au Nigeria par rapport au Niger. Le volume d'eau dans le fleuve a considérablement varié depuis les années 60s[48]. Au cours de cette même période, le nombre de jours d'écoulement du fleuve a progressivement diminué. Actuellement, les eaux parviennent d'habitude au Niger en juillet ou août. Le lit du fleuve se remplit rapidement pendant les premiers jours après quoi elles continuent à s'élever lentement pendant les prochaines 2-5 mois. L'écoulement cesse souvent en novembre après quoi le niveau d'eau connaît une chute rapide. Des résiduelles restent dans le lit du fleuve et dans les marécages environnants. A l'exception de quelques grands marécages et des sources permanentes, un grand nombre de ceux-ci tarissent entre Janvier et avril.

Les espèces régulièrement constatées dans la zone densément boisée aboutissant le fleuve (ne couvrant pas souvent plus d'un kilomètre de la rive du fleuve) sont les suivantes: *Hyphaena thebaica (palmier doum), Tamaridus indica, Diospyros mespiliformis, Acacia sénégal, Acacia seyal, Acacia nilotica et Zizipus spina-cristi. En s'éloignant davantage du fleuve, les espèces dominantes sont: Balinites aegyptiaca, Salvadora persica, Cammiphora africana, Acacia laeta, Acacia raddiana et Boscia senegalensis.* Compte tenu du grand problème de surpâturage, les parcours durent difficilement au-delà de l'hivernage. La pluviométrie pour cette zone est estimée entre 200 et 250 mm. L'eau souterraine est généralement atteinte entre 5 - 10 mètres de profondeur.

ZONE IC: Le fleuve Komadougou coule pour verser ses eaux dans le Lac Tchad. "Ce nom de Tchad qu'on lui donna en langue Kanouri

---

[48] Voir l'Annexe III pour des détails (volume et nombre de jours de l'écoulement).

semble avoir, dans le dialecte des anciens habitants de la région, la signification de grand amas d'eau".[49] La partie du lit du lac se trouvant sur le territoire nigerien constitue une section plus septentrionale des deux principales dépressions dans lesquelles les eaux du lac stagnantent (par exemple, ces deux dépressions forment ce qui se présente comme la totalité du Lac Tchad sur la carte). Sur la superficie estimative de 10 000 à 25 000 kilomètres carrés qu'occupe le lac, la partie de la dépression située sur le territoire nigerien couvre approximativement 3 000 kilomètres carrés.[50] Selon les informations recueillies, le Kamadougou ne contribue que 1% ou moins aux eaux de la dépression septentrionale. Les autres 99% des eaux du lac proviennent des trop-pleins de la dépression méridionale (alimentée par le fleuve Chari au Tchad/Caméroun) et des eaux pluviales. Dans quelle mesure le lac retourne est en fonction du degré du reconstitution des réserves d'eau souterraine; ce n'est que quand ces nappes phréatiques souterraines sont saturées que les eaux de surface apparaissent. Il semblerait que le lac rétrécie de manière progressive depuis 1965. Au fait, depuis le retour provisoire des eaux du lac en 1988, la Zone IC est restée sèche.

La végétation dans les zones non-cultivées de la dépression est dominée par les espèces Albizia chevalieri et Prosopis . Les parcours sont composés essentiellement de Digitaria lecardii et deuxièmement par l'Euphorbia forsekali et le Sorghum aethiopicum. Dans la immédiate des plateaux (ailleurs des îles), de différentes espèces d'Acacias, de Salvadora persica, de Maerua crassifolia, Boscia sénégalensis et de Balinites aegyptiaca prédominent. La pluviométrie varie entre 180 et 200 mm. La profondeur de la nappe phréatique varie considérablement, dépendant chaque année de la contribution des eaux fluviales et des précipitations.

B. MILIEU SOCIAL

Le Kadzell (Zone 1B) a la densité démographique la plus élevée de toutes les zones du Département de Diffa; 32 habitants/km2. Par ailleurs, les villages son en général à la fois plus nombreux et plus grands par rapport à d'autres zones du département. La population totale est estimée aux environs de 70 000 habitants.[51] Cette zone est dominée par le sous-groupe Mobeur de la grande éthnie Kanouri (à l'exception de la distance méridionale de 20 km le long

---

[49] DIOMANSY, Sy, La Pénétration Européenne au Niger, mai, 1972

[50] AMADOU, Ibrahim, Etude Socio-Economique des Espaces Riveraines du Lac Tchad de Manuri au Niger, Maïtise-Géographie, Université de Niamey, 1990, p. 50.

[51] Etude de Développement de la Cuvette de Mamouri, Dar Al-Handasa Consultants (Sheir & Partners), volumes 2/3, Dakar, janvier, 1991, p. 32.

le fleuve où les Manga prédominent). Les Wodaabi purement pastoralistes traversent cette zone pendant leur transhumance annuelle, leurs nombre et durée dépendant principalement des conditions des parcours. A l'est de Kadzell se trouve le lit du Lac Tchad (Zone 1C). La densité démographique est estimée aux environs de 3 habitants/km2, mais aucune estimation réelle de la population totale n'est disponible. La majorité éthnique de la grande partie nigerienne du lit du lac serait les Mobeur. Présentent également dans cette zone les Boudouma agro-pastoralistes, les Wodaabi et les Bokologi (Fulani) purement pastoralistes ainsi que les Fulbé et Haoussa, agriculteurs.

1. MOBEUR

Les Mobeur (ou Mawar) auraient habité le Kadzell il y a de cela entre 500 et 1000 ans. Il n'existe aucun consensus sur leur origine. Quelques versions de l'histoire orale et écrite citent les Mobeur comme étant une fois des esclaves des Sefuwa (Chefs de l'Empire Kanem-Bornou) qui étaient installés le long le Komadougou par les patrons. Selon d'autres sources, les Mobeur seraient des descendants des mariages entre les Kanembou[52] et les Sao, les Do'u et les Badé, les peuples indigènes les plus anciens de la région.

Les Mobeur représentent aujourd'hui le groupe éthnique dominant de la zone du bassin du fleuve Komadougou. Ils sont sédentaires et de vocation agro-pastoralistes. Le fondement social d'un village se base généralement sur une ou plusieurs lignées. Historiquement, il aurait existé le même genre d'hiérarchie de classe par caste décrite pour l'ordre social des Manga; une classe noble (la chefferie) à la tête, les agriculteurs, les commerçants et les éleveurs au milieu, et les forgerons, les bouchers et les griots à la base. L'influence de ces divisions quasi-féodales a été contrainte par le développement de l'éducation, de l'urbanisme et du commerce dans la région.

Les Mobeur auraient refusé de s'installer loin des rives du fleuve Komadougou dans la mesure où ils ne savaient pas construire des puits. Vraisemblablement, la proximité proche des Touareg, des Toubou, et des Boudouma pastoralistes et leur attaques fréquentes auraient découragé les mobeur de s'installer dans les plaines ouvertes. De plus, l'agro-pastoraliste traditionnel des Mobeur était mieux adapté aux conditions prévalant uniquement dans le bassin du fleuve. Pendant la saison froide/sèche, le mil, le coton et les ignames étaient cultivés autour des rives du fleuve, l'haricot et le maïs étant cultivés dans le lit du fleuve après le retrait des eaux. L'élevage du bétail et des caprins aurait constitué un apport complémentaire aux activités agricoles. Au début de l'hivernage, ces animaux sont acheminés vers le nord sur les plaines et la steppe loin de la proximité des terres agricoles

---

[52] Litéralement <u>le peuple du Kanem,</u> dans la langue Kanouri

du lit du fleuve où les parcours seraient adéquats et les cours d'eau abondants (le fleuve avait alors fait des méandres pour atteindre la grande partie de la plaine). Dès le commencement de la saison froide/sèche, les troupeaux rentrent dans les villages environnants ainsi que pour les ressources en en eau et de pâture du bassin du fleuve.

La chasse et la pêche étaient d'importantes activités de contre-saison qui préoccupaient les hommes pour la grande partie du temps. Quant à la pêche, les Mobeurrésidant proche du lit du lac réalisaient ce qui serait un commerce florissant du poisson seché et fumé avec le Nigeriadepuis les années 1920s jusqu'au retrait des eaux du lac[53]. Bien qu'une partie de la population cultivât la terre, elle était essentiellement à vocation de pêche. Le Mobeur résidant le long de la Komadougou ne pratiquaient la pêche qu'après l'arrêt de l'écoulement du fleuve en direction des mares et des marcages rééduels. La cueillete des fruits et des graines par les femmes aurait contribué considérablement aux besoins des foyers en nouriture, particulièrement pendant les années de mauvaises récoltes de mil.

2. SOUGOURTI ET JETKO

Deux autres groupes éthniques, les Sougourti et les Jetko (ou Dietko), se trouvent également dans la zone du bassin du fleuve. A l'éegard des Mobeur, chaque groupe trace ses origines au Kanem, mais les Sougourti et les Jetko seraient des pastoralistes pures (du bétail) avant de s'installer sur le Kadzell. Les Sougourti et les Jetko se trouvant aujourd'hui le long de la Komadougou et sur les bordures du Lac Tchad sont pratiquement non-identifiables des Mobeurs environnants. Cette assimilationne semble pas être récente dans la mesure où un rapport datant plus d'un siècle et démi l'affirme en notant "qu'actuellement...rien ne les distingue des autres populations de la région auxquelles ils se sont mêlées...[54] Pour des raisons pratiques, le présent rapport les considérait comme étant analogues aux Mobeur.

3. FULANI

Les Fulani (Wodaabé), des pastoralistes pures, sont relativement des nouveaux venus dans le Département de Diffa. Ils seraient premièrement arrivés vers le début du 20ème Siècle. La majorité auraient immigré de l'ouest, leur seul point habituel de référence étant leur fuite du centrisme politique et de l'orthodoxe religieuse de l'Empire Fulani du 19ème Siècle basée à Sokoto

---

[53] ANONYME, Notes sur les Populations de la Komadougou, 1961

[54] MAIKOREMA, Zakari, Contribution à l'Histoire des Population du Sud-Est Nigerien, Le Cas du Mangari, Etudes Nigeriennes No 53, IRSN, 1985, p. 52

(Nigeria). Ils étaient attirés vers la région de Diffa par les mêmes raisons que celles avancées pour leurs cousins Fulbé, à savoir une immense zone de bons parcours^Rs rendue accessible par la pacification par les Français des envahisseurs Touaregs, Toubou et Boudouma. Une deuxième vague et plus récente de l'immigration des Fulani a eu lieu entre les années 70s et 80s. Selon les informations, celle-ci a été provoquée par les effets de la sécheresse; les Wodaabé du Niger centre et les Bokologi du Caméroun cherchaient à paître leurs troupeaux dans le bassin du Lac Tchad.

La structure sociale des Fulani (Wodaabbé ou Bokologi), pastoralistes par excéllence, est identique à celle des Fulbé. La famille nucléaire constitue l'unité essentielle de production, ses membres assurant l'abreuvage, la supervision et la traite de troupeaux. Pour des raisons sociales, les familles nucléaires se regroupent souvent en des campements. La formation des agglomérations plus grande, soit par plusieurs campements ou par une lignée dépend de la disponibilité des parcours et de l'eau. Pour comprendre la structure sociale des Wodaabé, il faudrait rappeler que "la notion même de société bodaado (bodaado = singulier de Wodaabbé) semble une abstraction n'ayant aucune correspondance avec la réalité," et que les "spécificités et les variables telles que temps, espaces, ressources disponibles, types d'animaux gardés...forment l'histoire concrète des groupes réels."[55]

Les Wodaabé et Fulani Bogololi sont éleveurs principalement du bétail, souvent avec un complément considérable d'ovins. Les informateurs affirment que les caprins n'étaient pas préférés dans la mesure où ils sont excessivement susceptibles à des maladies. La majorité des Wodaabbéqui avaient immigrés vers le Département de Diffa au début du 20ème Siècle auraient habité le Kadzell et Kaola (nord-est de Kadzell toute l'année. Pendant l'hivernage, la plaine disposait de parcours et de ressources en eau adéquats. Au cours de la saison sèche/froide, ils construisaient soit des puits peu profond au niveau de la plaine ou descendaient vers la zone du bassin du fleuve. Le changement écologique au cours des deux derniers décades aurait rendu une telle habitation annuelle insupportable. Les informateurs Wodaabbé affirment avoir passé la grande partie du décade passé au Nigeria ou au TchadQuant au lit du lac, la transhumance des Bokologi dépend des conditons des parcours (tant au Niger qu'à leur Caméroun natal) et de l'éventuelle retour des eaux du lac.

4. BOUDOUMA

Les Boudouma sont un peuple agro-pastoraliste résidant dans le lit du lacc. En langue Kanouri, le nom Boudouma signifie

---

[55] BONPIGLIOLI, Angelo Maliki, Dudal, Histoire de Famille et histoire de Troupeau chez un groupe de Wodaabbé du niger, Fondation de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1988, p. 2

"le peuple qui vivent parmi les herbes qui les cachent". Leur histoire semble se varier. Ils auraient habité les îles du lac, cultivant du sorgho et élevant les espèces Kanouri de vaches (caractérisées par les cornes bulbeuses). D'après les informations, ils étaient des pirates et des chasseurs d'esclaves notoires. Par ailleurs, ils seraient des pêcheurs expérimentés (c'est auprès des Boudouma que les Mobeur résidant proche du lac auraient appris leurs techniques de pêche). La majorité des Boudouma qui avaient retenu leur bétail ont suivi les eaux du lac en dehors du Niger dans la mesure où ils ont besoins d'un type de végétation ne se trouve qu'aux alentours des zones inondées. En ce qui concerne les Fulani, leur présence sur le territoire nigerien varie en réponse aux changements annuels des parcours et des conditions hydrologiques.

5. IMMIGRéS RéCENTS DU LIT DU LAC

La sécheresse entre les années 1980-85 et le retrait subséquent des eaux du lac a attiré un nombre important d'immigrés vers la zone des bords occidentaux. Ces individus avaient cherché à pratiquer la pêche dans les mares résiduelles et cultiver des cultures dans le bas-fonds du lac devenu sec. Ces immigrés étaient principalement Fulani et Haoussa. Les Fulani, selon les informations, seraient Fulani agro-pastoralistes du Mangari, les Haoussa agriculteurs du Nigeria.

I. UTILISATION DES SOLS ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

En ce qui concerne l'utilisation des sols par les populations locales, le Kadzell peut être divisé en deux bandes qui courent parallèlement au fleuve. La première bande avoisine le fleuve, comportant ainsi les cultures maraîchères irriguées pendant la saison sèche/froide. D'habitude, la largeur de la bande ne dépasse pas 1km. Dans le cadre du présent rapport, cette bande sera traitée en tant que zone du "bassin du fleuve". La deuxième bande est un peu plus loin du fleuve. Celle-ci comporte les champs du mil pluvial et sera traitée en tant que "plaine" dans le cadre du présent rapport. Plusieurs résidants du Kadzell possède au moins un terrain dans chaque bande. Les normes régissant le régime foncier varient quant à leur application à chaque zone.

LE KADZELL

A. AGRICULTURE

1. PARCELLES DU BASSIN DU FLEUVE

Tous les 163 informateurs interviewés ont exprimé leur avis selon lesquels toutes les parcelles constituant le bassin du fleuve ont des propriétaires. Ils ont précisé, cependant, que cela ne signifie pas que l'ensemble de la terre disponible est mise en culture mais plutôt qu'aucune parcelle désirable n'existe sans prétendant. Ces informateurs ont attribué cette pression sur les parcelles du bassin du fleuve à plusieurs facteurs, à savoir la longue histoire de l'habitation de la région (entre 500 - 1000 ans) signifie que les terres avoisinant les villages ont fait l'objet de discussion par des propriétaires. Associé à cela, le développement d'une culture de rente hautement rentable qui est cultivée sur ces parcelles semble intensifier le soin avec lequel les propriétaires tiennent à leur prétention. Enfin, la diminution du volume et du nombre des jours d'écoulement de la Komadougou a obligé les paysans à abandonner les zones environnantes précédemment cultivable pour se concentrer sur une berge dont la superficie est de plus en plus limitée.

La manière dont les Mobeur perçcoivent le statut de propriétaire varie selon l'histoire de l'individu et du village rencontré. La propriété de terre a été définie en tant que **droits d'utilisation de toujours, y compris le transfert provisoire (prêt ou location) ou permanent (cadeau ou héritage).** Les réponses variaient quant à la question concernant le détenteurs de ces droits et sur quelle base historique. En général, les informateurs affirmaient que ces droits appertenaient aux personnes dont les ancêtres avaient débroussaillé la terre. Quelques individus seulement avaient cité le chef de village ou de canton comme étant le détenteur de ces droits. Quant au premier, le cas semble

analogue à celui constaté au niveau de Mangari; les utilisateurs de toujours sont devenus des propriétaires defacto. Ils exercent une indépendance quasi-totale concernant la disposition de leurs parcelles. Approximativement 60% des informateurs ont déclaré que les prérogatives du chef relatives aux terres d'un tel paysan/propriétaire sont considérablement régulatrices et consultatives. Le chef, selon les informateurs, était attribué le rôle de règlement de conflits et de témoin pour de différents prêts ou d'autres transfert. Par contre, le seul domaine où son autorité était incontestable concernait les terres sans propriétaire. Tous les 163 informateurs ont affirmé que le chef du village ou du canton décidait qui avait le droit de mettre ces terres en culture et les conditions de mise en culture et d'administration y afférentes.

Vente des parcelles du bassin du fleuve: Les informateurs n'ont mentionné aucun cas concernant la vente des parcelles du bassin du fleuve.

Héritage de parcelles du bassin du fleuve: Parmi les 163 personnes interviewées, plus de la moitié ont affirmé que l'héritage était la façon la plus importante par laquelle les droits de propriété de terre change d'une personne à l'autre. Conformément à la loi Coranique, l'héritage fonctionne de la même manière que celui constaté au niveau du Mangari; le décès du chef de famille (homme) entraine le transfert de deux-tiers de ses terres à son (ses) fils et un tiers à sa (ses) fille (s). Quand une femme propriétaire meurt, tous ses enfants naturels partagent en proportions égales les terres lui appartenant. Ceci n'est le cas que lorsqu'une femme a sciemment retenu ses droits de propriété d'une association avec ces de son mari. En l'absence d'une telle disposition, ses terres reviennent à son mari. Dans le cas d'un mariage sans enfant, le décès de la femme occasionne le retour à sa famille ces terres sciemment retenues. Approximativement 50% des femmes informateurs prétendaient avoir cédé à leur mari leurs droits de propriété dès la naissance de leurs enfants.

Pour les femmes qui héritent ou (avec le mariage) retiennent leurs droits de propriété, elles ne retiennent nécessairement pas les droits d'usufruit. Cette condition est particulièrement liée plus aux facteurs sociaux par rapport au régime foncier ou à la loi coranique. Une fois mariée, une femme doit obtenir l'aval de son mari avant de cultiver; les informateurs, aussi bien les femmes que les hommes, ont unanimement admis qu'il y a d'écart de conduite de la part de la femme qui cultive sans l'approbation de son mari. Les conséquences pratiques de cette situation est que les femmes ont la tendance à céder ses droits d'usufruit de leurs terres dès qu'elles se marient. Approximativement les deux-tiers des femmes mariées interviewées ont admis avoir cédé ainsi leurs prérogatives dès le mariage. En cas de divorce ou du décès de leur mari, les femmes deviennent une fois de plus libres pour exercer leurs droits d'usufruit. Cette discussion est largement académique en ce qui concerne les parcelles du bassin du fleuve et cela, dans la mesure

où les femmes ne pratiquent pas la culture irriguée à leur propre gré (à l'exception d'un nombre restreint de sites créés par des donateurs).Cette question fera subséquemment l'objet de discussion à la section concernant le transfert informel des droits d'usufruit.

Acquisition de parcelles du bassin du fleuve par prêt: Parmi les 89 paysans interviewés, approximativement 58% ont admis avoir emprunté une parcelle à un moment donné pendant les trois dernières années. Il semble que l'incidence des prêts octroyés est plus répandue au niveau des membres d'une famille ou des amis fidèles par rapport aux simples connaissances. Comme dans le cas des Mangari, les propriétaires souvent refusent de prêter leurs parcelles aux étrangers de peur que l'emprunteur ne fasse abus de ses privilèges. Selon mes informateurs, un autre facteur important qui pousse les propriétaires à refuser les prêts est la jalousie simple. 77 parmi les 163 personnes interviewées ont affirmé que la réticences des propriétaires de voir les autres "progressent" était fondamental dans leur refus de prêter leurs parcelles.

A l'égard des personnes qui octroient des prêts, les moyens de garantie contre tout abus éventuel sont les mêmes comme dans le cas de Mangari;le chef du village et un certain nombre de ses principaux collaborateurs servent de témoin au niveau de l'accord. Cet accord est verbal et comprend une prière (pour manifester la bonne foi). Quant aux prêts dont l'échéance couvre de longues périodes (cinq ans ou plus), les informateurs affirment qu'un accord écrit était souvent exigé (avec le chef du village ou du canton servant de témoin).

Les termes des prêts sont clairs. Aucun des informateurs (ou aucune des études réalisées sur la matière affirme qu'un paiement quelconque est sollicité pour un prêt. Toutefois, une récompense discrète, souvent en nature, est d'habitude attribuée au propriétaire après les récoltes. Cette récompense est appelée "zakat", un titre qui constitue d'habitude dix pour cent (10%) de l'ensemble de la récolte. Bien que les informateurs insistassent que le zakat n'est ni une forme de paiement per se ni condition sciemment stipulée sur la base de laquelle un prêt est prévu, il est plutôt mandaté. Les informateurs ont affirmé que l'emprunteur d'une parcelle qui n'avait pas reconnu le propriétaire avec un zakat serait considéré comme étant ingrat.

Aucun exemple n'a été cité concernant l'abus des prêts. En effet, il n'existe pas autant de possibilités pour abuser les prêts que dans le cas de Mangari. Quelques exceptions faites, les parcelles concernées ne disposent pas de fruitiers, de dattiers, de puits et d'autres installations sémi-permanentes devant constituer l'objet d'abus au niveau des parcelles dans le bas-fond de la cuvette de Mangari. Une autre étude a conclu que ...."**rarement des conflits surviennent, entraînant la reprise du champ prêté; souvent, le prêteur ne presse pas cet individu à quitter le champ. S'il arrive qu'il quitte, c'est à cause du manque d'eau, de la**

dégradation des sols ou qu'il a dû bénéficier d'une autre terre par héritage ou autres voies."[56]

Acquisition de parcelles dans le bassin du fleuve par défrichement: Le défrichement constitue un moyen d'accès très important aux terres du bassin du fleuve notamment pour ceux qui ne peuvent pas se procurer d'un prêt. Parmi les 89 personnes interviewées, 24 ont affirmé avoir acquis les droits de propriété et d'usufruit d'un terrain de cette manière au cours des cinq dernières années. Ces personnes ont continué en déclarant que ces parcelles-là étaient d'habitude les moins désirables dans la région; **"les champs acquis par défrichage sont, dans la quasi-totalité, loin des cours d'eau ou sur les plateaux."**[57] Ce genre de terrain entraine pour l'agriculteur des coûts plus élevés en irrigation et beaucoup de temps pour le protéger contre les animaux par rapport aux parcelles avoisinant le lit du fleuve. C'est dans ce domaine que le chef du village retient toutes les prérogatives pour accorder les droits de défrichement. L'ensemble de mes informateurs ont affirmé que seul le chef du village gère l'accès aux terres sans propriétaires. A l'instar des prêts consentis auprès des propriétaires, le prêteurs offre un cadeau au chef sous du zakat au terme de la récolte.

Transfert informel de droits d'usufruit pour les parcelles du bassin du fleuve: Les transferts informels peuvent se définir en tant que cession (temporaire ou permanent) des droits d'usufruit qui ne peuvent pas être classifiés en tant que vente, prêt ou cadeau. Parmi mes informateurs, l'incidence de ces échanges informels était constatée presqu'exclusivement parmi les membres d'une famille (nuclaire ou grande).

La plupart des transferts informels au sein des informateurs concernaient les propriétaires femmes qui avaient cédé leurs droits d'usufruit à leur mari ou aux parents hommes après le mariage (voir la discussion à la section concernant l'héritage). Parmi les informateurs femmes qui ont affirmé avoir ainsi cédé leurs droits d'usufruit, ce n'est que 18 ont affirmé avoir reçu un remboursement quelconque. Parmi ces femmes, aucune n'a admis que le remboursement était sous forme de frais de location (c'est-à-dire une condition à la base de laquelle le prêt avait été octroyé). Par contre, elles ont déclaré que si jamais elles reçevaient un remboursement quelconque, c'était à l'initiative de l'emprunteur. Le cas suivant en constitue un exemple:

---

[56] HAROUNA, Kori ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filière de Poivron de Diffa, Fonds International pour le Développement Agricole, Niamey, août 1992, p.21

[57] HAROUNA, Koré, ADOULHADI, Hamit, Etude de la Filiè^R^E de Poivron de Diffa, Fonds international pour le Développement Agricole (FIDA), Niamey, Août 1992, p.21

Dans le village de Zaouraram, un informateur a affirmé avoir emprunté de son épouse l'une des trois parcelles du bassin du fleuve qu'il cultivait. Elle demeurait le propriétaire toutefois, elle avait accepté de lui céder les droits d'usufruit pour une période indéfinie. Il a exploité la parcelle de son épouse pendant les deux années précédentes et a affirmé que la fertilité du sol lui permettrait de continuer à l'exploiter pour au moins quatre autres années. Il a admis que son épouse ne sollicitait aucun remboursement par rapport à l'emprunt de sa parcelle (au fait, elle n'avait aucun droit d'agir ainsi) et qu'elle avait dans les cas précédents lui offert un sac de poivron sec au terme de la récolte. Selon son estimation, ce cadeau représentait approximativement 5% de l'ensemble de la production de cette parcelle. Ce cadeau a été fait à l'instigation de son mari.

Presque 90% des femmes interviewées ont affirmé avoir alloué des droits d'usufruit concernant une certaine partie des parcelles irriguées de leur mari (pour les veuves et les divorcées, la parcelle d'un parent). Cette situation concernait très souvent le semis du gombo le long des canaux d'irrigation des champs de poivron. Périodiquement, elles cultivaient des plates-bandes de gorko, de laitue, de tomate et de yallo. Aucune forme de remboursement n'a été mentionnée dans ces cas.

Le transfert de droits d'usufruit concernant les terrains de famille intervenant entre un père et un fils qui s'est récemment marié est souvent tacite et par conséquent difficile à distinguer d'un échange de droits de propriété. Très souvent, un père et son fils continuent à irriguer le même champ dans lequel ils travaillaient communément avant que le fils ne se marie cependant, une partie bien délimitée est mise à la disposition du foyer nouvellement indépendant du fils. Très souvent, il semble que ce transfert évolue en héritage defacto pour le fils des droits de propriété (avant le décès de son père), mais il n'est pas évident de savoir comment et quand cela s'effectue.

Enfin, il existe le transfert permanent et inconditionnel de droits de propriétaire (cadeau). L'incidence de cadeau constatée dans le cadre de la présente étudeétait exclusivement au niveau des membres d'une famille mais non parmi les étrangers. Sur les 163 personnes interviewées, 37 ont affirmé avoir donné une parcelle sous forme de cadeau ou en avoir été bénéficiaire.Toujours parmi ces personnes, 26 étaient des hommes qui avaient bénéficié de droits de propriété à partir de leurs épouses (souvent dès la naissance d'un enfant dans leur foyer).

2. TERRAINS SUR LA PLAINE

La plaine avoisinant le bassin du fleuve est exploitée pour développer les cultures pluviales de mil, de sorgho et

d'haricots. Les termes d'acquisition et de transfert des terrains de cette zone sont un peu différents de ceux afférents aux terrains du bassin du fleuve.

Vente de terrains sur la plaine: Dans le cadre de la réalisation de la présente étude, aucun cas n'a été mentionné relatif à la vente de terrain au niveau de la plaine.

Héritage des terrains sur la plaine: L'héritage de terrains sur la plaine se fait conformément aux mêmes procédures coraniques régissant le transfert de parcelles dans le bassin du fleuve. Toutefois, pour les femmes en possession de droits de propriétaire, il semble que les conséquences sont économiquement plus importantes dans ce cas par rapport au bassin du fleuve (où les barrières sociales empêchent la jouissance de ces droits). Au niveau de la plaine, 49 parmi les 74 femmes interviewées ont affirmé avoir exercé les droits d'usufruit sur au moins une parcelle dont elle était le propriétaire. Dans ce total, 44 femmes étaient soit veuves ou divorcées qui ont affirmé que leurs droits d'usufruit concernant leurs terrains constituaient un élément important de leur auto-suffisance économique (et cela, malgré les récoltes médiocres de l'hivernage).

Prêts relatifs aux terrains de la plaine: Les normes régissant les prêts relatifs aux terrains sur la plaine sont identiques à celles applicables aux terrains dans le bassin du fleuve. La préférence est naturellement accordée aux membres de la famille cependant, étant donné que les parcelles sur la plaine ne soient ni aussi limitées ni rentables que ceux du bassin du fleuve semble pousser les propriétaires à être moins réticents envers tout éventuel emprunteur. Un total de 156 parmi mes 163 informateurs ont affirmé être disposés à prêter à toute personne qui en ferait la demande une parcelle disponible sur la plaine. Il faudrait ajouter qu'étant que la culture du mil est considéré comme étant "essentielle", le propriétaire qui rejette un éventuel emprunteur aurait peur d'être considéré comme étant méchant ou irraisonnable. Plus l'échéance est longue plus la formalité requise pour témoigner le prêt. Quant aux parcelles dans le bassin du fleuve, un "zakat" en nature est d'habitude fourni au propriétaire par l'emprunteur en cas d'une campagne bien réussite.

Acquisition de terrains au niveau de la plaine par défrichement: La grande partie des terres désirables dans le périmètres entourant un village ont des propriétaires. En conséquence, la majorité des terrains acquis par défrichement se trouvent loin des alentours du village. Le défrichement d'un terrain sans propriétaire passe par l'approbation du chef du village local le plus proche. Les cas des individus débroussaillant des terrains sans une telle autorisation (en vertu de la grande distance qui les sépare des villages) semblent moins nombreux par rapport à Mangari à cause de la grande densité démographique au niveau du Kadzell.

Transfert informel de droits d'usufruit pour les terrains sur la plaine: Toutes les normes qui sont applicables au transfert de droits d'usufruit dans le bassin du fleuve semblent régir les transfert des parcelles sur la plaine.

Régime foncier en dormance: Pour ce qui est du Régime foncier au niveau du Kadzell, il ressort d'une étude récente que "le droit d'usage reconnu à l'attributaire n'est pas infini."[58] Bien que les informateurs aient admis que ceci était la base du régime foncier de terres dans la zone, ils ont affirmé qu'en pratique, il y a une déviation du principe. Premièrement, la durée de l'échéance pendant laquelle les droits peuvent rester en dormance (c'est-à-dire non-utilisation d'un terrain sans perdre les droits de propriété ou d'utilisation) varie considérablement. Sur les 163 propriétaires de terre interviewés, 55 ont affirmé que leurs prétentions s'étalaient sur au moins un décade. Malgré l'exploitation sporadique des parcelles concernées, leurs prétentions étaient toujours respectées. Presque la moitié de ces personnes ont déclaré qu'elles ne le considéraient pas nécessaire de même exploiter les parcelles sur une base sporadique pour joustifer leurs prétentions. De différents facteurs contribuent à déterminer dans quelle mesure une famille ou un individu respecte ses prétentions relatives à une parcelle tels que la situation sociale et économique dans la communauté de l'intéressé ainsi que ses rapports personnels avec le chef du village ou du canton. Le passé de la personne désirant briser la prétention est également important. Plusieurs cas étaient mentionnés concernant des villageios qui voulaient obtenir accès aux terrains dans le bassin du fleuve mais qui avaient affirmé que leur demande avait été rejetée par les propriétaires et que malgré ce refus, ils n'ont pas voulu provoquer l'animosité de ces propriétaires (ainsi que tous ceux qui leur sont fidèles) en le convoquant devant le chef du village. Le cas suivant est un exemple d'un individu qui a réussi en contestant les droits de propriétaires en dormance:

> L'informateur est un homme Mobeur à l'âge approximatif de 45 ans. Il est ressortissant de Diffa qui a quitté pour s'installer dans le village d'Abadam il y a 15 ans de cela (sa soeur s'était installée à Abadam après son mariage sinon lui personnellement n'y avait pas de connaissances). Jusqu'à l'année dernière, il avait cherché sans succès pour avoir accès à une parcelle de riz paddy dans le bassin du fleuve. La parcelle concernée était restée nonexploitée mais les villageois ont néanmoins affirmé qu'elle appartenait pour des décades à la même famille qui a refusé de transférer soit les droits de propriétaire ou

---

[58] Issouf, Bayard, Aboubacar, Etude Socio-Economique et Institutionnelle de la Zone 12 de SDDR, Projet Appui au Développement Agricole du Département de Diffa (PADADD), Septembre 1992, p. 17

d'usage. Pour l'année en cours, l'informateur a contesté l'autorité du chef de poste[59] et le chef du canton ainsi que les deux chefs du village (le village d'Abadam en deux). Ce n'est qu'à la suite de cette action qu'il a pu rompre les prétentions de droits de propriété en dormance.

Parmi la population locale, il existe une réticence élevée de faire face aux conséquences (sanctions sociales par une section de la communauté) qu'entraîné une confrontation vis-à-vis le statut quo. Interrogé sur la question hypothétique, 108 sur 163 personnes ont affirmé qu'ils apporteraient pas leurs plaintes devant le chef du village ou d'autres autorités si la demande personnelle a été rejetée par le propriétaire. Il faudrait noter que la personne citée dans l'exemple ci-dessus n'est pas ressortissant du village dans lequel il avait contesté les droits de propriété/d'usage en dormance.

Des personnes autres que Mobeur dans la région ont plus de difficulté par rapport aux membres de la population locale quant à ces droits de propriété en dormance. Les conclusions d'une autre étude récente sont identiques: "les étrangers, sauf dans le cadre des terres aménagées par les projets, ont difficilement accès à ces terres."[60] Parmi les étrangers rencontrés, tous ont affirmé avoir préféré les négociations personnelles avec les propriétaires intransigeants par rapport à la confrontation (c'est-à-dire porter plainte devant le chef du village). Selon eux, cette situation est en partie due au fait qu'ils estiment que la chefferie locale est partielle en faveur de la circonscription en de tels conflits.

B. RESSOURCES NATURELLES

Droits d'accès aux points d'eau: L'eau destinée aux fins agricoles semble être considérée en tant que ressource collective. Un total de 85 sur les 89 informants ont affirmé que personne ne pouvait valablement contester l'utilisation "raisonnable" de l'eau à des fins d'irrigation. Les critères devant permettre de déterminer le caractère "raisonnable" semble changer avec la rareté de cette ressource. La source de l'eau est le fleuve même, une zone marécageuse que le fleuve alimente ou dans lequel des eaux pluviales stagnantent. Il va de soit qu'une parcelle (piment ou blé) soit arrosée une fois par semaine. Les cultivateurs s'aprovisionnent en eau à partir de plusieurs sources au début de la saison quand l'eau pluviale résiduelle et les eaux de décrue se trouvent à la portée de main. Au fur et à mesure que ces ressources se raréfient, leur accès devient problématique. Le caractère raisonnable par lequel un

---

[59] déjà en français dans le texte

[60] HAROUNA, Koré, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filière de Poivron de Diffa, Fonds International pour le développement Agricole (FIDA), Niamey, août, p. 19

individu construit un canal d'eau pour dévier les eaux, rompant ainsi la ligne précédente d'arrosage établie (quand le canal d'irrigation alimente de nombreuses parcelles) etc... est jugé différemment selon la situation. Plusieurs informateurs ont affirmé qu'ils n'avaient pas pu résoudre les conflits sur place. Dans le cas contraire, ils étaient convoqués devant le chef du village.

La conception de droits hydrologiques quant à leur application aux pratiques d'élevage, ou plus précisément aux populations pastorales, devient foncièrement plus individualisée. La moitié des personnes pratiquant l'irrigation ont affirmé qu'elles considèrent l'eau en tant que ressource appropriable lorsqu'elles entrent en concurrence avec les populations pastorales pour les mêmes ressources. Ces personnes ont avancées deux raisons pour ce phénomène (qui, selon elles, se sont considérablement amplifiées pendant les dix dernières années): premièrement, les éleveurs avaient commencé à s'infiltrer dans leurs terres agricoles (menaçant ainsi les champs et se servant de leurs ressources en eau) et deuxièment leur cultures de poivron/piment avaient droit à toutes les ressources en eau dans le bassin du fleuve.

Le caractère collectif des ressources en eau se heurte à des contraintes provoquée par la réduction simultané de l'eau disponible (diminution des jours d'écoulement et du volume d'eau) et la demande de plus en plus croissante de l'eau occasionnée par le bourgeonnement de la culture de poivron. La réduction de la quantité d'eau de l'écoulement du fleuve Komadougou pendant les 10 dernières années a entrainé le tarissement des cours d'eau en méandre à partir desquels les animaux s'abreuvaient au niveau de la plaine (loin de la zone agricole). A l'heure actuelle, les animaux sont abreuvés à des endroits très proches ou au sein de la zone agricole le long du fleuve. Etant donné surtout qu'il s'agit de grands troupeaux des éleveurs Wodaabi (et dans une certaine mesure des têtes de camelins des Arabes), les paysans Mobeur ressentent l'utilisation de ce qu'ils considèrent comme leurs propres ressources en eau. Avant l'évènement de la culture du poivron et l'utilisation repandue des pompes à moto (depuis le milieu des années 80s), la demande de ressources en eau était plus modérée. Les informateurs justifiaient souvent leur position en ajoutant que c'est le danger de trouver leurs champs détruits qui est à la base de cette animosité ("les Wodaabi ne s'occupent pas de leur champ), cependant, il semble qu'en réalité, la grande majorité considérent simplement le fleuve en tant que leur propriété.

De leur part, les éleveurs Wodaabi expriment une frustration du fait que les Mobeur ont effectivement limité leur accès à l'eau. Les 34 informateurs Wodaabi interviewés ont affirmé à l'unanimité de considérer l'eau en tant que ressource collective. Ils ressentent le fait que la zone agricole que constituent les Mobeur le long le fleuve est devenue "presqu'impénétrable". Leur accès à cette zone se serait plus limité chaque année compte tenu de l'accroissement des cultures irriguées. Ils percevaient cette limitation comme

étant sans fondement et mentionnaient les conflits concernant les privilèges d'abreuvage comme étant le cause principale des conflits qui les opposent aux populations Mobeur.

Droits de pâture: La même période de 20 ans qui a témoigné la diminution des ressources en eau du bassin du fleuve a également vu la dégradation des parcours au niveau de la plaine; la dépréciation des ressources maigres en pâturage sur la plaine, d'habitude dans quelques mois après l'hivernage, oblige les animaux à descendre vers les zones de pâtures du bassin du fleuve. Les informateurs Mobeur ont donné tant les mêmes réponses concernant la propriété de parcours que celles relatives aux ressources en eau. Tous les 163 informateurs ont déclaré que les ressources en pâture étaient collectives quant au pâturage des animaux appartenant aux gens du même village du'eux. Toutefois, 51 sur les 163 ont affirmé qu'ils s'opposeraient à l'action si l'éleveur était étranger en possession de plusieurs animaux. Une fois de plus, ils ont mentionné comme justification de leur position le danger de trouver leurs champs de poivron environnants endommagés par le bétail. Cela est dû au fait que les Mobeur en général supervise mal leurs animaux (notamment les caprin) par rapport aux éleveurs Wodaabi et sont responsables des dégâts importants sur les cultures qui se produisent chaque année.

Collecte de fourrage: La collecte de fourrage (foin ou résidus de cultures) constitue une pratique que la majorité des informateurs auraient commencé après la sécheresse des années 70s et 80s. Les droits de collecte de résidus de cultures (mil, sorgho, et haricots) sont identiques à ceux examinée pour le Manga. Quand le propriétaire aurait fini sa collecte, il peut être prédisposé aux droits de collecte pour les résidus. De par l'abandon tacite du propriétaire, la liberté est accordée à toute personne qui aimerait faire la collecte des résidus ou y paître des animaux. La fenaison sur des terres non-cultivées se seraient réalisées sans ces formalités. Les droits de pâture concernant les résidus des parcelles de poivron (c'est-à-dire après la dernière récolte, les animaux paissent sur le feuillage) sont traités différemment selon les besoins du cultivateur concerné. Dans la plupart des cas, les informateurs affirmaient que les paysans rassemblaient leurs propres animaux pour être les premiers à en tirer profit. Cependant, la majorité n'ont éventuellement pas essayé d'empêcher les animaux des autres personnes d'entrer dans leur champ. La tendance d'associer les droits de propriété à ces ressources fourragères, qu'elles soient naturelles ou des résidus de cultures semble s'accroître en périodes de pénurie aiguë ou à cause de la présence des étrangers (éleveurs pures) proche des populations sédentaires.

Espèces indigènes d'arbre: Aucun de mes informateurs n'a affirmé que ni les espèces indigènes ni leurs sous-produits (bois, fruits ou feuillage) étaient appropriables et cela malgré l'importance économique considérable de certaines espèces telles que **l'Hyphaena thebaica, le Tamarindus indica** et **le Ziziphus spina-crista.**

En ce qui concerne les arbres sur les terres prévues pour mise en culture, les informateurs ont affirmé que le paysan (soit propriétaire ou emprunteur) avait le droit tacite de disposer des arbres de la parcelle. L'abattage des arbres, selon les informateurs, se faisait au risque de cet individu. Ce risque serait négligeable sauf dans le rayon de 10 kilomètres entourant les villes de Diffa et Dosso où le contrôle des agents forestiers serait plus sévère.

Bois de chauffe: Aucun des informateurs n'a affirmé qu'un individu pouvait s'établir les droits de propriété concernant les bois de chauffe.

Pêche: Selon les estimations, il existe environ 5000 pêcheurs, professionnels et amateurs confondus dans le bassin du fleuve Komadougou (mono 49). Au niveau de certaines grand marécage, la pratique historique d'entreprendre une journée collective de pêche est toujours observée. A l'exception de ces zones, les informateurs ont affirmé que toute autre zone peut être exploitée par celui qui arrive le premier. Ils ont ajouté qu'il existait auparavant un agent coutumier chargé de l'administration des droits de pêche dans les villages Mobeur, mais que cette personne (ou son importance) s'est complètement dissipée. La grande partie des activités de pêche se serait réalisés dans les eaux stagnantes qui restent dans le lit du fleuve et dans les marécages environnants après l'arrêt de l'écoulement du fleuve. D'après les informateurs, une grande partie des activités de pêche dans le lit du fleuve Komadougou ne sont pas réalisées par les résidents Mobeur mais plutôt par des immigrés saisonniers (Haoussa) du Nigeria. La grande quantité de leur prise serait exportée vers le Nigeria.

LIT DU LAC

A. AGRICULTURE

Il faudrait observer que la culture sèche/de contre saison actuellement pratiquée en grande envergure dans la zone de Mamouri du lit du lac ne date pas de long dans la localité. Le village de Mamouri (l'habitat le plus ancien rencontré dans le lit du lac) n'a qu'une réputation de 45 ans. Car pendant au moins 25 de ces années, le village était entouré des eaux du lac. Les populations qui habitaient dans la région quand les eaux du lac existaient avaient subsistaient grâce principalement de la pêche (Mobeur et Boudouma), ne pratiquant que la culture pluviale sur une petite échelle. Ceux qui cultivaient pendant la dernière époque, selon les informations, ne faisaient que semer (sorgho) et attendre la récolte sans procéder

à aucune opération de labour.[61] A l'heure actuelle, les travaux champêtres des Mobeur et des nouveau venus (Fulani et Haoussa) dans la localité des Mamouri se réalisent dans deux contextes différents: dans les cuvettes qui constituent l'ancien lit du lac et sur les plateaux constituant les anciennes îles et la plage. Les cuvettes sont mises en culture pendant la saison sèche/froide, les terrains des plateaux étant exploités pendant l'hivernage. Les normes de propriété, de transfert, de droits d'usage et la dormance de ces droits varient d'une zone à l'autre quant à leur application. Comme dans le cas du Kadzell, la majorité des informateurs ont affirmé avoir accès au moins à un terrain dans chaque zone.

1. PARCELLES DANS LES CUVETTES

La plupart des informateurs interviewés dans la localité de Mamouri ont admis que l'acquisition d'un terrain était une question simple. Contrairement aux terrains du Kadzell, l'historique relativement court de l'habitation du lit du lac **"se caractérise par une forte disponibilité en terres."**[62] Egalement différente des terrains sur le Kadzell qui date depuis longtemps et bien délimités est la nature éphémère des limites des parcelles dans le lit du lac. Avec l'arrivée des eaux du fleuve (dans la cuvette de Mamouri) et les reflux et l'écoulement des eaux du lac, le plan de la région peut changer complètement au cours d'une année. Les cartes sur le lit du lac à des différentes périodes au cours du siècle écoulé (voir les cartes en Annexe III) illustrent cette susceptibilité au changement.

La manière dont le régime foncier est conçu dans ce contexte est différente de celui existant dans le Kadzell voisin. L'ensemble des 35 informateurs de la zone de Mamouri ont affirmé avoir obtenu leurs terrains en adressant une demande formelle au chef du village local. La majorité des informateurs ont admis que la terre appartient aux Mobeur en vertu de leur période de résidence comparativement longue dans la zone. Les conclusions de la présente étude étaient conformes à celles d'une récente étude qui a affirmé que les **"exploitants agricoles..... bénéficiers de l'usufruit de leurs terres pour des générations."**[63] Contrairement à la situation

---

[61] Etude Monographique de la zone du "Schéma Directeur de Développement Régionale (S.D.D.R.) de Diffa, P.A.D.A.D.D., août 1992, p.37.

[62] AMADOU, Ibrahim, Etude Socio-Economique des Espaces Riveraines du Lac Tchad; Le Cas de Mamouri au Niger, Maîtrise-Géographie, Université de Niamey, 1990, p.37

[63] Etude de Développement de la Cuvette de Mamouri, Dar AlHandasah Consultants (Shair & Partners, volume 2/3 et 3/3, Dakar, janvier 1991, p.4-30

au Kadzell, cependant, 32 parmi les 35 informateurs ont affirmé que les prétentions d'un individu concernant les droits de propriété étaient basées sur son exploitation continue de la parcelle concernée. Le chef du village se doit le rôle important de témoigner les transferts, d'autoriser le défrichement de terrains et de régler les conflits, mais il y a également une incidence notoire de faire recours au chef du canton et au chef de poste. Selon les informateurs, cette situation provient du fait que la plupart des conflits concernent les derniers immigrés non-Mobeur (qui n'estiment pas que la chefferie locale est un juge impartial pour régler leurs problèmes) ou les ressortissants du Tchad, du Nigeria ou du Cameroun.

Vente de parcelles dans la cuvette: Aucun exemple n'a été constaté concernant la vente d'une parcelle dans la cuvette. Le concept d'une vente n'est particulièrement pas appropriée dans cette situation où l'accessibilité d'une parcelle donnée est basée sur la manière dont la fluctuation annuelle des nappes phréatiques de sous-terrain affecte les inondations.

Héritage de parcelles dans la cuvette: Compte tenu de la nature changeante des parcelles dans le lit du lac, la valeur de l'héritage est en quelque sorte limitée. Et compte tenu toujours de la nappe phréatique caractérisée pas des niveaux haut et bas, un terrain qui peut être arable au cours d'une année peut ne pas l'être pendant la prochaine année. Par ailleurs, il semblerait que seuls les Mobeur ont le droit de transférer les droits d'usufruit à leurs enfants. Un total de 27 parmi les 35 informateurs ont admis que les nouveaux venus n'ont pas ce droit. Les normes de l'héritage sont régies par les mêmes textes coraniques comme mentionné pour les terrains du Kadzell.

Acquisition de parcelles par emprunt dans la cuvette: Les parcelles empruntées dans la cuvette sont extrêmement importantes dans la mesure où elles concernent des nouveaux venus. Selon une étude publiée en 1990, la majorité de ces nouveaux venus qui s'étaient immigrés dans les années 80s sont actuellement des résidants demi-permanents de la région.[64] Ils habitent souvent en petits groupes dans leurs champs ou proche de ceux-ci au lieu de s'associer aux villages Mobeur plus sédentaires. 17 informateurs ont affirmé que les prêts octroyés aux étrangers se faisaient exclusivement par le biais du chef du village. Toutefois, un certain nombre parmi eux ont déclaré que ce règlement aurait été changé au cours de ces dernières années, et qu'ils sont actuellement autorisés à emprunter directement auprès des autres cultivateurs (propriétaires Mobeurs) sans nécessairement passer par l'intermédiaire du chef. Les informateurs ont affirmé le "zakat" était fou^Rni au propriétaire de

---

[64] Etude de Développement de la Cuvette du Mamouri, Dar Al-Handasah Consultants, (Shair & Partners), volume 2/3 et 3/3, Dakar, Janvier 1991, p. 4-31

la parcelle, mais les réponses variaient quant à la chefferie. La moitié des informateurs interviewés ont admis que le chef du village ou du canton se doit les droits d'un frais annuel pour couvrir le traçage[65] et les droits d'usage bien qu'ils ne soient pas parti prenants du prêt. Les informations concernant le montant de ce paiement (souvent en nature) variaient largement. Selon une autre étude sur la région, cette pratique est d'autant plus institutionnelle qu'officielle; "ces pratiques... se faisaient en toute discrétion..."[66] La manière scrupuleuse dont ce paiement est observé donne à ces prêts un caractère d'autant plus locataire par rapport aux prêts au niveau du Kadzell. Selon les informations, ces prêts en général n'avaient qu'une durée d'un an. Le propriétaire a le droit de reprendre son terrain à la fin de chaque campagne.

Acquisition de parcelles par défrichement dans la cuvette: Il paraît que la plupart des personnes demandent la permission du chef du village pour défricher une parcelle dans la cuvette. Deux seulement parmi les 35 informateurs ont admis qu'ils avaient défriché leur parcelle sans solliciter une permission. Ceux-ci étaient notamment des Mobeur. Les réponses variaient selon l'individu concerné quant à la question pour savoir s'ils doivent également effectuer un paiement pour le traçage, les droits d'usage et le "zakat" annuel. Une fois reconnu par le chef du village, un Mobeur peut transférer cette parcelle par l'héritage.

Les nouveaux venus sont tenus à demander la permission du chef local de village avant de procéder au défrichement de la parcelle. D'après les informateurs, le paiement des frais pour le traçage, les droits d'usage et le "zakat" est soumis à un suivi plus scrupuleux dans ces cas par rapport aux cas relatifs aux Mobeur sédentaires. Aucune situation n'a été mentionnée dans le cadre de laquelle un nouveau venu avait acquis les droits de propriété (c'est-à-dire le droit de transférer par la voie d'héritage). Enfin, il paraît que ces nouveaux venus sont notoirement handicapés lorsqu'un changement dans les conditions écologiques obligent un retraçage des limites de parcelles (par exemple quand les eaux du lac les obligent à se déplacer). La chefferie aurait préféré accorder le privilège aux Mobeurs plus facilement que les nouveaux venus.

Transfert informel de parcelles dans la cuvette: Les transferts informels semblent se mettre sous le même régime de normes que celles mentionnées pour les terrains dans le bassin du fleuve du Kadzell.

2. PARCELLES SUR LES PLATEAUX

---

[65] déjà en français dans le texte

[66] AMADOU, Ibrahim, Etude Socio-Economique des Espaces Riveraines de Lac Tchad; Le Cas de Mamouri au Niger, Maîtrise-Géographie, Université de Niamey, 1990, p. 19

Les plateaux se définit en tant qu'ancienne île dans le lac ou le long de ses bords. Ils ne sont exploités que pour la culture pluviale. La demamde pour ces parcelles ne serait pas aussi importante que celle concernant les parcelles dans la cuvette. La manière dont le régime fonçier conçu pour la zone des plateaux ne varie pas trop de celui constaté pour les terrains du Kadzell.

Vente de parcelles sur les plateaux: Aucun exemple n'a été mentionné concernant la vente de terrains sur les plateaux.

Héritage de parcelles sur le plateau: La moitié des informateurs dans le lit du lac ont affirmé avoir acquis des terrains sur le plateau par l'héritage. L'héritage fonctionne dans cette zone en conformité avec les mêmes textes coraniques qui gèrent les terrains du Kadzell.

Acquisition des parcelles sur les plateaux par emprunt: Un nombre de 8 parmi les 47 informateurs dans le lit du lac ont affirmé avoir enprunté un terrain sur le plateau à moment donné au des cinq dernières années. Deux raisons étaient données pour ce pourcentage relativement faible. Premièrement, une section de la population ne cultive plus les parcelles sur les plateaux dans la mesure où la possibilité d'une récolte réussie semble incertaine (ils se consacre aux cultures de contre-saison plus certaines). Deuxièmement, les Mobeur ont le droit de défricher les terres sans consulter le chef (par rapport aux zones dans la cuvette) et n'ont pas besoin de consentir des prêts. Comme dans la cuvette, les nouveaux venus auraient été autorisés à emprunter des terrains directement auprès du propriétaire sans la participation de la chefferie. Contrairement aux parcelles dans la cuvette, les prêts relatifs à ces terrains n'ont nécessairement pas une durée annuelle. La durée peut être prologée pour couvrir plusieurs années. Les informateurs ont admis que les te^Rmes de ces prêts varient selon l'individu concerné. Le "zakat", selon les informations, était invariablement fourni au propriétaire, le paiement effectué au chef variant considérablement.

Acquisition de terrain par défrichement au niveau des plateaux: Les cultivateurs Mobeur n'ont pas besoin de l'autorisation du chef du village pour défricher un terrain sur les plateaux. Cette condition ne signifie pas que le chef restera ignorant, surtout dans la mesure où cela ne facilitera pas le règlement des conflits qui pourraient se produire au titre de ces terrains. Les nouveaux venus sont tenus à obtenir l'autorité du chef local du village. Tous les informateurs ont affirmé avoir fourni "zakat" au chef ainsi que des paiements nominaux pour le traçage et les droits d'usage.

Transfert informel de droits d'usage pour les terrains sur les plateaux: Quant aux Mobeur, les normes relatives au transfert informel sont analogues à celles concernant les terrains sur les plaines du Kadzell. Pour les étrangers, les droits d'usage peuvent être accordés pour toute la vie d'un individu lesquels,

malheureusement, ne seraient pas transférables par l'héritage. A moins que le nouveau venu concerné ne soit marié à un Mobeur avec des enfants, le terrain emprunté (c'est-à-dire les droits d'usage) revient au chef du village ou au propriétaire après sa mort.

Droits de propriété de terre en dormance: Le caractère toujours changeant de la cuvette et par conséquent des limites marquant les parcelles qui la composent rend les droits de propriété de terre en dormance un peu caduc. Quelques exceptions faites, l'exploitation d'un terrain semble constituer la modalité agréée pour se procurer les droits de propriété de terre.

Pour les plateaux, la situation est analogue à celle prévalant au Kadzell.

B. RESSOURCES NATURELLES

Droits d'accès aux points d'eau et aux forages: Les droits d'accès aux points d'eau et aux forages sont devenus des éléments fondamentaux des conflits dans la région de Mamouri du lit du lac. La même dégradation de 20 ans de parcours qui avaient obligé les éleveurs de descendre prématurément des plaines du Kadzell pour envahir les ressources en pâture du lit du fleuve a suscité un afflux d'éleveurs vers le lit du lac. "En effet, toute la production fourragère des plateaux en saison pluvieuse est entièrement consommée en moins de trois mois lors de la remontée des animaux vers le nord et les rejets lors de la descente... la cuvette de Mamouri constitue la plaque tournante des animaux transhumants..."[67]. Un total de 29 parmi les 35 informateurs dans la zone de Mamouri ont affirmé être entré en conflit d'une manière ou d'une autre avec ces éleveurs au cours des cinq dernières années. Les facteurs donnant lieu à ces conflits seraient attribués à une dynamique agro-pastorale différente de ce qui existe au Kadzell. Premièrement, il paraît que les résidants du Mamouri (Mobeur et nouveaux venus) ne pratiquent pas l'élevage sur la même grande échelle que les résidants du Kadzell; en conséquence, ils (Mamouri) ne surveillent pas les ressources en pâture avec la même attention que chez les Mobeur du Kadzell. Deuxièmement, ils ne pratiquent la culture irriguée comme les Mobeur du Kadzell et de ce fait, ne gardent pas les ressources en eau avec la même ténacité. Compte tenu de ces différences, les informateurs Mamouri ont affirmé que leurs conflits émanaient considérablement des dégâts causés à leurs cultures par les éleveurs (non la consommation des ressources

---

[67] AMADOU, Ibrahim, Etude Socio-Economique des Espaces Riveraines de Lac Tchad; Le Cas de Mamouri au Niger, Maîtrise-Géographie, Université de Niamey, 1990, p. 19

naturelles que cette population locale a mobilisées pour leur propre utilisation comme dans le cas du Kadzell).

Bois de chauffe et fourrage: Ni le bois de chauffe ni le fourrage n'a été mentionné en tant que ressource appropriable. Quant aux résidus de cultures, les mêmes normes sembles entrer en jeu comme dans le cas du Kadzell.

Pêche: Selon les informations tant verbales qu'écrites, la pêche était la principale activité économique dans les environs de la zone Mamouri du lit du lac jusqu'au commencement du retrait des eaux du lac il y 20 ans de cela. La disparition du lac dans la région rend inutile la discussion des normes régissant cette activité.

II. STRATEGIES ADAPTIVES ET SECURITE ALIMENTAIRE

Les normes traditionnelles agro-pastorales pour les populations du Kadzell et du lit du lac ont changé de manière dramatique en réponse au stress écologique ayant caractérisé les vingt dernières années. La présente section de l'étude tentera d'examiner un certain nombre de ces changements et d'expliquer dans quelle mesure ils représentent des réponses adaptives. Comme dans la section précédente, ces réponses seront examinées dans la mesure où elles s'appliquent séparément tant au Kadzell qu'au lit du lac.

LE KADZELL

A. AGRICULTURE

Culture pluviale:

1. MIL ET SORGHO

Pour le cas du mil, les informateurs ont affirmé que l'augmentation des superficies mises en culture constituait la principale méthode par laquelle ils essayaient à compenser pour une faible production.

Le sorgho, quant à lui, n'est cultivé que pendant les années d'une pluviométrie relativement élevée quand les eaux stagnantent dans les cuvettes argileuses peu profondes du Kadzell. Approximativement 30% des informateurs affirment avoir semé le sorgho. Ils ajoutent que cette possibilité ne se présente que dans une année exceptionnelle (une fois en quatre ou cinq ans). Il semble que cette pratique n'est pas récente.

Approximativement 60% des chefs de famille interviewés ont admis avoir abandonné leur terrain de culture pluviale pour consacrer leurs efforts à la culture irriguée pendant les années où la récolte de mil est moins prometteuse. Dans ces conditions, les informateurs estiment qu'un tel redéploiement de main-d'oeuvre a plus de possibilité d'engendrer des résultats productifs dans le domaine d'irrigation.

2. HARICOT

L'haricot constitue un élément important dans la culture pluviale au niveau de certaines parties du Kadzell, notamment dans la région entre Diffa et Mainé-Soroa. Il y a deux méthodes différentes pour cultiver l'haricot dans cette localité; en tant que culture primaire (mono) et culture associée (culture intercalaire) au mil.

MONO-CULTURE: Les informateurs affirment que la mono-culture d'haricot a commencé après les sécheresses des années 80s quand les

paysans avaient constaté que l'haricot est comparativement résilient en dépit des pluies faibles et leur mauvaise répartition dans le temps. La variété préférée d'haricot est semée dès les premières pluies (avant le mil) et devient mûr au bout de 40 jours au moment où le sarclage des champs de mil est terminé. Les informateurs ont admis que compte tenu d'une plus grande exposition au soleil, l'haricot semé dans les champs séparés développe mieux que celui cultivé en association avec le mil. Les informateurs pratiquant la mono-culture admettent qu'ils font trois récoltes.

CULTURE INTERCALAIRE: Approximativement 65% des informateurs cultivant l'haricot ont admis qu'ils préfèrent la culture intercalaire à la mono-culture. Les défenseurs de la culture intercalaire (semant le mil et l'haricot dans le même temps et en même période) ont mentionné de différents problèmes relatifs à la mono-culture. Premièrement, le semi tardif du mil par les mono-cultivateurs serait souvent la cause qui empêche le mil d'atteindre le stade de maturité à la fin de l'hivernage (les ne durent pas assez). Deuxièmement, le mil tardivement semé reste sur le champ, l'exposant ainsi à l'attaque des animaux transhumants qui descendent vers le Kadzell dès l'arrêt des pluies. Troisièmement, la dépendance exclusive des mono-cultivateurs de l'haricot est considérée comme étant risquée compte tenu de l'attaque sévère de l'haricot par les ennemies de cultures au cours des deux dernières années.

3. RIZ

Le riz avait été introduit dans la région dans les années50s et 60s. La plupart du riz produit au niveau du Kadzell est cultivé dans le lit du fleuve ou dans les marécages avoisinants pendant l'hivernage (avant l'arrivée des eaux du fleuve), atteind le stade de maturité pendant la période de l'inondation et récolté après le retrait des eaux du fleuve en fin novembre ou en début du décembre. Les informateurs affirment que le riz était une culture de subsistance très importante pendant les années 60s et 70s, mais pour deux raisons, le nombre de personnes actuellement engagées dans cette culture a diminué. Premièrement, compte tenu de la réduction du volume du fleuve (ainsi que des zones cultivables inondées par ses eaux), il existe moins de terre valable pour cultiver le riz comme auparavant. Deuxièmement, plusieurs paysans auraient choisi de consacrer leurs efforts à la culture du poivron (il existe un conflit entre le temps/main-d'oeuvre et le riz).

Parmi les 95 cultivateurs de riz interviewés, la moitié sont des femmes (qui n'avaient pas accès direct au revenu provenant du poivron). Ces femmes ont affirmé qu'elles sont plus disposées à cultiver le riz pendant les années où la récolte du mil semble peu probable. Elles affirment avoir cultivé le riz pour la consommation mais non pour vendre.

(Il est à retenir qu'il y également une production

appréciable de riz dans les parcelles irriguées, mais celle-ci est cultivée pendant la saison sèche/froide).

Culture de contre-saison:

1. POIVRON

Le poivron a été introduit dans le Kadzell à partir des centres urbains du Negeria dans les années 50s. La demande commerciale n'avait suscité la production du poivron en tant que culture de rente que dans les années 80s. Actuellement, la production du poivron constitue l'occupation désirée le plus par bras valides résidant dans la région.

CULTURE DE POIVRON: Du début à la fin, la production du poivron est presqu'une entreprise qui dure toute l'année. En général, les plates-bandes sont semées vers le mois de mai dès le commencement de l'hivernage. Les jeunes pousses nécessitent environ 40-50 jours pour atteindre le stade de maturité. Le repiquage idéal se fait en juillet ou en début août (après l'arrivée des eaux du fleuve pourtant, cette opération est retardée dans la mesure les familles sont occupées avec leur champ de mil. La disponibilité de la main-d'oeuvre semble constituer un élément vital dans ce cas; les informants dont la production de poivron a beaucoup réussi étaient celles qui avaient de grandes familles (et qui avaient partagé la famille pour travailler les champs de mil et de poivron simultanément).

Après le repiquage, les champs sont arrosés chaque semaine à partir du fleuve ou des marres environnantes. Jusqu'aux années 80s, la technique utilisée pour arroser les champs était le chadouf. Ce système a été presqu'entièrement remplacé par les pompes à eau motorisées dont le type préféré est le Yamaha. Ces pompes à eau, leurs pièces de rechange et le carburant sont acquises à partir du Nigeria. Leur opération dans la région a assez durée que la plupart des villages dans le bassin du fleuve se seraient dotés d'un ou plusieurs mécaniciens résidants pour assurer leur réparation.

Les avantages de l'application des engrais sont apparemment bien reconnus. Presque 100% des informateurs ont affirmé avoir utilisé les engrais une fois au niveau de leur champ de poivron, environ 55% admettant l'avoir utilisé deux ou plusieurs fois. Les informateurs à l'unanimité ont affirmé qu'ils préfèrent les engrais chimiques par rapport au fumier; 20% se déclarant en faveur du fumier mais sans l'exclusion de l'engrais chimique. Approximativement 85% des informateurs ont affirmé avoir acheté les engrais depuis le Nigeria.

L'infestation aphidienne aurait causé d'importants dégats sur les cultures pendant certaines années. D'après les informateurs, ils font recours aux produits chimiques distribués ou vendus par les

agents d'agriculture dans les marchés locaux [poudre (HCH oulindane)]. Ces produits, selon les informations, ont un effet limité et cela est attribué à la quantité inadéquate des produits ou à leur application désordonnée.

Le poivron prend environ cinq mois pour se développer. Dans une année de bonne pluviométrie, les informateurs affirment qu'ils récoltent entre trois et cinq fois dans un intervalle de deux semaines. L'infestation aphidienne et l'épuisement précoce des ressources en eau entravent le nombre/volume des récoltes.

(Pour des exemples de cas sur les cultivateurs de poivron, voir l'Annexe III sur les interviews).

VARIABLES: Les informateurs ont mentionné une variété de facteurs qui jouent sur la réussite des activités de la culture de poivron: l'accès à un terrain ayant un sol fertile et moins d'infestation de mauvaises herbes; un endroit proche d'une ressource en eau dont la durée assure au moins deux ou trois récoltes; l'utilisation des méthodes appropriées de repiquage, d'arrosage et de fertilisation; le degré d'infestation aphidienne; la vigilance de monter une protection contre les caprins; l'âge et l'entretien de la pompe à eau utilisée; le prix et la disponibilité du carburant et autres accessoires de la pompe à eau; les termes régissant la location la propriété des pompes à eau; si oui ou non les dépenses encourues sot payées avec les fonds en espèces disponibles ou avec des prêts (qui doivent être remboursés aussitôt que possible); les dépenses encourues au cours du transport des récoltes; la distances des marchés et; d'autres considérations commerciales.

TABLEAU No. 5
Calendrier de la production du poivron relatif à la région du fleuve Komadougou (Zone IB) pour la campagne 1991-92:

Activités	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Feb	Mar
Pépinière		x	x	x	x							
Main-d'oeuvre				x	x							
Repiquage				x	x	x						
Irrigation				x	x	x	x	x	x	x	x	
Désherbage					x	x	x	x				
Fertilisation					x	x	x	x				
Traitement des insectes								x	x			
Récolte								x	x	x	x	x

Source: Etude de la Filière du poivron de Diffa, Projet FIDA, 1992.

REVENU: Parmi les 89 informateurs pratiquant la culture de poivron, 70% ont affirmé que les revenus du poivron sont indispensables dans leur foyer pendant les années où une production céréalière insuffisante les oblige à acheter des céréales. Les autres 30% ont déclaré que ces revenus ne sont pas indispensables pourtant, ils leur permettent de garder le bétail ou autres biens qu'ils seraient obliger à liquider en l'absence de ces revenus. C'est seulement dans la région avoisinant le lit du lac que les informateurs avaient affirmé que le mil n'est pas la céréale la plus acheté souvent avec les recettes du poivron. Un total de 27 informateurs ont affirmé que compte tenu de sa plus grande disponibilité et de son faible prix, le maïs est la céréale de leur choix. En mi-décembre 1992, un sac de 50kg de maïs dans la ville frontalière nigeriane d'Abadam aurait coûté 200 Naira, alors que le même sac de mil se vendait à 250 Naira. Par ailleurs, les informateurs ont affirmé qu'un sac de maïs dure plus long temps que celui du mil. Après avoir acheté les céréales, le revenu du poivron serait utilisé pour organiser des cérémonies de mariage/religieuses, acheter des habits et des animaux (notamment des petits ruminants). Il ressort d'une autre étude régionale (voir le Tableau 6 ci-après) que les recettes du poivron constituent une source importante des fonds en espèces utilisés pour acheter des céréales.

TABLEAU 4
Corrélation de ventes du poivron avec les achats de céréales pour 1991-92:

PERIODE	ACHATS CEREALES		VENTES POIVRONS	
	No. d'achats	%	Total	Fréq
Septembre	6	3,4	0	0
Octobre	2	1,1	0	0
Novembre	6	3,4	0	0
Décembre	4	2,3	10	8,2
Janvier	18	10,2	15	12,5
Février	27	15,4	34	28,1
Mars	17	9,7	22	18,2
Avril	17	9,7	14	11,6
Mai	8	4,5	8	6,6
Juin	19	10,8	12	10
Juillet	12	6,8	3	2,4
Août	6	3,4	3	2,4

2. PRODUITS MARAÎCHERS SECONDAIRES

GOMBO: Le gombo est cultivé en association avec le poivron. Il est semé dans les espaces par lesquelles les champs du poivron sont irrigués. Al'exception du semis et de la récolte, il ne demande de main-d'oeuvre dans la mesure où l'arrosage se fait au même moment où l'irrigation du poivron s'effectue. L'accès des femmes à cette activité, en général, dépendrait d'un parent (homme) qui cultive un jardin de poivron. Pour les 30% des femmes informateurs ayant acquis un tel succès, le gombo était compté comme étant une source importante de revenu. Cette forme de production du gombo se serait développée simultanément avec les jardin de poivron (depuis le milieu des années 80s).

Les incidences accrues d'infestation aphidienne (culture de contre saison) a un sérieux impact sur la production du gombo. Il paraît que le gombo serait la première plante sur laquelle les aphidés s'installent. Suite à cette constatation, plusieurs cultivateurs auraient réduit la quantité de gombo que la femme est autorisée à semer dans leur champ de poivron. Plusieurs hommes ont raisonné en affirmant que "le gombo attire les aphidés et après l'avoir détruit, ils s'installent sur le poivron." Dans d'autres cas, les femmes ont affirmé le premier signe de l'infestation aphidienne amène les cultivateurs de poivron à simplement déraciner les plantes de gombo avec l'espoir de barrer la route à ce processus. Dans certaines localités du Kadzell, tant l'infestation aphidiennes et les mesures pour la lutter semble justifier la grande variation constatée au niveau de la production du gombo.

OIGNON: L' oignon, paraît-il, est une culture traditionnelle pour les paysans du Kadzell pourtant, compte tenu de sa faible rentabilité et de ses besoins élevés en main-d'oeuvre, ils ne le cultivent pas aussi régulièrement que le poivron. Les hommes cultivent les oignons dans les mêmes jardins que le poivron, mais les oignons n'atteignent pas la maturité complètement jusqu'à deux ou trois mois après que les champs de poivron ne soient normalement abandonnés. Avant cette période (vers avril), l'eau pour l'irrigation est pratiquement inexistante en dehors d'un certain nombre de sources intarissables et il est nécessaire de monter la garde pour empêcher les animaux toute la journée. Par ailleurs, de mauvaises techniques de stockage et les dégâts subséquents que subissent les récoltes découragent davantage le jardinage des oignons. Le carême de Ramadan qui a eu lieu au milieu de la campagne d'oignon pendant les trois dernières années pourrait avoir un effet sur la volonté des informateurs de s'engager dans cette opération. Approximativement 75% des informateurs ont affirmé qu'ils ne pratiqueraient la production d'oignons (sur une grande échelle for vendre) que pendant les années de mauvaises récoltes céréalières et de poivrons.

BLE: "La culture de blé est...très ancienne."[68] Plus de la moitié des informateurs hommes ont affirmé être cultivateurs du blé. Approximativement 70% ont admis que la quantité de blé produite est directement déterminée par la réussite de leur production céréalière et de poivrons. En cas d'éventuels déficits accusés par l'une de ces cultures ou les deux, le blé devient une importante culture de rente (une petite quantité est consommée localement). Le blé est semédès le commencement de la saison froide, d'habitude vers le début du mois de novembre et récolté au bout de deux et trois mois après. Le blé aurait perdu la grande partie de son importance dans la mesure où il n'est pas aussi rentable. En outre, les besoins en main-d'oeuvre augmente (comme dans le cas des oignons) compte de la maturité tardive du blé. Plus de la moitié des informateurs ont affirmé avoir eu au moins une mauvaise récolte au cours des trois dernières années pour raisons du tarissement précoce des ressources en eau à la fin de la campagne. Néanmoins, le blé, paraît-il, est considéré en tant que culture de rente de deuxième choix après le poivron.

CORIANDRE: La coriandre est cultivée en tant que culture maraîchère de la même manière et pendant la même période que le blé. D'après les informateurs, cette culture est cultivée exclusivement pour l'exportation vers le Nigeria. Compte tenu de la grande superficie nécessaire pour produire une quantité commercialisable et compte tenu du fait qu'elle ne donne aucun résidu (pour les animaux) par rapport au blé, la coriandre n'est pas cultivée aussi régulièrement que le blé. Seules 5% des informateurs ont affirmé qu'ils cultivent la coriandre au lieu du blé pendant les années de mauvaises récoltes céréalières et de poivron. Approximativement 80% des informateurs développant cette culture ont affirmé être motivés par les informations concernant les prix élevés offerts sur les marchés nigerians.

LEGUMES, GORKO, ET CONTRE-SAISON: Les sirops, le concombre, l'igname, la tomate, le "yallo" (comme l'aubergine), le melon et le "gorko"sont, semble-t-il, essentiellement cultivés pour la consommation domestique. Aucune de ces cultures ne semble être nouvelle dans la région. A l'exception des ignames, l'ensemble de ces cultures sont d'habitude cultivées par les femmes de la même manière que le gombo, c'est-à-dire en association avec le poivron, la principale culture. Les cultures de contre-saison telles que la laitue, les carottes et les aubergines sont, paraît-il, largement cultivées dans les zones avoisinantes de Diffa et proches de plusieurs marchés de plus grandes villes frontalières nigerianes où la demande commerciale existe.

B. ELEVAGE

---

[68] ANONYME, Notes sur les Populations de la Komadougou, 1961

1. MOBEUR

Avant les sécheresses des années 1968-75 et 1980-85, la propriété du bétail, d'après les informations, était habituelle chez tous les groupes économiques en milieu Mobeur. De grandes têtes de bétail étaient élevées dans les proximités proches des villages situés dans les bassins de fleuve toute l'année. L'appauvrissement global de la population, des conditions écologiques néfastes et les changements intervenant dans les régimes d'utilisation de terres auraient lutter contre la reconstitution de ce cheptel. suite aux effets de la sécheresse et aux activités agricoles accrues (à savoir le poivron), les parcours avaient connu une détérioration. Associé à ces changements, le retrait du Fleuve Komadougou, provoquant ainsi la dégradation de la ceinture verte; plusieurs couloirs fournissant accès aux eaux et à la végétation dans le lit du fleuve avaient été ainsi barrés. En réponse à ces changements, il semble que les systèmes de production des Mobeur dans la zone du fleuve Komadougou ont été adaptés pour favoriser l'agriculture par rapport aux pratiques traditionnelles d'élevage.

a. Bétail

A l'heure actuelle, la propriété du bétail chez les Mobeur semble se limiter à une minorité. Elle est synonyme avec un degré de richesse/sécurité au-dessus de la moyenne. Approximativement 25% de l'ensemble des informateurs ont affirmé être propriétaire de plus de cinq vaches. De ce groupe, plus de la moitié ont admis qu'ils étaient en possession de ces animaux depuis 15 ans et plus (c'est-à-dire elles ne constituaient pas une source d'un récent investissement). Pour ceux qui avaient récemment acheté des vaches, un tel investissement serait conçu en tant qu'un placement à long terme du capital; la majorité de ces informateurs ont des richesse au-dessus de la moyenne et affirment qu'ils n'envisagent pas la vente de leurs vaches en tant premier recours en cas de pénurie alimentaire dans leur foyer (ils disposent d'autres ressources). Les dépenses d'entretien et/ou la main-d'oeuvre pour le maintien du bétail dépasse généralement la capacité de la famille moyenne; le volume des pâtures a diminué alors que la demande des terres agricoles a augmenté, provoquant ainsi un plus grand déplacement et suivi du bétail respectivement. Les familles qui ne disposent pas d'assez de main-d'oeuvre ne sont pas en mesure de garder ces animaux à moins qu'elles ont les moyens pour louer les services d'un gardien. La plupart des propriétaires du bétail ne complètent pas les régimes de leurs animaux comme dans le cas de leurs homologues dans le Mangari. Par contre, les animaux pâturent sur les parcours dans le lit du fleuve (après le retrait des eaux) lorsque les parcours sur la plaine sont épuisés.

b. Petits ruminants

Approximativement 75% des informateurs du Kadzell affirment être propriétaires de plus de cinq petits ruminants, plus de la moitié de ces informateurs étant des femmes. Les informateurs ont déclaré qu'ils préfèrent les petits ruminants par rapport au bétail pour de nombreuses raisons: le prix modest de ceux-ci; la facilité de les revendre (même au niveau des marchés les plus restreints); la capacité des animaux à subsister sur une variété de fourrage (par rapport au bétail); et l'investissement minimal nécessaire à leur entretien. Malgré la fluctuation annuelle significative des prix des petits ruminants, les informateurs universellement les considèrent plus sécurisés par rapport à la retention du Naira (la monnaie d'échange dans le Kadzell).

Approximativement 75% des informateurs femmes affirment que la grande partie de leur richesse personnelle est investie dans les petits ruminants (les autres 25% étant dans les bijoux en or). Les hommes, en général, affirment utiliser l'excédent de leurs fonds en espèces pour s'engager dans la spéculation (stockage et revente des poivrons) ou dans les investissements (tels que les pompes à eau, les charettes[69], etc...). Au niveau du Mangari, la vente de petits ruminants par une femme apparaît plus comme un indicateur d'une contrainte économique par rapport à un homme. Les expriment la disponibilité de liquider leurs ressources en petits ruminants pour satisfaire leurs besoins relativement mondaines et non-urgents. Par contre, les femmes, semble-t-il, considèrent dans les petits ruminants en tant qu'investissement à long terme qui ne doit être liquidé qu'en périodes de crises.

2. WODAABÉ

Le nombre des éleveurs Wodaabé transitant par le Kadzell pour l'immigration chaque année dépend des conditions des parcours. Le cycle de 20 ans de sécheresse qui a obligé d'autres groupes de changer la composition du cheptel en faveur des petits ruminants semble ne pas avoir le même effet sur les Wodaabi. Parmi les 34 informateurs Wodaabi, 27 affirment être propriétaires de 25 - 40 têtes de bétail (par famille nuclaire). Un certain nombre de ces informateurs affirment être propriétaires d'un complément d'ovins également (le nombre dépassant parfois le nombre du bétail), mais ils ne mentionnent pas ce cas comme étant d'un développement récent. Les caprins ne sont pas préférés dans la mesure où ils sont considérés comme étant plus susceptibles aux maladies (qui sont nombreuses dans le lit du lac, une zone où les Wodaabé passent une grande partie de l'année). Bien que les Wodaabé ont leur prédilection pour le bétail, les indications affirment que la taille de leur bétail a

---

[69] déjà en français dans le texte

changé; en 1980-81, le nombre moyen des animaux constituant la tête de bétail des Wodaabi est estimé à 48, ce même ayant été estimé à 38 en 1987.[70]

Un degré élevé de mobilité permet aux Wodaabé de continuer avec un cheptel composé essentiellement du bétail. Tandis que les Fulani agro-pastoralistes du Mangari ont opté pour réduire la mobilité, compléter les aliments de leurs animaux, convertir une partie ou l'ensemble de leur bétail en petits ruminants et augmenter leurs activités non-pastoralistes, les Wodaabé ont choisi d'augmenter et de maintenir l'intégrité de leurs troupeaux de bétail. Le bassin du lac Tchad est cité le plus souvent comme leur destination et cela, depuis les sécheresses des années 1968-75 et le retrait des eaux du lac. Le retour au Kadzell, paraît-il, dépend des changements dans les conditions des parcours. Une diminution progressive des espèces fourragères préférées et l'accès limité aux ressources en eau (et les conflits avec les agriculteurs Mobeur y afférents) se présentent comme d'autres raisons pour cette décision.

C. RESSOURCES NATURELLES

1. CUEILLETTE

Les informateurs affirment que les fruits et graines sauvages sont devenus rares (disparus dans certain cas) depuis la fin des sécheresses des années 1968-75. Avant cette période, ces ressources naturelles, selon les informations, fournissaient une source importante de sécurité alimentaire en cas de déficit céréalier. Présentement, ce qui est communément recueilli serait limité aux fruitiers suivants: **Tamarindus indica, Ziziphus spinacristi, Hyphaena thebaica, Balanites aegyptiaca, Boscia senegalensis et Diospyros mespiliformis.** Pour l'ensemble de la population, leur rôle dans l'alimentation est actuellement présenté comme étant "négligeable". En ce qui concerne des groupes spécifiques, toutefois, tel que les vieilles femmes, ces ressources naturelles peuvent représenter au maximum 50% des besoins annuels en consommation/revenus.

2. PêCHE

Les activités de pêche, semblerait-il, connaissent une baisse depuis les années 70s. Approximativement 95% des informateurs pratiquent la pêche à une certaine période de l'année. Bien qu'aucun de ces individus affirme que cette activité représente une source importante de revenu, elle

---

[70] THEBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'élevage dans le Département de Diffa, Projet de Développement de l'Elevage dans Niger Centre-Est (PDENCE), octobre 1987, p. 80

contribue de la protéine au régime alimentaire. Pour plusieurs familles, la viande est un élément de luxe rare consommée une ou deux fois par an au cours des cérémonies, sinon, leur seule source de protéine est le poisson. Le poisson frais n'est disponible que pendant quelques mois chaque année pourtant, une proportion significative de la prise totale est séchée et éventuellement ajoutée aux sauces (fournissant ainsi une certaine quantité de protéine quand le poisson frais n'est disponible).

D. ARTISANATS

1. NATTES

La fabrication de nattes pour vendre a commencé, semble-t-il, au cours des 15 dernières années. Approximativement 70% des informateurs Mobeur ont affirmé avoir une partie de leur revenu annuel provenant des nattes. Parmi ces informateurs, les vieillards (hommes et femmes) ont la tendance à attacher la plus grande importance à cette activité. Certains parmi eux affirment satisfaire un maximum de 40% de leurs besoins totaux en consommation/revenu uniquement à partie de cette activité. Les informateurs plus jeunes et actifs entreprennent la fabrication des nattes de manière sporadique (pendant la sieste, le soir ou le mois du carême),[71] quand des activités alternatives ne sont pas si nombreuses et pour ces individus, le revenu y afférent est moins important.

2. VANNERIE ET CORDAGE

La vannerie est une activité des femmes qui, d'après les informations, date de longtemps. Elle semble être moins pratiquée plus que la fabrication de nattes sauf dans la proximité proche de Diffa (où la demande commerciale existe). La fabrication des cordes serait une activité traditionnelle des vieillards, très souvent les aveugles qui ne peuvent pas fabriquer les nattes.

E. MIGRATION SAISONNIERE

Le bassin du Lac Tchad aurait constitué la destination de la majorité de ces immigrés saisonniers en provenance du Kadzell. Le taux de la migration saisonnière semble connaître une baisse au cours des 5 - 10 dernières années à cause de la diminution des activités agricoles/de pêche dans le lit du lac et de l'accroissement du jardinage du poivron dans le Kadzell. L'incitation économique liée à la culture du poivron aurait persuadé plusieurs anciens immigrés de demeurer dans leur village au Kadzell. Alternativement, les activités agricoles et de pêche réalisées auparavant dans le lit du lac ne sont plus possibles

---

[71] 30 jours de jeune par le monde islamique

sauf à de grandes distances (au Nigeria ou Tchad).

Moins de 25% des informateurs sur le Kadzell ont affirmé avoir immigré à une certaine période pendant les cinq dernières années. Ces individus avaient l'âge entre 16 et 41 ans. La principale raison présentée pour la migration a été leur incapacité d'entreprendre le jardinage du poivron (manque du capital ou de l'accès au terrain). Un rapport publié au milieu des années 1992 avait estimé que seuls 4% des résidants du Kadzell s'engagent dans la migration saisonnière.[72]

Pour les immigrés, le bassin du Lac Tchad constitue une destination du choix. L'agriculture et la pêche restent les activités qui y sont pratiquées. L'haricot et/ou le maïs sont les cultures cultivées. L'haricot est très souvent vendu tandis que le maïs est envoyé au village pour consommation. Ceux qui n'arrivent à se procurer des parcelles, semblerait-il, se proposent en tant que manoeuvres sur les parcelles des autres. La pêche, selon les informations, est inexistante depuis le retrait des eaux du lac (suite à une tentative de retour en 1988-89). La décimation de L'haricot par des insectes pendant deux campagnes successives a également découragé tout éventuel cultivateur dans la région.

LE LIT DU LAC

A. AGRICULTURE

Culture pluvieuse:

Le mil est la principale culture pluvieuse dans le lit du lac. La variété (appelée Boudouma par les gens qui l'avait introduite) est une hybride qui, paraît-il, atteint la maturité dans un délais approximatif de 40 jours. Comme dans le Kadzell, il semble que la principale réponse des résidants à la chute de la production a été d'augmenter les superficies cultivées.

Culture de contre-saison:

La culture de contre-saison dans le lit du lac varie de celle pratiquée sur le Kadzell dans la mesure où elle ne nécessite aucun apport d'irrigation.A l'exception de quelques cas d'arrosage pour faciliter la germination, les cultures dépendent entièrement de l'humidité des sols. L'agriculture représente un développement récent dans l'évolution de la région. Sur le plan

---

[72] ISSOUF, Bayard, DJIRMEY, Aboubacar, Etude Socio-Economique et Institutionnelle de la Zone 1B de SDDR, Projet d'Appui su Développement Agricole du Département de Diffa (PADADD), septembre, 1992, p. 15

historique, les populations locales n'auraient pratiqué l'agriculture que pour la curiosité, les Mobeurs vivant essentiellement de la pêche et les Boudouma sur l'élevage.

1. SORGHO

Jusqu'aux années 80s, le sorgho serait la principale culture des Mobeur du lit du lac. La susceptibilité de cette culture aux dégâts causés par les oiseaux granivores est citée comme étant la raison majeure pour laquelle elle a été rapidement abandonnée suite à l'introduction du maïs. Les informateurs ont affirmé que le maïs avait été introduit par les immigrés Haoussa, Manga et Fulani qui s'étaient installés dans la région pendant les années 80s (les années de sécheresse). L'introduction du blé et de l'haricot qui contribuent à la "polyculture" de la zone actuellement sont également attribuée à ces populations.

2. MAÏS

Il semblerait que le maïs a remplacé le sorgho en tant que culture de subsistance de choix. Il existe une variété de 90 jours et 4 mois. Les deux cultures sont cultivées pendant la saison froide, après les travaux sur les champs de mil sont terminés. Le fait que le maïs soit protégé contre les oiseaux permet aux paysan de se consacrer à d'autres cultures pendant des périodes qui étaient passées à garder le sorgho. Il paraît que la grande partie du maïs produite est consommée par les familles des paysans; toutes les 35 personnes interviewées ont affirmé avoir consommé au moins 50% de leur récolte.

3. BLé ET ORGE

La variété du blé constaté dans la zone d'étude atteind, semble-t-il, la maturité dans un délais de 50 -60 jours, la variété de l'orge atteignant la maturité dans un délais moins de 40 jours. Les deux cultures sont généralement semées vers la fin du janvier. D'après les informations, le développement de ces cultures relève d'une importance secondaire (après le maïs et l'haricot). Les informateurs affirment que tant le blé que l'orge sont des cultures de rente; une quantité limitée est consommée en périodes des cérémonies. Tous les informateurs affirment avoir vendu plus de 50% de leur récolte. Une contrainte majeure de ces culture serait leur susceptibilité aux attaques des oiseaux granivores. En général, les informateurs déclaraient que, compte tenu du besoin élevé en eau du blé et de l'orge par rapport au maïs et à l'haricot, ils ont dans l'immédiat plus affecté par l'asséchage progrssif de la région.

4. HARICOT

Bien que les attaques des insectes auraient gravement

réduit les récoltes au cours de ces dernières années, l'haricot aurait constitué la culture de rente la plus importante développée dans la zone. En général, l'haricot est semé vers la fin du février dans les bas-fonds humides. La récolte idéalement s'effectue avant le commencement de l'hivernage et la réinondation de la cuvette. Tous les informateurs hommes qui cultivent l'haricot affirment le considérer en tant que leur source de revenu en espèces la plus importante. La demande commerciale de l'haricot (du Nigeria) ayant suscité sa production en tant que culture de rente aurait vu le jour pendant le milieu des années 80s. La diminution des récoltes de l'haricot est attribuée principalement à l'infestation des insectes, se mettant en deuxième place après l'asséchage progressif du lit du lac (attribué en partie à la dérivation du Fleuve Komadougou per les Nigerians).

TABLEAU 7
Calendrier sur l'agriculture dans le bassin du lac Tchad pour la campagne 1990.

TYPE DE CULTURE	Ja	F	M	A	M	J	Jl	A	S	O	N	D
Mil (plu)					^^	^	--	--	^^			
Maïs (hum)	^^	-	-	*	*					^^	^	
Blé/orge		-	-*	**						^	^	
Haricot		-	-	-		*	*					

Source: Etude Socio-Economique des Espaces Riverainsdu Lac Tchad, Niamey, 1990

^^ = préparation de terrains
-- = désherbage et autres travaux champêtres
** = récolte

B. ELEVAGE

1. MOBEUR

Les Mobeur dans le lit du lac semblent en possession de moins d'animaux par rapport à leurs homologues au Kadzell. La raison donnée très souvent à ce phénomène est qu'il y 20 ans, les systèmes de production des Mobeur dans le lit du lac étaient basés sur la pêche. L'élevage semble concerner presqu'entièrement les petits ruminants. Comme dans le cas du Kadzell, un plus grand pourcentage des femmes plus que les hommes possèdent ces animaux. Les informateurs ont donné approximativement les mêmes réponses concernant leur prédilection pour les caprins: le caractère modeste de leur prix, la facilité de les revendre, leur capacité de subsister sur de différents

types de pâture, etc. Egalement comme dans le cas du Kadzell, les semblent investir une plus grande proportion de leur richesse personnelle dans les petits ruminants par rapport aux hommes et sont moins disposées à liquider ces biens en des périodes autres que celles de crises.

2. BOUDOUMA ET BOKOLOGI (FULANI)

Les Boudouma sont des agro-pastoralistes dont les conditions de vivre, paraît-il, sont analogues à celles des Fulbé à savoir, développer les cultures pluviales pendant l'hivernage et élever le bétail (espèces Kouri). Leur présence sur le territoire nigerien est d'habitude limitée à l'hivernage dans la mesure où leurs bétail préfèrent le fourrage frais. Autrement, depuis les années 70s, ils ont suivi, paraît-il, les eaux reculantes du lac vers le Tchad et le Nigeria. Les informations sur cette populations sont rares.

Les Bokolgi sont des Fulani pastoralistes (comme les Wodaabé). Ils élèvent le bétail (espèces Zébou), souvent avec un complément significatif d'ovins. Leur présence sur le territoire nigerien aurait commencé avec le retrait des eaux du lac, c'est en ce moment où ils étaient arrivés du Cameroun. Leur cohabitation dans les environs de la zone agricole avec les populations sédentaires serait à la base des conflits fréquents concernant les droits de passage et les dégâts de cultures.

D'autres groupes pastoralistes qui se trouvent parfois sur le territoire nigerien (mais non concernés par la présente étude) dans le lit du lac comprennent les Kanembou, les Sougourti, les Jetko, les Toubou, les Arabes et les Ouda (sous-groupe des Fulani).

C. RESSOURCES NATURELLES

1. CUEILLETTE

La très peu de flore qui existe dans le lit du lac serait récoltée pour consommation ou vendre.

2. PêCHE

Depuis approximativement les années 20s jusqu'aux sécheresses des années 1968-75, la pêche aurait constitué la principale source de subsistance des populations Mobeur proches du lit du lac. Depuis lors, les eaux du lac ont reculé entièrement du territoire nigerien.

D. ARTISANAT

La variété des produits artisanats exposés par les Mobeur du Kadzell semble pratiquement inexistant chez les Mobeur dans le lit du lac. Les informateurs expliquent cette situation en

affirmant que leurs produits artisanaux tels que la fabrication de pirogues et d'autres équipements de pêche qui étaient fondamentaux dans la culture de pêche ne sont plus utiles.

E. MIGRATION SAISONNIèRE

Au milieu des années 80s, le lit du lac a attiré des immigrés. L'agriculture et la pêche, paraît-il, étaient ainsi devenues florissantes dès le retrait des eaux du lac. Une certaine section de cette population immigrée s'est installée définitivement dans la zone. Jusqu'à une date récente, il est affirmé que personne envisageait d'émigrer de cette zone. Deux facteurs auraient changé ce phénomène, à savoir, le retrait continu des eaux du lac a rendu l'agriculture et la pêche progressivement moins productives et le ravage que causent des insectes sur l'haricot (la culture sur laquelle la majorité de la population dépend) pendant trois années consécutives. Approximativement 60% des informateurs affirment que ces facteurs sont à la base du nouveau phénomène de la migration saisonnière de jeunes gens de la zone. Un groupe de vieillards ont déclaré que "si l'année en cours est analogue aux trois années écoulées (par exemple mauvaise récolte des haricots), nous allons émigrer également." Malgré le fait que leurs besoins en subsistance soient satisfaits, les informateurs estiment en général que leurs fortunes sont considérablement diminuées, citant que à leur époque, ils étaient d'abord des pêcheurs avant de se transformer en cultivateurs (de la canne à sucre, des ignames, des fruitiers et autres cultures tropicales); ces deux manières de vivre ont disparues. Ils expriment leur point de vue en disant que **"nous disposions de toutes les ressources pour évoluer toute l'année....aujourd'hui, nous nous débrouillons pour vivre".** Plusieurs individus qui émigrent de cette zone affirment qu'ils se dirigent vers le sud-ouest à un endroit appelé Shimowa (Nigeria) où la présence des eaux du lac permettent l'agriculture et la pêche.

En ce qui concerne les populations installées sur les terres du lit du lac, le déplacement et/ou la migration ne doivent pas être considérés comme étant un nouveau phénomène particulièrement traumatisant. Les niveaux de l'eau et les conditions de l'agriculture, de la pêche et du pâturage toujours changeant ont nécessité un certain degré de mobilité. Le fait qu'un certain nombre d'informateurs considèrent leur éventuel déplacement avec un sentiment de mécontentement provient peut-être du fait qu'ils sont récemment (5-40 ans) plus habitués à la vie plus sédentaire.

III. Echange intérieure et trans-frontalière

La sécurité alimentaire sur le Kadzell et dans la région constituant le lit du lac semble se baser sur l'échange avec le Nigeria. Les produits agricoles constituent les principaux ressources de cette échange.

TABLEAU 8

Conversion du FCFA en Naira	
1991 au début de l'année 1992	1 000 F CFA = 55 N
La grande partie de l'année 1992	1 000 F CFA = 50 N

LE KADZELL

A. AGRICULTURE

Cultures pluviales

1. MIL

La grande partie du mil trouvé sur le Kadzell serait importé du Nigeria. Malgré les ruptures occasionnelles de cette fourniture, 144 sur le total de 163 informateurs du Kadzell affirment que le mil constitue leur garantie de sécurité alimentaire; **"pendant plusieurs années, c'est grâce aux importations du Nigeria que nous vivons ici,...qu'est-ce que l'on peut trouver dans cette localité pour manger?"** Le mil serait importé au Kadzell par l'une des trois manières générales, à savoir, en frac par les paysans et les commerçants qui s'approvisionnent depuis le Nigeria, en quantités moyennes (2 - 4 sacs) par des paysans qui l'achètent dans les villes frontalières au Nigeria et en petites quantités (moins d'un sac) par des particuliers qui s'approvisionnent à partir des marchés des villes frontalières.

IMPORTATION EN FRAC: Sur les 12 grossistes interviewés, 7 affirment avoir importé le mil tant pour leur propre consommation que pour vendre. Les points d'achat seraient très souvent une grande ville à l'intérieur du Nigeria, d'habitude à Maiduguri. Parmi les 12 acheteurs en frac interviewés, 10 sont cultivateurs du poivron (par rapport aux commerçants professionnels de céréales). Tous les 10 personnes affirment que la vente de leur poivron constitue la source principale du revenu en espèces avec lequel ils achètent le mil. Ils énumèrent deux stratégies distinctes qu'ils emploient pour effectuer ces transactions. Premièrement, ils essayent de passer leur poivron aussitôt que

possible (souvent en vendant le poivron frais) pour profiter du prix élevé de ce produit dès le commencement de la campagne, achetant ainsi en revanche du mil à la première occasion (quand les prix sont très faibles). Deuxièmement, les uns et les autres se regroupent pour louer un véhicule, transportent le poivron à l'intérieur du Nigeria (où la demande est élevée par rapport à la frontière), vendent le produit, achètent du mil pour rentrer avec. Dès qu'ils regagnent le Kadzell, leurs activités de collaboration s'arrêtent. Un certain nombre d'informateurs affirment qu'ils emmagasinent le mil et attendent la hausse des prix avant de le vendre, tandis que d'autres procèdent immédiatement aux ventes.

IMPORTATION EN QUANTITES MOYENNES: Les acheteurs du mil en quantités moyennes sont ceux qui en importent environ deux ou quatre sacs. L'ensemble des 38 de ces individus interviewés affirment être consommateurs de ce qu'ils importent (non revendeurs). Ils affirment également qu'ils ont vendu du poivron afin de se procurer les fond nécessaires pour réaliser ces achats. Par ailleurs, ils admettent que la vente du poivron constitue la principale source de revenu en espèces pour acheter le mil. De ces ventes, 11 se sont effectuées au Niger, les autres 27 ayant lieu au Nigeria. A l'exception de 5 personnes, tout le monde achète son stock de mil dans un marché d'une ville frontalière du Nigeria, estimant que la modestie de la quantité achetée ne justifie pas les dépenses d'un voyage pour aller à une ville à l'intérieur du pays. Ces opérations sont notamment plus individualisées par rapport à celles réalisées par les grossistes. Aucun informateur n'affirme avoir se regrouper avec d'autres acheteurs moyens dans le processus de vente du poivron ou d'achat du mil. Un certain nombre de ces personnes semblent avoir le même niveau que les gros acheteurs du mil sur le plan économique, mais de différentes contraintes (la nécessité de rester sur le terrain, le manque de connaissances sur les circuits commerciaux, etc..)les empêchent à adopter la stratégie d'acheter en gros.

IMPORTATION EN PETITES QUANTITES: Les acheteurs du mil en petites quantités sont ceux qui achètent un sac ou moins à chaque opération.75 des informateurs affirment qu'ils achètent le mil de cette manière. Sur ce chiffre, 24 affirment être tant consommateurs que revendeurs, 51 personnes admettant qu'ils sont exclusivement des consommateurs. Sur l'ensemble des informateurs dans cette catégorie, 58 sont des femmes (plus que la moitié de ce nombre sont des veuves ou des divorcées). Seuls 11 de ces informateurs affirment que la vente du poivron constitue la principale source de revenu avec lequel ils achètent le mil. Le revenu en provenance de la vente des nattes, de la vannerie, des petits ruminants, de la cueillete et des produits de première nécessité aurait constitué un grand pourcentage des fonds en espèces utilisés pour acheter ces céréales. Leur startégie consiste à acheter le mil dans un marché d'une ville frontalière

du Nigeria. L'achaht du mil ne constitue pas souvent la principale raison de leur voyage au marché dans la mesure où il coincide avec leurs activités commerciales à petite échelle (vente de condiments de sauce, de noix de cola, de nattes, etc...). Pour des raisons tant économiques que logistiques, la quantité de mil achetée, paraît-il, n'excède pas souvent le quart d'un sac (12,5 kg); les fonds ne sont pas disponibles pour acheter une plus grande quantité et la quantité achetée est souvent transportée au village sur la tête de l'acheteur. Une certaine quantité de ce mil, d'après les informations, est revendue à mesures de tasse dans les marchés locaux du Kadzell.

Il s'âgit là des trois méthodes les plus décrites par lesquelles le mil serait importé et distribué dans l'ensemble du Kadzell. Il en existe plusieurs autres, mais la dynamique semble rester essentiellement la même; la source des importations du mil est le Nigeria et le moyen d'échange est d'habitude le poivron (exception faite des acheteurs des petites quantités).

Paraît-il qu'il existe une petite quantité de mil d'une production locale qui est commercialisée sur le Kadzell. Sur les 163 personnes interviewées, 23 affirment avoir vendu une partie de leur récolte du mil à une certaine période au cours des quatre dernières années (il n'y avait aucune récolte pendant deux de ces quatre années). L'ensemble de ces personnes sont des cultivateurs du poivron qui estiment que les problèmes de cash-flow sont à la base de ces ventes (elles fournissent les fonds en espèces qui leur permettent d'acheter le carburant, des engrais ou les pièces de pompe à eau). Ils préfèrent, de par leur déclaration, vendre le mil au lieu de consentir un prêt, sachant très bien qu'ils seront éventuellement obligé à acheter des céréales à des prix exorbitants.

2. HARICOT

La commercialisation des haricots sur le Kadzell serait l'activité la plus importante dans la région sud-est de Diffa. Approximativement 20% des informateurs de cette partie spécifique du Kadzell affirment que l'haricot constitue leur source de revenu en espèces la plus importante avec lequel ils achètent du mil (la première étant du poivron). Les cultivateurs d'haricot affirment qu'ils stockent leur récoltes (pour attendre des prix élevés) si leur situation le permet. Le stockage consiste à enterrer les haricots dans une chambre souterraine non-cimentée et couverte avec une terre compacte; cette méthode de stockage, d'après la population, permet d'étouffer les insectes ayant été récoltées en même temps que les cultures et d'empêcher d'y avoir accès. Les informateurs admettent que Diffa est le marché de choix pour les ventes effectuées à mesure (tasse), les ventes en frac (plus d'un sac de 50 kg) s'effectuant généralement dans les villes frontalières nigerianes. Un nombre important de ces cultivateurs affirment que l'haricot envoyé au Nigeria en

contrebande est cours le risque de confiscation par les douaniers nigeriens.

Au cours de la campagne 1991-92, l'haricot, selon les estimations, était vendu à 20 Naira la tasse sur le marché de Diffa (400 Naira par un sac de 50 kg). Ce prix se serait augmenté à 30 Naira la tasse (600 Naira par un sac de 50 kg) pendant la période de la chaleur. En février 1993, le prix aurait chuté à 20 Naira la tasse compte tenu de l'abondance de nouvelle récoltes d'haricot grâce à la campagne 1992-93.

3. RIZ

Sur les 95 informateurs affirmant être cultivateurs de riz, 67 acceptent qu'ils vendent une partie de leur produit. Approximativement 70% des ces personnes affirment avoir utilisé les recettes qui en découlent pour acheter du mil. Entre le mil et le riz, le premier est le vivre préféré pour la consommation quotidienne pendant deux saisons; un goût acquis de préférence et du fait qu'un sac de mil dure plus long temps par rapport à un sac de riz (le riz commercialisé dans cette région est décortiqué). Approximativement 80% des informateurs ayant vendu une partie de leur riz affirment l'avoir vendu dans une ville frontalière nigeriane, la vent de la partie restante s'effectuant sur le Kadzell. Le prix est souvent le même pour un sac de riz et un sac de mil, le deuxième coûtant parfois plusieurs centaines de francs de plus.

Dans le marché de Diffa, le riz serait vendu à 10 Naira la tasse et 200 Naira le sac de 50 kg, cela représentant le prix le plus bas pendant la campagne 1991-92. Le prix se serait augmenté à 15 Naira la tasse et 300 Naira le sac de 50 kg à son prix le plus élevé. En février 1993, la tasse se serait vendue à 14 Naira et le sac de 50 Kg à 300 Naira.

Cultures de contre-saison

1. POIVRON

Le poivron semble fournir la source unique de revenu en espèces la plus importante pour les cultivateurs du Kadzell. Le poivron est vendu frais et séché.

Au niveau de la partie du Kadzell entre Diffa et Mainé-Soroa, une quantité significative du poivron frais est commercialisé. Ces ventes sont les premières de la campagne (novembre-décembre), profitant ainsi des prix élevés offerts sur un marché avide. Les cultivateurs vendent ce produit en des sacs de 50 kg. Le transport et la vente du poivron frais doit être relativement rapide dans la mesure où les produits commencent à se gâter après deux ou trois jours. La destination de l'ensemble du poivron frais serait les centres urbains du Nigeria; aucun

informateur n'a affirmé avoir vendu du poivron frais (en gros) au Niger. Approximativement 85% des informateurs admettant être vendeurs de poivron fais affirment que les ventes se sont effectuées dans une ville frontalière nigeriane (le reste étant vendu directement aux commerçants nigerians au niveau de l'exploitation). Tant le risque de dégât et le caractère volatil du marché semblent décourager la majorité des cultivateurs d'essayer d'acheminer leurs produits vers les marchés terminaux à l'intérieur du Nigeria. Le prix offert pour ce poivron chute rapidement après les première quelques récoltes quand le marché est saturé. L'ensemble de ce poivron serait orienté vers les destinations de Maiduguri, Kano ou Lagos.

Le poivron qui est séché, stocké et vendu six-dix mois après la récolte, se vend à un prix plus intéressant que le poivron frais. Cependant, l'avantage de vendre du poivron frais en novembre-décembre, même si les bénéfices ne sont pas aussi intéressantes que celles du poivron séché vendu plus tard, est que la période entre novembre-décembre est celle où les prix du mil sont relativement faibles. Plusieurs informateurs estiment que les bénéfices plus élevées à gagner en séchant et stockant le produit pour six-dix mois seraient largement annulées par l'accroissement des prix du mil au cours la même période. En conséquence, ils préfèrent vendre le poivron frais afin d'acheter le mil immédiatement.

La grande partie de l'ensemble du poivron qui est commercialisée n'est pas frais mais plutôt séché.Il est vendu en des sacs de 50 kg qui pèse approximativement 17 kg quand il est plein. La grande partie du poivron produit dans le Département de Diffa semble s'exporter vers le Nigeria, une faible quantité étant transporté dans les centres urbains au Niger.

Vente effectuée au Nigeria: Approximativement 70% des informateurs cultivant le poivron affirment avoir vendu une proportion de leur récolte au Niger à un certain moment au cours trois dernières années. Si ce poivron est destiné aux marchés occidentaux à l'intérieur du Niger, il se vend à une station au bord de la route où le poivron rassemblé. Ces stations constituent des points où les commerçants locaux et d'ailleurs placent leur commande pour le poivron. La personne chargé d'une telle station (dilali), à son tour, achète le poivron auprès des cultivateurs (qui l'amènent à la station) pour satisfaire les commandes. Les informateurs déclarent que le prix proposé à ces stations est souvent dix ou vingt Naira plus que celui offert dans les villes frontalières du Nigeria. Ces stations, paraît-il, se sont développées au milieu des années 80s. La majorité de ces stations sont situées au bord de la Route Nationale goudronnée. Les trois stations de collecte les plus grandes semblent avoir un volume maximum de transaction de 300 à 400 sacs

de poivron par semaine pendant la période de production maximale.[73]

En dehors du poivron qui fait son entrée dans les marchés nigeriens par le biais des stations de collecte, un petit pourcentage de ce produit est acheté directement auprès des cultivateurs au niveau de leur exploitation. Il semble que ces acheteurs sont souvent des commerçants de Diffa qui envoyent leurs représentants pour sillonner la zone de production à bord des véhicules pick-up. Le poivron ainsi acheté est souvent transporté à Diffa pour stockage ou transfert dans un autre véhicule plus grand et expédié vers l'ouest.

Outre les transactions à une grande échelle telles que celles décrites ci-dessus, il existe des ventes de petites envergures sur les marchés locaux. Le poivron est vendu par la mesure de tasse dans l'ensemble de la région qui est utilisé dans la préparation des sauces. La vente de cette manière, disent-ils, est une occupation des femmes (les hommes effectuant les ventes en gros). La grande partie de ce poivron, affirment-ils, représente la quantité que la femme/vendeuse gagne en participant aux travaux de récolte et de repiquage et laquelle elle stocke jusqu'à ce que la hausse des prix favorisent les ventes de petite envergure.

Le marché nigérien pour le poivron est, paraît-il, basé essentiellement sur la demande dans les centres urbains tels que Niamey, Maradi et Zinder. Bien que le poivron soit produit dans les zones entourant ces localités, la quantité produite est manifestement insuffisante pour satisfaire la demande existante; **"la production des 3 régions est inférieure à celle de Diffa. Elle ne couvre pas leurs besoins compte tenu de l'importance de la demande."**[74] En dépit de cette demande, toutefois, la plupart des informateurs semblent préférer l'exportation vers le Nigeria compte tenu de la facilité relative de transport et de faibles cas de taxation "irraisonnable".

2. GOMBO

Le gombo est une culture cultivée par les femmes. Selon la quantité requise pour la consommation domestique, une femme peut achever la campagne avec un excédent. Sur les 74 informateurs femmes sur le Kadzell, 44 affirment qu'elles

---

[73] HAROUNA, Koré, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filière de oivron de Diffa, Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), Niamey, août, 1992, p. 65

[74] HAROUNA, Koré, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filière de Poivron de Diffa, Fonds International pour le développement Agricole (FIDA), Niamey, août, 1992, p. 82

cultivent le gombo. Sur ce total, 18 femmes affirment avoir achevé au moins l'une des trois dernières campagnes avec deux ou plusieurs sacs excédentaires de gombo. Cinq de ces femmes avaient vendu la production excédentaire immédiatement tandis que 13 l'avaient stocké pendant plusieurs mois jusqu'à la hausse des prix vers le début du mois d'avril ou de mai. Celles qui avaient stocké leur production excédentaire affirment avoir vendu au moins un sac en utilisant la mesure de la tasse dans les marchés locaux sur le Kadzell. Les ventes en gros s'effectuent souvent dans les villes frontalières nigerianes.

Au de la campagne 1991-92, le prix du gombo, selon les estimations, était 15 Naira la tasse et 300 Naira le sac (sac de 50 kg par la dimension et non le poids). Ce prix se serait monté à 400 Naira le sac pendant la période de prix les élevés. Pour la campagne actuelle, quand le gombo était moins cher, il aurait été vendu à 20 Naira la tasse et 400 Naira le sac.. Ce prix, disent-ils, s'est éventuellement augmenté à 25 Naira la tasse au maximum et 500 Naira le sac de 50 kg.

3. OIGNONS

Sur les 89 cultivateurs interviewés, 38 affirment être producteurs d'oignons. Approximativement 65% admettent avoir achevé au moins l'une des trois dernières campagnes avec une production excédentaire qu'ils ont commercialisée. Approximativement 85% déclarent qu'ils avaient stocké leur récolte pour attendre la hausse des prix vers début du mois d'avril ou de mai, les autres 15% affirmant avoir vendu leur production immédiatement. Sur le total de 27 personnes qui avaient commercialisé leurs oignons, 24 affirment avoir effectué les ventes dans le marché d'une ville frontalière nigeriane. Les trois autres, dont les lieux de résident se trouvent dans les zones périphériques de 15 km de Diffa, ont vendu leur production à Diffa.

Toujours au cours de la campagne 1991-92, les oignons, semble-t-il, étaient vendu à 60 Naira au moment des prix faibles et à 300 Naira au moment des prix élevés. En février 1993, les premiers oignons entrant le marché de la nouvelle récolte ont baissé le prix à 80 Naira le sac.

4. MIL

La grande partie du mil produit sur le Kadzell serait exportée vers le Nigeria. Sur les 56 cultivateurs de mil interviewés, 95% affirment qu'ils vendent 50% de leur récolte annuelle dans une ville frontalière nigeriane. Les paysans qui sont premiers à récolter procèdent immédiatement aux ventes, tirant ainsi profit des prix élevés offerts par un marché avide de la même manière que pour le poivron frais. Après cette période initiale, les informateurs affirment que leurs besoins

personnels (prêts à rembourse, cérémonies à organiser, etc...) déterminent s'ils doivent stocker les récoltes pour attendre la hausse des prix ou procéder immédiatement aux ventes (à des prix faibles). Approximativement 80% des informateurs déclarent qu'ils devaient vendre au moins une partie de leur production immédiatement après les récoltes. La courbe de prix concernant le mil semble être en parallèle avec celle relative au poivron, remontant pendant ou après l'hivernage jusqu'au commencement de la récolte subséquente.

Pendant l'hivernage de l'année 1992, les prix du mil, paraît-il, dans le marche de Diffa s'étaient augmentés à 20 Naira la tasse et à 400 Naira le sac de 50 kg. Depuis février 1993, ces prix sont restés en vigueur dans la mesure où les récoltes de la campagne en cours ne sont pas encore effectuées.Il doit être mentionné que, bien que ces prix proviennent d'une cotation, aucune quantité de mil n'est actuellement disponible pour vendre; les commerçants nigerians auraient tout acheté.

5. CORIANDRE

Le cas de la coriandre est presqu'identique à celui du mil. La grande partie de l'ensemble de la coriandre produite sur le Kadzell serait exporté vers le Nigeria. Tous les 22 cultivateurs de la coriandre affirment qu'ils vendent leur production dans les marchés des villes frontalières nigerianes. Que ces personnes stockent leurs récoltes ou non jusqu'à la période des prix forts dépend presque des mêmes facteurs qui déterminent le stockage de mil. Il doit être mentionné que plusieurs personnes cultivant la coriandre s'abstiennent de la production du mil (et le vice versa) dans la mesure où le calendrier de semis et la main-d'oeuvre sont identiques.

6. LÉGUMES, "GORKO" ET CULTURES DE CONTRE-SAISON

La proclivité avec laquelle les courges, le concombre, les ignames, la tomate, le yallo [75] et le melon sont commercialisés semble avoir des rapports avec la proximité du producteur à un grand marché (c'est-à-dire de 2000 habitants ou plus). Sur les 163 informateurs sur le Kadzell, 147 affirment être producteurs d'au moins l'une de ces cultures, mais 78 seulement estiment que ce facteur représente plus de 20% de l'ensemble de leur revenu annuel. Parmi ces 78 personnes, plus de la moitié sont des femmes.

La tomate (séchée), la courge et les ignames, selon les informations, sont souvent stockées à l'attente de la hausse des prix avant de procéder aux ventes. Le concombre et le "yallo"doivent être vendus immédiatement dans leur état frais.

---

[75] une légune similaire à une aubergine qui est consommée crue

Le "gorko", une baie qui est utilisée par les femmes pour donner la couleur rouge à leurs dents, est également vendue fraise. Aucun cas n'a été mentionné par un informateur pour affirmer que ces produits sont vendus en gros. Parmi les personnes interviewées, il ressort que ces produits se vendent très souvent parmi de différents autres produits (nattes, arachides grillées, condiments de la sauce, de petites mesures de mil, etc...). D'après les informations, la vente de ces produits ne constitue pas le principal objectif du déplacement de la vendeuse pour le marché mais plutôt un objectif entre plusieurs autres.

Les cultures de contre-saison telles que la laitue, les carottes et les aubergines sont commercialisées plus fréquemment dans les proximités des plus grandes villes. Les premières récoltes de ces cultures sortent souvent sur le marché de Diffa parfois en décembre. L'offre excédentaire suivant la première apparition déclenche la chute rapide des prix offerts. Sur le marché de Diffa, un grand nombre des produits de contre-saison ne sont pas commercialisés par les cultivateurs mais plutôt par des revendeurs. La période fourniture de ces produits ne dépasse pas quatre mois de toute l'année.

B. COMMERCE DU BéTAIL

Le commerce du bétail et les produits d'animaux ne semble pas avoir la même importance parmi les activités économiques de la population du Kadzell comme l'a été constaté au niveau du Mangari. Ce phénomène peut s'expliquer partiellement par le fait que le Kadzell est une zone essentiellement agricole, celle de Mangari étant considérablement pastorale.

1. BOVINS

Achat: Sur les 18 informateurs qui achètent des bovins, 15 affirment que les villes frontalières nigerianes sont leurs premiers choix pour les achats (compte tenu la sélection et de la proximité). Tous ces informateurs affirment que la commercialisation du poivron constitue leur principale source de revenu avec lequel ils achètent ces animaux. Les bovins ainsi achetés au Nigeria sont souvent acheminés vers le village en contre-bande pour éviter les droits de douane. L'ensemble des informateurs affirment avoir acheminé les animaux achetés sur pied et non par à bord des véhicules, utilisant les services d'un parent pour les guider ou en payant une petite somme aux guides. Pour ces informateurs, les bovins représentent une forme préférée d'économie à long terme.

Vente: D'un total de 197 informateurs (Mobeur et Wodaabé), 63 affirment avoir vendu des bovins à une certaine période au cours des dernières trois ans. Le marché d'une ville frontalière nigeriane est mentionné comme étant le point préféré de l'ensemble de ces informateurs à l'exception de 7 personnes. (Il

doit être noté que plusieurs marchés sur le Kadzell n'entreprennent les transactions des bovins que pendant l'hivernage; que la présente étude fût réalisée pendant la saison sèche/froide peut accorder trop d'importance aux marchés nigerians). Les ventes des bovins sont, paraît-il, effectuées par les bons offices d'un intermédiaire (dilalma en Kanouri). Approximativement 80% des informateurs affirment qu'ils accompagnent leurs animaux au marché de la vente avant de les confier au dilalma. Seuls 20% affirment qu'ils confient leurs bovins à un dilalma pour les prendre du village, les vendre au marché et revenir avec le revenu en espèces. Ces individus étaient notamment des Mobeur qui connaissaient et avaient confiance en leur dilalma.

Des cas limités de la vente de bovins concernent des bouchers locaux. Tous les 31 personnes qui affirment avoir effectués de une vente au cours des trois dernières années disent qu'ils étaient obligés, ces ventes ne concernant que les animaux malades ou sur le point de mourir. Ces animaux étaient vraisemblablement vendus au boucher à un prix qui est entre le tiers et un quart du prix approprié sur le marché libre si les animaux étaient en bonne santé. Les ventes aux bouchers constituent des moyens pour éviter une perte totale.

2. PETITS RUMINANTS

Sur les 197 résidants interviewés sur le Kadzell (Mobeur et Wodaabé), 132 affirment être en possession des petits ruminants et les avoir commercialisé à une certaine période au cours des trois dernières années. Approximativement trois quarts de ces personnes ont déclaré qu'ils préfèrent les caprins aux ovins. Sur ces informateurs, 72 sont des femmes et 60 des hommes.

Achat et vente: Les caprins sont disponibles dans chaque marché du département. Hommes et femmes de tout groupe d'âge s'intéressent à leur commercialisation (bien que la transaction du marché proprement dite est exclusivement opérée par les hommes). Il semble que l'importance économique attachée à la commercialisation des petits ruminants est plus élevée chez les personnes qui n'ont pas d'accès direct au revenu du poivron. Naturellement, cela fait apparaître plusieurs femmes. Parmi ces femmes, 38 sont soit des veuves ou des divorcés. La majorité estiment que le capital investi dans ces animaux représente leur source de liquidité financière la plus importante en périodes de crises économiques. Sur les 72 femmes interviewées, 66 affirment qu'elles procéderaient à la fabrication de nattes, à la vente des fruits/baies recueillis, à la réalisation des activités de revente à petite échelle et à la préparation des friandises avant de faire recours aux ressources d'animaux. Il s'âgirait de la vente de son dernier caprin que la majorité de ces femmes considèrent comme étant une indication de leur "pauvreté réelle."

La plupart des ventes d'animaux par les femmes dans ce groupe d'échantillon se seraient produites pendant la saison chaude et pluvieuse (avril-septembre quand les prix des animaux sont très faibles et ceux du mil sont à leur niveau le plus élevé.

C. ARTISANAT

Nattes: Sur les 163 informateurs du Kadzell, 121 affirment être engagés dans la fabrication de nattes à titre commercial (69 femmes et 52 hommes). Dans ce groupe, l'importance économique accordée à la vente de nattes dépendrait de l'accès de l'individu au revenu du poivron. Parmi les femmes, presque la moitié sont mariées aux cultivateurs de poivron et celles-ci affirment que le revenu du poivron est géré par les maris. Les ventes de nattes fournissent aux femmes une source de revenu personnelle. La grande parties des activités de fabrication et de vente de nattes se réalisent pendant la saison chaude, étant donné que le nombre d'activités alternatives en cette période est considérablement réduit. A l'exception des cas limités concernant les ventes en gros dans le marché de Diffa, la commercialisation de nattes au niveau du Kadzell se serait réalisée, de manière presqu'invariable, à de petites échelles. La majoritédes informateurs ont déclaré qu'ils procèdent à la vente dès que la fabrication est terminée. Ils affirment également qu'ils fabriquent et vendent des nattes pour satisfaire leurs besoins immédiats sans les stocker à l'attente d'une demande accrue pendant l'hivernage. Les nattes sont vendus dans chaque marché du département(tant au Niger qu'au Nigeria). Selon les informations, les nattes sont envoyées au marché en tant que produit secondaire vendu en même temps que les produits habituels du vendeur. La vente de nattes ne constitue pas souvent la principale raison de l'individu pour se rendre au marché. Les nattes fabriquées par des handicapés ou des personnes invalides sont confiées à un parent ou ami qui se rendre au marché pour vendre.

D'après les informations, une natte (la variété la plus simple)d'un homme ou d'une femme prend entre une ou deux semaines et cela, en fonction de la compétence du fabricateur. Une natte de cette qualité coûtait 15 Naira il y a un an. Le prix s'est éventuellement augmenté jusqu'à 20 ou 25 Naira.

D. COMMERCE DE PRODUITS DE PREMIèRE NéCESSITé

Le commerce en produits de "première nécessité" à une petite échelle est réalisé tant par les hommes et les femmes de tout âge (les nouvelles épouses étant la seule exception). Les trois cas suivants sont des exemples qui peuvent être considérés comme étant répandus:

L'informateur est une femme Mobeur mariée ayant approximativement l'âge de 53 ans qui habite un village

dans le bassin du fleuve. Son mari est un cultivateur du mil et du riz (il fabrique des nattes pendant la saison morte). Ils ont deux personnes à charge (une fille non-mariée et une petite-fille). L'informateur possède 12 caprins (son mari possède une âne). Lorsqu'elle ne participe pas aux travaux champêtres de son mari ou cultiver du gombo (dans la parcelle irriguée de son fils), elle fabrique des nattes et entreprend le commerce à une petite échelle. Ce commerce consiste à vendre l'huile végétale chez elle (quotidien) ainsi que des condiments de sauce et des nattes dans le marché du village (hebdomadaire). Elle achète l'huile dans un marché nigerian qui se trouve à 15 km de son village. Il y a au moins trois autres femmes qui vendent de l'huile également de chez elles dans le même village. Elle affirme qu'au moins elle vend un conteneur de 18 litres par semaine ou deux, réalisant ainsi une bénéfice de 20 à 30 Naira (par conteneur). Elle a commencé ce commerce il y a trois ans de cela, ajoutant qu'elle fait également le marché hebdomadaire de son village pour vendre des condiments de sauce, des nattes (qu'elle aurait fabriquées) et une certaine quantité de mil et de riz à la mesure. D'après elle, elle n'est pas entièrement contente avec la modestie des bénéfices qu'elle gagne de ses activités commerciales, concluant que la réalisation de ses différents travaux ménagers et agricoles limitent le temps qu'elle aurait pu consacrer au commerce.

L'informateur est un homme Mobeur ayant approximativement l'âge de 32 ans qui habite un village dans le bassin du fleuve. Il cultive le mil, du poivron et du blé (il possède une pompe é eau conjointement avec son père). Il possède également 7 caprins, 8 ovins et 1 cheval. Sa femme, qui est la seule personne à sa charge et qui lui porte assistance dans les travaux champêtres, possède 5 caprins et fabrique des nattes pendant ses temps libres. L'homme fait le commerce sur une petite échelle toute l'année et dont les produits comprennent du sucre, du thé, des noix de cola, des biscuits, des chaussures en plastique, des pagnes, des épingles de sûreté, des piles, du savon, des miroirs, des lames à rasoire et autres produits divers. Il se rend à trois différents marché régulièrement; le premier est au Nigeria (15 km de son village) pour se ravitailler, le deuxième dans une zone pastorale (60 km de son village) pour effectuer ses ventes et le troisième dans son propre village pour vendre également. L'ensemble de ces produits mentionnés ci-dessus sont vendus de chez lui quotidiennement. Il a commencé ce commerce il y a 5 ans grâce au revenu de la production du poivron. Il

espère s'engager dans le commerce de mil qui, selon lui, s'avère très rentable. Il reconnaît le fait que la garde de ses champs de poivron et de mil par son père et sa mère pendant ses périodes d'absence pour les marchés constitue un facteur important dans sa participation continue aux activités commerciales.

L'informateur est un garçon célibataire de 16 ans qui habite un village dans le bassin du fleuve. Il participe aux travaux champêtres sur le champ de sa famille. Il cultive du poivron avec l'un de ses grands frères. Il ne possède aucun animal et n'a personne à charge. Il avait utilisé les recettes de la campagne précédente du poivron pour faire le commerce en achetant du savon, des détergents, des chaussures en plastique, des biscuits, des allumettes et des cigarettes (ces produits sont généralement d'une qualité inférieure par rapport à ceux mentionnés dans l'exemple du paragraphe précédent. Il réstocke ses produits dans un marché nigerian 15 km de son village. Il vend ses marchandises dans le marché hebdomadaire de son village. Selon lui, il emmagasine ses marchandises chez lui pendant les jours ordinaires (n'effectuant pas de vente de chez lui comme dans le cas précédent). Contrairement à l'informateur précédent, celui-ci a affirmé que son commerce n'a pas contribué de manière significative à l'ensemble de son revenu annuel. Néanmoins, il espère accroître le volume de son commerce. Il affirme notamment que cette accroissement dépendrait largement de l'infusion du capital généré par ses activités agricoles par rapport au commerce qu'il réalise lui-même. Il a affirmé que la marge bénéficiaire de ce commerce à une petite échelle et sporadique était trop limité pour permettre l'accroissement rapide escompté.

LE LIT DU LAC

A. AGRICULTURE

Cultures pluviales

MIL: Sur les 47 informateurs du lit du lac, 44 estiment que la commercialisation du mil n'est pas importante. Tous ces individus affirment qu'ils consomment la grande partie ou l'ensemble du mil qu'ils produisent.

Cultures de contre-saison

1. RIZ

Le riz n'a été introduit dans la zone du lit du lac de la localité de Mamouri qu'au cours de la dernière décennie, toutefois, les informateurs affirment que la production de cette culture connaisse une rétrogression à cause de la dérivation du Fleuve Komadougou. Sur les 6 personnes qui affirment continuer la production du riz, 5 admettent avoir vendu plus de la moitié de leur production totale pour générer du revenu en espèces. L'exemple suivant en est un cas:

> L'informateur est un homme Mobeur de 25 ans. Il cultive un champ conjointement avec l'un de ses grands frères. Les membres de la famille comprennent trois autres personnes à charge. Malgré le champ qu'ils ont cultivé, ils n'ont récolté ni mil ni haricot. Leur production totale pour la campagne 1991-92 s'était chiffrée à 10 sacs (50kg) de maïs et 10 sacs (50kg également) de riz. Ils ont réservé l'ensemble de la récolte du maïs pour leurs besoins de subsistance. Le riz a été vendu pour générer du revenu en espèces, vendant ainsi 8 de l'ensemble des sacs obtenus. Ce riz a été vendu à Malam Fatori, un grand marché d'une ville frontalière nigeriane qui se trouve à 3 km de leur village. La totalité de la production a été vendue au cours d'une période de deux mois (dès la récolte) et le riz était transporté à dos d'âne surtout pour éviter les douaniers. L'informateur a affirmé que le revenu provenant de ces ventes était utilisé pour couvrir les dépenses relatives aux cérémonies et pour acheter des habits.

2. MAÏS

Toutes les personnes interviewées dans la zone du lit du lac affirment que le maïs constitue leur culture de subsistance le plus importante. Dans quelle mesure ces individus commercialisent une proportion de leur récolte semble être en fonction de leur participation aux activités agricoles alternatives (essentiellement riz, haricot ou blé). Aucun de ces individus qui ont affirmé de ne cultiver que du maïs n'a confirmé avoir vendu plus de 25% de la production totale. Le point de vente serait presqu'invariablement le grand marché de la ville nigeriane de Mala Fatori. Seulement 7 sur les 47 personnes ont accepté avoir vendu du maïs dans les marchés des villes nigerianes de Bosso (4km de loin) ou Gadira (35 km de loin).

3. HARICOT

Le revenu provenant de la vente du haricot aurait connu une chute dramatique au cours trois dernières années et cela, dû essentiellement aux attaques de cette cultures des insectes. Au

cours des années 80s, la vente du haricot aurait constitué la source de revenu des familles la plus importante (voir tableau en Annexe III).

4. BLé

Approximativement 20% des informateurs affirment qu'ils vendent une certaine quantité du blé récolté. Tous ces individus admettent qu'ils vendent au moins la moitié de leur production totale. La grande ville frontalière nigeriane de Malam Fatori est invariablement le point de vente. La majorité de ces informateurs affirment avoir effectué ces ventes juste après la récolte (notamment au cours des trois dernières années à cause du besoin en espèces en l'absence du revenu du haricot).

B. BéTAIL

1. BOVINS ET CAMELINS

Sur les 47 informateurs interviewés dans le lit du lac, 5 affirment que la commercialisation des bovins et des camelins constitue une partie prépondérante des revenus annuels. Toutes ces personnes résident dans le village de Gadira (à la frontière du Tchad) qui abrite un marché important des animaux. Aucun des informateurs affirme être propriétaire des animaux qu'il commercialise; ils sont tous des intermédiaires. De plus nul n'a fait le commerce pour plus de cinq ans. Ils affirment tous avoir fait recours au commerce d'animaux depuis la destruction de leurs propres troupeaux suite aux sécheresses des années 1968-75 et/ou 1980-85. Trois de ces informateurs sont de l'ethnie Toubou qui étaient précédemment des pastoralistes par excellence; deux autres sont de l'ethnie Sougourti, précédemment des agro-pastoralistes. Ils affirment que le commerce de bovins et de camelins est une activité qui se déroule toute l'année. S'agissant des bovins, l'espèce achetée achetées et vendue est celle de Kouri (élevée par les Boudouma). Elle provient souvent du lit du lac à l'intérieur du Tchad. Aucun accord n'existe concernant les personnes qui achètent souvent ces animaux soit des commerçants nigerians ou d'autres éleveurs Boudouma. Les camelins qui sont commercialisés provient, paraît-il, des zones pastorales septentrionales (nigeriennes et tchadiennes) ainsi que du lit du lac à l'intérieur du Tchad. La majorité seraient achetés par des commerçants provenant du sud. Il paraît qu'un pourcentage significatif des animaux vendus dans le marché de Gadira auraient été volée (et acheminés vers ce marché parce que l'autorité administrative dans cette localité est pratiquement inexistante).

2. PETITS RUMINANTS

Sur les 47 informateurs du lit du lac, 36 affirment être en possession de petits ruminants et en avoir commercialisé

au cours des trois dernières années. La grande partie de ces transactions aurait concerné les caprins par rapport aux ovins. Le marché dans lequel ces achats/ventes s'effectuent dépend de la situation du village de l'informateur. Les informateurs des villages aux alentours de la localité de Mamouri citent de manière consistante la grande frontalière nigeriane de Malam Fatori comme étant le marché dans lequel les achats/ventes de petits ruminants s'effectuent souvent. Le marché à Bosso (Niger) relève d'une importance secondaire (le marché de bétail dans cette localité, paraît-il, s'amoindrit pendant les saisons sèche/froide et chaude). Les informateurs provenant des villages de l'extrême est du lit du lac citent à l'unanimité le marché de Gadira en tant que leur choix pour les ventes. L'ensemble des 19 informateurs femmes affirment être propriétaires de petits ruminants (tandis que moins de 50% des hommes interviewés affirment le contraire). Parmi ces femmes, 7 qui sont soit des veuves ou des divorcées affirment que la commercialisation de leurs petits constitue leur source de revenu la plus importantes après la vente des produits agricoles. L'incidence de vente de petits ruminants semble suivre la mode générale de celle constatée pour le Kadzell, prenant une grande allure pendant les saisons chaude et pluviale (quand la pénurie des denrées alimentaires est très élevée). Il est indiqué que la mauvaise récolte qu'a connu le haricot pendant les trois dernières années, occasionnant ainsi la perte d'une source vitale de revenu, est à la base de l'incidence accrue des ventes obligatoires du bétail.

C. AUTRES ACTIVITéS COMMERCIALES

Parmi les populations du lit du lac interviewées dans le cadre de la présente étude, l'incidence du commerce dans les produits non-agricoles ou d'animaux semble très limitée. Le commerce dans les produits artisanaux et les aliments localement produits semble également beaucoup plus restreint par rapport au cas constaté sur le Kadzell. Quant aux articles divers, les marchés de Gadira et de Malam Fatori semblent attirer un nombre significatif d'importateurs et de commerçants, malheureusement les contraintes de temps et de sécurité n'ont pas permis une exploration adéquate de ces activités.

5.

TROISIEME TRIMESTRE DE L'ETUDE (Zones III et IV)

Le Manga

CLARIFICATIONS:

(a)

Le Manga est le nom local donné à la zone couverte au cours du troisième trimestre de recherche. Le nom a pour origine les temps immémoriaux quand les Manga du sous-groupe Kanouri (nom de la région couverte dans le premier chapitre du présent rapport) habitaient la région. Les Manga ont depuis longtemps quitté cette région qui a toutefois porté leur nom. Par conséquent, en dehors d'une connexion historique de renom, il faudrait faire la différence entre les populations Manga et la région qui porte le même nom.

(b)

Clarification concernant l'utilisation des termes suivants ayant différentes connotations ethniques, linguistiques et de castes. Pour des raisons de simplicité, le présent rapport utilisera la forme pluriel partout, conformément à l'approche utilisée par d'autres chercheurs. Par exemple, la référence correcte à un individu du groupe Daza serait "un Dazé mais dans le présent rapport on retiendra "un Daza". Cette règle sera observée pour les tous les autres termes ci-après:

Pluriel	Singulier
Ama megra	Mégré
Teda	Tedé
Daza	Dazé
Kara	Karé
Azza	Azzé
Tiyana	Tiyéné
Agra	Egré
Washili	Washila
Mohedi	Mohira

(c)

Clarification concernant la référence aux dialectes parlés dans la région couverte par l'étude. Selon les informateurs Toubou de la région couverte par l'étude, il n'existe aucune langue qui puisse être appelée "Toubou". Par contre, il y a deux différents dialectes le Tedaga et le Dazaga. Etant donné que les locuteurs du Dazaga ont généralement eu plus de contact avec les étrangers, c'est leur dialecte qui, par erreur, a été choisi

comme représentant la seule et universelle langue de tous les Toubous. Dans le cadre du présent rapport, la distinction sera faite (Tedaga ou Dazada) dans le cas où un mot provenant de l'un de ces dialectes est employé.

A. MILIEU PHYSIQUE

Le Manga est limité par la Vallée de Dillia et le Lac Tchad au sud, le Désert du Ténéré à l'ouest et le parallèle divisant Agadem au nord. A l'est, le Manga s'étend au Tchad où il s'appuie sur le Kanem (Cf Carte E). Sur le plan administratif, la grande partie du Manga nigérien est contenu dans l'Arrondissement de N'Guigmi qui couvre 118 000 km2.

La plus grande partie du sud du Manga (zone III) peut être décrite comme étant une steppe. La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 100 et 150 mm. Les espèces d'arbres prédominantes observées dans la partie de la zone III couverte par cette étude sont *Leptadenia pyrotechnica, Balinites aegyuptiaca, Acacia raddiana, Commiphora africana,* et *Savadora persica*. A l'exception de la première, il a été observé que ces trois espèces sont concentrées dans les bas-fonds. La sécheresse chronique des 25 dernières années a, dit-on, considérablement réduit le nombre et la taille de ces arbres dans la région. La pâture est essentiellement composée de *Cenchrus biflorus* (cram cram, Fr), qui ,dit-on, a pris la place de plusieurs autres espèces pastorales plus préférées ces 25 dernières années. Le contour de la majeure partie de la région de la Zone III est plate ou légèrement ondulée, ponctuée de petites dunes et de dépressions. Le nombre, la taille et la mobilité de ces dunes auraient remarquablement augmenté ces 25 dernières années. Les profondeurs moyennes des puits enregistrées lors de cette étude variaient entre 7 et 20 mètres (Cf Carte E). Le puits le plus profond de la région -- et qui n'a pas été visité lors de cette étude -- atteindrait 36 mètres.

Dans la Zone IV, les caractéristiques qui définissent la steppe cèdent le pas à celles du désert. La pluviométrie de cette région est estimée être inférieure à 100 mm par an. La végétation devient généralement plus éparse. Les espèces d'arbres prédominantes observées dans la partie de la Zone IV couverte par cette étude sont *Balinites aegyuptiaca, Acacia raddiana, Maerua Crassifolia, Leptadenia pyrotechnica* et une qui n'est toujours pas encore classifiée (Koossuhm, Dazaga). A l'exception de *Leptadenia pyrotechnica,* ces arbres étaient presque invariablement situés dans le fond des vallées et dépressions. Le couvert pastoral de la plupart des dunes environnantes, dépourvu de toute vie arboricole, semblait être essentiellement limité au *Cyperus conglomeratus* et au *Panicum turgium*. *Selon* les informateurs, la Zone IV a un volume de pâture plus faible que celui de la Zone III plus au sud, mais a une plus grande variété d'espèces préférées (pendant la saison des pluies). *Le Cenchrus biflorus*, qui aurait déplacé plusieurs pâturages préférés dans la Zone III plus au sud est beaucoup moins prévalante dans la Zone IV. Le contour de la Zone IV change remarquablement par rapport à la platitude relative de la Zone III. Les dunes atteignant 100 mètres de haut constituent la

caractéristique géographique de la région. Dans certaines régions, les dunes sont alignées crêtes qui s'étalent sur des douzaines de kilomètres, intercalées avec des vallées équidistantes. La profondeur moyenne des puits enregistrée dans la section de la Zone II faisant partie de la présente étude était de 10,4 mètres. Des localités exceptionnelles tels que Agadem et Dibella dans l'extrême nord de la région ont des sources naturelles.

Tableau 9

Flore du Manga	
Nom en Dazaga	Nom scientifique
Herbes:	
nohgoo	Cenchrus biflorus
téhré digahr geeshi onkursay/onkurshay tower grand boubou	Tribulus terrestris Brachiaria ditichophylla Panicum turgidum Cyperus conglomeratus ? ?
Arbres ou arbustes: zri oyoo tehi/tefi tuéy ohloo/ohlow arkan kezen/kuhzun digi koosuhm/kusum	 Cornulaca monocantha Salvadora persica Acacia raddiana Acacia laeta Balinites aegyptiaca Maeru crassifolia Leptadenia pyrotechnica Commiphora ?

B. MILIEU SOCIAL

La plupart du Manga nigérien a, estime-t-on, une population de 0,2 habitants au km2. Ce chiffre doit être pris comme étant hypothétique dans la mesure où les habitants du Manga sont des agro-pastoralistes ou des pastoralistes pures dont le lieu de résidence et le degré de concentration sont déterminés par les modifications annuelles des conditions de pâturage.

Les Toubous représentent la majorité ethnique dans le Manga. On estime qu'ils constituent les 9% environ de la population du département en 1988. Les arabes représentent le second groupe

ethnique le plus important avec 3% environ de la population de l'ensemble du département. Le troisième groupe ethnique que l'on trouve dans le Manga est constitué des Fulani (Fulbé et Wodaabbé). Cette population se trouve généralement dans l'extrême sud-ouest du Manga après avoir quitté le centre-sud ces 30 dernières années avant les Toubous et les Arabes descendant du nord et migrant de l'est. A cause des récents conflits entre Toubou et Foulani, la plupart des Foulani ont quitté la Vallée de Dillia. A cause de leur absence dans la région faisant l'objet de l'étude, ils ne seront pas inclus dans le présent rapport.

1. TOUBOU

Toubou est une appellation Kanouri qui signifie *habitant des montagnes, Tou* signifiant Les Montagnes du Tibesti dans le nord du Tchad et *Bou* signifiant populations. Les Kanouri, tout comme les français qui ont adopté le terme, l'ont appliqué à toutes les populations résidant dans le Manga. L'utilisation d'un terme collectif n'est pas approprié; en réalité, les groupes constitutifs composant le prétendu "ensemble" Toubou font entre eux des distinctions basées sur la caste et les différences géographiques/linguistiques. En ce qui concerne la caste[76], on note trois divisions chez les Toubou, dont les guerriers-pillards-éleveurs, les artisans et les captifs ou leurs descendants. Bien que le gouvernement colonial ait reconnu toutes ces trois couches comme égales devant la loi et les ait traitées comme étant un seul et même peuple (Toubou), on ne peut dire qu'aucun de ces trois groupes concernés ait adopté une telle conception. La naissance détermine l'appartenance à une caste spécifique. Les interdictions strictes concernant le mariage avec les membres d'une autre caste empêchent aux gens de changer de statut. A cause de l'influence considérable que de telles divisions de castes continuent à exercer sur les normes socio-économiques de la région, le présent rapport ne se conformera pas à l'idée superflue et si possible erronée selon laquelle la population du Manga peut être collectivement appelée sous le label "Toubou". Par contre, les différents groupes seront appelés selon leur caste ou affiliations géo-linguistiques.

CASTES

a. AMA MEGRA

Ama Megra se traduit par *populations libres*. Socialement et numériquement, les Ama megra constituent

[76]Division de la société basée sur la richesse, le rang dont on a hérité ou la profession: un système de stratitifaction sociale rigide" Merriam-Webster, 1974

la caste dominante. Les Ama megra de la région faisant l'objet de notre étude sont divisés en deux groupes, les Teda et les Daza qui sont distingués sur la base des critères géographiques et linguistiques. D'une manière très simpliste, les Téda peuvent être classé comme étant les populations occupant la moitié nord du Manga et le côté nord vers les frontières de la Libye et de l'Algérie. La plupart de ces populations sont des pastoralistes (chameaux). Ils Habitent le territoire vers les nord du parallèle divisant la Vallée du Dillia et qui s'étend au sud=est de N'Gourti (cf Cartes F et G). Les teda du Manga nigérien auraient quitté les Montagnes du Tibesti (Tchad) au 18e siècle pour migrer vers la région la plus au nord-est du Niger autour des oasis du Kawar et du Djado. Au cours des 19e et 20e siècles, certains de ces Téda sont descendus vers la partie nord du Manga autour d'Agadem.[77] Les Daza résident vers le sud de Téda. Contrairement à la plupart des Téda, certains Daza sont agro-pastoralistes. Les Daza auraient quitté le Kanem (Tchad) au début du 19e siècle pour migrer vers le Manga nigérien et le Kadzell.[78] Au début des années 1950, l'administration coloniale a obligé les Daza du Kadzell à aller vers N'Guigmi et la Vallée de Dillia (cette action aurait été incitée par les Kanouri et les Fulani). Tout récemment, à cause de la dégradation des parcours due à la sécheresse dans le Manga, plusieurs de ces Daza sont retournés vers les terres au sud de N'Guigmi et la Vallée de Dillia. Les Téda et les Daza parlent des dialectes Tédaga et Dazaga respectivement) qui sont mutuellement incompréhensibles malgré leurs origines communes. Les TJOda et les Daza ne doivent pas être confondus avec les castes; ils sont différenciés par la région et la langue mais sont socialement égaux.

Au cours de la présente étude, plusieurs informateurs du groupe Kara (ou Kréda) ont été interviewés. Les Kara sont des Ama megra. Leur zone d'habitation originelle est située autour de Bahr-al-Ghazal[79] vers le Bassin du Lac Tchad où ils élèvent des bovins et des camelins. Leur nombre dans le Manga nigérien serait très faible, ne représentant au plus que quelques centaines de personnes au maximum.

La pré-éminence sociale des Ama megra est basée sur une histoire de guerre, de razzia, d'élevage et de protection de certains groupes de clients. De par l'histoire et actuellement, cette protection réside dans l'assurance que le patron recherchera et récupèrera les animaux volés chez son client. La nature institutionnalisée du vol d'animaux dans le Manga continue à assurer le recours à de tels rapports patron-

---

[77]Chapelle, Jean, Nomades Noirs du Sahara, Paris, 1957, p. 47

[78]CHAPELLE, Jean, Nomades noirs du Sahara, Paris, 1957, p.47

[79]Lake of Gazelles, en arabe tchadien

client tout comme le fait que les Ama megra demeurent numériquement et socialement les mieux aptes pour de telles activités. Les distinctions de castes sont également renforcées par la ségrégation continue basée sur la profession. L'élevage est considéré comme la plus noble des professions. Bien que l'élevage n'est jamais été la prérogative des Ama megra, aucune autre caste n'a eu ou n'a à ce jour des troupeaux de taille comparable. Les informateurs prétendent que, même aujourd'hui la participation des castes serviles aux activités d'élevage des chameaux (depuis l'ère coloniale) est basée sur la protection d'un patron des Ama megra; sans une telle protection, (souvent manifesté par l'utilisation de la marque du patron), les animaux seraient rapidement volés et vendus, le propriétaire non Ama megra n'ayant pas les relations nécessaires pour intimider les éventuels voleurs. Il est interdit aux Ama megra la participation en qualité de professionnelle (c'est-à-dire moyennant rémunération) aux activités telles que l'artisanat, le creusage des puits et la chasse. Aucune obligation analogue ne régit sa participation aux activités telles que l'agriculture ou le commerce.

La cellule sociale et économique élémentaire des Ama megra est le noyau familial. "... les relations sociales ... s'organisent en faisceaux de liens personnels dont chaque individu est à la fois le centre et le responsable. Ceci explique ... l'absence d'unités discrètes qu'il s'agisse de politiques, claniques ou territoriaux."[80] Une autonomie familiale est établie avec un don considérable d'animaux lors des cérémonies de mariage. Alors que l'autonomie de chaque famille nucléaire ne se manifeste pas souvent dans le mode de peuplement, elle entraîne une source potentiellement importante d'indépendance en cas de crise sociale ou environnementale. Normalement, le mode de peuplement est patrilocal, regroupant des familles de fils mariés autour de leur père. Les besoins en main d'oeuvre du troupeau et les nécessités de sécurité favorisent un tel regroupement. Le fait que chaque famille en principe ait assez de biens pour quitter un groupe en cas de désaccord contribue au caractère fluide de l'appartenance à un camp.

Au-delà du cercle de la famille nucléaire, les Ama megra sont organisés par affiliation à un clan. Les clans imposent une importante gamme d'interdits informels quand l'autorité institutionnelle de la chefferie est faible. Un clan peut inclure plusieurs milliers de personnes qui n'ont rien en commun outre leur descendance d'un même ancêtre (souvent mythique), les mêmes interdits et une marque distinctive avec laquelle ils marquent leurs animaux.m Sur le plan social, les

---

[80]BAROIN, Catherine, "Organisation territoriale, Organisation sociale: La logique du système Toubou, Journal des Africanistes, 1986, p. 26

clans sont tous égaux. Un clan ne se manifeste jamais dans un rassemblement de ses membres ou son allégeance à un seul individu. Il ne retient pas non plus la pertinence politique et territoriale qui a caractérisé la guérilla et les razzias de la période pré-coloniale. Présentement, l'autorité se manifeste le plus clairement dans un sens latent de détente partagée avec les membres du clan. Par exemple, il est interdit de voler des animaux appartenant à un membre du clan. Les membres du clan jouent également un rôle important en faisant des contributions avec les animaux échangés lors des mariages et en offrant leur aide en cas de conflit ou de privation. L'affiliation au clan est tracée selon les lignées paternelle ou maternelle. L'exercice de l'autorité clanique ne doit pas être considéré comme étant la fonction d'un chef de clan ou d'un autre corps organisé, mais plutôt comme une sorte d'impératif moral qui influence les interactions au niveau de chaque individu; "s'il existe des chefs de clan ... leur autorité est très faible car chacun des membres du clan se considère comme libre d'agir bon lui semble."[81] Ce réseau informel de contraintes et d'avantages créé par les membres du clan constitue un important facteur au niveau de la stabilité de la région, compte tenu de l'absence des contrôles institutionnels respectés.

b. AZZA

Les artisans de la caste Azza sont numériquement et socialement inférieurs aux Ama megra. Par rapport aux Ama megra, les Azza sont libres mais inégaux. Selon l'histoire, ils auraient vécu à la périphérie des peuplements de leurs patrons Ama megra (Teda ou Daza), exécutant divers services en retour de la protection de leurs familles et de leurs biens. Les informateurs Azza prétendent avoir migré vers le Manga au même moment que leurs patrons.

Selon l'histoire, le plus important facteur départageant les Azza et les Ama megra était leur non participation aux activités guerrières et de razzia. Ils ne faisaient pas non plus élevage des chameaux au même titre que les Ama megra. Ils ont cherché la protection du pillage par allégeance à un clan guerrier des Ama megra. Leur infériorité est attribuée à cette incapacité perçue de se protéger eux-mêmes. En retour de l'assurance d'intervention du guerrier au nom de ses adhérents Azza, les Azza payaient tribut sous formes de biens et services qui comprenaient les produits de leur métier de forgeron, le travail du cuir, le tissage (fibre de palme), la chasse, le creusage des puits et le griotage[82]. Les Azza eux-

---

[81]BAROIN, Cathérine, Anarchie et Cohésion Sociale chez les Toubou, les Daza Kerda (niger), Paris, 1985, p. 16

[82]Fait de chanter et de raconter des histoires

mêmes semblent se faire à l'idée de leur infériorité; *"ils sont fiers d'être adroits artisans, bons forgerons et bons puisatiers et ils participent au sentiment de réprobation qui frappe ces activités."*[83]

La position économique des Azza semble s'être améliorée depuis l'ère coloniale quand la répression de la guérilla et des razzias a diminué l'importance de l'allégeance à un seigneur des Ama megra. Les biens et services initialement rendus à titre de tribut ont acquis une valeur commerciale. De ce fait, les Azza ont avancé économiquement (dépassant parfois leurs anciens patrons). Le fait que les Azza seraient plus ouverts que les Ama megra à l'éducation coranique et séculaire de leurs enfants les aurait aidé dans leur avance économique.[84] Les Azza font de l'agriculture et de l'élevage bien que l'élevage demeure souvent à une plus petite échelle que chez les Ama megra et repose souvent sur les petits ruminants. L'insécurité chronique dans le Manga oblige les Azza à maintenir leurs relations avec leurs patrons d'autrefois, marquant leurs animaux avec leurs insignes, leur assurant des biens et services à des termes favorables et en échangeant rituellement des cadeaux.

Sur le plan démographique, le mode de résidence des Azza n'est pas déterminé par les critères linguistiques ou claniques qui influencent la résidence des Ama megra. Les différences linguistiques entre les langues des Azza et des Ama megra ne sont pas considérables; elles relèvent plus du ton et de la prononciation que de la teneur ou de la structure. Concernant les clans, il semble que les Azza du Manga ne sont pas organisés en de tels groupes (contrairement aux Azza du Tchad).

Comme chez les Ama megra, la cellule fondamentale de résidence des Azza est la famille nucléaire. Toutefois, contrairement aux Ama megra, les familles Azza ont tendance à être moins mobiles. Cela est attribué à leur participation limitée à l'élevage des chameaux, activité qui nécessite de fréquents mouvements en fonction des conditions de pâture. Le fait que la plupart des Azza tirent une importante partie de leur existence de l'élevage des petits ruminants et de l'artisanat permet une certaine sédentarisation dont ne jouissent pas les éleveurs de chameaux. Les Azza restent souvent au même endroit pendant des années à élever leurs troupeaux de chèvres et de moutons et vendant les produits de leurs produits artisanaux sur place ou sur les marchés de N'Guigmi ou de N'Gourti.

---

[83]CHAPELLE, Jean, Nomades Noirs du Sahara, Paris, 1957, p. 343

[84]BAROUIN, Cathérine, "Dominant-Dominé: Complémentarité des Rôles et Attitudes entre les Pasteurs Teda-Daza du Niger leurs Forgerons," Provence, 1988, p. 233

c. AGRA

Les captifs et les descendants des captifs composent le tiers et la plus petite des trois castes constituant ceux qu'on appelle par erreur "Toubou". Littéralement, le terme **AGRA** désigne un **esclave non libéré** (Dazaga). (Malgré l'existence de termes moins péjoratifs pour cette caste, les informateurs ont universellement utilisé le terme **Agra**. Il peut servir d'indicateur des faibles changements qu'ont enregistrés les distinctions entre les castes traditionnelles).

Avant l'ère coloniale, la plupart des captifs des Ama megra étaient acquis en menant des razzias contre les agriculteurs du sud (au Tchad, au Cameroun, au Nigéria et au Niger). Bien que les français aient mis fin à ces razzias institutionnalisées, le kidnapping voilé et le trafic d'esclaves se sont poursuivis.

Les ex-captifs et les descendants des captifs ne peuvent être distingués ni sur des bases linguistiques ni sur des bases claniques. Les AGRA parlent Tedaga ou Dazaga, quel que soit le dialecte de leurs maîtres d'autrefois les Ama megra. Les AGRA n'ont aucune affiliation clanique propre mais ont plutôt adopté le clan de leurs maîtres.

Le mode de peuplement des AGRA est fréquemment basé sur la manière dont les individus ont été libérés. Le Poste Administratif de N'Gourti, par exemple, est essentiellement composé d'AGRA qui auraient fui les camps de leurs maîtres pendant et après l'ère coloniale avec les autorités civiles ou militaires qui ont eu la chance de passer par là. La peur de ces populations d'être capturées à nouveau serait responsable de leur répugnance à résider loin des autorités gouvernementales basées à N'Gourti. Par contre, un nombre important d'AGRA que leurs maîtres ont volontairement libérés demeurent dans ou à côté des habitations des Ama megra auxquels ils avaient appartenu. Ils louent leurs services en qualité de domestiques ou d'éleveurs. Ce second mode de résidence serait en déclin pour deux raisons; peu de jeunes Agra seraient disposés à accepter le semi-tutelage de leurs anciens maîtres comme l'ont fait leurs parents et l'appauvrissement causé par la sécheresse des Ama megra ces 30 dernières années a réduit le nombre de personnes qui sont économiquement capables de retenir des visiteurs. Plusieurs Agra volontairement libérés mais qui ne sont restés pour travailler pour leurs maîtres se sont regroupés autour des petites cuvettes au nord-est de N'Guigmi. Là, ils ont élevés des bovins et des petits ruminants et ont fait de l'agriculture pendant la saison des pluies. Avec les Azza, ces populations avaient très peu de chameaux et vivaient souvent tout le long de l'année dans la même localité. Selon les informateurs, un grand nombre de ces peuplements agro-pastoralistes Agra vers N'Guigmi se sont déplacés en masse vers

les villes après que les sécheresses aient décimé leurs troupeaux. Contrairement aux Azza, les Agra n'ont pas une histoire en tant qu'artisans et sont par conséquent économiquement moins bien nantis.

Malgré leurs origines plus humbles, les Agra sont moins méprisés et pris en méfiance par les Ama megra que les Azza. Cela peut être en partie expliqué par leur assimilation totale par la culture des Ama megra. Pendant leur période de servitude, ils ont complètement adopté la langue, la coutume et l'allégeance clanique de leurs maîtres. Il n'est pas rare de voir un Ama megra appeler un Agra son "**frère**" et le traiter comme tel, sans toutefois oublier ses véritables origines, alors que cela est impossible entre les Ama megra et les Azza.

2. ARABES

Après les Teda/Daza, les Arabes constituent le second groupe le plus important d'éleveurs dans le Manga (un groupe que les statistiques démographiques sembles sous-estimer). Quant aux Teda et aux Daza, ils sont socialement séparés mais égaux. Les mariages surviennent entre les Teda/Daza et les Arabes mais les relations effectives sont fréquemment caractérisées par une méfiance mutuelle et la conviction innée que chaque groupe est d'une certaine manière supérieure à l'autre. Les Arabes du Manga peuvent être divisés en trois groupes, les Washili, le Hassaouna et les Mohedi.

a. Washili (ou Ouled Sliman)[85]

La présence des Arabes Washili dans le Manga date des deux principales périodes de migration, en provenance de la Libye et transitant par le Tchad. La première a eu lieu au milieu du 19e siècle, suite à la déroute des Washili par les forces d'occupation turques. La seconde a eu lieu au cours des décennies 1920 et 1940 quand les Washili ont fui devant les forces d'occupation italiennes. Le peuplement actuel des Washili est concentré dans la région au nord-est et à l'ouest de N'Gourti (CF cartes F et G). Les Washili du Manga sont des éleveurs de chameaux au même titre que leurs voisins Teda et Daza. Certains de ces Washili maintiennent des relations sociales et économiques avec leurs parents Maghrébins, en cherchant de l'emploi ou en

---

[85]Selon les informateurs contactés dans le cadre de l'étude, l'appelation Washili était préférée à celle de Ouled Sliman (la référence la plus couramment utilisée). La première est un terme général pour désigner les Arabes qui ont émigré vers le Manga depuis le Magreh ces 150 dernières années, surtout au lendemain de la conquête turque. Les Ouled Sliman seraient l'une des nombreuses familles ayant participé à l'exode).

faisant le commerce trans-saharien. Toutefois, la majorité des Washili interviewés ont prétendu vivre exclusivement de l'élevage des chameaux plutôt que de leurs activités commerciales. Le mode de peuplement est patrilocal. Sur le plan linguistiquement, les Washili parlent l'arabe maghrébin de l'Afrique du Nord, qui est bien différent de l'Arabe Tchadien parlé par les autres Arabes du Manga avec lesquels ils ne se comprennent pas.

b. Hassaouna (ou Shuwa)[86]

Contrairement aux Washili, les Arabes Hassaouna sont des populations qui résident au sud du Sahara depuis de longue date.. Avant leur arrivée au Niger, elles auraient résidé pendant au moins plusieurs siècles au Soudan et au Tchad. Les Hassaouna du Manga constituent un mélange de nouveaux et de vieux migrants. Les premières de ces familles auraient migré vers le début du 20e siècle.[87] Certains des peuplements les plus récents ne sont installés que ces 10 dernières années. La plus ancienne région des peuplements de Hassaouna a été trouvée vers le sud-ouest de N'Gourti et aussi à 30 km autour de N'Guigmi. La structure du peuplement est patrilocale. Tous les Hassaouna rencontrés prétendaient avoir été essentiellement des éleveurs de bovins jusqu'aux sécheresses des années 1990, après lesquelles ils se sont convertis à l'élevage des chameaux. Quelques uns de ces Hassaouna des localités les plus au sud prétendaient cultiver pendant la saison des pluies. Les Hassaouna parlent l'arabe Tchadien.

c. Mohedi

La présence des Arabes Mohedi daterait de la sécheresse du milieu des années 1980. Ils seraient arrivés suite aux mauvaises conditions de pâture et à l'insécurité prévalant dans leur Tchad natal. Une partie des Mohedi font la transhumance de longue portée et tout au long de l'année (comme les Wodaabbé), passant simplement par le Manga lors d'une tourné qui peut inclure le Soudan, le Tchad, le Cameroun et la RCA. Toutefois, une certaine partie de ces groupes est devenue des résidents semi-permanents du Manga, restant tout le long de l'année sur le territoire nigérien et faisant paître leurs

---

[86]{L'appellation Shuwa proviendrait du mot kanouri chawa qui signifie beau; les kanouri disaient des arabes qu'ils sont beaux parce qu'ils étaient attirés la couleur claire de leur peau (et les Français en ont fait de même). Les informateurs interviewés dans le cadre de cette étude préféreraient être appelés Hasouana, dénotant leur descendance d'un ancêtre commun nommé Hassan.}

[87]THEBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'élevage dans le département de Diffa, 1987, pp 155.

animaux à la manière des Teda/Daza, des Washili et des Hassaouna. lors de cette enquête, leur zone de résidence comprenait une bonne partie du Manga Central (cf cartes F et G). Ceux qui ont résidé longtemps dans le Manga prétendent que cette région a progressivement été prise par les Mohedi dont le nombre continuerait à augmenter. Ces informateurs prétendent que les troupeaux généralement grands des Arabes Mohedi, leurs modes de peuplements concentrés et leur attitude de confrontation aux puits les avaient obligés à céder les puits et pâturages disputés pour aller ailleurs. A cause de la méfiance extrême de la part des Mohedi rencontrés, le présent rapport ne peut fournir aucune information sur les Mohedi outre celles acquises auprès de leurs voisins.

I. UTILISATION DES TERRES ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Les modes actuelles d'utilisation des terres et de gestion des ressources naturelles ont été conçus d'abord par des facteurs historiques et tout récemment par le changement environnemental qui ont réduit la notion de territorialité. A l'ère coloniale, l'identité d'un clan en tant que groupe distinct régnant sur une région particulière et ses ressources était perdue. La cessation des activités de guérilla et de razzia ont effectivement mis fin à l'importance stratégique des clans en tant qu'entités territorialement unifiées. Tout récemment, le déplacement lié à la sécheresse et la transhumance en dehors des zones traditionnelles de résidence ont réduit davantage la notion de certains paramètres fixes appartenant à des groupes spécifiques. Il a été observé les notions territoriales relativement fortes qui prévalaient "... sont remplacées par la notion banale et peu précise de terrains de parcours traditionnels, quine se rapporte qu'à des habitudes et à des nécessités pastorales, parfois reconnues, parfois contestées par les voisins, et susceptibles d'être modifiées à tout moment.[88]

A. PâTURAGE

Les herbes et les arbres qui constituent le pâturage (pour les chameaux) dans le Manga sont considérés comme peu appropriés. Ils représentent la ressource collective de tous les éleveurs. Même dans les cas où les informants se sont plaints amèrement de ce qu'ils perçoivent comme étant une sur-exploitation des ressources pastorales par les autres, de tels informateurs affirment qu'ils étaient incapables de revendiquer le droit de propriété sur le parcours. Par contre, c'est en essayant de restreindre les droits d'utilisation des points d'eau qu'est exercé le contrôle des parcours.

B. POINTS D'EAU

Mes informateurs ont unanimement affirmé que l'eau est une ressource qui ne peut être appropriée. Toutefois, ce principe devient plutôt académique quand il est à noter que l'eau doit puiser d'un puits, ce qui est, dans la plupart des cas, la propriété d'un ou de plusieurs individus. Les normes régissant l'utilisation de ces puits varient entre les puits traditionnels et les puits en ciment.

1. PUITS TRADITIONNELS

---

[88] CHAPELLE, Jean, Nomades Noirs du Sahara, Paris, 1957, p.367

Le puits traditionnel est situé au bas d'une dépression. La taille moyenne de la bouche d'un puits ne dépasse pas habituellement 1 m2 (son diamètre peut être inférieur à celui de la margelle). Selon la composition des sols des différentes couches que traverse le puits, le renforcement d'une partie ou de l'ensemble de la colonne est nécessaire. La cavité a une forme carré et est composée de troncs d'arbres entrecroisés. Ces troncs d'arbres ont généralement 1,30 à 1,50m de long. Il paraît que tous les deux mètres de profondeur, il faut entre 40 et 50 troncs. L'Acacia raddiana, le Commiphora africana et le Balinites aegyptiaca sont les espèces les plus couramment utilisées. Dans les espaces les troncs, on insère de l'herbe pour empêcher le sable de s'infiltrer dans la cavité. Cette herbe (cyperus conglomeratus) est résistante aux racines et se gonfle quand elle entre en contact avec l'humidité, créant un lien étroit. La bouche du puits est parfois légèrement élevée (par rapport au terrain avoisinant) pour empêcher la submersion par la boue et l'eau polluée qui invariablement s'entassent dans le cadre de l'utilisation normale du puits. Cf Tableau 10 pour la profondeur moyenne des puits traditionnels rencontrés au cours de la présente étude et la Carte H pour leur emplacement. Le puits traditionnel le plus profond dans le Manga atteindrait 36 mètres.

SITES VISITES				
Camps/sites des puits	Type	Prof	Par Qui?	Moyenne
1. Beduouaram	ciment	10m	gouvern	
2. Geni	trad.	8m	Arabes	
3. Kiri Boule	trad	8m	Arabes	
4. Oremi	trad	10m	Arab/Teda	
5. N'Jourianga	trad	8m	Azza	10,4m
6. Tefi Boom	trad	12m	Azza	
7. Abasnga	trad	14m	Azza	
8. Gori	ciment	12m	Escl. Ar	
9. Digil	trad	12m	Azza	
10. Dogooinga	Trad	16m	Azza	
11. Agadi	ciment	12m	Arabes	
12. Yogou	ciment	12m	n/a	13m
13. Belka Taré	trad	12m	Azza	
14. Fizzen	trad	18m	Azza	
15. N'Guel Gué	trad	21m	Fulani	
16. Barkee	trad	21m	Azza+Ful	19,5m
17. Moul	ciment	18m	Arab+Daza	
18. Ouadir Nar	trad	14m	Fulani	
19. Tuey	trad	14m	Fulani	
20. Derba Wahad	trad	14m	Fulani	14m
21. Foulatari	trad	14m	Arab/Daza	
22. N'Guel Deree	trad	20m	Fualni	
23. Likani/Langané	ciment	18m	n/a	
24. Djigael	trad	24m	Daza	20m
25. Chiraa	trad	20m	Fulani	
26. Kutheray	ciment	20m	n/a	
27. Seddiggué	trad	8m	Azza	
28. Seddiggué	trad	8m	Azza	
29. Mohéli	trad	6m	Azza	7m
30. N'Guel Lari	trad	6m	Arab/Azza	
31. Tchi Tchilomi	trad	7m	Daza	

La durée de vie d'un puits traditionnel dépend de plusieurs facteurs, dont le volume d'eau extraite (provoquant une invasion souterraine par le sable), la stabilité des sols environnant la cuvette, et la rapidité avec laquelle la chimie du sol et l'humidité provoquent la putréfaction du bois d'appui. La durée de vie moyenne d'un puits traditionnel serait d'un an. La saison des pluies occasionne la plus forte incidence d'effondrements, même pour les puits bien construits, dans la mesure où l'emplacement des puits dans le point le plus bas de la dépression les rend sujets à l'inondation. Les petites réparations sont entreprises au besoin par les utilisateurs du

puits (c'est-à-dire sans rappeler le professionnel qui a creusé le puits). L'abandon prématuré des puits est déterminé par les conditions de pâture. Des groupes tels que les Arabes Mohédi abandonnent les puits avec une plus grande fréquence à cause de leurs pratiques de parcours plus sélectives et de leurs grands troupeaux. Dans le Tableau 11 figurent les chiffres concernant le nombre de puits que les informateurs auraient creusés et par la suite abandonnés pendant la période de huit allant de la fin de la saison des puits au moment de la réalisation de ces interviews.

Tableau 11
Fréquence d'abandon des puits

			Nombre de puits tradit. abandonnés par les inform entre 1992 et 1993							
Groupe ethnique		Total*	0	1	2	3	4	5	6	7
TOUBOU	Teda	27	-	2	8	11	3	1	2	-
	Daza	36	2	3	7	14	7	2	1	-
	Azza	17	14	2	1	-	-	-	-	-
	Agra	10	10	-	-	-	-	-	-	-
ARABE	Washili	25	-	8	13	3	1	-	-	-
	Hassaouna	38	-	9	11	7	8	2	-	1
TOTAL		135**	26	24	40	35	19	5	3	1

* Chef de familles
** Les chiffres incluent tous les puits abandonnés même quand les chefs de famille étaient séparés de leurs foyers (c'est-à-dire étaient au pâturage avec les animaux après avoir laissé les femmes et les enfants au campement.

<u>Dynamique du creusage des puits:</u> Les terres situées au creux de la dépression sur lesquelles sont implantés les puits traditionnels ne seraient pas appropriées. Celui qui creuse un puits dans une dépression ne peut revendiquer des droits aux terres. Le fait de creuser un puits ne peut être considéré comme donnant droit à une région, comme l'illustre l'exemple suivant:

Exemple:

Les informateurs ne représentaient pas les dix familles Arabes Washili. Au total, on estime qu'ils possèdent 400

chameaux environ. Quand ils sont arrivés à leur lieu actuel de résidence, (il y a de cela trois mois environ), ils ont trouvé qu'un groupe d'Arabes Mohédi avait déjà creusé un puits dans la dépression qu'ils voudraient occuper. Les Mohédi voulaient que les Washili aillent vers une autre localité mais ils ont cédé temporairement les droits d'abreuvement à leurs puits en estimant que les nouveaux venus continueraient leur chemin. Contrairement aux attentes et au souhait des Mohédi, les Washili on vite fait de creuser deux puits (tous deux à moins de 30 mètres du premier) et ont cohabité avec les Mohédi pendant les trois de cette interview. Les informateurs prétendaient savoir que les Mohédi étaient hostiles à leur présence mais que toute tentative de revendication de droit de propriété à la dépression (c'est-à-dire refus de droit de creusage de puits) aurait été peu soutenable.

En ce qui concerne le chef dans le domaine duquel est située une dépression, je n'ai rencontré aucun exemple d'individu prétendant que la demande des droits d'utilisation des terres auprès dudit chef était une pré-condition nécessaire pour leur faire construire un puits dans une localité donnée. Cette norme serait quelque peu différente en ce qui concerne les non nigériens (c'est-à-dire les Arabes Mohédi). Selon certains informateurs, la chefferie locale et/ou les autorité administratives ont réussi dans au moins un cas à imposer une taxe sur les droits d'utilisation des terres (exemples le creusage des puits). Les informateurs ont critiqué ces transactions non seulement pour n'avoir pas d'antécédent dans les normes traditionnelles d'utilisation des terres. Comme l'a fait remarquer quelqu'un "*le chef vend quelque chose qui ne lui appartient pas.*"

Les arbres qui fournissent la matière première pour les puits traditionnels ne sont pas considérés comme une ressource qu'on peut s'approprier; ils sont coupés en fonction des besoins. Aucun informateur n'a affirmé avoir jamais eu un permis de coupe. Les raisons y afférentes sont: la non connaissance du fait que ce permis existe, la conviction selon laquelle l'administration n'a pas le droit de contrôler la coupe du bois, et l'absence totale de couverture des agents forestiers. Interrogés sur l'impact environnemental de la coupe du bois sans discernement, les informateurs ont répondu: "*Qu'attendez-vous de nous? Il n'y a pas assez de puits en ciment et nos animaux doivent boire.*"

La main d'oeuvre requise pour creuser un puits traditionnel est presqu'invariablement fourni par un professionnel. Il s'agit habituellement des Azza ou des Fulani. Il semble que l'incidence des puits creuser par les Fulani est plus forte dans la partie sud-ouest du Manga qui limite les zones du nord de Mangari occupées par les Fulani. Dans le Tableau 12 figure l'ethnie des

puisatiers aux différents sites de puits visités au cours de cette enquête.

TABLEAU 12

Ethnie des puisatiers

Puits creusés par	
Fulani	6,5
Azza	8,5
utilisateurs	10
n/a (puits en ciment)	6
TOTAL	31

Le coût d'un puits traditionnel varie en fonction du nombre d'individus qui sont engagés. La participation de l'éleveur est aussi un important déterminant du coût total du puits. L'éleveur peut aider le puisatier en retirant le sable du puits, en fournissant le bois et l'herbe nécessaire pour le renforcement de la paroi du puits et fournissant l'eau qui est utilisée pour mouiller les parois lors du creusage (le sable sec s'effondrerait). Chacune des ses quatre contributions en main d'oeuvre ou matériel peut être négociée; bien qu'il y ait une certaine variation, les informateurs conviennent généralement que le prix de ces contributions a doublé au cours de ces huit dernières années. Actuellement, chacune d'elles est valorisée à 8 000 -10 000 FCFA. La participation de l'éleveur augmente considérablement le processus du creusage. Le fait de fournir de la nourriture, de l'eau, du sucre et parfois de la viande aux puisatiers, l'obligation de l'éleveur, constitue les coûts imprévus qui peuvent être négociés. Ci-dessous, quelques exemples des différents accords de c usage de puits:

EXEMPLE A:

Site:	N'Guel Gué
Résidents	Daza et Kara, 9 familles
Résidents contribuant aux coûts de la construction du puits	9 familles
Puisatier	1 Fulani
Profondeur du puits	22 mètres

Temps de creusage	17 jours
Coûts:	10 000 FCFA bois 10 000 FCFA sable 20 000 FCFA main d'oeuvre 10 000 FCFA imprévus (nourriture, sucre)
TOTAL	50 000 FCFA
Frais encourus par les contributions des résidents:	8 000 FCFA herbe 10 000 FCFA eau (pour mouiller la paroi)
TOTAL:	18 000 FCFA

EXEMPLE B:

Site:	N'Jourianga
Résidents	Arabes Washili, 9 familles (père et 6 enfants mariés)
Résidents contribuant aux coûts de la construction du puits	1 famille
Puisatier	1 Azza
Profondeur du puits	8 mètres
Temps de creusage	1 semaine
Coûts:	35 000 FCFA main d'oeuvre et matériel 15 000 FCFA imprévus (nourriture, thé, sucre)
TOTAL	50 000 FCFA
Frais encourus par les contributions des résidents:	Aucun

Commentaire: Cet exemple de l'Arabe, père de famille payant seul la construction d'un puits semble un phénomène courant chez les Washili et les Hassaouna.

EXEMPLE C:

Site:	Tefi Boom Boom

Résidents	Teda, 15 familles
Résidents contribuant aux coûts de la construction du puits	6 familles
Puisatier	3 Azza
Profondeur du puits	12 mètres
Temps de creusage	10 jours
Coûts:	45 000 FCFA main d'oeuvre et matériel 15 000 FCFA imprévus (nourriture, thé, sucre)
TOTAL	60 000 FCFA
Frais encourus par les contributions des résidents:	Aucun

EXEMPLE D:

Site:	Digil
Résidents	Teda, 28 familles
Résidents contribuant aux coûts de la construction du puits	1 famille (Chef de tribu)
Puisatier	2 Azza
Profondeur du puits	12 mètres
Temps de creusage	1 semaine
Coûts:	30 000 FCFA main d'oeuvre et matériel 15 000 FCFA imprévus (nourriture, thé, sucre)
TOTAL	45 000 FCFA
Frais encourus par les contributions des résidents:	15 000 FCFA herbe et main d'oeuvre

Commentaire: Dans trois autres localités, ce phénomème d'un chef de tribu payant seul pour un puits (à utiliser par sa communauté) a été rencontré.

EXEMPLE E:

Site:	Dogooinga
Résidents	Daza, 8 familles
Résidents contribuant aux coûts de la construction du puits	5 familles
Puisatier	1 Azza
Profondeur du puits	16 mètres
Temps de creusage	10 jours
Coûts:	20 000 FCFA main d'oeuvre et matériel 10 000 FCFA imprévus (nourriture, thé, sucre) 30 000 FCFA TOTAL
Frais encourus par les contributions des résidents:	5 000 FCFA bois 8 000 FCFA herbe 8 000 FCFA main d'oeuvre 21 000 FCFA TOTAL

Commentaire: La consommation de bois a été réduite parce que 8 m seulement des 16 qui constituent la profondeur totale du puits ont besoin d'être renforcés.

EXEMPLE F:

Site:	Belka Taré
Résidents	Azza, 9 familles
Résidents contribuant aux coûts de la construction du puits	9 familles
Puisatier	1 Azza
Profondeur du puits	12 mètres
Temps de creusage	5 jours
Coûts:	8 000 FCFA main d'oeuvre et imprévus 30 000 FCFA TOTAL

Frais encourus par les contributions des résidents:

8 000 FCFA bois
8 000 FCFA herbe
8 000 FCFA eau
8 000 FCFA main d'oeuvre

32 000 FCFA TOTAL

Commentaire: Outre les contributions en main d'oeuvre et matériel, les informateurs ont cité la solidarité sociale chez les Azza comme facteur important dans la réduction le prix total à payer pour le puits. Cela aurait coûté plus cher pour un non-Azza.

EXEMPLE G:

Site: Barkee

Résidents: Arabe Washili, 30 familles

Résidents contribuant aux coûts de la construction du puits: 10 familles

Puisatier: 1 Azza (superviseur), 3 Fulani (manoeuvres)

Profondeur du puits: 2 puits creusés, 21 mètres chacun

Temps de creusage: 8 jours pour chaque puits

Coûts:

50 000 FCFA Prix forfaitaire pour l'Azza y compris l'expertise technique, la main d'oeuvre, et les imprévus (thé, sucre, nourriture et viande)

65 000 FCFA y compris les frais de 3 Fulani, la main d'oeuvre et les imprévus (thé, sucre, nourriture et viande).

115 000 au TOTAL pour les deux puits

Frais encourus par les contributions des résidents:

8 000 FCFA bois
8 000 FCFA herbe
8 000 FCFA eau
8 000 FCFA main d'oeuvre

32 000 FCFA TOTAL

Commentaire: Aucun

Des 147 familles interviewées, le nombre moyen de puits creusés et par la suite abandonnés en une année variait (cf Tableau 11). Le Tableau 11 ne doit pas être considéré comme un indicateur précis de la pleine ampleur du mouvement des informateurs, étant donné que 60% des informateurs prétendaient que ce n'est pas tous les puits qu'ils avaient utilisés qui étaient inclus (c'est-à-dire ils avaient utilisé un puits en ciment ou un puits traditionnel appartenant à des connaissances et on ne peut dire qu'aucun de ces puits ait été abandonné après leur départ). La dégradation des conditions de parcours serait le principal facteur responsable de la nécessité de se déplacer plus fréquemment et par conséquent de creuser davantage de puits. Ces informateurs prétendaient que leur incidence de creusage de puits a triplé ces 15 dernières années.

Utilisation des puits traditionnels: La plupart des puits traditionnels du Manga sont exploités en utilisant la traction animale (chameau et ânes). L'animal est harnaché avec une corde nylon qui est attachée à la puisette[89]. A la bouche du puits, il y a une ou deux branches en Y d'un mètre de haut environ et une poulie est fixée au niveau de la fourche. Un adulte est stationné à la bouche du puits, à côté de la poulie, pour assurer que la puisette entre et sort correctement du puits. Une autre personne, souvent un enfant, fait marcher ou conduit l'animal harnaché en ligne droite en partance du puits pour faire sortir l'eau du puits. Quand une puisette pleine atteint le rebord du puits l'adulte qui monte la garde ait signe à l'enfant de aire faire demi tour à l'animal; ensuite la puisette est détachée de la poulie, éloignée du rebord du puits et vidée dans un récipient où s'abreuvent les animaux (souvent un tiers d'un tonneau de 220 litres d'huile, appelé toukou en Dazaga). La quantité d'eau puisée en une seule fois par la puisette peut atteindre 50 litres. Pour des puisettes contenant de si grandes quantités d'eau, on utilise un chameau ou deux ânes (cinglés ensemble) car un seul âne n'est pas assez fort pour le faire. Les puisettes sont fabriquées soit avec du cuir soit avec les vieilles chambres à air. La plupart des puits traditionnelles observés pendant l'étude avaient une si petite ouverture ou avaient un taux de recharge si limité qu'une seule puisette à la fois pouvait être remplie et sortie du puits. Pour tout usage simultanée, il faut que chaque utilisateur attende son tour pour faire descendre la puisette, la remplir et la ramener. Dans la plupart des cas, le nombre d'individus observés en train d'utiliser de tels puits simultanément semblait être quatre ou cinq (indépendamment du nombre de dispositifs de fourches-et-poulies à la bouche du puits). Toutefois, à un site, 12 différents parties utilisaient

---

[89] Récipient avec lequel l'eau est puisée du puits

le puits simultanément, ce qui a fait que l'abreuvement qui normalement dure 3 heures a duré du matin au soir. Dans certains cas, chaque partie amène sa propre corde, sa puisette et sa traction animale alors que dans d'autres cas on utilise ces articles en commun.

Droits d'utilisation concernant les puits traditionnels: La partie ou les parties qui ont payé pour la construction d'un puits sont les seules ayant droit de dispenser les droits d'utilisation aux autres. Les informateurs ont dit que les étrangers de passage bénéficieraient toujours du droit d'abreuver leurs animaux et de continuer leur chemin; le refus d'une telle demande était, dit-on, impensable. L'octroi des droits d'utilisation à long terme est beaucoup plus complexe. A quelques exceptions près, les informateurs ont affirmé que ne bénéficieraient pas des droits permanents d'utilisation. C'était, dit-on, le cas même dans les cas où les étrangers seraient disposés à partie du coût de construction du puits; les propriétaires des puits ont confessé être moins concernés par la récupération de leur argent que par la préservation des ressources locales en termes de pâture. Concernant le paiement des droits d'utilisation, les informateurs ont fait la distinction académique entre selon laquelle l'argent était une contribution pour les coûts de construction du puits et non une vente de l'eau en soi. L'utilisation à long terme par des amis et des membres de la famille est arrangée individuellement, selon les mérites de chaque cas. A quelques exceptions près, les informateurs ont affirmé que tous les utilisateurs d'un puits avaient contribué équitablement à ses frais de construction; c'est un groupe très mélangé qui constitue l'ensemble des utilisateurs qui regroupe les membres fondateurs (qui ont payé), les retardataires auprès de qui une contribution a été sollicitée et les différents individus qui ne paient pas. Ci-dessous quelques exemples:

Exemple A:

L'informateur est Kara, un vieil homme de 63 ans qui vit dans le manga central. Son troupeau est composé de 45 chameaux et de 20 moutons. En février, le pâturage autour du puits en ciment où il vivait était épuisé. Il a proposé de creuser un puits traditionnel à un site de 25 km vers le sud-est et a proposé à 11 autres famille de participer à cette activité. Six de ces familles ont accepté. L'informateur et les six familles ont demandé à un Fulani de faire le travail et, après réalisation, ils se sont installés au nouveau site au début du mois de mars. Peu après, les cinq familles qui avaient refusé de participer au creusage du puits sont arrivées et ont demandé les droits d'utilisation. L'informateur a déclaré qu'il a été sidéré par un tel opportunisme et qu'il était totalement surpris par les arguments des demandeurs selon lesquels l'amitié et la cohabitation antérieure leur donnaient droit à

l'indulgence. Sur la base de ce qui, selon lui, constitue un pourcentage équitable des coûts de construction du puits, l'informateur a demandé 4 000 FCFA par puisette (exemple famille) qui serait utilisée. Il a affirmé que ce taux n'est pas négociable, que les familles aient cinq chameaux ou trente. Après avoir reçu les sommes demandées, l'informateur a déclaré que les droits d'utilisation pour les retardataires étaient égaux à ceux des fondateurs du puits. La loi est basée sur le principe suivant: le service se fait selon l'ordre d'arrivée.

Exemple B:

L'informateur est un Azza, un vieil homme de 45 ans environ qui vit dans le manga central. Son troupeau est composé de 7 chameaux et de 20 petits ruminants. Il tire ses liquidités du travail de cuir. Il vivait avec 12 autres familles Azza dans la même localité depuis quatre ans. Leur puits est le quatrième qui a été creusé au cours de leur séjour de quatre ans. Aucune somme n'a été dépensée sur le puits parce qu'il y a un puisatiers professionnel dans le village. Les villageois ont contribué équitablement pour l'acquisition du matériel et le paiement de la main d'oeuvre. Huit autres familles Hassaouna utilisent le même puits; selon l'informateur, ces familles ont eu les droits d'utilisation sur la base des rapports d'amitié de longue date qui existent entre eux. L'information a affirmé que le besoin en eau des Azza n'était pas considérable dans la mesure où ils n'ont pas un grand nombre de chameaux et par conséquent la présence des Arabes ne gêne en rien leur propre utilisation du puits. Il a également été ajouté que les Arabes ne possédaient pas beaucoup de chameaux. Dans le cadre des bonnes relations et de leur cohabitation de longue date, l'informateur a déclaré que les Azza étaient contents de donner gratuitement aux Arabes les droits d'utilisation.

Exemple C:

L'informateur est un Daza de 60 ans environ ayant un troupeau de 35 chameaux et qui vit dans le Manga central. En septembre 1992, il est parti vers le nord à 50 km environ d'une région ayant un bon pâturage. Une seule famille d'Arabe Hassaouna l'avait précédé et avait creusé un puits. L'informateur avait fait une demande de droits permanents d'utilisation qui lui ont été accordés car l'Arabe tenait un raisonnement selon lequel "*avec deux familles seulement et des pâturages en abondance, il n'y a pas de quoi refuser*". Aucun paiement n'a été demandé pour ces droits. Un mois après l'arrivée de l'informateur, d'autres Arabes Hassaouna sont venus s'installés. Etant donné qu'ils étaient tous parentés au fondateur du puits, ils ont tous bénéficié des droits d'utilisation gratuite du puits. Le nombre de ces nouveaux venus a atteint la trente familles environ. Certains des nouveaux venus n'approuvaient pas la présence

de la famille (non-arabe) de l'informateur qui utilisait le puits et cherchaient physiquement à leur empêcher d'exercer un tel droit. L'informateur a de nouveau contacter le fondateur du puits et ce dernier a réitéré ses promesses, mais le problème continuait à se poser au niveau du puits. L'informateur a estimé que le droit d'utilisation gratuite dont il a bénéficié ne valaient pas tous les problèmes qu'ils causaient. Par conséquent, il a trouvé un puisatier dans les environs et s'est re-installé.

Exemple D:

L'informateur est un Azza de 32 ans, divorcé et sans enfant. Il vit dans le Manga centre-sud et a un troupeau de 30 petits ruminants et 5 ânes. Sept autres familles Azza et lui se sont installés dans cette localité depuis près de deux ans après avoir passé 24 ans à un site situé à 5 km environ. A leur arrivée, ils ont creusé un puits dans une dépression qui était inhabitée à l'époque. Un an plus tard, trois familles Arabe Hassaouna sont arrivées et ont bénéficié des droits d'utilisation gratuite du puits. Quatre familles Azza ont par la suite quitté le camp, ne laissant que deux dans la localité. De ce fait, les Hassaouna sont devenus les premiers bénéficiaires du puits dans la localité où les Azza restants les ont laissés pour aller creuser un autre puits après les dernières pluies. Les Azza ont limité leur contribution à la fourniture des branches. Conformément à leur minorité numérique et leur contribution réduite au creusage du puits, les Azza n'utilisent le puits que pendant les heures creuses c'est-à-dire à l'aube et tard dans l'après-midi.

Outre le puits Azza/Hassaouna, il y a quatre puits qui appartiennent au Arabes Mohedi. Ces Mohedi sont arrivés deux mois seulement avant l'interview (mi-mai 1993) et l'informateur était convaincu qu'ils quitteront le site en masse au bout d'un mois (dès qu'ils recevront les nouvelles de la pâture de saison pluvieuse au Nigéria). On estime que ces Mohedi représentaient au moins 30 familles, et avaient au moins 1 500 chameaux. Compte tenu du grand nombre de personnes et d'animaux, l'informateur a déclaré qu'il n'a jamais été question de leur permettre d'utiliser le puits Azza/Hassaouna; selon lui, les premiers venus ont été autorisés à se servir pour les besoins domestiques, mais seulement jusqu'à la fin de la construction de leur puits.

Pour d'autres exemples de la composition variée des individus contribuant aux coûts de creusage des puits, voir les exemples cités dans la section précédente.

Au niveau des individus ayant payé pour la construction d'un puits, il n'y a pas de priorité d'utilisation; la règle uniformément pratiquée était la suivante: premiers venus,

premiers servis. Les informateurs prétendaient connaître le système employé par leurs voisins Fulani et selon lequel chaque individu avait un temps bien spécifique pour son abreuvement, mais prétendait ne l'avoir pas adopté. A ce propos, un informateur plus franc a déclaré "nous n'avons pas une telle discipline." Ces individus qui ont eu le droit d'utilisation mais n'ont pas contribué financièrement aux coûts de construction du puits sont censés attendre jusqu'à ce que les membres qui ont contribué aient fini avant d'utiliser le puits. Les femmes et les enfants dont le travail quotidien est de puiser l'eau à boire pour les besoins de la famille vont au puits à toute heure. Si les parents mâles sont en train de puiser en ce moment, les querbas [90] et les bidons sont remplis en même temps que l'abreuvement des animaux. En l'absence des parents, les récipients sont remplis progressivement en demandant qu'on leur donne les derniers litres de chaque puisette destinée à abreuver les animaux. En l'absence des hommes au puits, les femmes et/ou les enfants puisent l'eau eux-mêmes.

2. PUITS EN CIMENT

Droits d'utilisation des puits en ciment: La présente enquête n'a pas collecté assez d'informations sur les différents facteurs déterminant les droits d'utilisation des puits en ciment pour être en mesure de procéder à toute généralisation. Au lieu d'une telle généralisation, il y quelques exemples de cas individuels accompagnés des commentaires appropriés:

Exemple A;

Le puits est situé à la lisère sud de la Vallée de Dillia, dans le sud-ouest du Manga. Il aurait été creusé depuis plus de 10 ans. Au moment où les éleveurs résidents avaient été interviewés (mi-mai 1993), 30 familles Daza utilisaient le puits. Ce nombre aurait fluctué (s'élevant jusqu'à 80 familles), mais ce chiffre ne va probablement pas changer beaucoup jusqu'à ce que les pluies et la croissance des pâtures ne stimulent la dispersion ou la concentration de la population. Il y a deux mécanismes de poulies soutenues par les fourches au-dessus du puits et la régle en vigueur est "premiers venus, premiers servis". Le gardien officieux du puits est un individu qui a résidé sur le site pendant 8 années consécutives (beaucoup plus longtemps que toute autre personne). Selon les informateurs, ce serait par consensus tacite, basé sur leur respect pour la longue résidence de cet individu et la richesse qu'il s'est forgé qu'il est considéré comme étant leur représentant.

C'est avec les populations locales que le représentant a

---

[90] sac en peau d'animal ou en chambre à air dans lequel l'eau est transportée et stockée

déclaré avoir eu les plus gros problèmes. Toutefois, avec les Arabes Mohedi, il a affirmé que la communauté et lui ont obstinément refusé d'accorder les droits d'abreuvement. Il a déclaré que les populations locales Daza craignent l'installation ne serait-ce que d'une seule famille Mohedi, ostensiblement à cause du fait que "l'arrivée d'une seule famille entraîne l'invasion par tout un peuplement, avec des centaines de chameaux, et ils ne respectent pas nos régles au puits." Les informateurs ont affirmé qu'ils craignent de voir le genre de renversement de situation dont ils ont été témoin au niveau de différents puits en ciment de la région sur le flanc est et nord-est (et le refus subséquent des Arabes d'accorder les droits d'abreuvement aux populations locales). On raconte qu'à ce jour, les Arabes rejetés ont quitté sans problème. En dehors de leur inimité personnelle, les informateurs ont déclaré qu'ils estiment que le rejet des Mohedi a été légitimé par l'administration; il s'agit de l'un des cinq puits en ciment faisant partie du domaine d'un Chef de groupement dont la politique déclarée est celle du refus unilatéral d'accorder des droits d'utilisation aux Mohedi. Le représentant du puits a dit qu'il était prêt à convoquer l'autorité administrative ou militaire en cas de problèmes qui ne pourraient être résolus dans le camp (une fois, il a fait appel à une patrouille de l'armée, mais il s'agissait d'un cas de vol et non d'un problème ayant trait au puits).

Exemple B:

Le puits est situé dans la même région que celui de l'exemple A. Il aurait au moins dix ans. Les résidents qui utilisaient le puits au moment de cette interview (mi-mai 1993) comprenaient 11 familles Daza, 7 familles Arabes Mohedi et 1 famille Fulani. Il n'y aurait pas de responsable pour le puits et personne n'est resté au site pendant plus de 6 mois. La majeure partie de la population Daza est venue quatre au préalable au moment où ils sont parvenus à un accord avec les Mohedi qui étaient déjà installés dans cette localité sur la manière dont serait utilisé le seul mécanisme de poulie fixé au-dessus du puits. Le Fulani qui est arrivé le dernier a été autorisés à installer un petit mécanisme distinct de poulie parce que ses besoins en matière d'abreuvement étaient limités aux petits ruminants exclusivement. Cet arrangement s'est passé sans problème parce que **"ici, le chaos ne profite à personne --- même si quelqu'un veut troubler l'ordre d'abreuvement établi en mettant sa puisette dans le puits avant tout le monde (comme c'est le cas en prenant le puits par la force), il n'y a même pas assez d'eau pour justifier une telle action."**

Exemple C:

Le puits est situé dans le Manga central. Il aurait plus de

40 ans. Selon les informateurs, en dehors de la saison des pluies, le puits est généralement laissé inutilisé en faveur de deux puits traditionnels creusés à quelques 30m plus loin (cela serait dû au fait que l'eau d'un si vieux puits, pense-t-on, contiendrait moins de minéraux que l'eau d'un nouveau puits). C'était pendant la saison des pluies, quand près de 20 familles Daza et 10 familles Azza utilisaient le puits en ciment qu'un problème s'est posé avec les Arabes Mohedi. Tout comme dans l'exemple A, la responsabilité officieuse du puits incombait à une personne suite à un consensus tacite. Dès l'arrivée des Mohedi, ce représentant a manifesté le mépris inné de sa communauté à l'endroit desdits étrangers en refusant de leur accorder les droits d'abreuvement. Bien qu'il y ait assez de place pour la fixation d'autres mécanismes de poulies, les informateurs ont affirmé qu'ils ont peur du genre de prise de contrôle pour lequel les Mohedi auraient une conduite infâme. Toujours selon ces informateurs, ils avaient une fois déjà été victimes avant une telle action (cf exemple D). Pour conforter leur position, le représentant du puits a fait appel à un gendarme de N'Gourti située 40km environ. Le gendarme est convenu avec les résidents de la communauté Daza Azza que les Mohedi qui n'étaient pas des nigériens n'avaient pas le droit d'utiliser ces puits.

Exemple D:

Le puits aurait plus de 10 ans et serait situé dans le Manga central. Il a deux ans encore, ses utilisateurs étaient les Daza, dont certains résidaient sur le site tout le long de l'année quand les conditions de pâture le permettaient. Il n'y avait personne dans la communauté qui était chargé du puits. Les informateurs ont affirmé savoir peu de choses sur les Mohedi quand les premières familles Mohedi sont arrivées. Ils affirment les avoirs vus lors de leurs premières tentatives de migrations dans la région au cours de la dernière décennie mais que ces passages n'avaient jamais entraîné un séjour temporaire dans le Manga nigérien. Le bref séjour passé aux puits des informateurs a été accepté. Les informateurs ont affirmé que le nombre de familles Mohedi aurait par la suite augmenté pour atteindre 40 en l'espace de deux mois. Ces familles nouvellement venues auraient au moins 2000 chameaux (per capita bien plus que les Daza locaux) et seraient présentes au puits 24 heures par jour. Selon les Daza, le grand nombre d'animaux au puits et le manque de respecte des Mohedi pour les procédures d'abreuvement fixées par les Daza les a par la suite obligés à partir. Les Mohedi seraient restés au site du puits et ni les informateurs ni aucun autre Mohedi n'avaient pensé à se re-installer sur ce site.

Exemple E:

Le puits aurait plus de 20 ans et serait situé dans le Manga

du centre-nord. Les résidents qui utilisaient le puits au moment de cette interview (début avril) était composés de pris de 40 familles d'Arabes Hassaouna. La plupart des informateurs ont affirmé que leurs familles demeuraient sur le site tout le long de l'année ces 20 dernières années même quand des membres de la communauté emmenaient les chameaux vers d'autres pâturages. Il y a plusieurs années, le ciment a craqué et le puits est devenu inutilisable. Les résidentes l'ont réparé en utilisant du bois et des herbes pour renforcer les fissures comme dans le cas d'un puits traditionnel. Ils ont affirmé que cette réparation constituait leur réclamation au droit de propriété du puits. **"Si le gouvernement avait voulu du puits, quelqu'un serait venu le réparer"** et d'ajouter **"mais à présent, il nous appartient."** (Il n'a pas été confirmé si oui ou non l'administration partage ce point de vue.) Dans l'exercice des prérogatives de propriétaires, les informateurs ont déclaré qu'ils agissaient de la même manière que si leur puits était effectivement un puits traditionnel; ils refusent d'accorder des droits d'utilisation à long terme aux étrangers (tous les non Hassaouna), ne leur permettant que d'abreuver leurs animaux une seule fois et de poursuivre leur chemin.

Exemple F:

Le puits aurait au moins 10 ans et serait situé dans le Manga du centre-sud. Dans un scénario similaire à celui décrit dans l'exemple D, les premiers utilisateurs (Daza) avaient abandonné le puits aux Arabes Mohedi ces trois dernières années. Pendant l'étude, une malheureuse expérience personnelle au niveau du site a confirmé la mauvaise réputation attribuée aux Mohedi. Le puits était entouré de plusieurs centaines de chameaux qu'on abreuvaient avec au moins dix (10) différentes puisettes. Il y avait au moins 10 autres parties qui attendaient pour abreuver les animaux à leur tour. Malgré ces circonstances et les mauvaises rumeurs sans équivoques qui circulaient sur les Mohédi, je n'étais préparé à subir le refus d'abreuver mes trois montures et de remplir deux <u>querbas</u>.
L'approvisionnement immédiat en eau des animaux et de leurs chameliers passant par un puits est la plus fondamentale loi de courtoisie et de survie chez les populations du Manga. Etant donné que les Mohedi m'ont pris pour un Arabe Washili, aucune des négociations entreprises n'a abouti au droit d'avoir l'eau qui est le droit de tout voyageur. Malheureusement, cela n'a fait que révéler ma véritable identité (et l'éveil simultanée de la peur des Mohedi de rapatriement avec le Tchad). D'une certaine manière, cette rencontre semble confirmer les rapports des résidentes Manga selon lesquels les Mohedi sont en train de prendre possession de certaines régions.

Entretien des puits en ciment: Tous les informateurs résidant à proximité des puits en ciment ont dit que les membres de la communauté des utilisateurs ont pris part à toutes les petites réparations dont les plus courantes consistent à ôter le sable dont l'infiltration (sable drainé par les vents de surface ou provenant du fond du puits) réduit le taux de recharge. Ce n'est que dans un seul cas que les informateurs ont admis qu'un professionnel a été engagé pour faire de petits travaux de réparation:

Exemple:

> Le puits aurait au moins 15 ans. La nappe d'eau est à 8m de profondeur. Le puits ne serait utilisé que pendant la saison des pluies, quand les puits traditionnels des environs s'affaissent. Pendant la saison des pluies de 1992, 45 familles ont prétendu avoir utilisé le puits. Les résidents ont recruté un Azza local pour ôter le sable du puits au début de la saison. Ils l'ont rémunéré à 500 FCFA par puisette de sable extraite du puits. Tous les utilisateurs ont contribué aux frais de réparation, indépendamment de la taille de leurs troupeaux. Certains ont contribué en mil, en sucre ou en thé en lieu et place d'espèces.

Que ce soit dans le cas de la simple extraction de sable ou des grandes réparations telles que celles décrites dans l'Exemple E ci-dessus, les informateurs ont déclaré qu'ils estiment que leur investissement dans l'entretien d'un puits en ciment leur a donné certaines prérogatives de propriété concernant le puits. Dans le cas cité dans l'Exemple E ci-dessus, les résidents ont catégoriquement revendiqué les puits comme étant leur bien personnel parce qu'il avait été apparemment abandonné par l'administration et, sans les réparations effectuées par les populations locales, serait devenu inutilisable. La récupération du puits correspondrait à son appropriation. Même au niveau des sites où les résidents n'avaient effectué que de simples travaux d'extraction de sable, il a été dit que de tels travaux d'entretien avaient conféré aux-dits résidents le contrôle du droit d'usage. La différence entre le fait de s'approprier un puits en ciment et le fait de contrôler les droits d'utilisation y afférents semble académique.

C. TERRES AGRICOLES

Les terres utilisées pour les cultures pour la culture pluviale du mil serait un bien que l'on ne pourrait s'approprier. Toutefois, les 63 cultivateurs rencontrés lors de cette enquête ont admis que leurs droits d'utilisation (pendant la saison des pluies) correspondait à un droit de propriété. Cela signifie que tout nouveau venu désirant cultiver une portion qui est évidemment utilisée par quelqu'un d'autre doit s'informer auprès dudit utilisateur avant de planter. Toutefois, les informateurs

ont admis que la distinction entre une région utilisée et une région abandonnée était souvent difficile à faire. Les arbres abattus et les haies d'épines qui constituent la ligne de délimitation d'une région occupée peuvent donner la fausse impression qu'une région demeure sous culture annuelle alors qu'en fait elle a été abandonnée. A cause de ce problème apparent, il a été indiqué qu'il y a deux règlements qui s'appliquent à un nouveau venu qui plante dans une région apparemment abandonnée et est ensuite confronté à la présence du premier utilisateur: si le mil n'a pas encore poussé, le premier utilisateur paiera au nouveau venu sa semence et celui-ci quittera les lieux; si le mil a déjà poussé, le nouveau venu demeure pour cultiver (mais le champ ne lui appartient plus une fois la saison terminée). Excepté les alentours des centres ayant une forte concentration de population (de non-éleveurs) tels que N'Guigmi et N'Gourti, ces règlements seraient plutôt académiques à cause de la rareté des paysans et de la disponibilité des terres.

Concernant leur acquisition des terres cultivables, le défrichage a été la réponse quasi-unanime des informateurs. Les terres non-utilisées sont ostensiblement libres pour être défrichées par n'importe qui sans en référer au chef ou à la population.

Il ne semble exister aucune incitation pour préserver les arbres situés dans de telles localités ou leurs environs dans la mesure où leurs couronnes sont utilisées pour construire des haies d'épines. Toujours selon les informateurs, **laisser les arbres ne ferait qu'attirer les oiseaux (les mange-mil), de ce fait nous les coupons.** Ce n'est que dans un rayon de 5 km de N'Guigmi où il y a une certaine couverture assurée par les forestiers que j'ai pu constater une certain activité sélective de défrichage et d'élagage.

D. NATRON

Le natron est utilisé comme aliment pour les animaux mélangé avec de l'eau). Il lui donne plusieurs propriétés (non-confirmées), y compris la propriété d'être un anti-parasite, de favoriser la croissance et de stimuler la fécondité. Outre certains informateurs Teda du Manga du nord et du centre-nord qui obtiennent leur natron d'Agadem à 300 km au nord de N'Guigmi, tous les autres informateurs ont affirmé qu'ils obtiennent leur natron des dépressions autour de Fanta Dané (25-30 km environ au nord-est de N'Guigmi). Les ressources en natron ne sauraient faire l'objet d'appropriation. Les éleveurs en font la récolte selon le besoin. Les informateurs ont indiqué que l'administration a essayé de taxer le natron récolté autour de Fanta Dané dans les années 1970 mais que cette imposition a été confrontée à une telle opposition verbale qu'elle a été bien vite abandonnée. Comme dans le cas de l'eau et de la pâture, les

informateurs ont affirmé qu'ils considèrent le natron comme une ressource collective et inaliénable.

II. STRATEGIES D'ADAPTATION ET SECURITE ALIMENTAIRE

Selon les informateurs contactés pour la réalisation de la présente étude, la plupart des différentes modifications effectuées dans les activités traditionnelles en matière d'élevage, d'agriculture et d'artisanat remontent à la sécheresse de 1980-85 sinon à celle de 1968-75. A ce titre, ces changements ne doivent pas être considérés comme étant très récents. La présente section a volontairement omis plusieurs activités (notamment le travail du fer, le travail du cuir et la chasse chez les Azza) qui selon les informateurs sont en perte de vitesse, pour mettre l'accent sur les activités qui ont été adaptées avec beaucoup plus de succès.

SECURITE ALIMENTAIRE

La perception de la sécurité alimentaire dans cette zone est, dit-on, plus communément basée sur deux éléments: la possession de chameaux et d'une main d'oeuvre familiale pour assurer son élevage. Les chameaux constituent les biens de production dont le lait fournit la base de l'alimentation journalière et dont la vente assure la fourniture de céréales (aucun informateur n'a affirmé vivre exclusivement de lait). Pour permettre à la symbiose des hommes et des animaux de demeurer viable, le ratio minimum de chameaux-hommes est cité comme étant 5-7 femelles reproductives pour chaque homme. Pour les familles dont les troupeaux sont insuffisants, les activités commerciales semblent représenter les seuls moyens significatifs grâce auxquels la sécurité alimentaire est assurée.

A. ELEVAGE

Les comptes fournis par les informateurs corroborent largement ceux contenus dans l'étude PDENCE de 1987[91], détaillant la conversion de la vente en gros par les résidents du Manga des bovins aux camelins et à l'élevage des petits ruminants ces 25 dernières années. 132 des 147 chefs de familles interviewés dans le cadre de la présente étude ont élevé des bovins avant la sécheresse de 1968-1975. Douze d'entre eux seulement ont affirmé avoir eu un complément de chameaux plus important que celui des bovins au cours de la période pré-1968. Etant donné que les détails de la conversion des résidents Manga à l'élevage des chameaux ont fait l'objet d'une bonne documentation dans l'étude PDENCE mentionnée ci-dessus, ils ne seront pas repris dans le cadre du présent travail. Toutefois, l'une des grandes conséquences de cette conversion réside dans l'augmentation considérable au niveau de l'investissement en

---

[91] THEBAUD, Brigitte, NOMOA, Abdoulaye, L'aménagemnet de l'élevage dans le Département de Diffa, PDENCE, pp 164-66.

temps et en main d'oeuvre que font les éleveurs pour l'entretien de leurs animaux.

Les informateurs ont admis que l'élevage des chameaux nécessite plus de main d'oeuvre que celui des bovins. Les bovins auraient besoin de beaucoup plus d'eau que les camelins, mais les camelins nécessitent une plus grande supervision. Les camelins sont de sélectifs consommateurs d'herbes et ont tendance à se promener beaucoup plus que les bovins. Le fait qu'ils n'aient pas besoin de boire chaque jour signifie qu'ils sont beaucoup susceptibles que les bovins de se tenir à distance du camp et de la source d'eau de leurs propriétaires. Les informateurs ont affirmé que quand les villages étaient moins mobiles, les chameaux connaissaient les puits de leurs propriétaires et retournaient à eux pour l'abreuvement; par contre, avec la mobilité accrue des villages et le changement constant des sites des puits (à cause du mauvais état des pâturages) qui ont caractérisé ces 10 dernières années, la supervision et les rassemblements constants du bétail sont devenus une nécessité. Ces rassemblements ont sont opérés aussi souvent que deux fois par jour pendant une période de deux ou trois mois à la fin de la saison sèche et au début de la saison des pluies quand les animaux découvrent de nouveaux parcours vers le sud et essaient invariablement de prendre la fuite. Une partie ou l'ensemble des pattes antérieures des animaux sont attachés avec des entraves afin de ralentir leur mouvement mais un animal ainsi entravé peut néanmoins progresser de plusieurs kilomètres par jour s'il le désire. Au lieu de ces rassemblements, certains informateurs ont affirmé qu'ils embauchent un garde pour rester avec les animaux (généralement un enfant). Cette personne s'assurait que les animaux ne s'éloignaient pas du troupeau et qu'à la tombée de la nuit ils seront tous rentrés au camp. L'incidence de ce genre de supervision semble remarquablement plus élevée chez les arabes (aussi bien les Washili que les Hassaouna) que chez les autres groupes. Aucune raison apparemment logique n'a été donnée pour la divergence au niveau de la préférence des différents groupes.

Outre la nature intrinsèque de classification fort poussée des camelins et des différentes conséquences de la dégradation des parcours, une incidence accentuée de vol aurait également contribué à l'augmentation des besoins en main-d'oeuvre des éleveurs de chameaux. La peur de ces vols a été l'un des principaux facteurs ayant motivé les gens à superviser constamment les animaux. Les propriétaires de chameaux qui ont affirmé avoir une fois laissé les bêtes divaguer pendant des mois sans les voir ou sans en avoir un compte rendu ont signalé qu'ils n'admettaient plus de rester plusieurs jours sans voir leurs animaux. Tous ces vols se dérouleraient quand les animaux étaient sans supervision (contrairement vol à main armée en présence du propriétaire). Bien que les informateurs aient affirmé que le vol pourrait survenir presque partout, l'incidence serait plus forte dans les parties sud-est, centre-sud et sud-ouest du Manga qui étaient les plus proches des marchés. Un

important pourcentage des animaux volés serait directement vendu aux bouchers de ces marchés au lieu d'être vendus au marché de bétail où les voleurs courent le risquent de voir les propriétaires des animaux reconnaître les marques fixées sur leurs bêtes. La plupart des voleurs, comme le reconnaissent les informateurs, proviennent de leurs propres rangs; il s'agit de jeunes célibataires Daza pour qui le vol des animaux représente un rite de passage semi-institutionnalisé et une source de revenus. L'imposition de l'autorité coloniale aurait mis fin à cette pratique; depuis ces trente ans d'indépendance (et surtout ces cinq dernières années), ce genre de vol a connu une certaine résurgence. A quelques exceptions près, les informateurs ont affirmé qu'ils ont senti l'administration incapable de changer cette tendance et ont de ce fait pris différentes mesures d'auto-défense.

141 des 147 chefs de familles interviewés ont déclaré qu'ils possédaient des petits ruminants bien avant la sécheresse de 1968-75. Lors de la réalisation de la présente étude, tous les 147 chefs de famille ont reconnu qu'ils ont des petits ruminants. Certains (45 au total) ont déclaré qu'ils n'ont que des petits ruminants alors que les 102 autres ont reconnu que leurs petits ruminants sont élevés en même temps que des chameaux. Pour le premier groupe, l'importance de ces petits ruminants est évident (cf exemples A, B et C dans le cadre du Commerce avec N'Guigmi et exemple B dans le cadre du Commerce avec N'Gourti). Pour le second groupe, la distinction est plus subtile. Les informateurs élevant des petits ruminants en association avec des chameaux ont généralement affirmé qu'ils ont commencé à vendre ces petits ruminants ces 10 dernières années. Avant cela, ont-ils indiqué, les petits ruminants n'étaient élevés que pour la consommation familiale. Les raisons avancées pour ce changement étaient les pertes causées par la sécheresse (ou la reproduction plus lente) des chameaux. La vente de tous les petits ruminants sert maintenant à éviter la vente des gros animaux qui sont de plus en plus rares. Comme illustré par la suite (cf Exemple A dans le cadre du Commerce avec N'Gourti, Exemples B, C et C dans le cadre du Commerce avec le Nigéria, et Exemple E dans le cadre du Commerce avec N'Guigmi), ces personnes dépendent de la vente des moutons et/ou des chèvres pour faire face aux menues dépenses ou aux dépenses imprévues. Comme l'a dit un informateur **les moutons et les chèvres sont le pantalon du grand boubou**, faisant allusion à l'importance du rôle collatéral joué par la vente des petits ruminants dans l'ensemble de la vie économique de la famille.

Au cours de cette étude, il n'a été rencontré aucun informateur qui a admis qu'il élevait des petits ruminants systématiquement avec pour objectif final de les vendre pour avoir des chameaux. Une telle stratégie serait utilisée par les éleveurs du sud de la Vallée de Dillia (c'est-à-dire dans le nord du Mangari) mais dans le Manga, les vrais informateurs ont affirmé que la dégradation des conditions des parcours avait

freiné les taux de reproduction des moutons et des chèvres. En outre, plusieurs informateurs ont affirmé que les épidémies ont fréquemment décimé ces animaux. Cela ne veut pas dire que cette stratégie de reconstitution des troupeaux de chameaux est entièrement inutilisée, mais il semble qu'elle est utilisée sporadiquement plutôt que systématiquement; plus de la moitié de l'ensemble des 102 propriétaires de troupeaux mixtes a affirmé avoir vendu des petits ruminants à un certain moment ces trois dernières années afin d'acheter des chameaux. Mais ils ont mis l'accent sur le fait que l'excès des petits ruminants qui avait permis une telle transaction n'était pas quelque chose sur laquelle ils comptaient pour reconstituer leurs troupeaux de chameaux.

Tous les 45 informateurs qui n'élevaient que des petits ruminants ont déclaré avoir eu des moutons et/ou des chèvres bien avant la sécheresse de 1968-75. Toutefois, avant cette période, qu'ils les avaient élevés en même temps que des vaches. La plupart d'entre eux avaient perdu leurs troupeaux au cours de cette première sécheresse, le reste au cours de celle des années 80. Aucun de ces éleveurs n'a affirmé avoir pensé à vendre ses petits ruminants pour recommencer l'élevage des bovins. Un seul éleveur a affirmé avoir programmé de convertir ses moutons et chèvres en chameaux. Certains ont insisté sur le fait que les circonstances prévalant ont imposé cette existence basée sur les petits ruminants tandis que d'autres ont déclaré qu'il s'agissait d'une question de choix. Pour le premier groupe, les moutons et chèvres n'étaient pas suffisamment nombreux, ne se reproduisaient pas assez vite et ne rapportaient pas des prix assez élevés sur le marché pour leur permettre d'envisager d'acheter des chameaux avec les produits de la vente de ces petits ruminants. Bien souvent, ces produits ne suffisaient même pas pour assurer la nourriture, l'habillement et les autres besoins de la famille. Les informateurs affirmant que leur élevage exclusif des petits ruminants était une question de choix ont indiqué qu'ils n'avaient pas un historique d'éleveurs de chameaux et ne souhaitaient pas embrasser le mode de vie rigoureux et mobile de ces populations. Il convient de souligner que la plupart des informateurs qui ont répondu ainsi étaient des Azza ou des Agra.

B. AGRICULTURE

La culture pluviale du mil constituait la seule forme d'agriculture que les informateurs pratiquaient. 63 des 271 informateurs ont déclaré qu'ils avaient cultivé chaque année pendant ces cinq dernières années. Ces chiffres incluent les femmes qui travaillent dans les champs. Le Tableau 132 ci-dessous illustre les affinités ethniques et de castes de ces cultivateurs.

24 seulement des 243 non cultivateurs restants ont admis avoir été des cultivateurs mais avoir cessé de planter ces 15

dernières années. La plupart de ces ex-cultivateurs semblaient plus nantis, plus mobiles et faisaient plus nordistes (c'est-à-dire éleveurs de chameaux et/ou faisant du commerce) que ceux qui continuaient à cultiver. Pour la plupart, les cultivateurs d'aujourd'hui sont des semi-sédentaires sans chameaux qui résident dans la partie sud du Manga.

TABLEAU 13

INFORMATEURS QUI CULTIVENT						
Groupe Ethnique	Caste et/ou groupe géo-linguistique		M	F	TOTAL	
TOUBOU	Teda	0	-	-	60	63
	Daza	5	3	2		
	Azza	37	17	20		
	Agra	18	10	8		
ARABE	Washili	0	-	-	3	
	Hassaouna	3	2	1		

A quelques exceptions près (la plupart des villages autour de N'Gourti), tous les informateurs vivaient dans le sud-ouest, le centre-sud et le sud-est du Manga. A l'exception d'un cordon d'environ 10 ou 15 km autour de N'Guigmi, les informateurs ont déclaré qu'ils cultivent leurs champs dans les bas-fonds. Certains ont déclaré qu'ils ne planteraient pas jusqu'à ce qu'il y ait de l'eau dans les dépressions. Ils ont prétendu que la nature des dépressions propices à la rétention d'humidité donnait à leurs cultures une meilleure chance de survie que les dunes environnantes. Par contre, les informateurs cultivant dans le cordon autour de N'Guigmi ont affirmé qu'ils estiment que leurs cultures avaient une meilleure chance de mûrir sur les dunes que dans les dépressions. Aucun groupe d'informateurs n'a indiqué que ces préférences étaient récentes. Le seul récente changement dans les habitudes culturales proviendrait de certaines personnes abandonnant leurs camps pour aller cultiver dans les localités où les premières pluies sont tombées au lieu d'attendre que les pluies tombent dans leur localité immédiate. Quelques personnes ont affirmé avoir modifié leurs tactiques culturales.

La majorité des informateurs a affirmé avoir planté du mil chaque année au cours de la dernière décennie pour ne faire que trois récoltes en 1988, 1990 et 1992. Les récoltes de 1988 seraient assez bonnes, celles de 1990 mauvaises/médiocres et celles de 1992 bonnes/très bonnes. Les tableaux suivants indiquent la pluviométrie, les surfaces cultivées et les

statistiques production/rendement en ce qui concerne l'Arrondissement de N'Guigmi.

TABLEAU 14

CINQ ANNEES DE STATISTIQUES SUR LA PLUVIOMETRIE DANS L'ARRONDISSEMENT DE N'GUIGMI

ANNEE	1992		1991		1990		1989		1988		1987	
MOIS	mm	jr	mm	jr	mm	jr	mm	jr	mm	jr	mm	jr
mai	-	-	7,1	2	-	-	9,2	3	15,0	1	1,3	1
juin	0,9	1	0,1	1	11,8	3	2,6	3	1,0	2	28,8	5
juil	101,2	9	35,2	7	21,7	4	12,0	4	94,0	8	10,3	2
août	73,9	11	115,9	7	93,9	11	88,5	9	128,1	16	64,3	10
sept	33,8	3	9,5	3	7,9	4	-	-	8,7	2	10,6	3
oct	-	-	-	-	-	-	5,8	1	-	-	2,7	2
TOTAL	215,3	24	167,8	23	135,3	21	118,2	20,0	246,8	29	119,0	23

Source: Rapport Annuel d'Activités Agricoles d'Hivernage, Campagnes 1992, DD Diffa

Aucun des 63 informateurs qui prétendaient avoir cultivé n'a indiqué que la non fiabilité des récoltes l'a découragé de continuer à planter. Au contraire, ces informateurs ont mentionné que les récoltes fructueuses telles que celles de 1992 ont si considérablement réduit leurs dépenses/ventes d'animaux qu'ils étaient encouragés à continuer (cf Exemples A,B et C dans le cadre du Commerce avec N'Guigmi).

TABLEAU 15

SURPERFICIE CULTIVEE DANS L'ARRONDISSEMENT DE N'GUIGMI

PERIODE / CULTURE	1992	1991
MIL	6,759	4,937
SORGHO	-	-

HARICOT	21	-
TOTAL	6,780 ha	4,937 ha

Source: Rapport Annuel d'Activités Agricoles d'Hivernage, Campagne 1992, Direction Départementale (Diffa)

TABLEAU 16

CULTURES	MIL		SORGHO		HARICOT	
Année	Rendement*	Production**	Rendement	Production	Rendement	Production
1992	1 398	9,449	-	-	-	-
1991	109	538	-	-	-	-
1990	246	1 354	-	-	-	-
1989	-	-	1 800	574,6	800	159
1988	825	2 872	-	-	-	-
1987	8,8	31	-	-	-	-

Source: Rapport Annuel d'Activités Agricoles d'Hivernage, Campagne 1992, Direction Départementale (Diffa)
* kg/ha
**tonnes

C. ARTISANAT

En ce qui concerne l'artisanat, la plupart des objets fabriqués par les femmes sont destinés à l'utilisation domestique. La commercialisation systématique de ces objets (surtout les nattes et les paniers) est limitée aux femmes de la caste Azza (artisan).

Ces 15 dernières années, les ventes des produits de l'artisanat aurait acquis une plus grande importance dans la vie économique des familles. Les informateurs Azza, aussi bien les hommes que les femmes, ont affirmé que les femmes qui tressent des nattes avec des fibres de palme ont acquis un aspect commercial et à temps plein en réponse qui efforts agricoles qui ont échoué, à la perte du bétail (ou reproduction lente) et à la chasse qui devient de moins en moins fructueuse ces cinq dernières années. Ces nattes ne sont pas de la variété tressée les populations sédentaires du sud (à étaler par terre), ce sont

plutôt de longues nattes avec lesquelles on construit les tentes de populations Manga. Ces nattes sont mesurées en fonction de la longueur de l'avant-bras de la tisserande; selon les informateurs, la natte moyenne a 15-16 avant-bras de long (6,5-7 mètres) et a 1,5 mètres de large. Il faut environ quatre de ces nattes pour construire une tente. A mesure que les nattes deviennent vieilles, les femmes ont tendance à les remplacer au lieu de les changer toutes ensemble (à grand frais). Ci-dessous quelques exemples qui illustrent la dynamique de cette activité:

Exemple A:

L'informatrice est une vielle femme Azza de 30 ans. Son mari a un troupeau de près de 25 petits ruminants, participe aux activités de chasse en groupe et cultive pendant la saison sèche (sans succès ces cinq dernières années). L'informatrice et son mari ont quatre enfants dont le plus âgé a 10 ans. C'était le plus âgé qui est parti chercher les feuilles de palmier (**Hyphaena thebaica**) à sa mère pour faire les nattes. Il a pris quatre ânes et s'est fait accompagner d'un adulte, le mari d'une autre femme tresseuse de nattes qui allait chercher des feuilles de palme. Ils ont quitté leur village dans la partie centrale du Manga pour Bol, au Tchad, soit une distance de 120 km environ à parcourir en 10 jours. Ce voyage est entrepris une fois par an et a toujours lieu au début de la saison froide (vers novembre). Il faut environ 10-20 jours pour couper les feuilles, les sécher et en faire des bottes. L'informatrice a affirmé que les Tchadiens demandent parfois un paiement pour avoir le droit de cueillette. Le voyage retour dure également 10 jours. Selon l'informatrice, chaque âne transporte deux bottes et avec chaque botte on peut normalement faire une natte. Dans le cas présent, le fils de l'informatrice serait revenu avec huit bottes en-deçà de leur taille normale et avec lesquelles elle ne pouvait faire que cinq nattes au total.

Selon l'informatrice, le délai minimum pour tresse une natte est 20 jours, mais une telle rapidité n'est pas monnaie courante sauf dans les cas d'une commande urgente précédée d'une avance. elle a utilisé l'une de ces nattes pour la tente de sa famille. Les quatre autres tentes ont été vendues à des prix variant entre 300 et 4 500 FCFA. Elle a affirmé qu'elle n'a pas de clients habituels mais que les gens lui font appel selon leurs besoins. Parfois, elle reçoit une commande et perçoit avance et parfois encore elle stocke les nattes en attendant l'arrivée acheteurs. Quand aucun acheteur ne vient à elle, son mari va vendre les nattes à N'Gourti ou à N'Guigmi. Le prix de vente des nattes dans ces deux localités varie entre 3 500 et 5 000 FCFA selon la loi de l'offre et de la demande. L'échange se fait habituellement en espèces mais peut être négocié avec du thé, du sucre, du mil et du bétail. Selon

l'informatrice, elle tresse des nattes jusqu'à l'épuisement complet des feuilles et ne fait de la vannerie qu'avec les miettes. Au moment de l'interview (début mai), ses feuilles étaient presque terminées mais elle a affirmé que parce qu'in avait besoin des services de son fils à la maison, il ne pourrait pas se rendre à Bol avant le mois de novembre. Les autres familles qui ont davantage d'enfants (c'est-à-dire moins de contraintes en termes de temps/main-d'oeuvre) font, dit-on, deux ou trois à Bol par an.

Exemple B:

L'informatrice est une vielle femme Azza de 34 ans ayant deux enfants de moins de 10 ans. Son mari est artisan et travaille le bois et le cuir, participe aux activités de chasse en groupe et cultive pendant la saison des pluies. Elle habite le même village de la partie centrale du Manga que l'informatrice de l'exemple A. En novembre 1992, son mari est parti pour Bol avec six ânes et est revenu avec 12 bottes de feuilles de palme. Il en a vendues 4 à son retour au village au prix de 2 000 - 2 500 FCFA l'unité. L'informatrice a tressé 7 nattes avec les 8 bottes restantes et a gardé une de ces nattes pour la tente de sa famille. Les nattes restantes ont été vendues comme suit: 3 à des clients qui sont venus la voir au village et les 3 autres ont été vendus par son mari à N'Gourti. Le prix de vente de ces six nattes variaient entre 3 500 et 4 500 FCFA. Elle se servait du reste des feuilles des bottes pour faire de la vannerie pour l'usage de sa famille au moment de l'interview. A l'exception de certains articles de mariage (pour lesquels on fait une commande), la vannerie serait commercialement moins bénéfique que le tressage des nattes.

Exemple C:

L'informatrice est une vielle femme Azza de 37 ans ayant deux enfants, une fille de 17 ans et un garçon de 19 ans (tous deux d'un précédent mariage). Son mari a 7 chameaux et près de 15 petits ruminant, c'est un forgeron de renom, participe aux activités de chasse en groupe et cultive pendant la saison des pluies. L'informatrice a envoyé deux fois son fils à Bol l'année dernière pour chercher des feuilles de palmier. En novembre 1992, il est parti pour Bol avec trois ânes et est revenu avec 6 bottes de feuilles de palme. Il en a vendues 3 à son retour au village au prix de 2 500 FCFA l'unité. L'informatrice a tressé 3 nattes avec les 3 bottes restantes et en a fait don aux amies Kara et Daza (interrogée sur ces cadeaux, elle a fait le commentaire suivant "cela aurait été une honte pour moi de ne pouvoir offrir à une connaissance quelque chose qu'elle m'a demandé". Son fils est reparti à Bol en février 1993 et est revenu avec 8 bottes de feuilles de palme. Au moment de

cette interview (début mai) l'informatrice et sa fille avaient tressé au total 5 nattes dont deux ont été vendues à des familles Azza voisines qui ont fait une commande de 4 500 FCFA l'unité. L'une de ces nattes pour la tente de sa famille. Les nattes restantes ont été gardées pour d'éventuels clients. Dans son commentaire l'informatrice a fait savoir que les revenus provenant de la vente des nattes sont techniquement à elle mais qu'elles les dépense habituellement pour les besoins collectifs de la famille **"je ne pense pas à moi-même si ma famille a besoin de quelque chose".**

Il convient de souligner que dans les Exemples A et B, l'artisane a souvent confié la vente de son produit fini à son mari. C'est là une caractéristique des femmes Azza interviewées. Le commentaire fait par l'informatrice dans l'Exemple C est également caractéristique de ces populations car il indique que les revenus provenant de ses activités sont souvent versés au mari pour faire face aux besoins de la famille. De ce fait, bien que les revenus générés par les activités artisanales de la femme Azza semblent avoir acquis une plus grande importance par rapport aux revenus que rapportent les activités du mari, son statut social ne semble pas avoir conséquemment changé.

Outre la vente de nattes et de vannerie par les femmes Azza, l'unique autre incidence de l'artisanat commercial chez les femmes impliquaient les groupes Arabe washili et les Hassaouna. Les femmes de ces communautés arabes ont affirmé qu'elles tressent des sacs de stockage de céréales à partir de la fourrure de chameaux. Bien que la plupart de ces sacs seraient destinés à l'usage domestique, il a été admis qu'on en vendait une partie. La fabrication de ces sacs est une activité qui requiert une main-d'oeuvre intensive. La fourrure des chameaux est tondue au début de la saison sèche. On collecte ensuite un demi fût (100 litres) de fiente de chameaux que l'on fait brûler et dont on récupère la cendre que l'on mélange à la fourrure. Cette fourrure et la cendre sont ensuite battues avec un gourdin jusqu'à ce que la fourrure soit jugée purifiée et pliable. La fourrure est ensuite tissée en fil. Quand il y a assez de fil, on le met ensuite dans le métier à tisser et on le tisse en bandes qui seront par la suite cousues ensemble pour former des sacs. Chaque sac ainsi fabriqué aurait une capacité de 100-110 kg de céréales. Selon les informatrices, il faudrait une année entière à une femme travaillant seule pour fabriquer deux de ces sacs. En cas d'assistance, elle pourrait faire deux sacs en six mois.

Les sacs en fourrure de chameaux coûteraient 10 000 FCFA la paire pendant les périodes de l'année où il y en a. Ce prix double pour passer à 20 000 FCFA quand les sacs deviennent rares. A l'instar de la commercialisation des nattes par les Azza, la vente des sacs seraient fréquemment confiée au mari. Plusieurs

informatrices ont affirmé que c'est leurs maris qui leur avaient demandé un ou deux sacs à vendre quand ils voulaient éviter de vendre un animal. Contrairement à l'aspect très commercial et quasi à plein temps de l'artisan chez les Azza, la fabrication des sacs par les femmes arabes est beaucoup plus discrète. Cela est attribué à la fluctuation annuelle de la croissance de la fourrure des chameaux, à la nature du travail qui exige une main-d'oeuvre intensive et au fait que la plupart des sacs sont utilisés dans la famille de la fabricante. Les informatrices ont ajouté qu'elles abhorraient l'image d'artistes (c'est-à-dire elles sont fières d'être des éleveuses).

Aucune informatrice rencontrée n'a admis avoir fabriqué des sacs cette année. Cela est dû à l'insuffisance de la croissance de la fourrure des chameaux, ce qui à son tour serait lié à la mauvaise condition des pâturages. Face à une telle situation, certaines informatrices ont affirmé que les femmes allaient acquérir la fourrure nécessaire en tondant le troupeau de quelqu'un d'autre (souvent en échange d'un sac fini), bien qu'aucune de mes informatrices n'ait reconnu avoir fait cela cette année. Les informatrices ont ensuite ajouté que la fabrication des sacs était plus un passe-temps qu'une activité sur laquelle elles comptaient pour satisfaire leurs besoins de subsistance. Contrairement à la production accrue des artisanes Azza ces 15 dernières années, les informatrices arabes ont déclaré que la fabrication des sacs avait baissé pendant la même période à cause de la mauvaise croissance de la fourrure.

D. ACTIVITéS DES FEMMES

Les femmes du Manga semblent généralement avoir moins d'indépendance que leurs homologues des zones agricoles du sud.

Comme susmentionné, l'importance accrue de la femme Azza en tant que génératrice de revenus ne semble pas lui avoir conféré une plus grande autorité pour décider de la manière dont un tel revenu sera utilisé. La plupart de ce qu'elle gagne demeure à la disposition de son mari.

Les informatrices Teda/Daza et Arabes ont déclaré n'avoir pris part à aucune activité rémunératrice similaire au type d'artisanat destiné à la vente que font les femmes Azza. La vente de lait qui constitue une source de revenus relativement nouvelle pour les femmes Fulani et Kanuri du sud est considérée comme honteuse chez les femmes Teda/Daza ou Arabes. Bien qu'il existe la preuve de la participation de ces femmes à la vente du lait (notamment autour des centres de N'Guigmi et de N'Gourti) les transactions commerciales elles-mêmes semblaient confiées aux enfants (les femmes ont refusé de discuter de ce point).

Les travaux des femmes ont tendance à ne pas être rémunérés. Ces travaux consistent essentiellement à préparer les repas,

chercher l'eau à boire, collecter le bois de feu, s'occuper des petits ruminants et des ânes et élever les enfants. En l'absence du mari, elles s'occupent également des chameaux. Dans les familles qui prétendent cultiver, les femmes participent aussi à cette activité mais cela ne constituait pas un récent changement.

Chez les femmes (notamment les Daza) qui prétendaient avoir apporté un grand nombre d'animaux à leur mari en guise de cadeaux de mariage, il s'est avéré que la plupart des animaux étaient destinés aux enfants issus du mariage. Même en ce qui concerne ces animaux qui lui appartiennent, il semble que c'est la femme exceptionnelle seule qui discute du droit de son mari de vendre ces animaux en cas de temps durs. Outre les cas de divorce où la femme reprend possession de tous ses animaux, il semble que les animaux de la femme, c'est-à-dire sa richesse personnelle ne traduit pas généralement une plus grande autonomie vis-à-vis de l'homme.

E. ECHANGE D'ANIMAUX POUR LE MARIAGE

Dans tous les groupes ethniques et de castes du Manga, le mariage entraîne un don d'animaux au couple nouvellement marié. Dans tous les cas, ce don provient de la famille de la jeune mariée, conformément à un échange rituel. Par exemple, chez les Daza, le jeune marié demande à sa famille et à ses amis un don de chameaux (le nombre, souvent 5, ayant été fixé par ses beaux-parents); une fois le mariage célébré, la famille de la jeune mariée retourne le don du jeune marié, souvent en doublant le nombre de chameaux. C'est avec ce troupeau que le nouveau couple acquiert son indépendance. Selon les informatrices, ce cadeau de mariage est généralement plus substantiel chez les Daza et les Arabes Hassaouna alors que les mariages chez les Teda et les Arabes Washili nécessitent beaucoup moins de cadeaux. Chez les Azza, le cadeau de mariage se composerait essentiellement de petits ruminants mais on peut toutefois y inclure un ou deux chameaux.

Selon la plupart des informatrices, il n'y a pas eu de réduction dans la taille des cadeaux de mariage depuis ces 10-20 dernières années (c'est-à-dire en réponse aux conditions économiques difficiles). Les informatrices donnant de telles réponses sont essentiellement des Teda, des Daza et des Arabes qui affirmaient que le fait de maintenir un prix fort pour les cadeaux de mariage (malgré la réduction du nombre d'animaux) était crucial pour des raisons sociales. Elles ont déclaré qu'aucun changement de ce genre ne peut s'effectuer sans couvrir de honte les familles impliquées. Toutefois, une minorité d'informatrices Teda/Daza et Arabes a affirmé qu'en fait des réductions sont effectuées sans grande perte de prestige pour les parties impliquées. Outre la question de richesse, la négociation d'un cadeau de mariage semble dépendre de la nature des rapports entre le jeune marié et son beau-père.

Chez les Azza, les réductions au niveau du cadeau de mariage seraient fréquentes. Cela peut être dû au fait que les Azza ont moins de richesse que les Teda/Daza et les Arabes et sont généralement de nature plus modestes.

F. MIGRATION SAISONNIèRE

1. VERS LA LIBYE

A cause de la réticence avec laquelle de nombreux informateurs ont perçu l'enquête, et par conséquent la nature potentiellement inexacte des informations fournies, nous ne pouvons que formuler des conclusions avec réserve.

La libye serait la destination de prédilection de la plupart des résidents du Manga. Sur 147 chefs de famille interviewés, 50 ont affirmé avoir été en Libye au moins une fois (cf tableau ci-dessous pour les affinités ethniques et de castes de ces migrants) et y avoir séjourné pendant une période d'au moins six mois. Sur ces 50 personnes, 37 ont déclaré avoir été en Libye plus d'une fois. Bien que les réponses n'aient pas été spontanées sur la question, il semble que le travail qu'exerçaient la plupart de ces migrants était un travail non qualifié et temporaire (essentiellement dans la construction). Ceux qui avaient pu obtenir la nationalité libyenne (plus Arabes que les autres) ont affirmé avoir eu accès à des emplois avec des heurs plus régulières et de plus longues durée (chaînes de montage). Certains ont fait l'armée. La plupart de ces informateurs avaient entre 18 et 30 ans lors de leurs séjours en Libye.

Avec plusieurs exceptions chez les Arabes, les informateurs ont admis que l'exode vers la Libye s'est avéré moins attrayant ces 3-5 dernières années. Le travail serait plus difficile à trouver et moins rémunérateur. Selon les commentaires de certains informateurs, ils connaissaient des migrants qui se sont effectivement trouvés pris au piège en Libye car non seulement ils n'avaient pas trouvé du travail mais encore ils n'avaient pas assez d'argent pour revenir au Niger.

TABLEAU 17

INFORMATEURS AYANT PARTICIPE AUX EXODES EN LIBYE 1990 -1993					
Groupe Ethnique	Caste et/ou groupe géo-linguistique		M	F	TOTAL

TOUBOU	Teda	9	9	-	17	50
	Daza	7	7	-		
	Azza	1	1	-		
	Agra	0	-	-		
ARABE	Washili	14	14	-	33	
	Hassaouna	19	19	-		

Il semble que la migration vers la Libye sous forme de rite de passage demeure une pratique assez courante chez les jeunes gens (surtout les Arabes) mais que l'incidence des hommes plus âgés ou mariés en quête d'emploi de longue durée ait connu une certaine réduction. Concernant la première forme de migration, elle serait utile pour acquérir des habits, des couvertures, la tapisserie et autres articles de rigueur en vue du mariage mais les liquidités qui en proviendraient seraient généralement peu importantes. Quant à la seconde forme de migration, on s'en moque généralement en disant **quand toutes ces gens qui pensaient qu'elles allaient devenir riches reviendront dans le Manga sans argent, nous allons les engager toute une journée pour nous servir d'éleveurs sans frais aucun.** Les informateurs réfutent l'idée selon laquelle les revenus libyens constituaient un important facteur dans la reconstitution des troupeaux de chameaux dans le Manga.

Outre les formes susmentionnées de migrations, le genre d'exode définitif qui aurait été prévalent dans les années 1970 aurait cessé. Les facteurs contribuant à cet exode auraient été la perte catastrophique des animaux lors de la sécheresse de 1968-75 et la coïncidence du boom économique en Libye. Pendant cette période, un nombre indéterminé de résidents Manga aurait vendu ses animaux pour quitter le Niger et aller s'installer définitivement en Libye. La Libye aurait favorisé l'immigration dans les années 1970 et 1980 au cours desquelles il y aurait une forte demande de main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée.

Selon certains informateurs, certains arabes âgés qui auraient acquis la nationalité libyenne cherchent à prendre leur retraite en Libye pour bénéficier des paiements de la sécurité sociale. Cette forme de migration permanente n'impliquerait qu'un petit nombre de gens.

2. VERS N'GUIGMI

Les gens qui participent aux migrations saisonnières vers N'Guigmi semblent pour la plupart des jeunes gens non marié des castes Azza ou Agra. Il s'agirait pour la plupart d'une main-d'oeuvre 4 court terme et non qualifiée opérant souvent dans

le domaine de la fabrication de briques ou de la construction de maisons. Les Teda, les Daza et les Arabes ont affirmé qu'ils dédaignent un tel travail (bien qu'ils puissent le faire en Libye où ils ne rencontreraient aucune connaissance). La rémunération de ces tâches serait minimale. Les participants sont généralement ceux dont les parents ont peu de chameaux ou n'en ont pas et dont l'existence est basée sur les petits ruminants.

SECTION SUR LES MIGRATIONS VERS LE LIT DU LAC

La migration était forte pendant la sécheresse des années 1980 avec les chameaux. Il s'agissait là du dernier recours. Les informateurs ont déclaré qu'ils ne répéteront plus jamais cette expérience à cause du taux élevé de mortalité attribué à la mauvaise qualité de l'eau et à une maladie dénommée le **shogolup** (mal d'origine peu connue qui entraîne un gonflement de l'estomac, mais sans naissance/avortement et sans lait). La réticence à retourner doit toutefois être testée par les conditions d'une rude sécheresse. La plupart des gens disent qu'ils vont rester dans le nord où les chameaux sont maigres mais survivent. Selon toutes indications, ces gens se rendraient plutôt vers le Mangari.

III. COMMERCE ET COMMERCE TRANSFRONTALIER

A. COMMERCE AVEC LE KAWAR ET LA LIBYE

Le Kawar est une bande d'oasis qui s'étend sur 80 km de son point le plus au nord à Aney jusqu'à son point le plus au sud à Bilma (cf Carte I). Il est situé à 50 km environ au nord de N'Guigmi. Il est limité par le désert du Ténéré vers l'ouest, le Plateau du Djado au nord, les Montagnes du Tibesti à l'est et le Manga au sud. Sur le plan historique, les oasis du Kawar ont servi d'entrepôts pour de nombreux articles transitant par le Sahara (c'est-à-dire non produits dans les oasis elles-mêmes) et de centres de production de dattes et de sel. Ces dates et ce sel sont vendus par des commerçants venant du Maghreb et du subsahara. En ce qui concerne les commerçants du Manga, les plus importants moyens d'échange étaient le mil, le beurre (provenant du lait de vache), la viande séchée et l'élevage. Ce commerce aurait duré plusieurs siècles.

Selon les informateurs, le commerce avec le Kawar se poursuit mais le nombre de participants (en provenance du Manga) est réduit. Les raisons attribuées à ce changement sont d'ordre écologique et social. La sécheresse chronique des 30 dernières années aurait réduit la quantité de dattes produites dans les oasis.[92] Pendant la même période, cette sécheresse a obligé plusieurs éleveurs à passer de l'élevage de bovins à celui des camelins, réduisant considérablement la production de beurre qui avait constitué chez les sudistes l'un des plus importants d'échange dans les oasis.[93] Outre ces facteurs, les informateurs ont affirmé la sécheresse avait également eu un effet négatif sur les pâturage le long de la route. Ce facteur, associé à ce qui est considéré comme un état de santé généralement plus pauvre des animaux (à cause de la faim), aurait réduit le nombre de résidents Manga capable d'atteindre le Kawar. Une incidence résurgente du banditisme depuis le départ des autorités coloniales aurait également influencé cette réduction du nombre des commerçants avec le nord.

Un important élément du commerce Mangar-Kawar tel qu'il existe actuellement comprendrait divers produits agricoles et manufacturés en provenance de la Libye. Ces produits incluent le riz, la farine de blé, le macaroni, l'huile de cuisine, le thé, la tomate en boîte, les couvertures, les tapisseries, les tissus et toute une variété d'autres produits manufacturés. Les

---

[92] THEBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'elevage dans le département de Diffa, 1987, pp 166-7

[93] THEBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'elevage dans le départemnet de Diffa, 1987, pp 154-55 & 166

villages oasis du Kawar auraient servi de points de transit pour les produits maghrébins passant vers le subsahara avant même l'industrialisation de la Libye, mais selon les informateurs, ces deux dernières décennies, l'importance des oasis en tant qu'entrepôts a augmenté et celle de la zone de production a baissé. Les commerçants du Manga ont affirmé que la quantité et la variété des produits libyens disponibles sur le marché dans les oasis ont considérablement augmenté l'année dernière. Néanmoins, la majorité des informateurs sur le commerce avec le Kawar a déclaré avoir fait le commerce des cargaisons traditionnelles de dattes, et non des produits manufacturés provenant de la Libye. Les chameaux et les petits ruminants constitueraient les plus importants produits exportés du Manga. Certains informateurs ont déclaré qu'ils ne reçoivent le paiement en espèces que pour acheter leurs produits, contrairement au fait de vendre pour se constituer un capital. Bien que Bilma ne soit pas le seul village oasis dans le Kawar à produire des dattes ou réputé pour abriter le commerce, c'était la seule localité dans laquelle les informateurs ont reconnu avoir fait des transactions commerciales. Ci-dessous, un tableau sur affinité ethnique des informateurs qui ont déclaré avoir pris part au commerce avec le Kawar l'année dernière, et quelques cas d'exemple

INFORMATEURS PARTICIPANT AU COMMERCE AVEC LE KAWAR 92-93						
Groupe Ethni.	Caste et/ou groupe geo-linguistique		H	F		
TOUBOU	Teda	15	12	3	18	25
	Daza	3	2	1		
	Azza	1	1	-		
	Agra	0	-	-		
ARABE	Washili	5	5	-	7	
	Hassaouna	2	2	-		

NOTE: Bien qu'une récente étude ait indiqué que certaines épouses des propriétaires de palmiers dattiers Teda aient effectué un voyage annuel vers le Kawar pour récolter des dattes qui étaient ensuite vendues dans les marchés du sud,[94] aucun des informateurs rencontrés n'a reconnu avoir pris part à cette activité. En effet, les quatre femmes faisant du commerce ont vendu des dattes dans les marchés du sud mais ont affirmé qu'elles ne s'étaient pas rendues au Kawar elles-mêmes (leurs

[94] THEBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'elevage dans le département de Diffa, PDENCE,1987, pp 155

maris l'avaient fait à leur place) et que leurs familles n'étaient pas des propriétaires de palmiers datiers.

EXEMPLE A:

L'informateur est un Teda de 28 ans résidant dans le centre-nord du Manga. Il est marié et a trois enfants mais le dernier est trop jeune pour aider à faire l'élevage. Il a un troupeau d'environ 10 chameaux et 10 petits ruminants. Il affirme faire du commerce entre Bilma et N'Guigmi plusieurs fois par an (pendant que sa femme et ses parents s'occupent du troupeau). Lors de son dernier voyage vers Bilma, en janvier-février 1993, il a quitté avec un parent et plusieurs animaux. Ils ont emporté des chameaux et des petits ruminants pour aller les vendre à Bilma. Il a affirmé avoir quitté "avec un esprit ouvert" quant à ce qu'il achèterait à Bilma, étant donné que le choix et le prix des marchandises, dit-on, varient fréquemment. Il a fini par acheter de la farine et du sel pour la consommation de sa propre famille et des dattes à vendre à N'Guigmi. Il a chargé trois chameaux avec des dattes; la charge standard est de 200 kg et à l'époque 6 000 FCFA (donc 24 000 FCFA au total pour les trois charges). Il a revendu chaque charge à N'Guigmi à 24 000 FCFA (soit un total de 72 000 FCFA). Après avoir acheté du mil, du sucre et des épices, l'informateur est retourné à son camp. Le voyage aller-retour a duré 40 jours.

L'informateur a déclaré que ce commerce était "vital" pour la survie de sa famille, en disant que "nous avons perdu beaucoup d'animaux à cause des maladies et les animaux restants ne se reproduisent pas aussi vite qu'ils en avaient l'habitude (au moment où les pâturages étaient meilleurs) si je ne fais pas du commerce, ces quelques animaux que j'ai seraient tous vendus pour me permettre d'acheter du mil." L'informateur a affirmé que plusieurs jeunes Teda dans cette situation (avec des troupeaux moins importants) participaient au commerce tchadien ou avec le Kawar. Le père de l'informateur a fait observer que le nombre de commerçants pratiquant au Kawar avait diminué depuis la fin de l'ère coloniale. Il a attribué cela à l'état de santé généralement plus pauvre des animaux, aux pâturages qui sont de plus en plus en mauvais état et au fait que les points d'eau sont de moins en moins nombreux (les puits n'ont pas été entretenus).

EXEMPLE B:

L'informateur est un Teda de 20 ans résidant dans le centre-nord du Manga. Comme dans l'exemple ci-dessus, il est marié et a des enfants mais aucun enfant n'est en âge de contribuer de manière significative aux tâches du foyer ou à l'élevage. Sa femme et sa soeur assurent l'élevage des 12

chameaux et des 10 petits ruminants en son absence. Ces trois dernières années, il a fait à plusieurs reprises par an les circuits commerciaux du Kawar et du Tchad (avant cela il a passé sept ans en Libye). La dernière fois qu'il a été à Bilma, c'était en janvier 1993. Il a quitté son camp avec des liquidités (amassées avec ses précédentes activités). A Bilma, il a chargé trois chameaux avec des dattes, en payant 5 000 FCFA par charge (soit un total de 15 000 FCFA). Il a vendu les trois charges en gros à N'Guigmi à 20 000 FCFA l'unité (soit un total de 60 000 FCFA). Il a affirmé qu'il aurait aimé avoir confié les dattes à sa femme pour les vendre en détail à N'Guigmi ou au Nigéria, ce qui aurait rapporté deux ou trois fois le prix auquel il avait fait sa vente en gros, mais que les enfants étaient trop jeunes pour être laissés à eux-mêmes. Avec le produit de la vente, il a acheté du mil, du sucre et plusieurs biens de consommation. Avec le reste, il a acheté une chamelle de deux ans au prix de 20 000 FCFA. Ensuite, il est revenu au camp 40 jours après son départ.

Au même titre que dans le cas de l'exemple A, l'informateur a déclaré qu'il était obligé d'entreprendre des activités commerciales parce que son nombre limité d'animaux ne lui permettrait pas de supporter sa famille. Lors de cette interview, (mi-avril 1993) il a affirmé qu'il s'apprêtait pour un autre départ mais cette fois-ci vers le Tchad. La chaleur , la pauvreté des parcours et la durée du voyage l'ont poussé à ne pas choisir Bilma.

EXEMPLE C:

L'informateur est un Daza de 40 ans résidant dans le sud-ouest du Manga. Il est marié à deux femmes et a cinq enfants dont un seul est en âge de contribuer aux tâches du foyer ou à l'élevage. Deux frères et plusieurs cousins l'aident à garder le troupeau qui comprend près de 70 chameaux, 25 petits ruminants, 10 ânes et plusieurs chevaux. La dernière fois qu'il a été à Bilma, c'était en novembre 1992. Il a quitté son camp avec d'autres Daza (contrairement à la plupart des non Teda, il n'a pas eu à prendre un guide Teda, ce qui serait la pratique en vigueur afin d'éviter des problèmes avec les populations Teda en cours de route). Il a pris du sucre et de l'huile (importations du Nigéria) et 6 ânes, 8 chèvres et 7 moutons pour aller vendre à Bilma. Il a vendu un âne à 30 000 FCFA. Les cinq autres ont été vendus à 22 000 FCFA l'unité (soit un total de 140 000 FCFA). Le sac de sucre de 50 kg (acheté à N'Guigmi au prix de 8 000 FCFA a été vendu à 18 750 FCFA. Il a vendu les 10 chèvres à 10 000 FCFA l'unité et les 7 moutons à 22 000 FCFA l'unité (soit un total de 220 000 FCFA). Il ne pouvait se rappeler à quel prix il avait vendu les nombreux bidons de quatre litres d'huile de cuisine. Le montant total encaissé apres les ventes

susmentionnées s'élevait à 378 750 FCFA

Avec une partie de cet argent, il a chargé 6 chameaux avec des dattes et 2 avec du sel. Chaque charge de dattes a coûté la somme de 4 500 FCFA (soit un total de 27 000 FCFA). Chaque charge de sel comprenant de sacs de 50 kg a coûté 2 000 (soit un total de 4 000 FCFA). Il est rentré au village et a vendu le sel par mesure au éleveurs locaux (le sel du Kawar est préféré au natron pour un total de 40 000 FCFA pour les deux charges. Par la suite, il a emmené ses deux femmes au marché frontalier avec le Nigéria, Gashagar, près de Diffa, où elles ont vendu les dattes par mesure. Elles ont vendu chaque charge à 60 000 FCFA (15 000 FCFA de plus qu'il n'aurait gagné en vendant au même moment à N'Guigmi). Cette vente au détail des dattes est une tâche qui est toujours confiée aux femmes (les hommes vendent en gros et généralement ne vont pas vers le sud au Nigéria). La vente de ces six charges a pris trois mois et demi avant de finir. Avec le produits de cette vente à Bilma, dans son village et à Gashagar, l'informateur a déclaré avoir acheté du mil, du sucre, du thé et autres biens de consommation nécessaires (le tout à Gashagar). Avec le reste de son profit, il a affirmé avoir acheté des chameaux à N'Guigmi. L'informateur aurait fait ce genre de commerce pendant 15 ans. Il a reconnu que ce commerce était principalement responsable de l'augmentation de sa richesse (70 chameaux) et il a commencé à une petite échelle (cf exemples A et B) qui cadraient avec ses modestes moyens d'autrefois.

L'informateur a fait un commentaire selon lequel il ne connaissait aucun autre Daza de la partie centrale ou centre-sud du Manga qui avait fait du commerce de manière constante et à une si grande échelle que lui (cela a été corroboré par d'autres informateurs). Outre le fait d'avoir un esprit d'entrepreneur, l'informateur a attribué son succès au fait qu'il avait deux femmes pour l'aider à vendre les dates et plusieurs parents pour s'occuper de son troupeau pendant ses absences. Il a déclaré n'avoir aucune intention de mettre fin au commerce avec le Kawar.

Exemple D:

L'informateur est un Arabe Washili de 25 ans résidant dans la partie centre-nord du Manga (35 km de N'Gourti). Il est marié et a un enfant. Il réside dans le camp de son père avec les familles de quatre de ses frères mariés. Il a décrit son propre troupeau de chameaux comme étant modeste mais a affirmé que le troupeau de son père avait plus de 100 têtes. Plusieurs des animaux appartenant au père et aux fils étaient gardés et élevés ensemble. La famille de l'informateur serait l'une des deux plus vieilles des Washili du Manga: elle aurait émigré du Tchad vers 1900. Depuis leur arrivée jusqu'à la sécheresse de 1968-75, la

zone de résidence traditionnelle de la famille serait à 50 km au nord de la localité où ils ont subi cette interview. L'informateur a affirmé s'être rendu à Bilma pour la première fois cette année. Il a dit avoir entendu des rumeurs sur les faibles prix des exportations libyennes telles que la farine, le riz, l'huile de cuisine, le thé et la tomate en boîte. Il a quitté en février 1993 avec des liquidités (provenant des ventes de chameaux dans le camp au acheteurs de chameaux). Il était accompagné de deux parents et d'un guide Teda. A Bilma, il a acheté 8 sacs de 50 kg de riz à 5 000 FCFA l'unité. Ces sacs ont été vendus à N'Gourti à 10 000 FCFA l'unité. En outre, il a acheté cartons de thé à 15 000 FCFA l'unité (ces cartons contiennent 20 cartons de thé de 1 kg chacun; il s'agit d'un thé entièrement en feuille provenant de Sri Lanka ou de Ceylan et différent de la variété chinoise pulvérisée importée du Nigéria). Ces cartons ont été vendus à N'Gourti au double du prix d'achat (30 000 FCFA) l'unité. Selon l'informateur, une certaine quantité de ces articles a été gardée pour sa propre consommation et celle de sa famille. Il a affirmé que ces articles ont été achetés au sud de N'Guigmi. Malgré les mauvaises conditions de pâturage, l'informateur a déclaré avoir l'impression que le nombre de commerçants du Kawar a quelque peu augmenté cette année.

Sur la base des conclusions de cette étude, il s'avère que la majorité des résidents Manga participant au commerce de produits divers/dattes/sel avec le Kawar est constituée de Teda. (De la région autour de Gouré et du Tesker dans le Département de Zinder, il semblerait qu'un grand nombre de Daza et d'Arabes Washili participe à ce commerce). La plupart des Teda interviewés pour cette étude ont déclaré avoir des moyens modestes, à l'instar des informateurs des exemples A et B; ils prétendent que leurs troupeaux étaient si peu nombreux qu'ils ne convenaient qu'à la satisfaction des besoins familiaux et que le commerce avec le Kawar constituait par conséquent une importante source de revenus. Leur participation à ce commerce datait généralement du temps de la maturité des informateurs (c'est-à-dire leurs familles ayant été des éleveurs avant eux). Un autre facteur possible à ce niveau, c'est le mariage-échange plus modeste de chameaux entre famille Teda que chez les Daza; le jeune marié est obligé de chercher une source de revenus indépendante de son troupeau qui n'est pas assez important pour permettre à sa famille de mener une existence postoraliste pure. Les Teda auraient moins souffert de la résurgence coloniale du banditisme armé dans la région, ce qui serait l'un des facteurs qui empêchent d'être commerçants Daza et Arabes. La plus grande partie de la région le long de la route est habitée par les Teda.

Au cours de cette étude, il n'a été rencontré personne qui a reconnu prendre part aux exportations de chameaux vers la Libye. Les résidents Manga qui ont fait des commentaires sur ce commerce

ont affirmé que de telles personnes sont peu nombreuses, riches et résident dans la région de N'Guigmi (non couverte par cette étude). Ces commerçants seraient des Nigériens, des Tchadiens et des Libyens y compris des Teda, des Daza et des Arabes. Ils auraient tous une autorisation d'exercice délivrée par le Gouvernement libyen, sans laquelle les ventes ne peuvent être effectuées dans le pays. Certains auraient aussi une licence d'exportation (pour le Niger). Dans les tableaux ci-dessous figure le nombre connu d'animaux exportés et les périodes de l'année où ont eu lieu ces exportations:

Tableau 19

Chameaux exportés vers la Libye	1990	1991	1992
	2832	6232	2351

1992	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Nbre exporté	-	30	100	-	680	160	-	-	100	100	260	684

Source: Service d'élevage pour l'Arrondissement de N'Guigmi

Les commerçants achèteraient les animaux au marché de N'Guigmi et dans les camps des éleveurs dans le Manga. Ces camps seraient les seul contact direct des informateurs avec ce commerce. Les commerçants presqu'invariablement prennent les animaux à crédit et ne paient qu'après les avoir vendus en Libye. Des commerçants qui auraient acheté des animaux auprès des informateurs en janvier ne seraient pas encore revenus au moment de la réalisation de cette interview (en mai), mais le vendeur a affirmé que cette période d'absence est normale. Les informateurs qui affirment avoir vendu des animaux à ces commerçants ont indiqué que les prix payés étaient plus que le double de ceux offerts sur le marché de N'Guigmi; ils ont indiqué un prix moyen de 100 000 FCFA pour les chamelles de 3-12 ans (un montant de 40 000 -60 000 FCFA serait le prix proposé au marché de N'Guigmi). Les informateurs qui avaient ainsi vendu leurs animaux affirment avoir agi ainsi au cours des 5 ou 6 dernières années.

Interrogés sur cette exportation de chameaux, plusieurs informateurs ont déclaré avoir été attirés par les prix offerts

mais méfiants des commerçants eux-mêmes. Il a été signalé de nombreux cas de vendeurs trompés par les commerçants. Bien souvent, il semble que les Arabes Hassaouna et Washili (peut-être avec la famille nigéro-libyenne et les relations commerciale) sont les populations qui sont les moins apeurés de vendre à ces commerçants.

Sans avoir inclus les recherches sur ce commerce tel qu'il est pratiqué à N'Guigmi et Bilma, la présente étude ne peut rendre compte de l'aspect des commerçants. Selon les informations disponibles, ledit commerce ne serait pas ouvert à un grand nombre d'individus ou à ceux à revenus moyens. La nature de la participation des informateurs à ce commerce semble être essentiellement en qualité de producteurs/fournisseurs.

B. COMMERCE AVEC LE NIGéRIA

Les informateurs vivant dans la partie sud-ouest du Manga ont affirmé avoir acheté le mil, le thé et autres produits de première nécessité au Nigéria. Depuis les sites où ont été interviewés la plupart de ces personnes, Geidem est à 250-300 km. Compte tenu des faibles prix trouvés sur les marchés nigérians, il valait mieux s'y rendre que d'aller à N'Guigmi (distant de près de 100 km). Toutes les personnes interviewées ont déclaré que la vente des animaux leur rapportait des liquidités pour effectuer leurs achats. près de la moitié de ces ventes était effectuée en route vers Geidem, dans le Mangari nigérien dans la ville marché de Tatakoutou (à 55 km au nord-ouest de Diffa). Le reste est vendu à Geidem. Entre le Manga et ces deux marchés de bétail, tous les informateurs ont déclaré avoir acheminé leurs animaux à pied. Il fallait en moyenne un mois pour effectuer le voyage aller-retour. Cette voie de commerce vers le Nigéria existerait depuis l'ère coloniale. Ci-dessous, un tableau sur la composition des informateurs participants au commerce avec le Nigéria suivi de quelques exemples:

Tableau 20

INFORMATEURS PARTICIPANT AU COMMERCE DE GEIDEM 92-93						
Groupe Ethni.	Caste et/ou groupe geo-linguistique	H	F			
TOUBOU	Teda	0	.	.	18	26
	Daza (+ 1 Kara)	21	21	.		
	Azza	2	2	.		
	Agra	0	.	.		
ARABE	Washili	1	1	.	3	
	Hassaouna	2	2	.		

Exemple A:

L'informateur est le même que celui de l'exemple C dans le cas du commerce avec le Kawar. Il prétend avoir été à Geidem deux fois depuis la fin des pluies, la première fois en septembre 1992 et la seconde fois en janvier 1993. Lors de son récent voyage, il a emporté deux chameaux à vendre afin d'avoir de l'argent pour faire ses achats. En route vers Geidem, il a vendu l'un des chameaux à Tatakoutou; il s'agissait d'un chameau de trois ans vendu à 40 000 FCFA. Selon son commentaire, le prix payé pour un jeune mâle est bon à Tatakoutou parce que de nombreux Fulani les achètent pour en faire des bêtes de somme. Par contre, les vendeurs de jeunes femelles préfèreraient N'Guigmi dans la mesure où

les acheteurs ont tendance à être des éleveurs en quête de bêtes de reproduction (les éleveurs de chameaux sont moins nombreux dans le Mangari autour de Tatakoutou). Le reste des animaux, il les amenés à Geidem. Il a déclaré que plusieurs personnes trouvent un taxi à tatakoutou et y finissent leur voyage, confiant leurs bêtes de somme et destinés à la vente aux éleveurs. Au moment de cette interview (mai 1993), l'élevage d'un chameau entre Tatakoutou et Geidem avait un coût variant entre 600 et 800 FCFA (moitié pour le berger et moitié les frais de passage des frontières). A Geidem, l'informateur a vendu l'animal qu'il lui restait, un chameau de 19 ans au prix de 60 000 FCFA. Il a déclaré que les animaux vendus à Geidem avaient tendance à avoir dépassé la force de l'âge (20 ans pour les chameaux et 17 ans pour les femelles), les acheteurs étant des commerçants qui emmèneraient les animaux à Lagos pour les vendre aux bouchers. Plusieurs commerçants seraient des Daza du Niger.

L'informateur a acheté du mil, du sucre, du thé, des vêtements et d'autres produits de première nécessité avec l'argent obtenu de la vente de ses animaux. Pendant cette période (début février 1993), il a acheté du mil à 4 000 FCFA le sac de 100 kg. Au même moment, la même quantité de mil coûtait 6 250 FCFA à N'Guigmi. L'informateur a déclaré que, même si les différences de prix n'avaient été que de quelques centaines de francs, il aurait toujours choisi de faire le voyage aller-retour de 25 jours à Geidem. Il a déclaré que le temps écoulé et la distance parcourue ne comptaient pas dans le coût; il a par ailleurs ajouté que "ces choses ne comptent pas pour des gens comme nous autres (éleveurs)". En réponse à la question de savoir s'il avait essayé d'acheter d'avantage de mil quand le prix était faible (pour stocker), l'informateur a déclaré n'avoir jamais envisagé cela. Il a affirmé avoir vendu le moins d'animaux possible bien que sachant qu'il serait par la suite obligé d'acheter du mil à un prix plus élevé.

Exemple B:

L'informateur est un Daza de 62 ans résidant dans le sud-ouest du Manga. Il a un troupeau d'environ 40 chameaux auxquels il faut ajouter 40 autres appartenant à trois enfants mariés vivant dans le même camp. L'informateur a également un troupeau d'environ 30 petits ruminants et 5 ânes. Il s'est déjà ravitaillé de Geidem trois fois de puis la fin des pluies de 1992. La première fois, c'était en octobre 1992, la seconde fois c'était en mars 1993 et la dernière fois il était parti juste au moment de cette interview (mai 1993). L'informateur a envoyé ses enfants lors du premier et du troisième voyages, lui même n'étant parti que la seconde fois. Pour ce second voyage, en mars 1993, l'informateur a pris 5 chèvres et les a toutes vendues

à Tatakoutou à un prix variant entre 3 500 et 4 000 FCFA. L'informateur a affirmé qu'il préfère vendre les petits ruminants à Tatakoutou afin d'éviter de payer les frais de transport pour Geidem (dont les prix légèrement meilleurs ne justifiaient pas les dépenses relatives aux frais de transport). Il s'est rendu à Geidem à dos de chameau et a acheté du mil et autres produits de premières nécessité. Aorès avoir traversé la frontière, il a affirmé avoir aux douaniers nigériens la somme de 300 FCFA par sac de 100 kg de mil et 500 FCFA par sac de 50 kg de sucre. Il a affirmé que cela ne le gêne pas de payer les frais de douane mais li a ajouté que plusieurs personnes plus jeunes et plus pauvres considéraient ces prix comme étant trop élevés et de ce fait préféraient faire la contrebande. Interrogé quant à la question de savoir s'il a stocké du mil quand les prix étaient plus faibles, il a répondu "nous ne pensons pas en ces termes."

Exemple C:

L'informateur est le fils de l'individu cité dans l'exemple B. Il a environ 27 ans, est marié et a deux enfants (tous deux sont trop jeunes pour contribuer aux travaux domestiques ou a la garde des animaux). Il a un troupeau de 13 chameaux et de 10 petits ruminants qui sont élevés ensemble avec ceux de son père et de ses deux autres frères mariés (vivant également sur le même site). Il a déclaré que la plupart des gens qu'il connaît dans la région vont à Geidem seulement pour acheter les produits de première nécessité pour la consommation familiale au lieu de revenir avec des articles à vendre. La dernière fois qu'il était à Geidem, en fin avril 1993, il avait acheté un sac de sucre à vendre à son retour au camp (en plus du mil, des vêtements et autres produits de première nécessité). Il a affirmé que le sac de 50 kg de sucre coûtait 6 500 FCFA plus 1000 FCFA de frais de douane, ce qui fait au total 7 500 FCFA. De retour au camp, il a vendu ce sucre au détail pour un total de 15 000 FCFA. La vente a duré deux semaines. Il a affirmé qu'il est prêt à entreprendre un autre voyage si avant le voyage subséquent à Geidem il pouvait avoir assez de liquidités excédentaires.

Une fois l'année dernière, l'informateur a affirmé avoir vendu des chèvres et acheté du mil à Kabelawa (40 km au sud de N'Guigmi), mais, a-t-il ajouté, cela a été rendu obligatoire par des considérations logistiques. Sa famille manquait de céréales à telle enseigne qu'il ne pouvait se permettre d'entreprendre le voyage de 15 jours aller-retour à Geidem. Le voyage aller-retour à Kabelawa ne nécessitait que 5 jours mais le fait que le sac de mil soit de presque 2 000 FCFA plus cher qu'à Geidem l'a décidé à renoncer à la première hypothèse.

Exemple D:

L'informateur est un Kara de 55 ans résidant dans le sud-ouest du Manga. Il vit avec sa femme et ses cinq enfants; au moment de l'interview, ses deux adolescents gardaient le troupeau de chameaux à 40 km environ du camp alors que sa jeune fille abreuvait les petits ruminants. Il a un troupeau de 40 chameaux et de 30 moutons. Il n'avait pas d'animaux quand il avait émigré du Tchad en 1960. Il a acquis certains de ces animaux en travaillant pour le père de sa femme Daza qui est riche. Les autres, il les a acquis parce qu'il est marabout[95]; les résidents Manga, dit-on, donnent souvent la Zakat à leurs marabouts (cf Annexe IV).

Depuis la fin des pluies en 1992, il a affirmé s'être ravitaillé de Geidem deux fois. La première fois, vers octobre, il a confié un chameau de 4 ans à des amis des environs de Geidem, en leur demandant de le vendre et d'acheter du mil et al. Lesdits amis ont vendu le chameau à 40 000 FCFA à Tatakoutou et ont acheté des sacs de 100 kg de mil à 4 000 FCFA l'unité à Geidem.

En même temps qu'il a fait cette commande, l'informateur a confié un grand bouc et un bélier à des amis pour aller les vendre au marché de N'Guigmi. Il a affirmé que le bouc a été vendu à 5 000 FCFA et le bélier à 12 000 FCFA. Il a ajouté qu'il aurait préféré les vendre à Tatakoutou où le prix serait plus élevé. les produits de la vente ont été utilisés pour acheter du mil (6 000 FCFA le sac de 100 kg) et des produits de première nécessité dans la mesure où le stock disponible à la maison ne suffirait pas pour subsister jusqu'à ce que les produits commandés de Geidem arrivent.

Tout récemment (fin janvier 1993), l'informateur s'est rendu lui-même à Geidem. Il a emporté deux ânes et un vieux cheval à vendre.. En cours de route, le cheval a commencé à boiter (Dans le Mangari); il l'a vendu à 20 000 FCFA à un boucher. Il a vendu les deux ânes à Geidem à 5 000 FCFA l'unité (s'estimant déçu par le prix). Il a acheté du mil à 4 000 FCFA le sac de 100 kg.Interrogé quant à la question de savoir pourquoi il a vendu plusieurs animaux à la fois et stocké assez de mil pour couvrir les besoins de toute l'année, lui épargnant ainsi d'effectuer des voyages inutiles et d'encourir des prix plus élevés, il a répondu: "Je préfère garder autant d'animaux que possible dans mon troupeau. Je ne les vends que lorsque c'est vraiment nécessaire (c'est-à-dire quand il n'y a plus de mil à la maison). Quant au temps et à la distance, cela ne veut rien dire parce que ma famille prend soin des animaux en mon absence."

---

[95] Prêtre musulman

La plupart des chameaux vendus au Nigéria à Geidem seraient conduits à Lagos pour abattage. Il s'agirait là d'un commerce très lucratif dont les participants sont des anciens résidents du Manga (essentiellement des Daza). Ces commerçants résideraient au Nigéria toute l'année. Aucun des éleveurs interviewés dans le cadre de cette étude n'a reconnu avoir jamais emmené ses chameaux jusqu'au terminus à Lagos. Les raisons évoquées sont la non connaissance des routes, la peur des vols à main armée qui surviendraient fréquemment à Lagos et le fait de ne pas vouloir passer des périodes excessives loin de ses troupeaux. Un autre important marché nigérian où se pratiquerait ce commerce de chameaux vers le sud serait Toualtoula, près de la corne sud-ouest de l'Arrondissement de Maïné-Soroa. Bien qu'aucun des informateurs interviewés dans le cadre de cette enquête n'ait affirmé fréquenter le marché de Toulatoula, ils ont reconnu que les Teda, les Daza et les Arabes de la partie nord du Mangari et de Gouré-Tasker le font.

C. COMMERCE AVEC N'GUIGMI

Pour les résidents des parties centrale, centre-nord et centre-sud du Manga, le marché de N'Guigmi serait le plus important marché pour la vente des animaux et l'achat des céréales et autres produits de première nécessité. Tous les informateurs ayant contribué à la présente enquête (à l'exception des Manga du sud-ouest) ont affirmé que N'guigmi leur avait ainsi servi de centre commercial pendant toute leur vie. Le seul aspect de ce commerce qui semble avoir changé, c'est la proximité des éleveurs du marché; la plupart des informateurs ont affirmé s'être rapprochés de N'Guigmi ces 25 dernières années. Bien que certains d'entre eux aient affirmé que cela soit lié au fait que leurs zones d'habitation d'avant les années 1970 soient devenues inhospitalières, 38 des 147 chefs de famille ont affirmé qu'un important facteur était également d'être plus près d'un marché. Plus de la moitié a affirmé que cette proximité lui permettait de vendre les animaux les uns après les autres pour acheter de petites quantités de céréales et autres produits de première nécessité. Ils ont affirmé qu'ils préfèrent cette tactique à celle de vendre un certain nombre d'animaux à la fois et de stocker assez de céréales pour couvrir les besoins de l'année quand le prix du mil est au plus bas niveau. Ils ont affirmé être conscients du fait que la tactique de vente au détail avait plusieurs inconvénients mais ont insisté sur le fait que leur priorité était de garder autant d'animaux que possible dans le troupeau, en espérant que les femelles vont mettre bas. L'acquisition d'un nouvel animal semble avoir plus de valeur que le fait d'avoir épargné de l'argent en achetant des céréales en temps opportun (comme l'a si bien dit quelqu'un "les sacs de mil ne se reproduisent pas, mais les animaux oui"). La vente des animaux au détail nécessite d'effectuer de plus fréquents voyages au marché et dans ce cas, la proximité du marché constitue un avantage.

Outre les phénomènes mentionnés ci-dessus, les informateurs ont généralement affirmé qu'ils se sentent plus dépendants des marché pour les céréales et autres acquisitions qu'ils ne l'ont été deux ou trois décennies auparavant. Cela serait dû surtout à l'insuffisance du lait qui contribuait considérablement à leur diète. Ce changement était attribué à trois différents facteurs: la réduction de la quantité de lait produite (occasionnée par les grosses pertes de bétail ou les vents provoquées par la sécheresse de 1968-75 et le re-démarrage avec des troupeaux de chameaux plus réduits); deuxièmement, la plus faible teneur[96] en matière grasse du lait de chamelle par opposition à celle de la vache; et troisièmement, la dégradation subséquente et progressive des pâturages depuis 1975 aurait baissé le taux de reproduction des chamelles (et de ce fait le pourcentage de femelles allaitantes).

Pour certains informateurs (surtout les Azza et les Agra) qui n'élèvent que de petits ruminants, le fait de rester à côté du marché à N'Guigmi aurait plusieurs avantages. Le taux de reproduction relativement rapide des petits ruminants favoriserait la tactique de vente au détail; un bouc qui est gardé pendant une année (par opposition au fait de le vendre pour stocker du mil) aurait une plus grande de tomber enceinte et de mettre bas qu'une chamelle; la période de gestation est de 145 jours pour une chèvre, 150 jours pour une brebis et 365 jours pour une chamelle.[97] De ce fait, de tels troupeaux de petits ruminants ont affirmé avoir effectué jusqu'à 20 déplacements par an en direction du marché pour vendre des animaux (les éleveurs de chameaux résidant plus au nord faisaient en moyenne entre deux et quatre voyages par an).

Ci-dessous quelques cas d'exemples de commerce de résidents Manga avec N'Guigmi survenus l'année dernière:

Exemple A:

L'informateur est un Azza de 32 ans divorcé et sans enfant. Il vit dans le centre-sud du Manga (12 km de N'Guigmi) et a un troupeau d'environ 30 petits ruminants et 5 ânes. Il a vécu dans la même région depuis 25 ans; il faisait l'élevage des bovins jusqu'à la sécheresse des années 1970, et par la suite il a commencé à élever les petits ruminants. Il cultive du mil durant la saison des pluies et affirme avoir eu trois récoltes ces huit dernières années.

Depuis la fin des pluies en 1992, l'informateur affirme avoir été à N'Guigmi 5 fois pour y vendre des animaux. Il a

---

[96] THEBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'Aménagement de l'Elevage dans le Département de Diffa, 1987, pp 166

[97] Direction Départementale de l'Elevage, Diffa

vendu deux chèvres à chaque fois (soit 10 au total) pour avoir de l'argent et acheter les produits de première nécessité. Il a affirmé que les prix d'une chèvre en bonne santé et en âge de reproduction étaient comme suit: 3 000 - 4 500 FCFA à la fin de la saison des pluies (septembre-octobre 1992) jusqu'à la saison froide (février-mars 1993); 2 500 FCFA - 3 500 FCFA au moment de cette interview (mai 1993). Il a fait un commentaire selon lequel la tendance à la baisse observée au niveau des prix est un phénomène annuel type qui reflète la diminution des pâturages. Il a ajouté que les prix se sont pas tombés aussi bas cette année au même moment l'année dernière, quand la maladie et la rareté des pâtures obligeaient les éleveurs à vendre des animaux à des prix aussi faibles que 250 - 1 000 FCFA. Il a affirmé qu'une récolte de mil cette année (4 sacs de 100 kg) a considérablement sa nécessité de vendre des animaux.

L'informateur a affirmé être resté sur son site parce que c'était proche du marché. Il a déclaré que son nombre limité d'animaux nécessitait qu'il reste près de N'Guigmi, dans la mesure où préférait vendre le minimum d'animaux à tout moment (exemple nécessitant de nombreux déplacements en direction du marché). il a admis qu'un autre déterminant comprenait la présence vers le nord-est de N'Guigmi de denses plantations de **Acacia raddiana** et de **Savadora persica** (deux espèces préférées par les petits ruminants).

Exemple B:

L'informateur est un Azza de 58 ans environ marié et sans enfant. Il vit dans le centre-sud du Manga (25 km de N'Guigmi) et a un troupeau d'environ 70 petites chèvres. Il a vécu dans la même région depuis 17 ans. Avant d'arriver dans cette localité, il élevait des bovins à 30 -60 km plus au nord (il a émigré du Tchad en 1967). Tout comme l'informateur de l'exemple B, il a affirmé qu'il cultive du mil durant la saison des pluies.

L'informateur a déclaré s'être rendu au marché de N'Guigmi quatre fois depuis la fin de la saison des pluies en 1992 pour y vendre des animaux. Sa femme et lui-même ont emmené en tout 7 chèvres à vendre. Il a affirmé que les prix d'une chèvre en bonne santé et en âge de reproduction étaient comme suit: 5500 - 6000 FCFA à la fin de la saison des pluies; 3500 - 4500 pendant la saison froide et 1 500 FCFA - 2 000 FCFA au moment de cette interview (saison chaude). Il a affirmé que la tendance des prix était normale et que, bien qu'ayant vendu quatre chèvres pour acheter un sac de mil, il a bien envisagé de stocker du mil quand le prix était plus faible. "Je veux garder avec moi autant d'animaux que possible parce qu'ils peuvent se reproduire" a-t-il fait comme commentaire.

Par ailleurs, depuis la fin de la saison des pluies, l'informateur a affirmé avoir vendu 5 chèvres aux Arabes Hassaouna (à des prix plus faibles que ceux qui auraient été pratiqués à N'Guigmi). Il a prétendu que la récolte de mils de cette année (3 sacs de 100 kg) avait réduit de presque de moitié le nombre d'animaux qu'il devait vendre cette année. En faisant la distinction entre les moutons et les chèvres (confirmant ce que plusieurs autres résidents Manga avaient dit), l'informateur a affirmé qu'il préfère les chèvres parce qu'elles retournent tous les jours au bercail ou au puits de leur propriétaire. Les moutons, dit-on, ne font pas montre d'une telle fidélité, et s'égarent fréquemment (surtout quand ils découvrent de nouveaux pâturages vers le sud pendant la saison des pluies). L'augmentation conséquente en main d'oeuvre requise pour garder les moutons ne garantirait pas des prix ce vente au marché supérieurs à ceux des chèvres.

Exemple C:

L'informateur est un Arabe Hassaouna de 24 ans. Il vit dans le centre-sud du Manga (7 km de N'Guigmi). Il vit avec sa mère et ses deux jeunes frères (tous deux contribuent aux travaux domestiques et autres petites corvées). Son père a travaillé en Libye ces 15 dernières années (dans une confiserie), et revenait voir sa famille tous les trois ou cinq ans. La famille a émigré du Tchad au début des années 1980. L'informateur a un troupeau d'environ 40 chèvres et cultive du mil pendant la saison des pluies.

L'informateur a déclaré s'être rendu au marché avec trois chèvres depuis la fin de la saison des pluies en 1992. En octobre, il a vendu une chèvre de deux ans à 4 750 FCFA. Il effectué son second voyage en janvier et a vendu une chèvre moins robuste du même âge à 3 500 FCFA. La troisième et dernière fois, c'était en avril et il a vendu une chèvre de deux ans à 3 000 FCFA. Selon lui, une bonne récolte de mil (7 sacs de 100 kg) et les fonds laissés par son père lors d'une visite en 1992 ont permis de vendre ce petit nombre de chèvres. Il a estimé que les produits de la vente des chèvres devaient simplement servir à acheter du sucre, du thé et des condiments pour la sauce. Les vêtements, les chaussures, les bijoux, les parfums et autres produits avaient été achetés par son père lors d'une visite en 1992.

Exemple D:

L'informateur est un Arabe Hassaouna de 40 ans environ. Il vit dans le centre-sud du Manga (25 km de N'Guigmi) avec sa femme, ses cinq enfants (dont trois font les travaux domestiques et autres corvées d'élevage) et deux autres personnes à charge. Depuis la fin de la saison des pluies, il a effectué 7 voyages à N'Guigmi pour y vendre des animaux et acheter des produits de première nécessité. même en

considérant la proximité du village des informateurs de N'Guigmi (20 km environ), faire 7 voyages en moins d'un an semble excessif; interrogé à ce propos, l'informateur a déclaré: "Je sais que je vais à N'Guigmi plus souvent que je ne dois le faire, mais j'aime rendre visite aux amis et j'aime l'atmosphère animée des places de marché." Indépendamment du temps qu'il passe dans la ville, il faut 2 jours pour effectuer le voyage aller-retour.

Le premiers de ces voyages a eu lieu au début de la saison des pluies 1992 (juillet). L'informateur a vendu une chamelle d'un an à 12 500 FCFA et une chamelle de deux ans à 15 000 FCFA. Il a acheté du mil à 6 000 FCFA le sac de 100 kg.

Le second voyage n'a eu lieu que deux jours après son retour du premier. Il a vendu une chamelle de 17 ans à un boucher à 30 000 FCFA.

Le troisième voyage a eu lieu en octobre 1992. Il a vendu un chameau de 4 ans à 40 000 FCFA. Il a acheté du mil à 6 000 FCFA le sac de 100 kg.

Le quatrième voyage a eu lieu en décembre. Il a vendu une chamelle de 5 ans qui a mis bas une fois au prix de 50 000 FCFA.

Le cinquième voyage a eu lieu en fin janvier 1993. Il a vendu un chameau de 2 ans à 20 000 FCFA et une chamelle de 5 ans à 50 000 FCFA.

Le sixième voyage a eu lieu en fin février. Il a vendu une chamelle de 10 ans et son chamelon à 40 000 FCFA. Selon lui, ce prix serait très faible, surtout pour une femelle allaitante, mais étant donné que le Ramanda a commencé "personne n'avait de l'argent". AU moment de cette vente, il a acheté du mil à 6 500 FCFA le sac de 100 kg.

Le septième voyage a eu lieu avant que cette interview n'ait lieu en avril 1993. Il a vendu une chamelle de 3 ans à 30 000 FCFA. Selon lui, ce prix serait très faible pour une femme bien portante et en âge de reproduction mais cela était caractéristique de la tendance du marché pendant la saison sèche. Il a souligné que les prix ne seraient pas plus faibles que cela et n'augmenteraient pas avant les nouvelles pluies et l'installation de nouveaux pâturages. Il a déclaré que le prix du mil était tombé à 5 000 FCFA le sac de 100 kg en ce moment parce que le marché abondait en céréales importées du Nigéria. L'informateur a affirmé qu'il a toujours utilisé le marché de N'Guigmi pour y vendre ses animaux et acheter ses produits de première nécessité bien que ce ne soit pas avec une telle fréquence jusqu'à ce qu'il ne s'installe récemment à son site actuel. Selon lui, avant d'arriver à ce site 5 ans auparavant,

il aurait résidé dans le Bassin du Lac Tchad de 1982 à 1988 et avant cela à Agadir, à 120 km environ au nord-est de N'Guigmi entre 1980 et 1982. A l'instar de plusieurs autres Arabes Hassaouna actuellement installés autour de N'Guigmi, il est parti au sud vers le lit du lac pendant la sécheresse des années 1980 et n'est plus revenu dans leurs localités d'origine. Pour lui-même, il a attribué ce phénomène à deux facteurs: les rapports selon lesquels les pâturages au niveau de son camp d'avant la sécheresse serait maigres et le fait de n'avoir pas reconstitué assez de troupeaux pour demeurer loin d'un centre commercial.

Exemple E:

L'informateur est un Arabe Washili de 38 ans environ qui réside dans le Manga central (à 120 km environ au nord de N'Guigmi) avec sa femme et ses enfants dont trois sont assez grands pour s'occuper des travaux domestiques. Il a environ 65 chameaux et 15 petits ruminants. Il prétend avoir habité la même région (dans un rayon de 20-80 km à l'ouest/sud-ouest de N'Gourti) depuis sa naissance. Cela comprenait des déplacements à court et à long termes; plusieurs années dans le Mangari (200 km au sud-ouest) pendant la sécheresse de 1968-75, trois années dans le Bassin du Lac Tchad pendant la sécheresse des années 1980 et de nombreux mouvements subséquents à l'ouest de N'Guigmi et autour de la région qu'il habitait au moment de cette enquête. Depuis la fin de la saison des pluies en 1992, l'informateur s'est rendu deux fois à N'Gourti (20 Km) pour y vendre des petits ruminants.

Le premier voyage a eu lieu à la fin de la saison des pluies au moment où l'informateur a vendu un chameau de trois ans à 40 000 FCFA. Il prétend avoir acheté 5 sacs de 100 kg au prix de 5 500 FCFA l'unité (soit 27 500 FCFA), un sac de 50 kg de sucre à 8 000 FCFA et du thé, des vêtements et d'autres produits de première nécessité avec le reste.

Le second voyage a eu lieu en janvier 1993; il a vendu du chameaux de quatre ans. Chaque animal a rapporté 42 500 FCFA soit un total de 85 000 FCFA. Il a acheté du mil à 6 259 FCFA le sac, du sucre à 8 500 FCFA le sac et d'autres produits de première nécessité avec le reste.

L'informateur a ajouté qu'il a effectué trois voyages à N'Gourti pour y vendre des moutons. Ces voyages sont survenus en septembre, décembre et mars. Il a utilisé les produits de la vente pour acheter du sucre, du thé et pour couvrir d'autres dépenses (baptêmes, invités, etc.) qu'il n'avait pas prévues lors de son voyage. Il a prétendu que les prix payés pour ses moutons à N'Gourti étaient plus élevés que ce qu'il aurait reçu à N'Guigmi mais que les prix des denrées achetées dans le premier marché étaient de même plus élevés; par conséquent, pour l'achat d'une grande

quantité de céréales et d'autres achats (et ventes de chameaux), il a préféré N'Guigmi. Pour la vente des moutons et des chèvres et les achats de petites quantités, il a toutefois affirmé que la proximité de N'Gourti était très appropriée. Il pouvait faire le voyage aller-retour en un jour au besoin, tandis que le voyage aller-retour à N'Guigmi nécessitait 6 jours (non compris le temps de la commercialisation). Il a affirmé que cette préférence était partagée par la plupart des personnes qu'il connaissait dans la région.

D. COMMERCE AVEC N'GOURTI

Sur un total de 147 familles interviewées, 64 affirment avoir fait des échanges avec N'Gourti au de l'année précédant l'enquête. La grande partie de ces transactions comprenaient la vente des petits ruminants et l'achat des céréales, du sucre, du thé ou d'autres produits de première nécessité. Parmi les 19 Azza faisant partie du chiffre mentionné ci-dessus, 9 avaient admis avoir effectué un déplacement sur N'Gourti pour vendre des nattes qu'avaient été fabriquées par leurs épouses. Il existent également des preuves selon lesquelles plusieurs Teda, Daza et familles arabes résidant proche de N'Gourti y vendent du lait, malheureusement, la présente étude n'a pas obtenu des informations adéquates concernant cette activité (en principe, le lait doit être offert au lieu de le vendre; en réalité, le lait est en fait vendu mais la tâche est confiée aux enfants dont les parents semblent généralement avoir honte de discuter de ce sujet).

Il est nécessaire de clarifier que le volume des transactions commerciales se réalisant à N'Gourti semble très limité par rapport à la grande échelle de celui qui est manifesté par un centre commercial tel que N'Guigmi qui chevauche entre la zone agricole au sud et la zone pastorale du nord. En se basant sur le caractère verbal des transactions mentionnées par les informateurs, à N'Gourti, ce village semble servir d'une conduite pour la fourniture des céréales et d'autres produits importés. La majorité de ces produits proviennent du sud (mil, sucre, thé chinois, condiments de sauce, etc...) cependant, une certaine quantité d'importations semble provenir du nord également (voir l'exemple D à la section sur le Commerce Kawa). Le principal moyen d'échange dans ce commerce serait les petits ruminants et un certain nombre de chameaux d'une qualité consommable. La demande serait essentiellement pour la viande (pour la consommation locale), les animaux n'étant à des fins de reproduction ou commercialisation. Dans la zone s'étalant entre 50 et 100 kilomètres au nord, au nord-ouest et nord-est de N'Gourti, ce village, d'après les informations, serait une source importante de la réfourniture des céréales, du sucre, du thé et des condiments de sauce et autres produits de première nécessité.

Les cas suivants sont des exemples des transactions réalisées à N'Gourti:

Exemple A:

L'informateur est la même personne que dans le cas de l'exemple E au titre du Commerce avec N'Guigmi. Il habite un village 20 kilomètre de N'Gourti et affirme avoir réalisé trois transactions à N'Gourti au cours de l'année précédant la présente enquête (mai 1993). Il a affirmé que les transactions comprenaient la vente d'ovins qu'il avait élevé pour se procurer des fonds en espèces destinés à l'achat de petites quantités de mil, de thé, de sucre et d'autres produits de première nécessité. Ses visites à N'Gourti ont eu lieu en septembre, décembre et mars au cours desquelles il avait vendu six moutons de poids moyen entre 8 000 et 10 000F CFA par tête (deux moutons par chaque voyage). Il affirme avoir négocié ces ventes auprès de l'un des plusieurs bouchers de la place à chaque voyage. Selon lui, ces prix étaient 30 - 50% mieux par rapport à ceux pratiqués à N'Guigmi cependant, les prix relativement plus élevés des biens qu'il voulait achetés ont supprimé ses éventuelles bénéfices. Il a précisé que la proximité plus proche de cette localité était largement appréciée dans la mesure où il pouvait acheter un article qu'il n'avait pas prévu au cours de son voyage sur N'Guigmi. Il a dit que la période réduite du voyage était également importante pour son chameau de somme entre avril et juillet quand la chaleur et la rareté de pâture diminue sa résistance.

L'informateur a ajouté que N'Gourti ne pouvait concevablement pas remplacer N'Guigmi en tant que sa source de ravitaillement en grande quantité dans la mesure où le prix et la sélection des marchandises étaient supérieurs sur le marché de N'Guigmi comme dans le cas de la demande concernant la sélection et la qualité du type de chameau qu'il vendait.

Exemple B:

L'informateur est un célébataire de la tribu Agra agé d'environ 70 ans. Il a son village dans le Manga central (40 km sud-est de N'Gourti et possède une tête de bétail comprenant 15 caprins et une âne. Il réside dans une habitation Azza. Selon lui, il a habité le Manga pour plus de 60 ans depuis son enlèvement de son village natal soit du Nigeria, du caméroun ou du Tchad à l'âge de 7 ans. Il était conduit à ce site sur la frontière nigéro-tchadienne environ 140 km nord-est de N'Guigmi où ses kidnappeurs l'ont vendu à un Daza local contre le prix d'une vache. Pendant les cinquantainea d'années entre sa capture et sa retraite en 1985, il aurait travaillé sur les points d'eau de son maître pour abreuver le bétail. Au cours de cette période, il

a constitué une tête de caprins d'une manière très particulière à d'autres esclaves dans la région; un éleveur de la place (ne possédant d'esclaves à lui) lui avait clindestinement acheté une chevre pour être abreuvée en même temps que le bétail de son maître. La poursuite de ctte activité furtuite lui avait procuré une tête d'animaux (y compris l'âne) lorsque son maître l'avait libéré en 1985. Concernant la date tardive de sa libéralisation, l'informateur a dit que "je ne savais pas que l'esclavage était interdit. J'étais jeune quand ils m'ont amené ici et tout ce que je savais est ce qu'ils m'avaient raconté. Même à ma libéralisation (compte tenu de mon âge avancé) en 1985, j'ai pensé à rester avec la famille de mon maître dans la mesure où elle avait proposé de satisfaire tous mes besoins. Je suis dit, qu'est-ce que je vais y faire et où aller avec cette liberté? Toutefois, je sui venu m'installer ici (dans le camp d'Azza) à cause des amis que j'avais ici."

L'informateur affirme avoir vendu deux chèvres à N'Gourti depuis la fin de l'hivernage en 1992. Ces animaux étaient envoyé dans la compagnie d'un ami Azza qui est allé à N'Gourti pour vendre les produits de sa forgerie et les nattes que sa femme avait fabriquées. Selon lui, le bouc d'une taille moyenne qu'il avait vendu en octobre lui avait procuré 5 000 F CFA ainsi qu'un autre de la même taille vendu en mars lui avait également procuré 5 000F FCFA. Ayant récolté quatre sacs de 100kg de mil cette année, il a affirmé que sa vente de chèvres a baissé de 75% par rapport à l'année précédente. Les recettes provenant de deux caprins vendus cette année étaient utilisées pour acheter des habits, du thé, du sucre et de différents produits modestes de première nécessité. Bien qu'il ne se serait pas rendu personnellement à N'Gourti (compte tenu de son âge et du manque de chameau de transport), il a affirmé qu'il savait que les prix des petits ruminants étaient mieux que ceux de N'Guigmi. Quant à ses achats, il a dit qu'à cause de certaines circonstances, il achetait tous ses besoins à N'Gourti (à moins des amis avaient pris un bon d'achat pour voyager de manière propice sur N'Guigmi).

E. COMMERCE AVEC LE TCHAD

L'exportation du sucre vers le Tchad est la seule forme du commerce est-ouest auquel auraient participé les informateurs concernés par la présente enquête. D'après les informations, ce commerce a commencé il y a dix ans ou plus. Le sucre produit au Tchad coûte, semble-t-il, approximativement deux ou trois fois

que celui produit au Nigeria. Cependant, le gouvernement tchadien interdit son importation. Les résidents du Manga, tant nigeriens que tchadiens, achetent le sucre du Nigeria à N'Guigmi et le font traverser la frontière en contrebande vers les régions nord-est. Le bétail, paraît-il, est le produit le plus utilisé en tant que moyen d'échange contre le sucre. Le tableau ci-après présente la composition des informateurs engagés dans le commerce avec le Tchad et par la suite deux exemples distincts de cas:

TABLEAU 21

INFORMATEURS PARTICIPANT AU COMMERCE TCHADIEN 92-93						
Groupe ethnique	Caste et/ou groupe géo-linguistique		H	F	TOTAL	
TOUBOU	Teda	18*	18	-	38	46
	Daza	10	10	-		
	Azza	8	8	-		
	Agra	2	2	-		
ARABE	Washili	1	1	-	7	
	Hassaouna	7	7	-		

* dont 9 le font alternativement avec le commerce du Kawa.

Exemple A:

L'informateur est la même personne que celle mentionnée au titre de l'exemple B pour le commerce avec le Kawar. Il est de la tribu Teda et a 30 ans. Il réside dans le nord-central du Manga avec son épouse et ses deux jeunes enfants. Il possède une modeste tête de bétail comprenant 10 chameaux et 12 petits ruminants. La dernière fois qu'il avait du commerce avec le Tchad était dans le mois de mars 1993 au cours duquel il avait acheté 6 sacs de sucre (50 kg chacun) pour 8 000F CFA chacun à N'Guigmi (48 000F CFA au total). Il a utilisé son propre capital pour acheter deux sacs, en a enprunter deux autres d'un parent et a payé les deux autres à crédit du vendeur (une connaissance). Il a utilisé trois chameaux pour transporter le sucre à travers la frontière. Il consultait des villageios et des commerçants en provenance du Tchad pour identifier les lieux des militaires et douaniers tchadiens avant de traverser la frontière finalement. L'acheteur était une connaissance avec lequel il eu à traiter des affaires auparavant. Il a vendu deux des sacs au comptant (17 500 F CFA chacun) et les autres contre des chameaux (la valeur de l'ensemble des sacs était

estimée à 17 500 F CFA). L'informateur affirme qu'il avait reçu les chameaux considérablement moins chers par rapport à ce qu'ils pouvaient coûter dans le marché de N'Guigmi où il les vendait éventuellement. Les recettes, paraît-il, étaient utilisées pour régler les dettes encouroues et acheter des produits de première nécessité (du mil, du sucre et du thé). L'informateur a dit que l'avantage distinct du commerce avec le Tchad par rapport à celui du Kawa résidait dans le fait que le voyage aller-retour dans le cas du premier ne dépassait pas 15 ou 20 jours, le dernier nécessitant au moins deux fois la même période. Une contrainte du commerce avec le Tchad était les risque de perdre la totalité de son stock et des animaux de transport en cas d'intervention par les agents tchadiens de l'ordre. Selon l'informateur, ce risque ne décourageait pas un grand nombre de jeunes Teda de s'engager dans ce commerce, constamment avantageux de par ses bénéfices et ses contraintes par rapport à celles du Kawa.

Exemple B:

L'informateur est de la tribu Azza de 40 ans qui réside dans la région sud-centrale du Manga avec son épouse et ses cinq enfants (dont trois sont assez âgés pour participer aux travaux de la famille et pastoraux). Il dispose d'un bétail comprenant approximativement 50 petits ruminants et 10 ânes que l'informateur mentionne comme étant la principale source de sécurité de sa famille. Bien l'intéressé cultive annuellement (ayant obtenu trois récoltes au cours des dix dernières années), il affirme qu'il ne compte jamais de cette activité pour faire face aux besoins de subsistance de la famille. D'après lui, sa principale source de revenu provient de son commerce du sucre avec le Tchad. La dernière fois qu'il s'était engagé dans ce commerce date du mois d'avril 1993, plusieurs semaines avant la présente interview. Durant cette mission, il avait acheté 8 sacs de sucre à N'Guigmi à 7 750 F CFA le sac (62 000 F CFA au total) au comptant. IL les avait transportés à dos d'âne pour traverser la frontière vers le village d'une connaissance (également Azza) dans la partie nord-est. Il a vendu le sucre à 17 500 CFA le sac (140 000 CFA au total), recevant des ânes en contrepartie. A l'instar de l'informateur en exemple A ci-dessus, celui-ci affirme avoir reçu les animaux à des prix considérablement faibles par rapport à ceux du marché de N'Guigmi. Il était revenu à N'Guigmi où il avait vendu tous les animaux, achetant des produits de première nécessité (du sucre et du thé) et plusieurs caprins, épargnant un certain montant en espèces pour une future mission commerciale.

L'informateur, selon lui, est engagé dans le commerce du sucre avec le Tchad au cours des 8 dernières années. Il affirme que les risques de perdre son stock et ses animaux ne le décourageraient pas continuer à l'entreprendre, ayant confiance en sa connaissance de la route et de ses partenaires commerciaux. Il n'a mentionné aucun intérêt concernant le commerce du Kawar compte tenu des contraintes logistiques (temps et distance), des craintes de la sécurité, le manque des connaissances relatives au commerce et du fait qu'il ne disposait d'aucune âne pour assurer le transport. Il estime que sa réalisation de son commerce de sucre était nécessaire pour la subsistance de sa famille compte tenu du caractère inconsistant des récoltes et des pertes recourantes des petits ruminants (à cause des maladies).

6.

BIBLIOGRAPHY

ALLOKE, Pascalé, Etude sur l'Organisation des Exploitants et des Ressources Naturelles de Goudoumaria, Projet Danois, octobre, 1992

AMADOU, Ibrahim, Etude Socio-Economique des Espaces Riverains de Lac Tchad: Le Cas de Mamuri au Niger, Maîtrise-Géographie, Université de Niamey, 1990

Analyse Thématique des Problèmes de Département de Diffa, Cellule Technique du *Schéma Directeur de Développement Régionale (SDDR)* du Département de Diffa, août, 1991

ANONYME, Notes sur les Populations de la Komadougou, 1961

BAROIN, Catherine, Anarchie et Cohesion Sociale Chez les Toubou, Les Daza Kerserda (Niger), Editions de la Maison des science de l'homme, Paris, 1985, 455p.

BAROIN, Catherine, *Dominant-Dominé: Complementarité des Rôles et des Attitudes entre les Pasteurs Teda-Daza du Niger et leurs Forgerons*, LAPMO, Université de Provence, 1988, pps. 211-223

BAROIN, Catherine, *Effets de la Colonisation sur la Société Traditionnelle (Republique du Niger)*, Journal des Africanistes, Tome 47, N. 2, 1977, pps. 123-132

BAROIN, Catherine, *Le Kawar*, LAPMO, Meudon, 1989, pps. 217-223

BAROIN, Catherine, *Le Système Matrimonial Daza (Niger); Ses Implications Economiques et Politiques*, LAPMO, Université de Provence, 1987, pps. 147-161

BAROIN, Catherine, *Les Esclaves Chez les Daza du Niger, Itinérances, en pays peul et ailleurs; Mélanges offerts à la mémoire de P-F Lacroix*, vol. 2, Cultures et littératures, Paris: Mémoires de la Société des Africanistes, 1981, pps. 323-341

BAROIN, Catherine, Les Marques de Betail Chez les Daza et les Azza du Niger, Etudes Nigeriennes no. 29, Institute de Recherches en Sciences Humaines (IRSH), Niamey, 1972, 296p.

BAROIN, Catherine, *Notes sur les Daza de l'Ayer (Niger)*, Africa, Revista trimestrale di studie documentazione dell l'Instituto Italo-Africano, Anno XXX, N. 2, 1975, pps. 260-268

BAROIN, Catherine, *Organisation territoriale, Organisation sociale: La Logique du système Toubou*, Journal des Africanistes, Tome 56, Fasc. 2, 1986, pps. 7-27

BAROIN, Catherine, *Techniques d'Adoption en Milieu Animal (Daza du Niger)*, 1er Coll. Ethnozoologie, 1975, pps. 493-495

BONFIGLIOLI, Angelo Maliki, Dudal, Histoire de Famille et Histoire de Troupeau chez un groupe de Wodaabé du Niger, Foundation de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1988

CHAPELLE, Jean, Nomades Noirs du Sahara, Paris, 1957, 449p.

CHOURET, A., GARMOUZE, J.P., Contribution à la connaissance du bassin Tchadien: étiage du lac en 1973, asséchement de la cuvette Sud, Paris, 1976

CHUDEAU, R. Sahara Soudanais, 1909

DE WAAL, Alexander, Famine that Kills, Oxofrd: Clarendon Press, 1989

DIONMANSY, Sy, La Pénétration Européenne Au Niger, mai, 1972

Disaster Preparedness and Mitigation Program, Program Assistance Approval Document (683-0271/0279); Volumes I and II, USAID/Niger, June 1992.

Etude de Développement de la Cuvette de Mamouri, Dar Al-Handasah Consultants (Shair & Partners), volumes 2/3 et 3/3, Dakar, janvier, 1991

Etude Hydraulique Villageois Pastorale (avril-mai, 1992), Projet Danois, Zinder-Diffa

Etude Monographique de la Zone 1B du *Schéma Directeur de Développement Régionale (SDDR)* de Diffa, PADADD, août, 1992

Gens du Roc et du Sable, Textes Réunis, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1988, 286p.

HAROUNA, Koré, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filière de Poivron de Diffa, Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), Niamey, août, 1992

ISSOUF, Bayard, DJIRMEY, Aboubacar, Etude Socio-Economique et Institutionelle de la Zone 1B de SDDR, Projet d'Appui au Développement Agricole du Département de Diffa (PADADD), septembre, 1992

LARIVIERE, Sylvain, Analyse de l'Enquête Budget-Consommation d'un Echantillon Type d'Exploitants du Département de Diffa, PADADD, septembre, 1988

LE COEUR, M., Le oasis du Kawar une route, un pays, Tome 1 : Le passé précoloniale, Etudes Nigeriennes no. 54, IRSH, Niamey, 1985, 136p.

Lexique de la Faune et de la Flore, Tamashek - Français - Anglais - Scientifique, Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré, 1988, 30p.

Lexique des Plantes du Niger, Noms Scientifiques - Noms Vernaculaires, Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN), Niamey, juin, 1979, 156p.

LOOFBORO, Lynne, The Tenure Relations in Three Agropastoral Villages: A Framework for Analyzing Natural Resource Use and Environmental Change in the Arrondissement of Boboye, Niger, Land Tenure Center, University of Wisconson, Madison, June, 1993

MAIKOREMA, Zakari, Contribution à l'Histoire des Populations du Sud-Est Nigerien, Le Cas du Mangari, Etudes Nigeriennes no. 53, IRSH, 1985, 246p.

MAURET, Claude, Approches des Revenus et des Stratégies Paysannes dans la Zone de Keboulwa, Projet Danois, mai, 1992

NICHOLSON, Dan, STATHACOSE, Charlie, The Marketing and Processing of Garden Crops (draft), USAID/Niger, June, 1992

Rapport Annuel d'Activités Agricoles d'Hivernage, Campagne 1992, Direction Départementale d'Agriculture et d'élevage

Resultats Etudes Physico Socio-Economique des Sites de Tchagamari, Lada, Kayowa, Kagaré, Liptuaram, PADADD, juillet, 1990

ROQUE, Oliver, DJIBIR, Bello, Rapport D'identification et Proposition de Document de Projet Appui Aux Groupements - Nord Goudoumaria, janvier, 1991

TERRACIANO, Annmarie M., Access to Resources in the Téra Arrondissement, Niger: Backround and Recommendations for Rural Code Reform, Land Tenure Center, University of Wisconson, Madison, June, 1993

THEBAUD, Brigitte, Elevage et Développement au Niger, Bureau International de Travail (BIT), Genève, 1988

THEBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'aménagement de l'Elevage dans le Département de Diffa, Projet de Développement de l'Elevage dans le Niger Centre-Est (PDENCE), octobre, 1987, 266p.

ZELTNER, J.C., Pages d'Histoire du Kanem, Pays Tchadien, l'Harmattan, Paris, 1980

ANNEX I

TOTAL OF INFORMANTS FOR ALL ZONES
771

Ethnic affinity of informants.

Zone(s)	Ethnic group	Number of informants
IA + II	Manga	139
IA + II + III	Fulbé	116
IB + IC	Mobeur	203
IB	Wodaabbé	34
IC	Boudouma	5
III + IVA + IVB	Toubou	167
III + IVA + IVB	Arab	107

Gender f ir ormants according to trimester of study.

ZONE	Men	Women	Subtotal
1. Mangari (Zones IA + II)	146	109	255
2. Kadzell (IB) and Lake Chad Basin (IC)	137	108	245
3. Manga (Zones III + IVA + IVB)	153	118	271

Break-down of informants by trimester of study.

I. FIRST TRIMESTER OF STUDY

Total informants for the Mangari (Zones IA and II)
255

Ethnicity and gender of informants.

ethnicity	men	women	sub-total
Manga	75	64	139
Fulbé	71	45	116

Sites visited.

Manga	Manga/Fulbé	Fulbé
N'Garéo Karagou Kojimiri Cheri N'Jererée Faya Koséri Talbari Farga Malam Aridi Kardjoum Tilo Tchikatkadoa Adébur Koséri Wakadji Keleléboa	Kelakam Issari Karga Djadjiri	Wadji N'Gela Foulatari Kournoua Furdi Tangaroua Raka Qwana N'Gow N'Guel Beyli Romori N'Gababambé Gazourmadzé

II. SECOND TRIMESTER OF STUDY

Ethnicity/gender of informants and sites visited.

INDIVIDUALS INTERVIEWED	MEN	WOMEN	ETHNICITY	TOTAL
KADZELL				
Boudoum	11*	10	Mobeur	21
Zaouraram	17*	11	Mobeur	28
Turbangida	17*	8	Mobeur	25
Gueskerou	13*	16	Mobeur	29
Abadam	16*	15	Mobeur	31
Bosso	15*	14	Mobeur	29
* Worso * (annual Wodaabbe gathering)	19	15	Wodaabbe	34
Subtotal	109	89		198
LAKEBED				
Mamouri	21	14	Mobeur	35
Gadira	7	5	Mobeur, Boudouma, Toubou.	12
Subtotal	28	19		47
TOTAL	137	108		245

* PEPPER CULTIVATORS/TRADERS: TOTAL 89

III. THIRD TRIMESTER OF STUDY

TOTAL INFORMANTS						
Ethnic Group	Caste and/or geo-linguistic group		M	W	TOTAL	
TOUBOU	Teda	44	27	17	16:	271
	Daza	65	36	29		
	Azza	37	17	20		
	Agra	18	10	8		
ARAB	Washili	42	25	17	107	
	Hassaouna	65	38	27		

ANNEX II

Seasonal migration among Pulbé (182 families interviewed)

occupation >> village	% of cases influenced	agriculture	artisan	ag. labor	apprent.	unemployed
Furdi and N'Ga Gorse	25	-	20	40	40	-
N'Guel Beyli	52	62	4	19	11	4
Foulatari	33	50	-	20	-	30
Boutti	42	80	-	20	-	-
Dinkari and Laktuaram	6	100	-	-	-	-
Amburam	10	66	-	-	-	34

Source: THEBAUD, Brigitte, NOMAO, Abdoulaye, L'amenagement de l'Elevage dans le Département de Diffa, PDENCE, octobre, 1987

ANNEX III

MAP 1.

ARRONDISSEMENT DE DIFFA

CANTONS ET COOPERATIVES

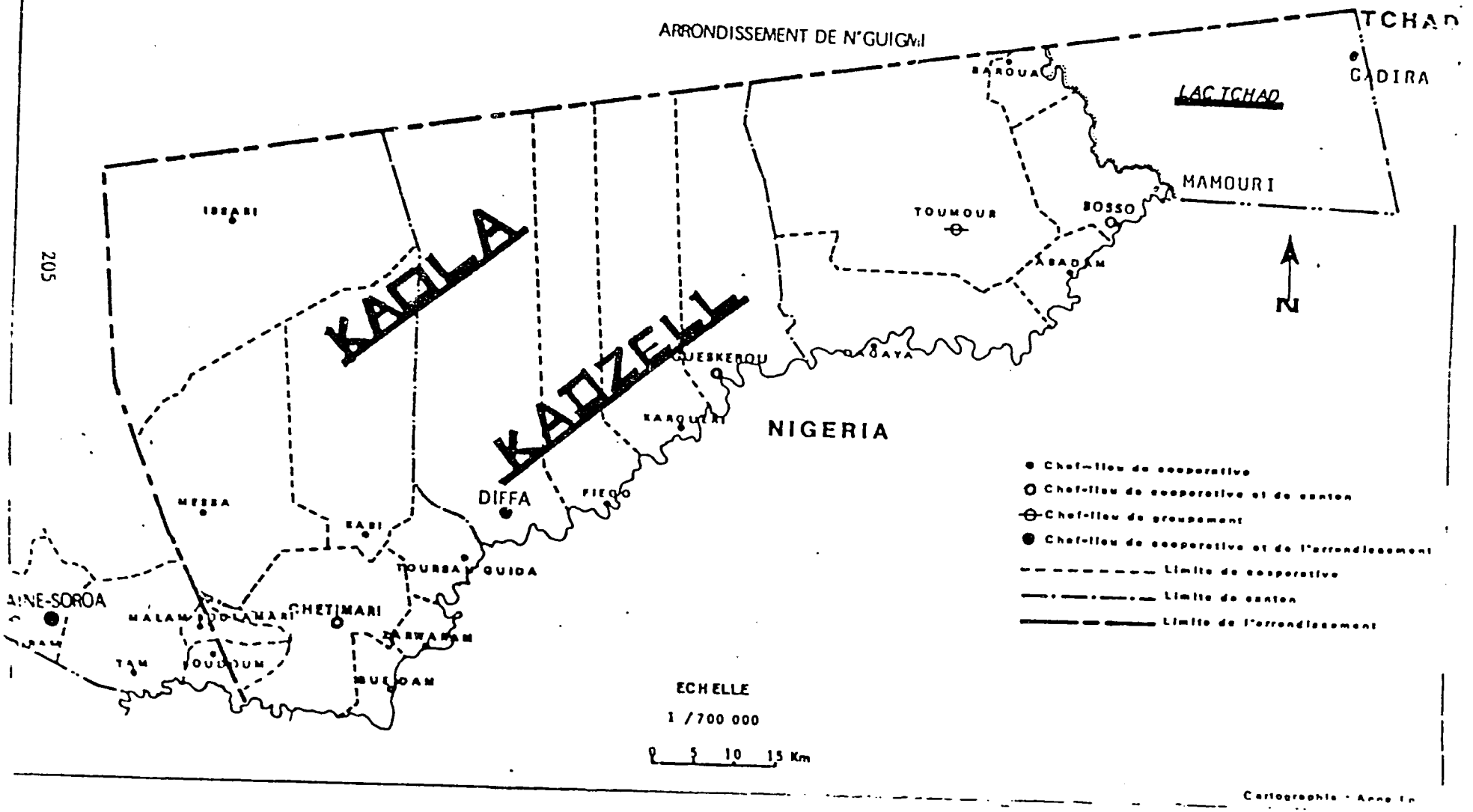

DIAGRAM A VOLUME TOTAL ECOULE (MILLION DE M3)

*****INFORMATION ON THE KOMADOUGOU RIVER*****

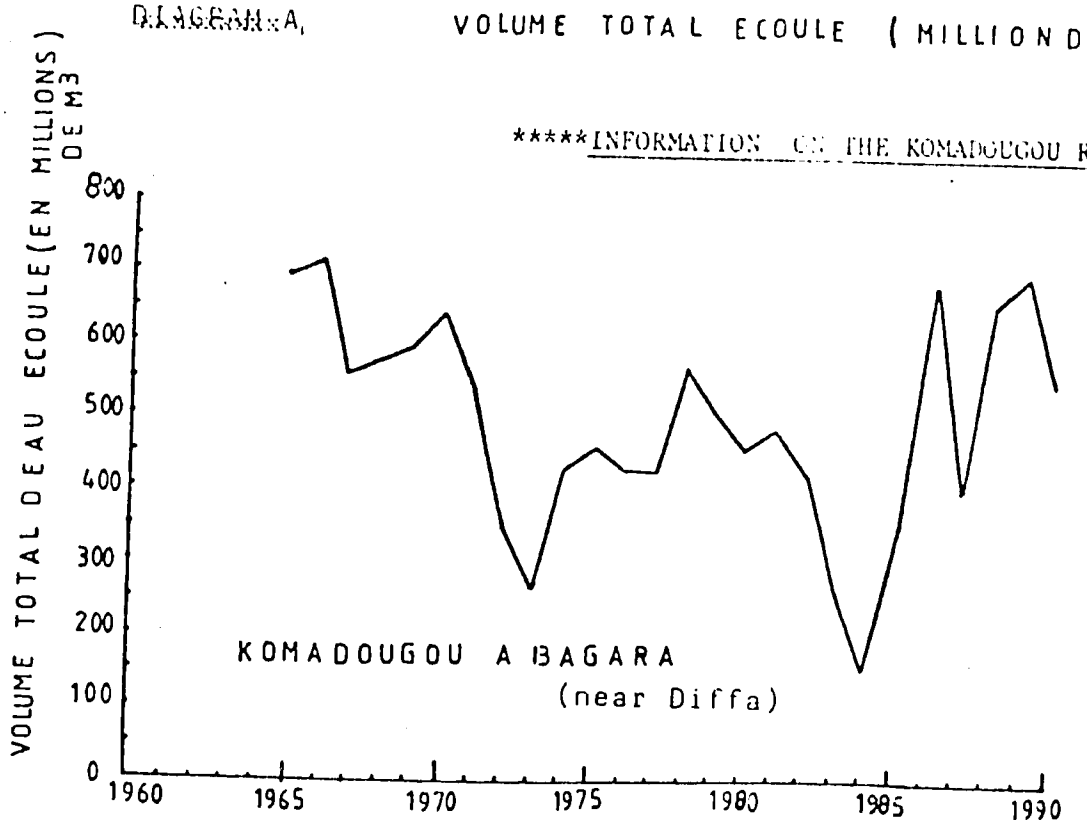

source Ministere de l hydraulique et de l environnement
PNUD DCTD projet NER 86001

DIAGRAM B DUREE D'ECOULEMENT (EN JOURS)

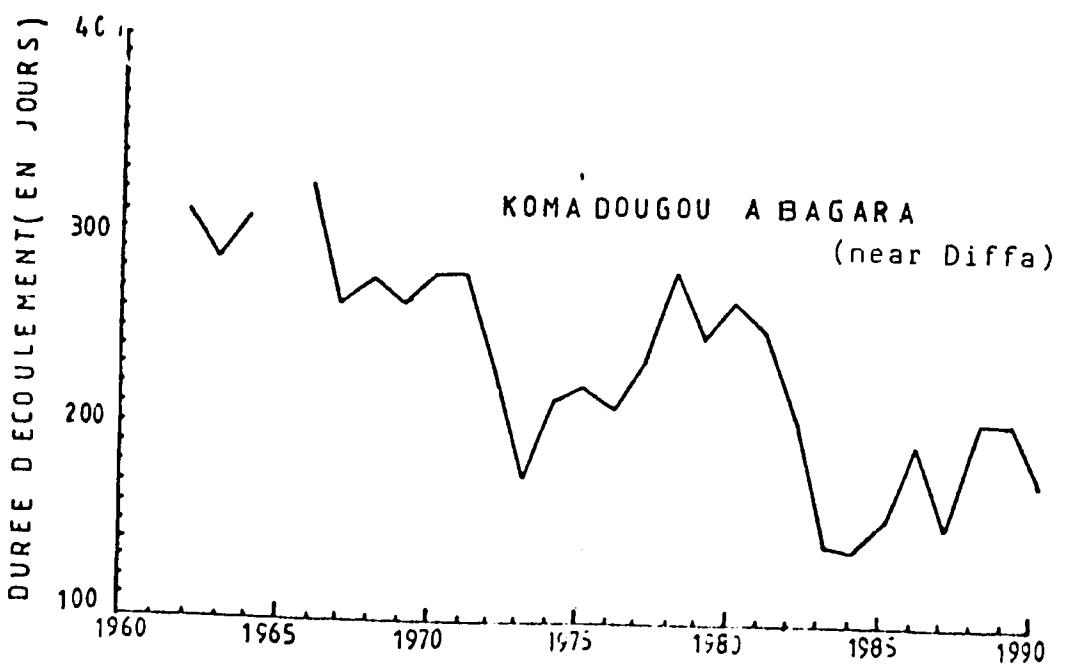

MAP M

Le lac Tchad au début 1908
d'après les documents de la mission Tilho

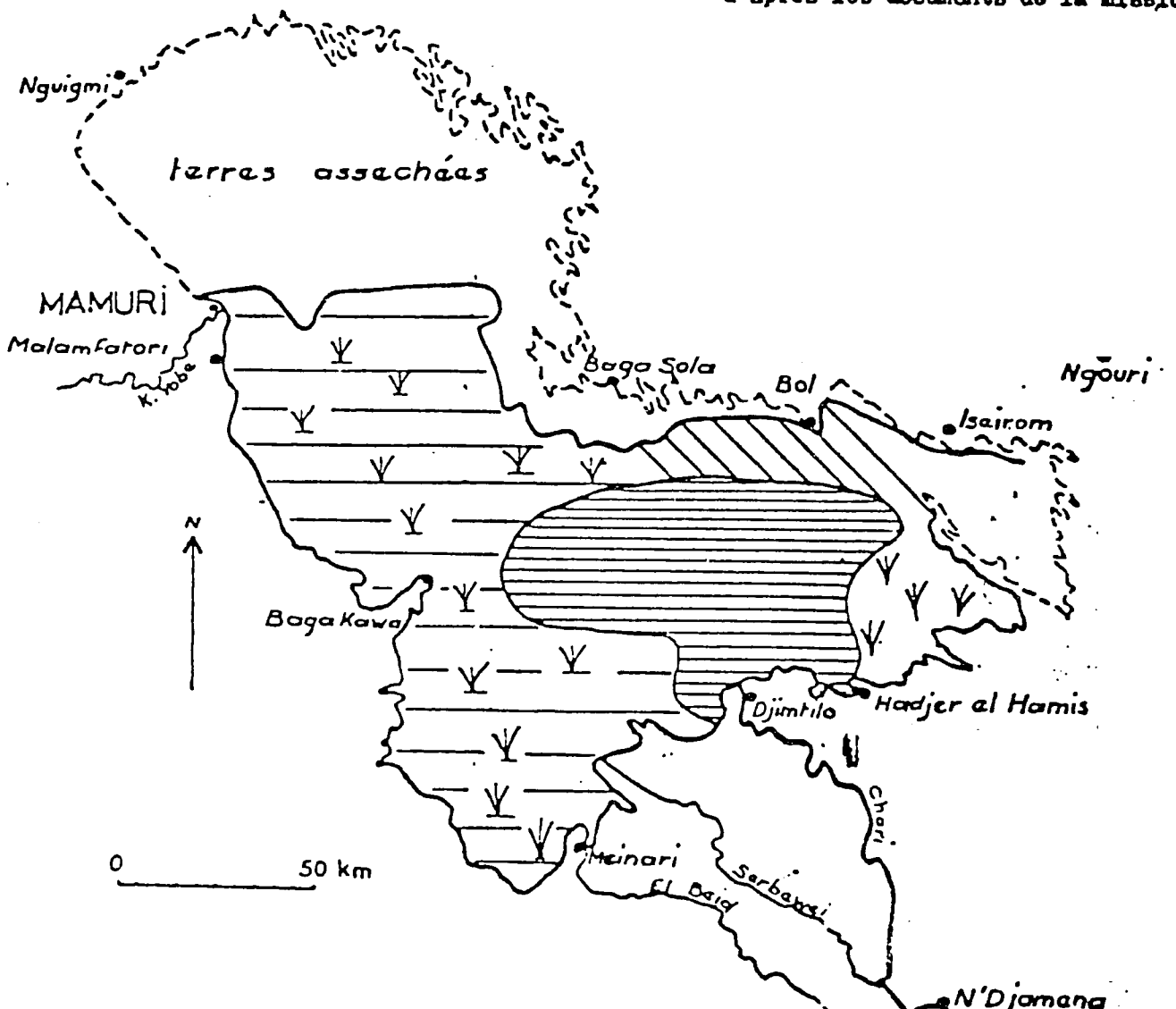

Zones exondées avec végétation

Eaux libres

Zones inondées à végétation dense

Archipel en eau

Source : Chouret A.- GARMOUZE J.P. : Contribution à la connaissance du bassin Tchadien étiage du Lac en 1973 assèchement de la cuvette Sud - Paris 1976.

MAP N

Carte schématique du lac au début juillet 1973

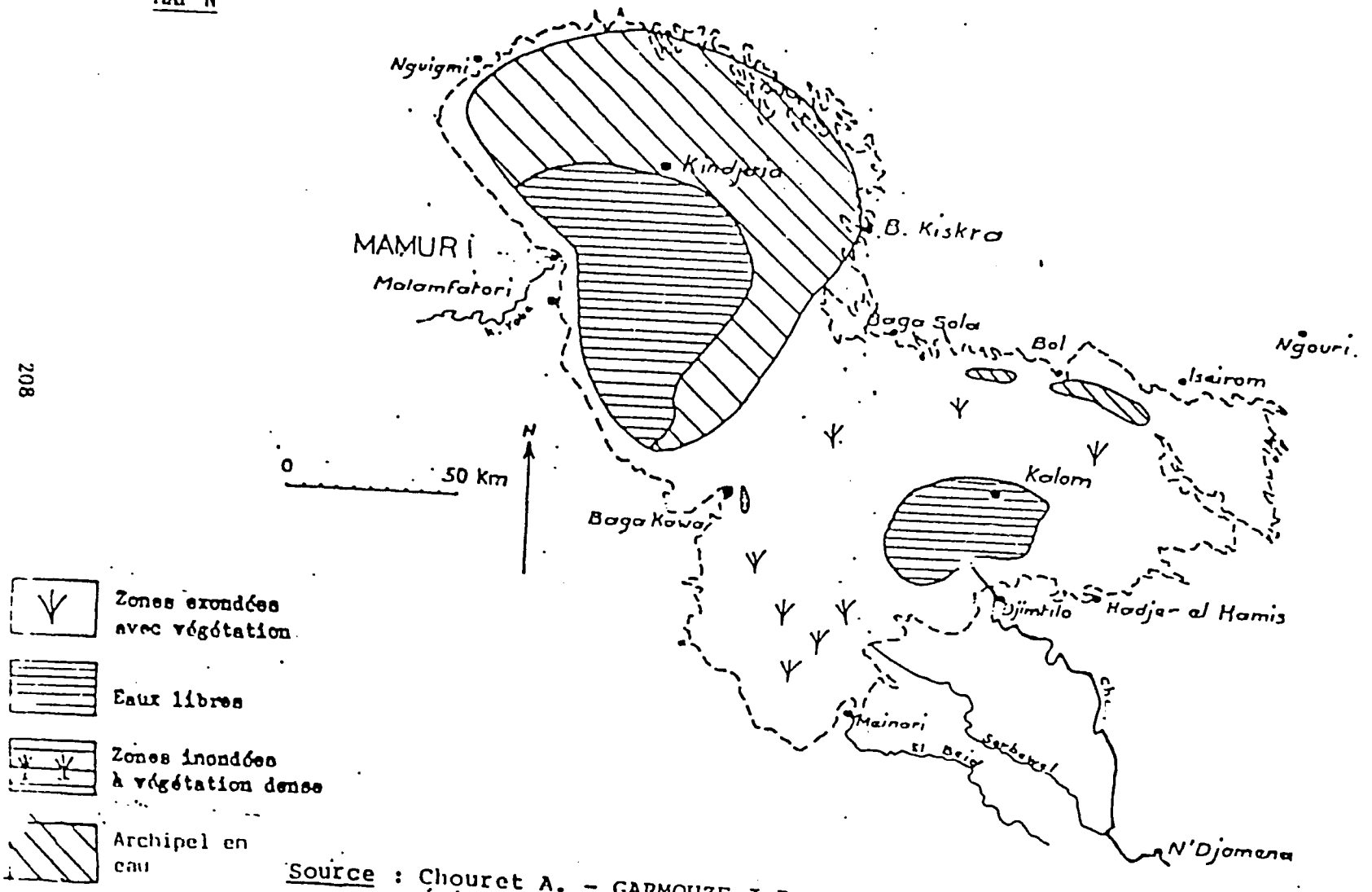

Source : Chouret A. - GARMOUZE J.P. : Contribution à la connaissance du Bassin Tchadic étiage du Lac en 1973 assèchement de la cuvette sud : Paris 1976.

MAP 0

: Carte schématique du lac en Décembre 1973

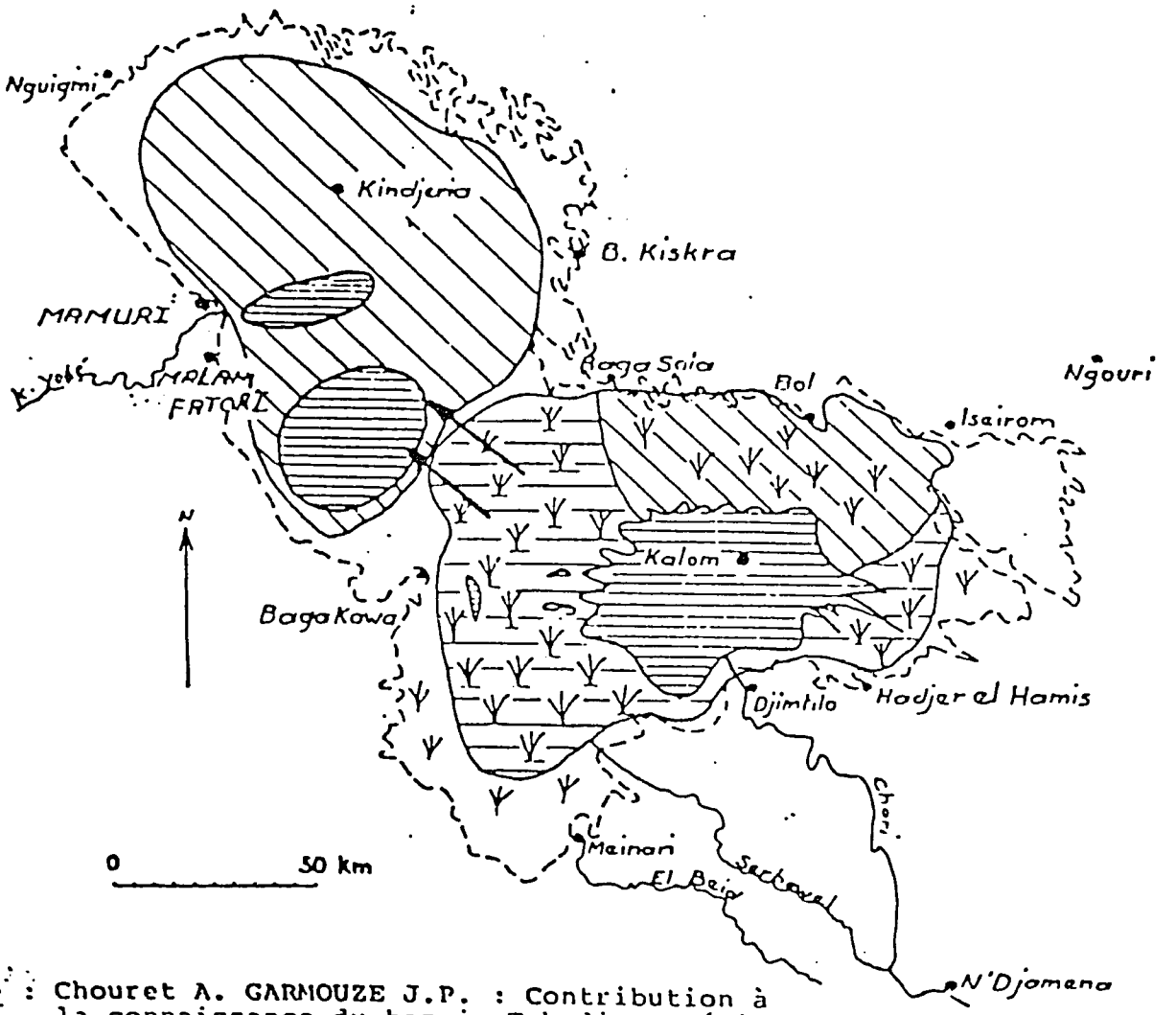

Zones exondées avec végétation

Eaux libres

Zones inondées à végétation dense

Archipel en

Source : Chouret A. GARMOUZE J.P. : Contribution à la connaissance du bassin Tchadien : étiage du Lac en 1973 assèchement de la cuvette Sud - Paris 1976.

Tous les informateurs si-après ont été interviewés au sujet de leurs travaux pendant la campagne 1991-92.

Campagne de poivrons 1991-92	1 00 F CFA = 53 - 56 Naira

EXEMPLE A:

Village: Bosso

Majorité éthnique: Mobeur

Informateur: Mobeur, homme, marié (une personne à charge), âgé d'approximativement 27 ans.

Régime foncier de l'informateur: propriétaire d'une parcelle qu'il cultive.

Situation de l'informateur vis-à-vis d'une pompe à eau: locataire (voir les détails ci-dessous).

Dépenses: 6 sacs (50kg) d'engrais à 90 Naira 540

1 baril (220 litres) de carburant à 450 Naira.....450

5 bidons (4 litres) d'huile de moteur à 55 Naira.....275

25 paquets de toiles d'emballage à 17 Naira 425

13 jours de main-d'oeuvre à 30 Naira.....400

Location de pompe à eau (7 sacs de poivron)...

TOTAL .....2 090 Naira

<u>Conditions de location</u>: Le propriétaire de la pompe eau est une connaissance qui assume la responsabilité de l'ensemble des dépenses mentionnées ci-dessus jusqu'à la période de récolte quand il est remboursé avec 50% de la récolte.

<u>Rendement:</u> 14 sacs de poivrons séchés (7 pour le paysan, 7 pour le propriétaire de la pompe à eau).

<u>Revenu:</u> 7 sacs vendus à 900 Naira le sac.....6 300 Naira.

REVENU TOTAL 6 300 Naira

Imprévus: L'informateur a stocké son poivron et l'a vendu au début de l'hivernage à malam Fatori (marché local). Il faisait tout pour éviter les douaniers nigeriens et nigerians.

L'informateur a cultivé un champ de mil mais n'a rien récolté.

L'informateur a cultivé un périmètre de riz paddy où il a récolté 8 sacs (50 kg) qu'il a réservés pour les besoins de son foyer.

L'informateur ne dispose d'aucun animal

L'informateur réalise un commerce à petite échelle, vendant ainsiles articles de première nécessité sur une table.

L'épouse de l'informateur assiste son mari dans la production du poivron, du riz et du mil. Elle cultive le gombo dans le champ du poivron. Elle possède approximativement 10 caprins.

EXEMPLE B:

Village: Abadam

Majorité éthnique: Mobeur

Informateur: Mobeur, homme, marié (presonnes à charge comprennent son épouse, 6 jeunes enfants et 1 démi-frère) à l'âge d'environ 45 ans.

Régime foncier: Propriétaire d'un champ qu'il cultive

Situation de l'informateur vis-à-vis d'une pompe à eau: en est propriétaire

Dépenses:

7 sacs (50 kg) d'engrais à 90 N le sac.....630

2 barils (220 litres) de carburants à 450 Naira.....900

4 bidons (4 litres) d'huile de moteur à 55 Naira.....220

7 bougies (moteur) à 20 Naira.....140

35 paquets de toiles d'emballage à 17 Naira.....595

TOTAL...2 485 Naira

Rendement: - 35 sacs de poivron séché

- 2,5 sacs (50 kg) du blé

Revenu - 35 sacs de poivron séché vendus selon les besoins entre 500 et 900 Naira le sac.

Imprévu: L'informateur a vendu sa récolte de manière progressive, en stockant ainsi autant que possible. La grande partie de ce stock était vendue dans la ville nigériane d'Abadam, 3 km de loin. Les paiements nominaux étaient effectués aux agents de contrôle de la frontière.

Une partie importante de ce revenu était utilisée pour acheter du maïs et du mil à Abadam pour la consommation domestique. L'informateur n'a pas cultivé un champ de mil dans la mesure où les terres arables se trouvent à une grande distance et qu'il se nourrissait de très peu d'espoir pour obtenir de bonnes récoltes.

La source d'eau avait tari avant l'étape finale de son champ de mil (il anticipait une récolte de plus de 2,5 sacs).

L'intéressé a récolté 4 sacs (50 kg) de riz qui étaient réservés pour la consommation de la famille.

L'intéressé gagne un revenu de la saison morte en travaillant comme maçon.

L'informateur bénéficie de l'assistance de son jeune fils au niveau de son champ de mil.

L'intéressé est en possession de 4 caprins

L'épouse de l'informateur cultive le "gorko", le gombo et la laitue dans le champ de poivron. Elle vend la grande partie de ses récoltes à Abadam (Nigeria). Elle investit les recettes en or et en argent (elle affirme qu'elle ne veut pas connaître les problèmes engendrés par les animaux). Elle fabrique les nattes et fait la vannerie pendant la saison chaude.

EXEMPLE C

Village: Gueskerou

Majorité éthnique: Mobeur

Informateur: Mobeur, homme, marié, (personnes à charge comprennent son épouse et sa mère veuve) ayant l'âge d'environ 28 ans.

Régime foncier: Cultive deux champs dont il est le propriétaire

Situation vis-à-vis une pompe à eau: propriétaire conjointement avec un grand frère (Yamaha d'accasion ayant approximativement 7 ans qui a été achetée à la fin de la campagne 1990-91).

Dépenses:

-réparation du moteur (sa part d'une facture totale de 1 030 Naira.....515

-4 sacs (50 kg) d'engrais à 90 Naira.....360

-1 baril (220 litres) de carburant à 600 Naira.....600

3 bidons (4 litres) d'huile de moteur à 55....165

10 bougies à 25 Naira.....250

23 paquets de toiles d'emballage à 18 Naira.....414

TOTAL 2 304 Naira

Rendement: 23 sacs de poivron séché et une quantité non-spécifiée de gombo de la part de son épouse.

Revenu: (4 sacs réservés jusqu'à l'hivernage quand le prix s'élève à 500 Naira/sac).....2 400

(2 sacs à 360 Naira/sac.....720

(7 sacs vendus à 500 Naira/sac dans une ville frontalière située à 15 km, entraînant ainsi le frais de transport de 70 Naira).....3 430

10 sacs vendus à 500 Naira/sac à Gueskerou pour payer les dettes).....5 000

REVENU TOTAL 11 550 Naira

Imprévu:

Travaux de réparation du moteur pour 515 Naira ainsi qu'un grand pourcentage des coûts de carburant étaient réglés en contractant des prêts auprès des amis, lesquels étaient remboursés grâce aux recettes du poivron à la fin de la saison.

Le baril de carburant était acheté par un bidon de 4 litres, ce qui rend ainsi le prix plus cher par rapport au prix du baril pris une seule fois; l'informateur affirme se rendre compte de ce fait mais n'a rien fait pour régler la situation.

L'intéressé a cultivé un champ de mil mais n'a obtenu aucune récolte.

L'intéressé a récolté 2 sacs (50kg) de sorgho.

L'intéressé est propriétaire de cinq caprins.

L'épouse de l'intéressé l'aide dans l'ensemble de ses travaux champêtres. Elle cultive le gombo pour son propre compte dans le champ du poivron.

QUALIFICATION:
Le grand frère de l'informateur cultive plus systématiquement et dans une grande mesure plus que l'informateur lui-même. Il paraît qu'il pourrait souscrire un grand nombre des coûts ostensibles qui incombe à l'informateur.

EXEMPLE D

Village: Zaouraram

Majorité éthnique: Mobeur

Informateur: Mobeur, homme, marié (cinq personnes à charge), approximativement l'âge de 40 ans.

Régime foncier: L'informateur cultive deux parcelles irriguées l'une desquelles il est propriétaire et l'autre pour un emprunteur (de son épouse).

Situation vis-à-vis de la pompe à eu: en est propriétaire

Dépenses:

16 sacs (50 kg) d'engrais à 80 Naira.....1 280

2 barils (220 litres) de carburant à 450 Naira ...900

10 bidons (4 litres) d'huile de moteur à 40 Naira...400

insecticide à 270 Naira.....270

200 paquets de toiles d'emballage à 16 Naira.....3 200

TOTAL 6 050 Naira

Rendement:

- 150 sacs de poivron frais
- 50 sacs de poivron séché
- une quantité non-spécifée de gombo, de "yallo" et de gorko (travaux de l'épouse).

Revenu:

-150 sacs de poivron frais vendus à 140 Naira/sac.....21 000

-50 sacs de poivron séché vendus entre 500 et 900 Naira/sac.....

Imprévu:

L'informateur a vendu son poivron frais aux nigérians qui s'étaient rendus à son exploitation pour l'acheter.

L'intéressé prétendait que la grande partie du revenu provenant du poivron frais était utilisée pour acheter du mil (pour la consommation et à revendre). L'achat du mil se faisait avec plusieurs autres villageois qui avaient également vendu leur poivro. frai^H@est pas aussi importants que chez les bovins).

L'intéressé est propriétaire des parcelles de riz paddy qu'il ne cultive pas lui-même parce que: (a) cela lui créerait des problèmes de conflit temps/main-d'oeuvre avec la production du poivron, (b) il préfère faire développer la végétation des parcelles pour pâturer son bétail et (c) il avait observé que la culture de riz nécessitait de longues heures dans l'eau à laquelle il attribuait de différents problèmes de santé dont la localité fait l'objet.

L'épouse de l'informateur possède 25 petits ruminants. Elle aide son mari dans les activités agricoles. Elle gagne son revenu de la production du gombo et de la vannerie.

L'intéressé bénéficie de l'assistance de son fils.

L'intéressé s'est classifié comme étant un producteur de poivron de quantité moyenne-large (par rapport à d'autres villageois).

EXEMPLE E

Village: Zaouraram

Majorité éthnique: Mobeur

Informateur: Mobeur, homme, marié, (7 personnes à charge), âgé approximativement de 52 ans.

Régime foncier: L'informateur cultive trois champs l'un desquels il est propriétaire, les deux autres ayant été emprunté des parents hommes (remboursement nominal en "zakat").

Situation vis-à-vis une pompe à eau: L'informateur utilise deux pompes à eau dont l'une lui appartient, la deuxième ayant été louées (voir ci-dessous).

Dépenses:

12 sacs (50 kg) d'engrais à 60 Naira/sac.....720

1,5 baril (220 litres) de carburant.....750

3 bidons (4 litres) d'huile de moteur à 50 Naira/bidon.....150

insecticide.....130

200 paquets de toiles d'emballage.....2 000

labour du champ par traction animale.....60

location de la pompe à eau.....

TOTAL 3 810

Conditions de location de la pompe à eau:

La récolte est divisée en trois; un tiers pour l'informateur, un autre pour le fils marié qui participe à ses travaux et le dernier tiers pour le propriétaire de la pompe à eau.

* Contrairement à l'exemple concernant le village de Bosso (voir ci-dessus), le propriétaire de la pompe à eau ne supporte pas la responsabilité de l'ensemble des dépenses jusqu'à la période des récoltes. Dans ce cas, l'informateur avait assez de liquidité pour régler toutes ces dépenses lui-même. Ainsi, le remboursement est strictement destiné à la location de la pompe à eau.

Rendement:

150 sacs de poivron frais

50 sacs de poivron séché

une quantité non-spécifiée de gombo, de "yallo" et de "gorko" (pour son épouse).

Revenu:

150 sacs de poivron frais vendus à 140 Naira/-sac.....21 000

50 sacs de poivron séché vendus en fonction des besoins à un prix qui varie de 500 à 900 Naira.....

Imprévu:

D'après l'informateur, il vend la totalité de son poivron frais aux Nigérians qui se rendaient au village pour l'acheter et cela, de la même manière que l'informateur précédent.

Le revenu des ventes du poivron frais était utilisé pour acheter du mil (tant pour la consommation que revendre), du carburant et des engrais (à stocker pour la prochaine campagne).

le poivron frais était stocké et vendu progressivement dans un délai de six mois (selon les besoins de sa famille). L'informateur aurait vendu la grande partie de ses 50 sacs dans un centre de collecte (au Niger) qui se trouve à 5 km de son village. Les prix, paraît-il, y étaient de manière consistante supérieurs de plusieurs certains de francs par rapport à ceux payés dans le marché de la ville frontalière nigériane située à 3 km du village. Cependant, il vendait une certaine quantité de sa récolte dans cette ville frontalière.

Le revenu provenant du poivron frais servait à satisfaire de différents besoins de la famille (cérémonies, habits) et à acheter des petits ruminants.

EVOLUTION DU COMMERCE DU POIVRON AU NIGER:

Selon l'étude du FIDA mentionnée dans la présente étude, le système du commerce du poivron au marché du Niger s'est développé en trois étapes différentes. Premièrement, au cours de la période entre 1980 et 1984, ce commerce s'était sur un système de rapports personnels (et crédit) entre des grossistes de Niamey, Maradi et Zinder. Ces individus se rendaient à Diffa eux-mêmes où ils achetaient du poivron à crédit auprès des commerçants locaux. Dans le cadre de ce système, le fait que le poivron se vendait à crédit signifie que les commerçants locaux supportaient le risque concernant les produits perdus, gâtés ou non-vendus.

Il y avait également une période d'attente de 1 - 3 mois à compter du moment où le commerçant local liquidait son poivron et le grossiste rentrait pour lui remettre le montant promis en espèces. Au cours de la période entre 1985 et 1988, les commerçants locaux de la zone de production ont commencer à transporter et à vendre leur poivron directement sur les marchés de consommation. Cette opération, en plus d'une taxe de 500F CFA/sac imposée au niveau des centres de collecte et dans les marchés locaux, aurait découragé plusieurs grossistes de continuer à se ravitailler à Maradi. Un certain nombre de ces grossistes, paraît-il, ont pris le rôle d'intermédiaire, s'arrêtant à Niamey, Maradi ou Zinder pour aider les commerçants provenant de Diffa à prendre contact avec les acheteurs urbains. Depuis 1988, les commerçants de Diffa auraient pris contrôle du marché; ils louent des véhicules et vendent directement aux grossistes dans les centres urbains 9marginalisant ainsi les intermédiaires). Dans le cadre de ces transactions, il y a, paraît-il, une prédilection remarquable pour le paiement en espèces par rapport au crédit.

une exp ation : dela

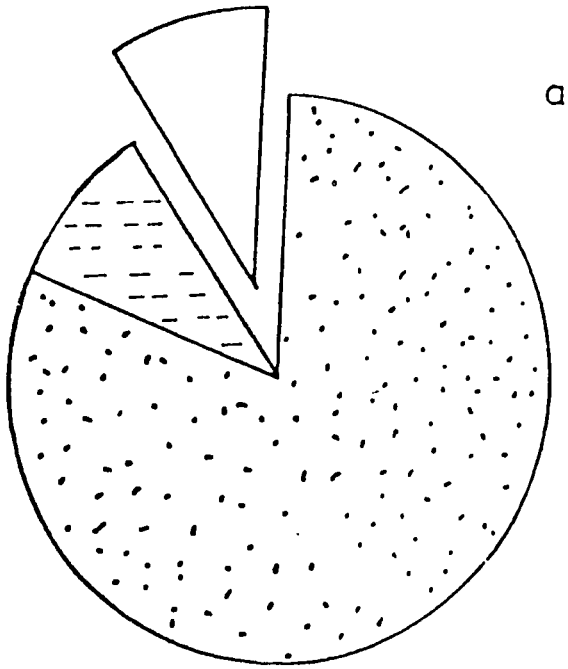

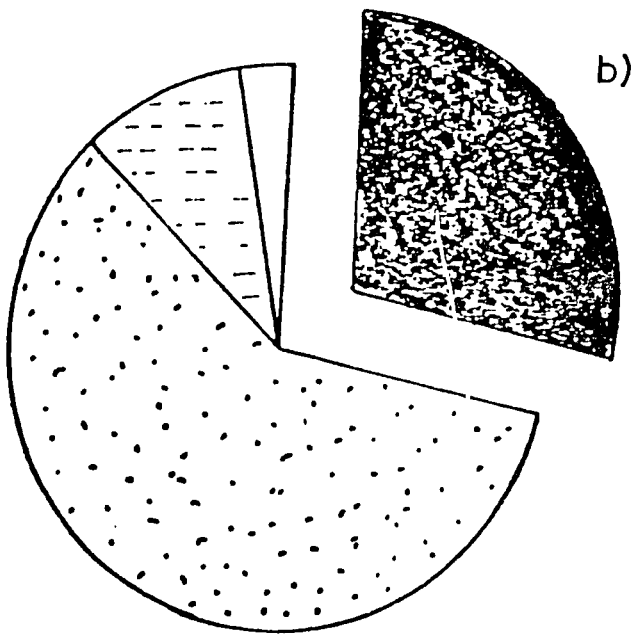

LEGENDE

maïs

niebe

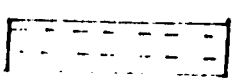
ble orge

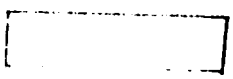
autres =

REVENU DU POIVRON CHEZ LE JARDINIER PROPRIETAIRE *

*term "proprietaire" applies to motor-pump

RUBRIQUES	MONTANT
. PRODUIT BRUT GLOBAL	392 687
. CHARGES VARIALES	
. Semences	125
. Plants	1 113
. Engrais	26 810
. Produits phyto-sanitaires	74
. Main d'oeuvre salariée	
. labour parcellement	2 987
. sarclage	868
. récolte	2 623
. Carburat lubrifiant	63 213
. Transport	860
. MARGE BRUTE GLOBALE	294 014
. CHARGES FIXES	
. Entretien Motopompe	17 596
. Amortissement Motopompe)	21 428
. Frais Financiers ( )	
REVENU AGRICOLE	254 990
SUPERFICIE MOYENNE (ha)	0,92
REVENU AGRICOLE / ha	277 163
TEMPS DE TRAVAUX (H.J)	330
REVENU AGRICOLE/ H.J.	773

HAROUNA, Kore, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filiere du Poivron de Diffa, FIDA, Niamey, Aout, 1992

REVENU DU POIVRON CHEZ LE JARDINIR LOCATAIRE *(F C F A)

* term "locataire" applies to motor-pump

RUBRIQUES	MONTANT
Produit Brut Global	175 100
CHARGES VARIABLES	
. Semences	112
. Plants	775
. Engrais	24 727
. Produits Phyto-Sanitaires	18
. Main d'oeuvre salariée	
. labour parcellement	1 857
. sarclage	464
. Récolte	1 434
. Carburant lubrifiant	35 729
. Transport	2 437
. MARGE BRUT GLOBALE	107 547
CHARGES FIXES	
. Location motopompe	25 625
. REVENU AGRICOLE	81 922
. SUPERFICIE MOYENNE (ha)	0,52
. REVENU AGRICOLE / ha	157 542
. TEMPS DE TRAVAUX (H.J)	313
. REVENU AGRICOLE / H.J.	503,3

HAROUNA, Kore, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filiere du Poivron de Diffa, FIDA, Niamey, Aout, 1992

REVENU DU POIVRON CHEZ L'EXPLOITANT MOYEN DES A.H.A.*

(F C F A)

* initials A.H.A. signify "amenegement hydro-agricole"

RUBRIQUES	MONTANT
. Produit Brut Global	252 715
. CHARGES VARIABLES	
. Plants	107
. Engrais	22.596
. Produits Phytosanitaires	18
. Main d'oeuvre salariée	
. labour - parcellement	3.250
. sarclage	571
. récolte	1.250
. Transport	404
. MARGE BRUTE GLOBAL	- 224.519
. CHARGES FIXES	
. Redevances ONAHA	55.332
. REVENU AGRICOLE	169.187
. SUPERFICIE MOYENNE (ha)	0,51
. REVENU AGRICOLE / ha	331 739, 2
. TEMPS DE TRAVAUX (H.J)	296
. REVENU AGRICOLE / H.J.	1120,7

HAROUNA, Kore, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filiere du Poivron de Diffa, FIDA, Niamey, Aout, 1992

VARIATION DES PRIX DE DETAIL DU POIVRON SUR LE MARCHE DE DIFFA (F CFA/KG)

PERIODES	1990	1986
JANVIER - MARS	434,8	506
AVRIL - JUIN	669	674,6
JUILLET - SEPTEMBRE	944	715,3
OCTOBRE - DECEMBRE	778	460

SOURCE : D.D.P - DIFFA

TABLEAU N° 21 : VARIATION DES PRIX AU STADE GROS DU POIVRON EN 1991 (F CFA/SAC)

PERIODES	MARCHE DE DIFFA	MARCHE DE DAMASSAK
JANVIER - MARS	4.000	4.000
JUILLET - SEPTEMBRE	9.000	10.500

HAROUNA, Kore, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filiere du Poivron de Diffa, FIDA, Niamey, Aout, 1992

STRUCTURE DES PRIX DU POIVRON SUR LES CIRCUITS DE L'INTERIEUR DU NIGER (F CFA/SAC)

RUBRIQUES	Circuit Diffa - Zinder	Circuit Diffa - Niamey
Prix d'achat	3.500	3.500
Frais de collecte	250	250
Taxe municipale	250	250
Frais de transport	500	1.000
Manutention	50	50
Services des intermédiaires	100	100
Taxe sur marché urbain	100	100
TOTAL	4.750	5.250
Prix de vente (période de récolte)	5.000	6.000
Marge commerciale	250	750
Prix de vente (période de pénurie)	8.250	9.000
Marge commerciale	3.500	3.750

HAROUNA, Kore, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filiere du Poivron de Diffa, FIDA, Niamey, Aout, 1992

STRUCTURE DES PRIX DE POIVRON SUR LES CIRCUITS D'EXPORTATION VERS LE NIGERIA (F CFA/SAC)

RUBRIQUES	CIRCUITS DURO-MAIDUGURI	CIRCUIT DURO - KANO
Prix d'achat	4.000	4.000
Frais de collecte	200	200
Frais de transport	475	550
Taxe d'arrondissement	100	100
Manutention	50	50
Taxe au Nigéria	25	25
TOTAL	4.850	4.925
Prix de vente (période de récolte)	5.250	5.000
Marge commerciale	400	75
Prix de vente (période de pénurie)	11.000	10.500
Marge commerciale	6.150	5.575

N.B. : Les frais de l'intermédiaire (Dilali) sont payés par l'acheteur soit environ 250 F CFA par sac.

ARDUNA, Kore, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filiere du Poivron de Diffa, IDA, Niamey, Aout, 1992

/FREQUENCE DES SOURCES DE REVENU MONETAIRE/

CATEGORIE DE PRODUCTEUR

ACTIVITES ECONOMIQUES	Exploitant AHA		Jardinier locataire		Jardinier propriétaire	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Vente de poivron	23	47	32	53,3	41	47,7
Vente de produits agricoles	17	34,7	8	13,3	21	24,4
Pêche et Elevage	-	-	7	11,7	7	8,1
Commerce et artisanat	6	12,2	10	16,7	8	9,3
Prestations de service	3	6,1	3	5	9	10,5
TOTAL	49	100	60	100	86	100

HAROUNA, Kore, ABDOULHADI, Hamit, Etude de l' Filiere du Poivron de Diffa, FIDA, Niamey, Aout, 1992

FREQUENCE DES PRINCIPALES DEPENSES NON ALIMENTAIRES FINANCEES PAR LA CULTURE DU POIVRON

RUBRIQUES	Propriétaire M P*		Locataire M P		Exploitant AHA	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mariage et autres cérémonies religieuses	49	30,3	31	37,4	16	27,6
Achat des animaux	28	17,3	18	21,7	11	19
Achat des matériels agricoles	24	14,8	1	1,2	7	12
Achat d'intrants agricoles	6	3,7	1	1,2	3	5,2
Construction maison	13	8	4	4,8	8	13,8
Payement des redevances	0	0	0	0	2	3,4
Achat habits	33	20,4	28	33,7	11	19
Equipement ménager	2	1,2	0	0	0	0
Entretien matériels	4	2,5	0	0	0	0
Achat matériel non agricole	2	1,2	0	0	0	0
Impôts	1	0,6	0	0	0	0
TOTAL	162	100	83	100	58	100

HAROUNA, Kore, ABDOULHADI, Hamit, Etude de la Filiere du Poivron de Diffa, FIDA, Niamey, Aout, 1992

* M.P. = moto-pompe.

ANNEXE IV

La Zakat est le cinquième annuel imposé par l'islam. Il est basé sur l'ensemble des biens d'un individu.

Dans certaines communautés agro-pastorales du Département de Diffa, la Zakat (parfois appelée sadaka) semble fréquemment être basée sur le montant que chaque individu amasse (c'est-à-dire le reveu annuel provenant de l'ensemble des biens). Dans de tels cas, la zakat s'élèverait à 10% de la richesse.

Dans d'autres communautés, notamment celles des pastoralistes, la zakat est évaluée sur la base de l'ensemble de la richesse animale d'un individu. Tous ces paiements sont effectués en nature (c'est-à-dire avec du bétail). Les différentes échelles de paiement de la zakat sont détaillées ci=après:

Following are some findings furnished by the Danish project (Projet Danois) in the N'Guigmi Arrondissement. The study was conducted in the period March-May of 1992. Findings are given according to two different zones; N'Guigmi and N'Guigmi North.

N'Guigmi = total of 35 villages in perimeter surrounding town of N'Guigmi.
N'Guigmi North = total of 9 villages to the northwest of town of N'Guigmi: Yalema, Issa Gonteynga, Kouloukiya, Oromou, Boulmay, Kossoteri, Matamjana, Sassey, and Dougouley.

Water consumption.

zone	no. infs.	liter/pers/day	system	ethnicity	period
N'Guigmi North	310	15.28	past+ag/past	Toubou/Arab	April-May 92
N'Guigmi	609	15.70	past+ag/past	Toubou/Arab/Ful	Mar-April 92

Agro-pastoral systems.

zone	no. infs.	domst species	system	ethnicity	period
N'Guigmi North	379.2	camels/goats	pastoral	Toubou/Arab	April-May 92
N'Guigmi	834.6	caml goat/dnkey	ag/past	Toubou/Arab/Ful	Mar-April 92

Revenue.

zone	no.infs.	system	CFA rev/yr/pers	% ag rev	% animal rev	eth.	period
N'Guigmi North	379.2	past+ag/past	38,513	0	100	T/A	A-M 92
N'Guigmi	834.6	past+ag/past	16,728	0,63	99,37	T/A/F	M-A 92

Cereal purchases.

zone	no. infs.	cereal purchase person/yr	system	ethnicity	period
N'Guigmi North	322	11,[illegible] CFA	past+ag/past	Toubou/Arab	April-May 92
N'Guigmi	413	9,[illegible] CFA	past+ag/past	Toubou/Arab/Ful	Mar-May 92

UBT for pastoralists and agro-pastoralists.

zone	no.infs.	system	UBT* total	UBT/pers.	ethnicity	period
N'Guigmi North	314	past+ag/past	2416,72	7,69	Toubou/Arab	April-May 92
N'Guigmi	634	past+ag/past	1584,48	2,5	Toubou/Arab/Ful	Mar-May 92

UBT for pastoralists.

zone	no.infs.	system	UBT* total	UBT/pers.	ethnicity	period
N'Guigmi North	139	pastoral	368,16	2,64	Toubou/Arab	April-May 92
N'Guigmi	322	pastoral	786,8	2,44	Toubou/Arab/Ful	Mar-May 92

* UBT = Unité de Betail Tropicale (animal of 250 kilograms)
1 camelin = 1 UBT
1 bovin = 0,8 UBT
1 ovin/caprin = 0,15 UBT

With reference to six tables on preceding page:

Studies in Kenya, Somalia, and Ethiopia put the UBT requirement of a single individual at: 5,71 camels, 13,06 cows, 20,4 small ruminants (Thebaud, PDENCE, 1987, p 90).

Niger Range and Livestock Project estimates that 3 UBT per person is more accurate, counting individual's consumption of cereal, milk, etc (Thebaud, PDENCE, 1987, p 90).